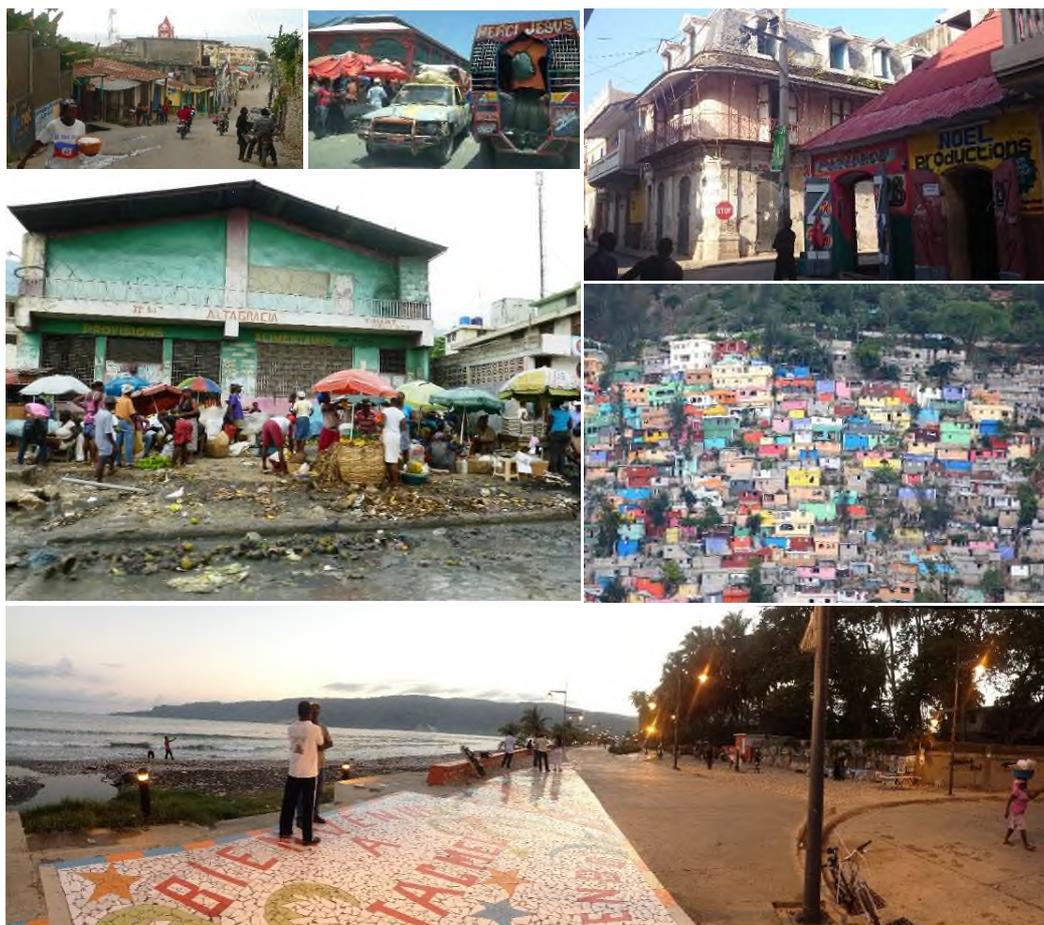




Référence contrat: N° FED/2015/364-794/

Étude pour l'identification et la formulation du programme de développement urbain du 11^{ème} FED en Haïti



Légende : Vie urbaine paisible dans le centre-ville de Jérémie, congestion des transports & marché à Port-au-Prince, patrimoine architectural du centre-ville du Cap Haïtien, marché de rue à Carrefour, ville informelle à Pétion-Ville, réaménagement du bord de mer à Jacmel

Document d'analyse sectorielle, comprenant une cartographie synthétique des principales interventions sectorielles (Produits n°2 et 3)
Version finale validée le 19 mars 2016

Présenté par :
Clémentine Tribouillard

Mars 2016

Auteurs :

- Mme Clémentine Tribouillard, Politologue et sociologue urbaine, Chef de Mission
- M. Sofiane Karroum, Environnementaliste, spécialiste en renforcement des capacités
- M. Shanon Beaublanc, Avocat et auditeur financier, spécialiste en administration publique
- M. David Albrecht, Economiste urbain, spécialiste en finances et secteur privé
- M. Zakaria Amar, Docteur en sciences sociales, spécialiste en société civile et modalités de l'aide
- M. Olivier Solari, Urbaniste, spécialiste en gestion urbaine et gouvernance locale
- M. Rachid Karroum, Agronome, spécialiste en organisations internationales et aide communautaire

Ce rapport est préparé avec l'assistance financière de l'Union Européenne. Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par l'Union Européenne ou par les Autorités des pays concernés.

Sommaire

A. Résumé exécutif	xiii
B. Introduction	1
C. Délimitation du secteur urbain : une réalité aux contours à préciser...3	
C.1. L'absence d'une définition légale de l'urbain	3
C.2. Une gouvernance sectorielle à préciser	4
C.3. Des outils sectoriels incomplets et/ou peu utilisés	8
C.3.1. Documents stratégiques.....	8
C.3.2. Instruments légaux	9
C.3.3. Outils méthodologiques.....	10
C.4. L'absence d'une structuration de l'urbain en un véritable secteur, mais d'importantes dynamiques à l'œuvre	11
C.4.1. Une ébauche de dialogue sectoriel : le Forum Urbain National.....	11
C.4.2. La dynamique récente du PAIFU.....	12
C.4.3. La refonte des lois organiques.....	12
D. Principales caractéristiques transversales du phénomène urbain : une croissance non planifiée	13
D.1. Les principales données urbaines générales disponibles.....	13
D.2. Analyse des données démographiques, morphologiques et économiques actuelles : la ville en pleine croissance.....	14
D.2.1. Une population majoritairement urbaine	14
D.2.2. La macrocéphalie de Port-au-Prince	15
D.2.3. Un étalement urbain très rapide.....	16
D.2.4. La pauvreté urbaine.....	18
D.3. Les enjeux en termes de planification, réglementation et gestion urbaines	19
E. L'accès du citoyen à la ville : questions foncières, habitat et accès aux services, réseaux et équipements urbains	21
E.1. Le foncier	21
E.2. Le logement.....	24
E.3. Les services de base : eau, assainissement, déchets et énergie électrique.....	26
E.3.1. Eau et assainissement liquide.....	26
E.3.2. Déchets solides.....	30
E.3.3. Énergie électrique.....	31
E.4. La trame urbaine et les déplacements : voirie, drainage, transports et mobilité	33
E.4.1. La voirie et le drainage	33
E.4.2. Les transports urbains et la mobilité	34
E.5. Les équipements publics et le patrimoine	35
E.5.1. Aménagements, espaces et équipements publics.....	35
E.5.2. Patrimoine urbain	36
E.6. La gestion des risques et désastres, l'environnement urbain et le changement climatique.....	36
E.6.1. Gestion des risques et désastres.....	36

E.6.2. Environnement urbain et changement climatique.....	37
E.7. Les enjeux en matière de résilience urbaine.....	39
E.7.1. LRRD, chocs récurrents et populations vulnérables.....	39
E.7.2. La sécurisation foncière et la réglementation urbaine.....	40
E.7.3. L'accès aux conditions d'une économie urbaine fonctionnelle.....	40
E.7.4. L'environnement sanitaire et la réduction des risques et maladies.....	40
E.7.5. L'équité d'accès à la ville et l'inclusion des populations particulièrement vulnérables.....	41

F. La gouvernance urbaine au niveau local : gestion des territoires et des acteurs locaux42

F.1. Ressources et capacités locales : d'importants écueils.....	42
F.1.1. La question des ressources : la fiscalité locale.....	42
F.1.2. La question des capacités locales : quelques expériences récentes.....	43
F.2. Le rôle clef à jouer par les collectivités en matière urbaine.....	44
F.2.1. Principaux enjeux au niveau des municipalités.....	44
F.2.2. La nécessaire articulation entre échelons décentralisés et déconcentrés.....	47
F.2.3. La citoyenneté urbaine.....	47

G. Les professionnels de l'urbain : un monde pluriel assez cloisonné49

G.1. Le secteur privé urbain.....	49
G.1.1. Construction.....	49
G.1.2. Matériaux de construction.....	49
G.1.3. Promotion immobilière.....	50
G.1.4. Système bancaire et micro-crédit.....	50
G.1.5. Services urbains.....	51
G.1.6. Partenariats Public-Privé.....	52
G.1.7. Enjeux de développement.....	52
G.2. Le monde académique et professionnel : éducation, formation et recherche en urbain.....	54
G.2.1. La formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur.....	54
G.2.2. La formation professionnelle.....	54
G.2.3. La formation continue.....	55
G.2.4. La recherche dans l'urbain.....	55
G.3. La société civile dans l'urbain.....	56
G.3.1. Panorama général.....	56
G.3.2. Pistes de développement.....	58

H. Le poids de l'urbain en Haïti : revue des efforts consentis et cartographie des interventions.....59

H.1. Finances publiques.....	59
H.2. Financement du secteur privé.....	61
H.3. Financements internationaux.....	62
H.3.1. Grandes tendances d'investissement.....	62
H.3.2. Localisation.....	63
H.4. Bilan : réduction des fonds et réorientations géographiques.....	65
H.4.1. Des financements en baisse : une obligation d'efficacité accrue.....	65
H.4.2. Les rééquilibres géographiques en cours.....	65

I. Conclusion et perspectives66

J. Annexes68

J.1. Présentation synthétique des actions du 10 ^{ème} FED en développement urbain (PARAQ).....	68
J.2. La politique urbaine de l'Union Européenne.....	70
J.4. Illustration de la diversité des appréhensions de l'urbain.....	71
J.5. La structuration de l'urbain en un véritable secteur : analyse d'après les piliers sectoriels de l'UE	74
J.5.1. Environnement macro-économique.....	75
J.5.2. Gestion des finances publiques.....	76
J.5.3. Politique/stratégie sectorielle.....	78
J.5.4. Budget et gestion des dépenses.....	79
J.5.5. Coordination et gestion sectorielles.....	79
J.5.6. Contexte et capacité institutionnels.....	81
J.5.7. Système de suivi des performances.....	84
J.6. Le rôle du Forum Urbain National dans la structuration du secteur.....	85
J.6.1. Rôle dans la définition d'une politique de la ville pour Haïti.....	85
J.6.2. Déclaration finale des participants au 1 ^{er} Forum Urbain National d'Haïti.....	85
J.7. Principales statistiques urbaines.....	87
J.7.1. Synthèse des données disponibles.....	87
J.7.2. Détails des données démographiques de l'IHSI pour 2015.....	87
J.7.3. Détails des données urbaines du CNIGS.....	95
J.7.4. Perspectives en matière de données urbaines : la revue de l'urbanisation.....	104
J.8. Tableau des documents de planification recensés depuis 2010 en Haïti.....	105
J.9. Eléments complémentaires sur le foncier urbain.....	115
J.9.1. Projets en lien avec le foncier en milieu urbain.....	115
J.9.2. Le cadastre simplifié, ou Plan Foncier de Base.....	116
J.10. Compléments d'analyse sur le logement.....	117
J.10.1. Les institutions publiques en lien avec le logement.....	117
J.10.2. Pour une urbanisation planifiée des espaces urbains et un accès des plus modestes au logement : zoom sur le programme Sites et Services.....	119
J.11. Zoom sur les services urbains de base et la résilience urbaine.....	120
J.11.1. Précisions sur l'eau et l'assainissement.....	120
J.11.2. Revue détaillée des expériences en matière de déchets.....	120
J.11.3. Focus sur la vulnérabilité climatique et les adaptations visées.....	122
J.12. Dynamique de décentralisation en Haïti.....	123
J.12.1. Structuration de l'Etat décentralisé.....	123
J.12.2. Ressources locales et réalisations municipales.....	130
J.13. Données de bases pour les formations initiale, professionnelle, continue et la recherche en urbain.....	136
J.13.1. La formation initiale.....	136
J.13.2. La formation professionnelle.....	137
J.13.3. La formation continue.....	137
J.13.4. Pistes de développement.....	139
J.14. Analyse générale des finances publiques.....	141
J.14.1. L'évolution du budget de l'Etat.....	141
J.14.2. Les dépenses d'investissement.....	142

J.14.3. Détail des données présentées sur l'urbain.....	144
J.15. Tableau des projets en cours ou programmés par les principaux PTF en urbain en Haïti ...	145
J.16. Bibliographie.....	155
J.17. Réponses aux commentaires du Comité de Suivi.....	161
J.17.1. Commentaires sur la version provisoire	161
J.17.2. Commentaires sur la version révisée	175
J.18. Pistes de réflexion proposées par le ST/CIAT	178

Liste des tableaux et figures

TABLEAUX :

Tableau 1 : Villes haïtiennes de plus de 100 000 habitants (IHSI 2015)	15
Tableau 2 : Pourcentages d'utilisation de points d'eau (JMP, 2015).....	27
Tableau 3 : Pourcentages d'utilisation d'installations d'assainissement (JMP, 2015)	29
Tableau 4 : Actions de la société civile dans l'urbain	57
Tableau 5 : Pistes préliminaires d'intégration de la société civile dans le secteur urbain	58
Tableau 6 : Récapitulatif des principaux indicateurs urbains (sources compilées).....	87
Tableau 7 : Population urbaine d'Haïti (Source : IHSI 2015)	88
Tableau 8 : Classement des 140 villes du pays par population (IHSI 2015)	88
Tableau 9 : Classement des 140 villes du pays par densité (IHSI 2015).....	92
Tableau 10 : Superficie de la tâche urbaine en hectares (CNIGS 2015).....	96
Tableau 11 : Répartition des compétences des collectivités territoriales (Source : Coopération française).....	126
Tableau 12 : L'exemple de la Mairie de Delmas – part du recouvrement de la CFPB par Delmas comparativement au recouvrement national, en HTG (Sources : MEF/BRH et Mairie de Delmas).....	132
Tableau 13 : Offre de formation initiale et professionnelle dans l'urbain dans les universités haïtiennes et de la région.....	136
Tableau 14 : Expériences récentes en matière de formation professionnelle aux métiers de l'urbain.....	137
Tableau 15 : Expériences récentes en matière de formation continue dans l'urbain et infrastructures potentielles	137
Tableau 16 : Pistes préliminaires pour le volet formation de l'appui au secteur urbain	139
Tableau 17 : Part du développement urbain dans le budget d'investissement 2013-2014 - prévisions et exécution (Source : MEF)	144

FIGURES :

Figure 1 : Evolution de la population haïtienne au cours des dernières décennies (Source : BM).....	14
Figure 2 : Une répartition très inégale de la population parmi les villes haïtiennes (IHSI 2015).....	15
Figure 3 : Population des chefs-lieux de communes (Source : CNIGS, sur la base des données IHSI 2015).....	16
Figure 4 : Evolution de la tâche urbaine des principales villes du pays entre 1998 et 2014 – vision nationale et quelques zooms (Source : CNIGS).....	17
Figure 5 : Taux de croissance de la tâche urbaine des principales villes haïtiennes entre 2010 et 2014 (Source : CNIGS).....	17
Figure 6 : Superficie de la tâche urbaine des principales villes haïtiennes en hectares (Source : CNIGS)	18
Figure 7 : Incidence de la pauvreté et niveaux de consommation des ménages (Source : BM)	19
Figure 8 : Répartition de l'investissement en développement urbain en 2013-2014 (budgété à gauche, puis exécuté à droite) par sous-secteur (Source : MEF).....	60
Figure 9 : Répartition par Ministère du développement urbain dans le budget d'investissement 2013-2014 – prévisions (20,7 Mds HTG) et exécution hors dons (7,8 Mds HTG) (Source : MEF).....	60
Figure 10 : Part de l'urbain dans les prêts au secteur privé, juin 2015 (Source : BRH).....	62
Figure 11 : Localisation et thématique des investissements dans l'urbain des principaux PTF en Haïti	63
Figure 12 : Les différentes composantes du PARAQ.....	68
Figure 13 : Verso des CIN de 2 habitants de Montagne Noire – le citoyen de gauche habitant Impasse Cassagnol a été rattaché à une section communale, alors que le citoyen de droite habitant Impasse Couloute, située quelques centaines de mètres plus au Nord (donc plus proche du centre-ville de Pétiou-Ville), est rattaché à une ville....	71
Figure 14 : Les différents éléments d'un programme sectoriel	74
Figure 15 : Architecture institutionnelle de mise en œuvre des réformes (Source : OMRH).....	81

Figure 16 : Articulation entre les fora urbains et la définition d'une politique de la ville pour Haïti (Source : 1 ^{er} Forum Urbain National 2014 « Construire la ville », document de programme, CIAT).....	85
Figure 17 : Densité du bâti en Haïti (Source : CNIGS 2010)	91
Figure 18 : Population des 63 quartiers haïtiens (Source : IHSI 2015)	94
Figure 19 : Structure organisationnelle du secteur eau et assainissement (Source : DINEPA).....	120
Figure 20 : Carte de la commune de Carrefour (Source : Album des cartes d'utilisation des sols des communes et des départements d'Haïti, MICT/Coopération française 2012).....	123
Figure 21 : Schéma du processus de construction des instances décisionnelles et ordonnatrices (Source : Coopération française/FSP)	124
Figure 22 : Carte des départements et arrondissements (Source : Coopération française/FSP)	125
Figure 23 : Taux de réalisation des objectifs de recouvrement fiscal des impôts communaux (en %) en 2012-2013 (Source : DCT/MICT)	133
Figure 24 : Budget / exécution en millions de HTG courantes (Source : MEF).....	141
Figure 25 : Composition et taux d'exécution du budget d'investissement par source de financement en millions de HTG (Source : MEF)	143
Figure 26 : Répartition du budget d'investissement et de son exécution par source de financement (Source : MEF)	143

Liste des abréviations

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACME	Association pour la Coopération avec la Micro Entreprise
ACP	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AGIL	Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local (financement UE)
AHEC	Association Haïtienne des Entreprises de Construction
AIQIP	Programme Aménagement Intégré des Quartiers Informels de Port-au-Prince (financement UE/AFD)
ALI	Agences Locales des Impôts (de la DGI)
ANE/AL	Ligne budgétaire thématique de l'UE Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales
ANIM	Association National du Micro Crédit haïtien
APB	Association Professionnelle des Banques
APN	Autorité Portuaire Nationale
APRO-BP	Association des producteurs de blocs et de pavés
ASEC	Assemblée de Section Communale
ASSHAU	Association Haïtienne des Architectes et des Urbanistes
ATL	Agences Techniques Locales
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Groupe Banque Mondiale)
BM	Banque Mondiale
BMPAD	Bureau de Monétisation du Programme d'Aide au Développement (tutelle MEF)
BNC	Banque Nationale de Crédit
BON	Bureau de l'Ordonnateur National (tutelle Primature)
BRH	Banque de la République d'Haïti
BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées
BTEB	Bureau Technique d'Evaluation des Bâtiments
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAED	Cadre officiel de référence pour la Coordination de l'Aide Externe au Développement
CAMEP	Ancienne Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable
CAEPA	Comités d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
CASEC	Conseil d'Administration de Section Communale
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCIH	Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Haïti
CDES	Conseil de Développement Economique et Social
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDI	Centre Des Impôts (de la DGI)
CEP	Conseil Electoral Provisoire
CEPAL	Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CFP	Centre de formation professionnelle
CFPB	Contribution Foncière sur la Propriété Bâtie
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CLIO	Cadre de Liaison Inter-ONG
CIN	Carte d'Identification Nationale
CMAH	Chambre des métiers et de l'artisanat d'Haïti
CRMP	Communauté des Municipalités de la Région des Palmes
CNE	Centre National d'Equipeement
CNFPT	Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (en France)
CNIAH	Collège National des Ingénieurs et Architectes Haïtiens
CNIGS	Centre National d'Informations Géo-spatiales (tutelle MPCE)
CNMTC	Commission Nationale pour la Modernisation du Transport en Commun
CONHANE	Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques
CORPUHA	Conférence des Recteurs et Présidents d'Universités d'Haïti
CRAPU	Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines de l'Université Quisqueya
CMRP	Communauté des Municipalités de la Région des Palmes
CUT	Compte Unique du Trésor
CTE	Centres Techniques d'Exploitation (de la DINEPA)
CTE-RMPP	Centre Technique d'Exploitation de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince

CTPEA	Centre des Techniques de Planification et d'Economie Appliquée
DATDLR	Direction de l'Aménagement du Territoire, du développement Local et Régional (au MPCE)
DATIP	Direction Administrative et Technique Intercommunale des Palmes
DCE	Direction de la Coopération Externe (au MPCE)
DCT	Direction des Collectivités Territoriales (au MICT)
DESRS	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (au MENFPT)
DFID	Department for International Development (coopération britannique)
DG DEVCO	Direction Générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne
DGDPP	Direction Générale du Domaine, des Partenariats et des Participations
DGI	Direction Générale des Impôts (tutelle MEF)
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (tutelle MTPTC)
DIP	Direction de l'Investissement Public (au MPCE)
DPC	Direction de la Protection Civile (au MICT)
DPES	Direction de Planification Economique et Sociale (au MPCE)
DSE	Direction du Suivi et de l'Evaluation
DTA	Dispositions Techniques et Administratives
DTP	Direction des Travaux Publics (au MTPTC)
DU	Développement urbain
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECHO	Service de la Commission Européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile
ECVMAS	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après Séisme
EDF	Electricité de France
EDH	Electricité d'Haïti (tutelle MTPTC)
EFACAP	Ecole Fondamentale d'Application Centre d'Appui Pédagogique
EM	Etats Membres de l'Union Européenne
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services
ENS	Ecole Normale Supérieure (de l'UEH)
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
EPPLS	Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux
ESIH	Ecole Supérieure d'Infotronique d'Haïti
FAES	Fonds d'Assistance Economique et Sociale
FED	Fonds Européen de Développement
FENAMH	Fédération Nationale des Maires d'Haïti
FER	Fonds d'Entretien Routier (tutelle MTPTC)
FGDCT	Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales
FHAPME	Fédération haïtienne des associations de petites et moyennes entreprises
FICT	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FIDA	Fonds international de développement agricole (Nations Unies)
FIOP	Fiches d'Identité de l'Opération
FLDAT	Fonds Local de Développement et d'Aménagement du Territoire
FOKAL	Fondation Connaissances et Liberté
FOMIN	Fonds Multilatéral d'Investissement de la BID
FRH	Fonds de Reconstruction d'Haïti
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GPS	« Global Positioning System » ou système de positionnement global
GRD	Gestion des risques et désastres
GUSI	Guide d'Urbanisme Simplifié et Illustré
FUN	Forum Urbain National
GRET	ONG « Professionnels du développement solidaire »
HTG	Gourde haïtienne
IDA	Association Internationale de Développement (Groupe Banque Mondiale)
IEDDH	Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
IFC	International Finance Corporation (Groupe Banque Mondiale)
IFOS	Institut de Formation du Sud
IGN	Institut Géographique National français
IRD	Institut de Recherche et Développement (français)
ISC	Initiative de la Société Civile
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National
JICA	Japan International Cooperation Agency

JMP	Joint Monitoring Program (OMS/UNICEF)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (en français : Établissement de crédit pour la reconstruction), Banque Allemande de Développement
LADMA	Laboratoire Dynamiques des Mondes Américains (de l'ENS / UEH)
LADYSS	Laboratoire « Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces » de l'Université Paris 8
LAQUE	Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement (de l'UniQ)
LEP	Liste électorale partielle
LOKAL	Limyè ak òganizasyon pou kolektivite yo ale Lwen
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development (Associer l'Aide, la Réhabilitation et le Développement)
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
M	Millions (dans MUSD, MHTG ou MEuros)
Mds	Milliards
MGAE	Module de Gestion de l'Aide Externe
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la STabilisation en Haïti
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
MW	Méga Watts
OAVCT	Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers
OCB	Organisation communautaire de base
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines (tutelle Primature)
ONA	Office National d'Assurance-Vieillesse
ONACA	Office National du Cadastre
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONI	Office National d'Identification
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale
OPH	Office des Postes d'Haïti
OREPA	Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (de la DINEPA)
OSC	Organisation de la Société Civile
OSC-AL	Ligne budgétaire thématique de l'UE Organisations de la société civile – Autorités locales
PAEE	Projet d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension
PAIFU	Projet d'Appui Interinstitutionnel aux Fonctions Urbaines (du programme PARAQ)
PaP	Port-au-Prince
PARAQ	Programme d'appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers (financement UE)
PARDH	Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti
PARLOQ	Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers (financement FRH)
PARSCH	Programme d'Appui au Renforcement de la Société Civile en Haïti (financement UE)
PCD	Plan Communal de Développement
PCM	Programme de Coopération Municipale (financement ACDI)
PCRE	Programme Cadre de Réforme de l'Etat (financement UE)
PDA	Personal Digital Assistant (tablette)
PDLH	Programme de Développement Local en Haïti
PFB	Plan foncier de base
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Parc Industriel de Caracol
PICF	Programme d'Intervention des Communes Frontalières (du MICT)
PIN	Programme Indicatif National
PINNE	Programme d'Intervention dans le Nord-Nord Est (du MICT)
PIP	Programme d'Investissement Public
PISUD	Programme d'Intervention dans le Sud (du MICT)
PITDD	Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable
PME	Petites et moyennes entreprises
PNLH	Politique Nationale du Logement et de l'Habitat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (UE/ONU-Habitat)
PPP	Partenariat Public Privé
PRGRD	Projet de Reconstruction et de Gestion des Risques et Désastres (financement BM)

PROSCH	Programme d'Appui à la Société Civile en Haïti (financement UE)
PTF	Partenaires techniques et financiers
GTRA	Projet Gouvernance Territoriale et Réforme Administrative (PNUD)
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PSFMR	Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural (financement BID)
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMPP	Région Métropolitaine de Port-au-Prince
ROA	Return on Assets (rentabilité des actifs nets)
ROE	Return on Equity (rendement des capitaux propres)
SDE	Sections d'Enumération (de l'IHSI)
SEM	Société d'Economie Mixte
SIG	Système d'informations géoréférencées
SILQ	Système d'information géographique sur le logement et les quartiers
SMCRS	Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNEP	Ancien Service national de l'eau potable
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et des Désastres
SNJH	Syndicat des notaires des juridictions d'Haïti
SODADE	Société d'Aménagement et de Développement
SOGHIC	Société Haïtienne de Gestion Immobilière et Communautaire
ST	Secrétariat Technique
TDR	Termes de référence
TSL	Table Sectorielle Logement
TST	Tables Sectorielles et Thématiques
UCE	L'Unité de Contrôle et d'Exécution (au MTPTC)
UCG-PPP	Unité Centrale de Gestion des PPP (au MEF)
UCLBP	Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics (tutelle Primature)
UCP	Unité de Coordination de Projets
UCPIP	Unité de Coordination du Programme d'Investissement Public (au MPCE)
UE	Union Européenne
UEH	Université d'Etat d'Haïti
UEP	Unité d'Etudes et de Programmation (dans chaque Ministère)
UNFPA	Fonds des Nationales Unies pour la Population
UniQ	Université Quisqueya
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
UPR	Université Publique en Région
UQAM	Université du Québec à Montréal
URD	Unités Rurales Départementales (de la DINEPA)
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar des États-Unis
USJLDD	Usine Sucrière Jean Léopold Dominique de Darbonne
UTE	Unité Technique d'Exécution (au MEF)

A. Résumé exécutif

Dans le cadre de la réalisation du Programme Indicatif National déterminant la stratégie de mise en œuvre des fonds du 11^{ème} Fonds Européen de Développement en Haïti, la Délégation de l'Union Européenne en Haïti a recruté une équipe d'experts en charge d'identifier et de formuler le Programme de Développement Urbain du 11^{ème} FED, estimé à un montant de 80 à 100 millions d'Euros à engager d'ici 2020. Le présent rapport conclut la 1^{ère} phase de la prestation déroulée de novembre 2015 à janvier 2016, qui s'est clôturée par un atelier de restitution avec les principaux acteurs actifs dans le secteur : il constitue le résultat d'une large collecte de données visant à produire « une analyse du secteur du développement urbain et des secteurs connexes en Haïti » (cf. TDR de la mission). Il servira de base à la prochaine phase de la prestation d'identification des axes stratégiques et du plan d'action du futur programme de développement urbain.

La première partie du rapport s'attache à cerner le secteur urbain, et constate une réalité aux contours à délimiter. Avant toute chose, l'absence d'une définition consensuelle de l'urbain engendre une série de difficultés dans le passage à des enjeux institutionnels et opérationnels sur la ville, puisqu'elle conditionne la question des statistiques urbaines et de la production des données en général, ou encore la question des délimitations territoriales (administratives mais aussi électorales). Le débat engagé sur une définition reconnue et partagée semble donc être un préalable indispensable à toute politique publique dans l'urbain : un travail sur une harmonisation légale des définitions urbaines, à entériner officiellement, est sollicité par l'ensemble des acteurs.

Ensuite, la gouvernance sectorielle est également peu définie, et reste à préciser : d'un point de vue institutionnel, les superpositions de responsabilités ou au contraire les vides en matière urbaine s'expliquent par un cadre légal incomplet et désuet, ainsi que des capacités assez contrastées entre les différents acteurs. Pour l'émergence d'un secteur urbain productif et efficace, il est donc nécessaire à la fois de réviser le cadre juridique et de systématiser les partenariats entre institutions concernées – ces chantiers ont tous deux été entrepris avec dynamisme par les leaders sectoriels et méritent d'être prolongés.

Enfin, les outils sectoriels de l'urbain sont encore à compléter et limitent le développement efficace du secteur : une politique nationale de la ville fait défaut, et les outils de planification et de gestion urbaines comme les Plans d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement des villes ou les permis de construire et lotir sont incomplets, partiellement obsolètes et très peu opérationnalisés. Les principales institutions de l'urbain ont ces dernières années amplement analysé les carences et travaillé aux pistes de solution : les outils méthodologiques mis à la disposition des opérateurs permettent de surmonter certaines difficultés tout en préparant la nécessaire réforme légale de l'urbain attendue par tous.

Ainsi, le développement urbain aujourd'hui en Haïti n'est pas un secteur à proprement parler, mais une réalité multidimensionnelle qui touche à plusieurs secteurs. D'importantes dynamiques à l'œuvre s'engagent depuis quelques temps dans la voie d'une structuration de la question urbaine, autant du point de vue stratégique (orientations nationales et objectifs, comme avec le Forum Urbain National) que du point de vue opérationnel (renforcement des capacités des acteurs, notamment avec le programme PAIFU) et du point de vue institutionnel (réforme des institutions concernées, notamment avec les révisions organiques coordonnées par l'OMRH).

Ce chapitre met donc en exergue qu'un défi central de l'urbain est de préciser le cadre et les outils sectoriels.

La deuxième partie du rapport analyse les principales caractéristiques transversales du phénomène urbain, faisant ressortir la tendance centrale d'une croissance urbaine non planifiée. A titre préliminaire, il est important de noter que les données urbaines de base (démographie, morphologie) et leur analyse (statistique, cartographique) sont disponibles, mais souvent pas actualisées, du fait d'un rythme irrégulier de production des enquêtes, et partielles, du fait de difficultés opérationnelles et matérielles (notamment financières) des institutions responsables. Du reste, le manque de définition commune fait que ces données produites par des acteurs divers ne peuvent pas être agrégées ni comparées, ce qui limite les possibilités d'analyses. A l'inverse d'autres secteurs, il n'existe pas de mécanisme périodique de compilation des données analysées pour l'urbain, de type atlas de l'urbain : les données sont donc éparses, et inégales en fonction des périodes et des territoires.

Les données de base disponibles sur les villes haïtiennes permettent de constater d'une part que l'urbanité haïtienne est récente – **la société haïtienne est en pleine transition d'une dominante rurale vers une dominante urbaine**, et d'autre part que cette croissance urbaine est extrêmement rapide, entraînant des enjeux essentiels en matière d'économie, de services, de logement et d'environnement. Cet afflux massif vers les villes justifie de centrer les efforts publics sur un des **principaux défis que la ville doit relever aujourd'hui : celui de l'étalement urbain contrôlé et de la densification urbaine.**

En effet, la croissance rapide des villes haïtiennes s'est majoritairement opérée de manière spontanée et désorganisée, en dépit des dispositions légales prévues et des plans ou schémas de développement, rarement ou partiellement mis en œuvre. Il semble donc indispensable d'adopter une approche pragmatique et efficace basée sur la capitalisation de l'existant, c'est-à-dire de retravailler sur la masse d'exercices de planification inaboutis (136 documents divers de développement territorial, à une échelle municipale ou moindre, élaborés dans le pays depuis 2010, dont 48 sont des schémas d'urbanisme), en les finalisant par le biais d'une validation politique et d'une prolongation technique en termes réglementaires. Entériner ces plans urbains permettra de passer très rapidement à leur mise en œuvre (ou de la continuer pour ceux ayant déjà débouché sur des premières opérations), par le biais d'investissements dont l'objectif central sera de contrôler l'extension des villes : urbaniser les extensions de manière planifiée, et densifier les quartiers existants autour de la re-création de trames urbaines fonctionnelles.

Ce chapitre met donc en évidence qu'un défi essentiel de l'urbain est de contrôler et organiser la croissance urbaine.

La troisième partie du rapport traite de l'accès du citoyen haïtien à la ville, en explorant les forces et les faiblesses des questions foncières, de l'habitat et de l'accès aux services, aux réseaux et aux équipements urbains. La question foncière effraie en Haïti, du fait de sa complexité technique et des rapports de force locaux, bien qu'elle soit au cœur des préoccupations urbaines en tant qu'outil majeur de réduction des vulnérabilités physiques et économiques et de déclenchement des investissements. La situation est complexe : absence de cadastre, institutions dépassées et désarticulées, procédures opaques, insécurité dominante pour la majeure partie de la population. Cependant, une forte dynamique est à l'œuvre depuis quelques années, avec des propositions de refonte légale et institutionnelle du secteur, de formation des professionnels, et de lancement d'une vaste campagne nationale de pré-cadastre sur la base de la mise à l'épreuve récente d'une nouvelle méthodologie.

Le logement est un enjeu clef de l'urbanisme haïtien : il se développe de manière majoritairement désordonnée, par absence de mise en œuvre des plans d'urbanisme et par impossibilité pour les familles modestes d'accéder à un statut foncier sécurisé et de financer la construction de bâtis aux normes. Malgré la limitation des données chiffrées sur le phénomène, on sait que cette évolution organique engendre un surcoût potentiel ou effectif pour les pouvoirs publics puisque les services viennent après les logements. La phase de reconstruction a permis un important renouveau du secteur, et en particulier l'édiction d'une politique nationale qui structure désormais les objectifs. Cependant, en l'absence de mise en œuvre effective et rapide de la PNLH, la croissance urbaine continuera à s'opérer sur la base d'une construction spontanée des logements, en dépit des règles d'urbanisme et dans des conditions de grande précarité (insalubrité et risque) pour la plupart des familles.

En dépit de statistiques récentes et fiables, il est possible d'affirmer que l'accès aux services de base est relativement limité en Haïti, même si les indicateurs urbains sont globalement nettement supérieurs à ceux relatifs aux zones rurales : deux tiers des ménages ont accès à un point d'eau amélioré, un tiers à une installation d'assainissement améliorée, et l'accès à l'électricité touche respectivement 70 à 75% des ménages de la RMPP contre 42 à 45% des ménages des villes de province. Les dynamiques à l'œuvre sont assez différentes d'un sous-secteur à l'autre : en matière d'eau et d'assainissement, la réforme institutionnelle du secteur initiée depuis 2009 et les efforts combinés des partenaires internationaux ont permis d'importantes réussites et de grandes améliorations opérationnelles dans la capitale et les principales villes du pays, la situation semble donc être en évolution positive ; en matière de déchets solides, les efforts répétés de structuration institutionnelle, technique et financière du secteur et d'investissements opérationnels au cours de la dernière décennie ont tous fait l'objet d'échecs flagrants qui menacent même les initiatives récentes, d'où une situation toujours alarmante et sans perspective réelle d'évolution à court terme ; en matière d'électricité, le secteur est également en crise, avec une situation de déficit financier chronique et des améliorations opérationnelles bloquées par des réformes institutionnelles qui tardent à voir le jour.

A l'intersection entre les infrastructures routières urbaines et les transports en commun en milieu urbain, la question des déplacements urbains et de la mobilité en Haïti est globalement éludée et se cherche encore. En l'absence de cadre institutionnel formel, les financements sont anecdotiques ou inexistants, ce qui renforce la précarité du secteur ; les ressources allouées spécifiquement aux infrastructures de voirie sont en diminution drastique avec la fin de tous les grands programmes d'infrastructure post-séisme. Les enjeux et leurs solutions sont mal connus : pour passer à une échelle supérieure, les interventions ponctuelles en matière de circulation ont besoin d'être replacées dans une vision d'ensemble par le biais de plans de déplacements urbains complets et réfléchis, qui font aujourd'hui défaut. La question de la mobilité est pourtant au centre des enjeux urbains, au croisement de plusieurs questions clefs comme l'accessibilité physique et le handicap, la pollution atmosphérique et le changement climatique, le développement socioéconomique et l'accès aux marchés de l'emploi, etc.

Les aménagements urbains (construction d'équipements publics éducatifs, sanitaires, commerciaux, sportifs, aménagement d'espaces publics, réhabilitation et protection du patrimoine, etc.) sont par essence des questions qui concernent différents secteurs, et donc différents acteurs (notamment Ministères). Les décisions d'investissement encore très centralisées donnent lieu à des interventions isolées et déconnectées d'une vision locale d'ensemble. Les liens entre sphères centrale, déconcentrée et locale doivent donc impérativement être renforcés, en particulier autour d'une meilleure connaissance des plans de développement locaux stratégiques et urbains, pour une vision partagée et des interventions coordonnées.

La gestion des risques et désastres en Haïti s'opère par deux biais simultanés : la préparation des réponses aux catastrophes, et leur mitigation par le biais d'une meilleure connaissance des risques et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation et de correction. Une partie importante des risques est liée à la vulnérabilité particulière du pays aux aléas naturels (cyclones, inondations, sécheresses, séismes), qui place Haïti au 4^{ème} rang mondial en matière de vulnérabilité climatique. Les questions d'adaptation environnementale et de prise en compte des risques convergent toutes vers la recommandation des autorités de revaloriser la planification urbaine, et la mise en œuvre des différents règlements associés (constructibilité, plans de prévention des risques, normes de construction, etc.). Les développements pratiques visés par Haïti au titre de sa contribution mondiale à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (eau, déchets, transports, habitat...) viennent confirmer les constats déjà tirés par chacun de ces sous-secteurs en les renforçant.

Enfin, la prise en compte des questions de résilience urbaine dans les programmes de développement urbain en Haïti passe en premier lieu par une approche systémique d'analyse des éléments critiques dans une zone dont la destruction empêcherait au système de continuer à fonctionner ; d'un point de vue de réduction des vulnérabilités, l'analyse sectorielle fait ressortir 5 éléments fondamentaux en matière de résilience urbaine au centre des préoccupations nationales : des contingences dans chaque projet pour prendre en charge les chocs imprévus ; des projets de relogement de populations particulièrement vulnérables situées dans des zones à risque (fonds de ravine, littoral, flancs de morne...) ; pour créer de l'emploi et des revenus, des investissements physiques priorisant les fonctions économiques de la ville (voirie, espace publics, équipements marchands, et déplacements urbains) et les zones à fort potentiel économique (centres-villes, zones d'affaires, secteur à potentiel touristique...) ; des programmes sectoriels en eau, assainissement et déchets solides pour réduire les risques sanitaires et servir ici aussi de levier économique ; des dispositions systématiques voire des projets spécifiques pour réduire les biais existants en matière d'accès à la ville, qui jouent en défaveur de populations particulièrement vulnérables comme les déplacés, les femmes, les enfants et les personnes handicapées. ***Ce chapitre souligne donc qu'un défi vital de l'urbain est d'améliorer l'accès aux biens urbains et la résilience des villes.***

La quatrième partie du rapport concerne la gouvernance urbaine au niveau local, et relève les principales expériences et enseignements en matière de gestion des territoires aux échelles décentralisées et déconcentrées. Au vu des missions dévolues aux municipalités en matière urbaine, il semble indispensable en cette phase post-reconstruction qu'elles soient replacées dans leur rôle légitime de principales actrices du développement urbain. Ceci suppose de prolonger les efforts actuels en matière d'amélioration des ressources, à la fois en systématisant et augmentant les transferts consentis par l'Etat, et en exploitant au mieux le potentiel de mobilisation fiscale des communes. Ceci suppose aussi de renforcer les capacités locales, dans la veine des différents programmes coordonnés par la DCT dont la capitalisation est en cours.

Le principal enseignement des dernières expériences de valorisation du rôle des collectivités locales en matière urbaine est que toute approche doit être intégrée : en premier lieu, elle doit d'abord cibler à la fois les processus (renforcement des capacités des équipes) et les résultats (réalisation de services ou d'équipements concrets, visibles et bénéfiques pour le citoyen), dans une démarche d' « apprendre en faisant » ; en second lieu, elle doit être réaliste par rapport aux contraintes actuelles des Mairies, c'est-à-dire garantir que les besoins de base sont assurés avant de cibler des objectifs techniques plus complexes, assurer à toutes les étapes un encadrement technique de proximité, et proposer des programmes différenciés par rapport aux réalités distinctes ; en troisième lieu, elle doit toujours cibler à la fois les municipalités et les entités déconcentrées, pour un partage vertueux des enjeux et des ressources ; en dernier lieu, elle doit veiller à l'intégration des citoyens locaux dans la définition et la réalisation des objectifs de développement urbain.

Ce chapitre met donc en lumière qu'un défi majeur de l'urbain est de revaloriser les acteurs locaux et la gestion territoriale de proximité.

La cinquième partie du rapport analyse les professionnels non-publics de l'urbain, tirant le constat d'un monde pluriel assez cloisonné. Le secteur privé joue un rôle fondamental en matière de développement urbain, principalement par le biais de la construction proprement dite (y compris infrastructures), des matériaux de construction, de la promotion immobilière et du secteur bancaire pour son financement. Les acteurs sont bien articulés

en interne (organisation en associations professionnelles, réseaux très interconnectés), mais très peu articulés avec la sphère publique, même si la question du renforcement des partenariats publics-privés est à l'ordre du jour du gouvernement et gagnerait à être systématiquement étudiée (analyse coût/bénéfice) dans les projets de service urbain (eau, électricité, déchets,...), afin d'évaluer son potentiel dans l'amélioration de la qualité du service rendu et la diminution de son coût. L'analyse fait ressortir que l'implication du secteur privé haïtien dans les politiques de développement urbain est non seulement souhaitable mais indispensable au vu des enjeux du pays : il s'agit en effet, au travers de ces investissements, d'une part de maximiser les retombées locales en termes de revenus sur l'ensemble de la chaîne de production (matériaux et BTP notamment, mais aussi prestation de services), et d'autre part d'utiliser ces investissements publics comme leviers pour structurer et qualifier une filière locale de qualité.

En matière de formation et de renforcement des capacités, les priorités qui se dégagent du diagnostic de l'offre et des initiatives existantes s'articulent autour de 3 axes : renforcer le lien entre l'Université et le monde professionnel, par le biais de stages, d'interactions plus étroites entre professeurs et praticiens, et d'une recherche appliquée axée sur un rôle d'appui-conseil aux politiques publiques ; améliorer l'offre de formation initiale dans les métiers de l'urbain, qu'il s'agisse de formations techniques comme celles des métiers de la construction, ou de formations intellectuelles comme celles de l'urbanisme et des filières associées, en utilisant notamment les possibilités offertes par la formation numérique à distance ; enfin, améliorer l'offre de formation continue visant le renforcement des professionnels déjà en place, et notamment les équipes municipales devant constituer la future fonction publique territoriale.

Enfin, l'analyse des activités menées par des ONG, des OCB et des associations professionnelles de l'urbain fait ressortir le rôle clef à jouer par la société civile en matière de développement urbain, notamment : une pertinence spécifique en matière d'ingénierie sociale urbaine, en particulier pour re-crédibiliser l'action publique et dans certains cas réconcilier les citoyens avec l'Etat (notamment sur des thèmes de réalisation d'aménagement urbain, d'entretien des espaces et équipements publics, de gestion des déchets, de conscience citoyenne et paiement des taxes, etc.), et en matière de contrôle de la gestion municipale (élaboration des budgets, suivi des dépenses, redevabilité, etc.) ; pour les associations professionnelles spécifiquement, un rôle notable sur la revalorisation du local dans toute la chaîne de production de la ville (études, travaux, matériaux, experts, main d'œuvre...), qui passe entre autres par des actions de plaidoyer, d'information, de réforme légale, de structuration des filières, de certification, etc.

Ce chapitre fait donc ressortir qu'un défi primordial de l'urbain est de renforcer les capacités et les partenariats de/entre les différentes sphères d'acteurs de la ville.

La sixième et dernière partie du rapport évalue le poids de l'urbain en Haïti, en passant en revue les efforts consentis par le secteur public, le secteur privé et les partenaires internationaux, pour déboucher sur une cartographie des interventions et dégager les principales perspectives. Les limitations qualitatives et quantitatives sur les données disponibles en matière de dépenses publiques sont très importantes et demandent une grande précaution dans l'utilisation exacte des chiffres produits, mais permettent de dégager les principales tendances de l'investissement de l'Etat haïtien dans le secteur urbain. En termes de budget public, les investissements strictement urbains représentent environ 20% de l'ensemble de l'investissement public budgété, auxquels il faut ajouter environ 10% d'investissements partiellement urbains, ce qui en fait un secteur essentiel de l'investissement public (environ 20,7 milliards de HTG pour l'année fiscale 2013-2014). Les investissements, dont ceux en voirie, drainage, eau et assainissement sont les plus importants, sont gérés dans leur quasi-totalité par 3 Ministères : le MTPTC, le MPCE et le MEF. Cependant, les investissements budgétés dans le secteur du développement urbain dépendent à 85% des fonds Pérocaribe et des dons internationaux, soit un ratio bien supérieur à la moyenne des investissements publics : cette situation rend le secteur d'autant plus sensible aux évolutions actuelles de diminution de ces ressources.

Le développement urbain est une des principales activités économiques d'Haïti, puisqu'elle fait partie du secteur de la construction et des infrastructures, qui est lui-même le premier secteur économique du pays devant l'agriculture et le commerce. Un peu moins d'un tiers des prêts bancaires concernent le développement urbain, principalement pour de l'immobilier commercial, de l'immobilier résidentiel et du financement d'entreprises du bâtiment. Le crédit hypothécaire résidentiel est cependant fortement limité par l'insécurité foncière et les revenus limités des demandeurs. Le micro-crédit est extrêmement marginal en matière de développement urbain.

Enfin, du point de vue des financements internationaux, l'inventaire des projets en cours ou en phase d'identification en matière de développement urbain et sa comparaison avec un exercice similaire en 2014 fait ressortir une importante réduction des programmes et des ressources alloués au secteur, ainsi qu'une diminution du nombre d'acteurs présents, notamment un net recul de la présence européenne hors DUE (Grande-Bretagne, France,

ECHO). Les importantes réorientations géographiques également constatées sont principalement caractérisées par une sortie massive des bailleurs de la région métropolitaine de Port-au-Prince et une réorientation vers le Nord/Nord-Est principalement, complétée par des interventions plus isolées sur quelques pôles stratégiques. D'une manière générale, la diminution des ressources plaide pour une plus grande efficacité dans leur utilisation : valorisation des acquis et utilisation des travaux existants, travail en complémentarité et optimisation des partenariats. L'impact négatif de cette rétraction attendu sur l'économie nationale incite également à promouvoir, en rééquilibrage, une approche priorisant la création d'emplois.

Ce chapitre illustre donc qu'un défi conjoncturel de l'urbain est d'optimiser les financements sectoriels en baisse.

En conclusion, quels que soient les choix thématiques qui seront opérés pour le prochain programme urbain financé par l'UE en Haïti, l'état des lieux fait ressortir des approches transversales à valoriser : continuer les dynamiques lancées pendant la phase de reconstruction, créer de l'emploi local et valoriser la palette élargie d'opérateurs urbains, désormais plus organisés et opérationnels par rapport à la phase post-séisme. Pour le 11^{ème} FED, il s'agit véritablement de passer d'une dynamique de reconstruction à une approche de développement durable, sur la base de systèmes de financement optimisés étant donné la diminution des ressources et la masse de productions post-séismes sur laquelle il est possible – souhaitable – de s'appuyer. Les interventions devront toutes cibler un impact fort sur l'économie locale, et pourront être conçues en 2 temps : à court terme plusieurs projets simples à opérationnaliser, soit parce qu'ils se situent dans le prolongement de dynamiques existantes, soit parce qu'ils sont en maturation depuis longtemps ; à moyen terme, plusieurs projets plus complexes – mais tout autant justifiés – qui nécessitent une prise de parti franche de la part du Gouvernement et qui ne pourront être réalistes qu'à la condition d'un portage politique fort.

B. Introduction

Le Programme Indicatif National (PIN) pour le 11^{ème}Fonds Européen de Développement (FED¹) a défini 4 secteurs de concentration : (1) Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration publique, (2) Education, (3) Développement urbain et infrastructures, et (4) Sécurité alimentaire et nutritionnelle ; à ces choix sectoriels s'ajoutent des mesures transversales dédiées à l'appui à la Société Civile, l'appui à l'Ordonnateur National et l'appui au cycle des projets. Le secteur prioritaire « Développement urbain et infrastructures » est en réalité composé de 2 sous-secteurs : le développement urbain à proprement parler, et les infrastructures routières de portée nationale. La répartition des fonds entre ces 2 sous-secteurs n'est pas clairement prédéfinie, elle doit émerger du processus de définition des actions, sachant que le ciblage envisagé se situe autour d'une enveloppe de 80 à 100 millions d'Euros pour le développement urbain. L'investissement de l'Union Européenne dans le secteur du développement urbain en Haïti est donc une dynamique en pleine croissance, autant financière qu'opérationnelle, puisque le 10^{ème} FED comprenait déjà un programme urbain, appelé PARAQ (Programme d'appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers), financé à hauteur d'environ 56 millions d'Euros par l'Union Européenne (voir Annexe J.1 pour une brève description). Ceci constitue une relative exception au niveau mondial, puisque seulement 4 pays ont choisi l'urbain comme secteur de concentration.

La présente mission a pour objectif d'identifier puis de formuler le prochain programme du sous-secteur « Développement urbain ». Les travaux sont encadrés, à toutes les étapes, par un Comité de Suivi². Le présent rapport rend compte de la première phase d'état des lieux sectoriel, réalisée entre novembre 2015 et janvier 2016, visant à analyser de la manière la plus exhaustive possible la situation du secteur urbain en Haïti sous les angles institutionnel et légal, économique et financier, géographique et physique, et opérationnel. Pour ce faire, une vaste collecte de donnée a été menée auprès de plus de 200 interlocuteurs, parmi les institutions publiques, le secteur privé, la société civile, le monde académique et les partenaires techniques et financiers. Une douzaine de sous-secteurs ont été couverts (Planification et réglementation urbaine ; Gestion urbaine et maîtrise d'ouvrage municipale ; Cadre foncier et fiscal ; Développement immobilier et marché privé ; Environnement urbain : protection environnementale, gestion des risques et désastres, gestion des déchets liquides et solides ; Réseaux urbains : eau, voirie, transports, électricité ; Espaces et équipements publics ; Logement/habitat ; Gouvernance locale, participation citoyenne et société civile ; Patrimoine urbain ; Education, formation et recherche en urbain), pour un diagnostic le plus élargi possible³.

L'approche convenue pour la conduite de la phase 1 de la présente étude repose sur l'analyse des entretiens avec un large éventail d'acteurs, les échanges sur les expériences existantes, et la lecture d'une bibliographie conséquente. A cela se sont rajoutés plusieurs paramètres d'analyse spécifiques, à savoir :

- Conformément aux TDR de la mission, une approche de type « Political Economy Analysis », qui vise à compléter l'approche classique de l'analyse de gouvernance par l'inclusion de plusieurs éléments spécifiques au pays qui expliquent en partie les blocages et difficultés du secteur⁴ ;

¹Le FED est le principal instrument financier de la coopération entre l'Union Européenne (UE) et le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont fait partie Haïti. Le 11^{ème} FED couvre la période 2014-2020. Au sein de cette enveloppe, 420 millions d'Euros ont été alloués à la République d'Haïti. La stratégie d'utilisation de ces fonds a été définie, comme pour chaque FED, dans un Programme Indicatif National (PIN), signé entre Haïti et l'UE en juillet 2014 (disponible sur http://www.eeas.europa.eu/delegations/haiti/documents/pin_signe_fr.pdf).

²Le Comité de Suivi est co-présidé par la DUE et le Bureau de l'Ordonnateur National (BON), et composé de représentants du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère de l'Environnement (MDE), du Secrétariat technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (ST/CIAT), et de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP). La Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) et le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS) ont également été invités comme observateurs.

³Les résultats de la présente analyse ont fait l'objet d'une présentation publique, tenue à Port-au-Prince à l'Hotel Marriott le mercredi 13 janvier 2016, à laquelle la majorité des interlocuteurs rencontrés lors de la collecte de données ont participé. Le contenu des différents échanges et commentaires ont été incorporés au présent rapport et ont permis de l'enrichir.

⁴En cela, la PEA est bien plus riche qu'une approche classique puisqu'elle explore l'ensemble des facteurs de succès, et pas seulement les paramètres traditionnels de cadre légal, architecture institutionnelle, financement, capacités, etc. Elle peut impliquer de mettre en évidence des éléments sensibles comme les pratiques de corruption, les rivalités entre institutions, etc.

- La prise en compte des directives européennes en matière de développement urbain, consignées dans plusieurs documents et dont la synthèse est présentée à l'Annexe J.2 ;
- La collaboration étroite avec les Etats Membres (EM) de l'Union Européenne, dans le cadre du processus de « programmation conjointe », et en vertu du principe d'efficacité de l'aide (si un EM est déjà présent dans un secteur, il est plus efficace de rejoindre ses efforts plutôt que de les multiplier) : en Haïti, 4 EM sont présents (Espagne, France, Grande-Bretagne et Allemagne), dont les 3 derniers sont en phase de clôture de leurs activités liées au développement urbain. Celles-ci sont principalement les suivantes : l'Espagne via l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) est très active en matière d'eau et d'assainissement (en partenariat avec la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement - DINEPA), et également, dans une moindre mesure, en patrimoine urbain ; la France travaille en aménagement urbain via l'Agence française de développement - AFD (en partenariat avec l'Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics - UCLBP et le Secrétariat Technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire – ST/CIAT), et traite des questions de foncier et de décentralisation via l'Ambassade (en partenariat respectivement avec le ST/CIAT et la Direction des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales - MICT) ; la Grande-Bretagne aborde la question urbaine via la gestion des risques et désastres en milieu urbain, au travers du Département du Développement International (DFID) ; l'Allemagne⁵, via l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), appuie le développement local par la planification communale et urbaine (en partenariat avec le Fonds d'Assistance Economique et Sociale – FAES et la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes – CRMP) ;
- L'association entre l'aide humanitaire et le développement, consignée dans le concept de « Linking Relief, Réhabilitation and Development » (LRRD), et matérialisée par une réflexion engagée conjointement au niveau de l'Union Européenne par la Délégation et ECHO ;
- Le lien avec les autres exercices d'identification en cours relatifs aux autres secteurs de concentration et secteurs transversaux du PIN : (1) Réforme de l'Etat : l'identification n'est pas encore lancée et ne le sera qu'en 2016, mais un lien étroit a été établie avec l'équipe de la DUE en charge de ce dossier (qui a géré au cours des dernières années le programme AGIL), notamment en ce qui concerne le futur programme Décentralisation qui en sera une sous-composante ; (2) Education : des liens peuvent être envisagés avec ce secteur dans son volet n°3 sur la formation professionnelle, qui sera probablement mis en œuvre par le biais d'un partenariat avec l'AFD ; (3) Sécurité alimentaire : les zones ciblées par l'équipe d'identification étant celles de plus forte prévalence des crises alimentaires, qui par essence sont des espaces fortement ruraux, aucune synergie ne sera a priori à prévoir avec ce secteur ; (4) Société civile : des recommandations sont formulées pour qu'une partie de ce programme transversal puisse appuyer les actions sectorielles prévues en matière de développement urbain ;
- L'articulation avec les projets ou programmes financés par d'autres instruments européens : (1) les programmes du 10^{ème} FED : la continuité à étudier avec le programme PARAQ, et les potentielles synergies à obtenir avec le programme de réforme de l'Etat (Programme Cadre de Réforme de l'Etat (PCRE) porté par l'Office de Management et de Ressources Humaines (OMRH) et appui budgétaire général⁶) ; (2) les lignes thématiques financées par le budget général de l'UE dans le cadre des appels à projets, en particulier les projets déjà clôturés ou en phase de finalisation de l'ancienne ligne « Acteurs non étatiques et autorités locales » (ANE/AL) ayant bénéficié de subventions au cours des dernières années⁷, mais aussi ceux de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) ; (3) le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB), un programme mondial financé par l'UE et mis en œuvre par l'ONU-Habitat, qui a ciblé en Haïti la ville des Cayes : la phase 2 vient d'être conclue (et de bénéficier d'une évaluation externe finalisée), mais Haïti ne fait pas partie des pays prenant part à la phase 3.

⁵L'Allemagne est moins abordée que les autres EM dans ce rapport, car l'Ambassade et la GIZ n'ont pas souhaité participer à l'exercice de programmation conjointe : le développement urbain ne fait pas partie des cibles de l'Allemagne en Haïti.

⁶Un appui budgétaire général (fonds versés au Trésor public d'un pays partenaire à condition que ce dernier obtienne certains résultats dont la performance est mesurée par des indicateurs spécifiques) a été consenti par l'UE à Haïti sous la forme d'un « State Building Contract », d'un montant total de 112 millions d'euros.

⁷Un nouvel appel à projets, désormais dénommé « Organisations de la société civile et autorités locales » (OSC/AL), a été publié en novembre 2015. Celui-ci étant déjà lancé au moment du démarrage de la présente prestation, il n'a pas été possible de travailler à une possible synergie des lignes directrices avec le secteur du développement urbain. Les modalités détaillées de ce programme thématique sont disponibles sur <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1447808811011&do=publi.detPUB&searchtype=AS&zgeo=35462&aonet=36538&depub=&orderby=upd&orderbyad=Desc&PubliList=15&page=1&aoref=150424>

C. Délimitation du secteur urbain : une réalité aux contours à préciser

Défi abordé • Préciser le cadre et les outils sectoriels

**Déclaration(s)
Forum Urbain
National
correspondante
(s)**

- Considérer la Ville comme un secteur à part entière dans les politiques publiques, compte tenu de la mutation démographique (la population urbaine est de plus de 50% de la population totale du pays aujourd'hui) et des potentialités de développement socio-économique des villes [1]
- Diffuser et assurer l'effectivité des lois d'urbanisme existantes, et permettre leur actualisation par l'élaboration de lois cadres de l'urbanisme, notamment pour donner une valeur légale aux schémas d'aménagement [2.1]

C.1. L'absence d'une définition légale de l'urbain

La « ville » ou le « milieu urbain » ne sont pas encore légalement définis en Haïti – c'est d'ailleurs un sujet cher aux intellectuels haïtiens qui fait l'objet de nombreux débats. Ce flou légal est très bien retranscrit (et documenté historiquement et légalement) dans le document « Principes, règlements & outils opérationnels de la législation haïtienne sur le développement urbain » (Gharry Lhérisson, août 2015), élaboré pour le compte du MPCE, dont le premier chapitre s'intitule « La ville haïtienne : objet oublié du législateur » : « Malgré cet effort de définir différents ensembles urbains, la ville haïtienne, si elle existe de fait, n'a pas d'existence en droit. En effet, dans les différentes constitutions publiées depuis 1801, la référence à la ville est rare. La constitution de 1987, la plus récente, n'en fait mention que pour désigner la capitale, Port-au-Prince⁸. On trouve, toutefois, dans cette constitution les expressions nominales de « milieu urbain, grande agglomération, chef-lieu de département et chef-lieu d'arrondissement », qui désignent la réalité urbaine. Par ailleurs, dans les huit constitutions antérieures à 1987, - celles de 1932, 1935, 1946, 1950, 1957, 1964, 1971, 1983 -, le mot ville n'apparaît pas du tout. »

A cette absence de définition légale correspond une pluralité d'acceptions fonctionnelles, qui relèvent de pratiques et non de normes officielles. Par exemple, pour l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), le critère de définition de la zone urbaine utilisé pour la réalisation des enquêtes nationales, dont surtout le Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH), est le suivant : **est considérée comme urbaine la population qui réside dans les chefs-lieux de commune et dans les quartiers**⁹. Chaque commune dispose d'un chef-lieu nommé « ville », et qui porte le même nom que la commune. Les quartiers sont des centres urbains secondaires au sein d'une commune. Historiquement, lorsqu'un quartier grandit et atteint une taille qui lui donne la légitimité d'un chef-lieu, une nouvelle commune est créée par dissociation de la commune d'origine : c'est principalement par ce processus qu'Haïti est passé de 82 communes en 1843 à 145 communes aujourd'hui¹⁰. Statistiquement, il existe donc 145 villes en Haïti¹¹. Les limites physiques d'une ville sont déterminées lors de l'exercice du recensement général de la population et de l'élaboration de la cartographie censitaire qui en constitue la première étape : les « tâches urbaines » sont alors définies sur la base d'une **concentration contigüe du bâti sans discontinuité de plus de 200 mètres**.

⁸Constitution de 1987, Article 1^{er}. « La Ville de Port-au-Prince est sa Capitale et le siège de son Gouvernement. Ce siège peut être déplacé en cas de force majeure. »

⁹« Les quartiers sont des zones d'habitats rapprochés que ce soit en milieu urbain ou rural. », Article 4 du Décret sur la Section Communale de février 2006.

¹⁰Pour un historique du découpage territorial haïtien, voir « Organisation territoriale des collectivités – Document de travail n°1 », Commission Nationale à la Réforme Administrative / Unité de décentralisation et des collectivités territoriales, mars 2002 (disponible sur http://haiticci.undg.org/uploads/08_Organisation%20Territoriale%20des%20Collectivites.pdf)

¹¹Ou *stricto sensu* 140 : avec la création par Décret présidentiel de 5 nouvelles communes en juillet 2015, il existe aujourd'hui 145 chefs-lieux de communes, mais les données statistiques de l'IHSI datant du dernier recensement de 2003, elles, ne conçoignent que les 140 chefs-lieux existants à l'époque.

Un autre classement usuel est indiqué dans l'esquisse préliminaire du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) datant de juillet 2015¹², qui, dans son chapitre consacré aux systèmes urbains, souligne que « suivant les critères établis par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe - MPCE, à travers la Direction d'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional - DATDLR, **au moins toutes les agglomérations de moins de 2 000 habitants peuvent être considérées comme des agglomérations rurales**, indépendamment des critères administratifs établis par l'IHSI. De ce fait, le pays serait composé de 119 villes et non de 145 tel que présenté à travers les données statistiques. De plus, si l'on prend en compte les quartiers ayant plus de 2 000 habitants, soit 29, l'ensemble des agglomérations de plus de 2 000 habitants s'élève à 148¹³ ». Il est important de noter que cette acception est basée sur l'Article 65 de la loi du 29 mai 1963 (Moniteur du 6 juin 1963) : « Toute ville d'au moins 2.000 habitants est tenue d'avoir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension. ».

L'Annexe J.4 présente quelques acceptions usitées par différentes institutions, autant pour la notion de ville que pour celle de la région métropolitaine. Cependant, aucune de ces acceptions ne correspond à une définition normative légale. Elles permettent à chaque institution de développer leurs missions mais **ne permettent pas de partager, au niveau national, une compréhension commune des enjeux urbains. Ceci constitue un véritable écueil sectoriel, autant au niveau informatif (production de données uniformisées et cohérentes) qu'au niveau stratégique (reconnaissance des besoins en termes de politique publique).**

➤ *L'absence de définition consensuelle de l'urbain engendre une série de difficultés dans le passage à des enjeux institutionnels et opérationnels sur la ville, puisqu'elle conditionne la question des statistiques urbaines et de la production des données en général, ou encore la question des délimitations territoriales (administratives mais aussi électorales). Le débat engagé sur une définition reconnue et partagée semble donc être un préalable indispensable à toute politique publique dans l'urbain : un travail sur une harmonisation légale des définitions urbaines, à entériner officiellement, est sollicité par l'ensemble des acteurs.*

C.2. Une gouvernance sectorielle à préciser

Les tensions politiques, les différences de qualification technique, la compétition entre les projets, et de nombreux autres paramètres font de l'urbain un secteur assez contesté en Haïti, comme de nombreux autres d'ailleurs. Le séisme est venu exacerber cette situation qui lui préexistait, en attribuant à certaines institutions des compétences ou des fonds pour gérer des projets qui ne relevait pas de leur mandat initial. Les réactions qui ont suivi la mise en évidence par ce document de diagnostic des « divergences » existant entre différentes structures de l'Etat montrent qu'à minima, un malaise existe et plaide en faveur de ce dialogue interinstitutionnel. C'est en effet une opportunité à saisir pour aplanir une fois pour toutes ces difficultés de fonctionnement et atteindre cette saine synergie indispensable à l'efficacité de l'appareil étatique. **Les tensions entre institutions sont donc nombreuses, mais elles se sont amoindries au cours des derniers mois, avec une volonté commune affichée de mieux partager les informations, collaborer sur les dossiers et respecter les champs d'activité de chacun, qui donne déjà des résultats prometteurs de collaboration interinstitutionnelle.**

In fine, les compétences en développement urbain sont relativement bien définies, même si elles sont éparpillées dans plusieurs textes et qu'elles comprennent évidemment plusieurs zones d'ombre. Le « Rapport d'état des lieux institutionnel pour le secteur de l'aménagement urbain incluant l'habitat/logement et le développement urbain en Haïti », élaboré par Particip pour la DUE Haïti en décembre 2014, a amplement détaillé les mandats de chaque institution de l'urbain et certains dysfonctionnements, internes et externes. **Malgré ces constats mettant en exergue une réalité parfois difficile, le fait que ce rapport ait été validé montre bien cette volonté des institutions de dépasser ces écueils, volonté qui s'est concrétisée par le biais de plusieurs rapprochements très fructueux.** Les principales fonctions urbaines présentées alors sont synthétisées très brièvement ici :

- la Direction des Travaux Publics (DTP) du MTPTC héberge le Service de Planification Urbaine (SPU), le Service de Génie Urbain et le Service d'Entretien Urbain : d'après la loi, c'est donc le leader sectoriel clair de

¹²« SNAT – Esquisse préliminaire, Document de travail interne », MPCE / IBI-DAA, juillet 2015. A noter que ce document étant en phase d'analyse au sein du MPCE, il ne constitue pas une version validée et n'a par conséquent pas encore été rendu public.

¹³A noter que ces chiffres sont issus des projections 2012 du recensement de 2003 : actualisés en fonction des projections 2015, ils indiquent désormais 126 villes et 34 quartiers de plus de 2 000 habitants, soit 160 agglomérations urbaines au total au sens de la DATDLR.

l'urbanisme. Dans les faits, il souffre de 2 carences qui l'ont empêché de jouer ce rôle : d'une part le SPU est sous-doté en ressources (humaines et financières), et n'a au mieux qu'un rôle de figurant dans les activités concernant la planification urbaine en Haïti, voire même est contourné ; d'autre part la DTP (et par conséquent les services qui la composent) est dans les faits une direction métropolitaine, et ne couvre pas le reste du territoire haïtien. Les fonctions de la DTP aujourd'hui sont donc principalement centrées sur la réalisation d'études et le suivi de travaux en matière de voirie et de drainage dans la RMPP.

- Les Mairies, encadrées par la Direction des Collectivités Territoriales (DCT) du MICT, représentent l'acteur urbain clef, et les 5 Décrets de 2006 (appelés « Charte des collectivités territoriales ») leur confèrent l'essentiel des compétences en matière de développement urbain. En théorie, ce sont donc elles qui devraient être les moteurs de toutes les initiatives de planification, réglementation et gestion urbaines, le rôle de l'Etat central étant un rôle de définition de politique générale et celui des entités déconcentrées (Délégations au niveau des Départements et Vice-Délégations au niveau des Arrondissements) un rôle de supervision, d'encadrement et de contrôle. Cependant, les Mairies manquent de ressources, tant humaines que financières, du fait de transferts de l'Etat très aléatoires et de ressources propres très limitées : mis à part quelques exceptions nationales, les Mairies ont donc globalement de très grandes difficultés à mener des activités de développement de territoires et de gestion des services urbains. C'est ce même argument qui justifie le maintien de pouvoirs de décision et de fonds au niveau central, et qui par cercle vicieux alimente le statut précaire des Mairies.
- La Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional (DATDLR) du MPCE est en théorie en charge de la planification économique sur tout le pays, et de la planification spatiale pour les échelles supra-urbaines. Cependant, du fait notamment des difficultés du SPU, elle a au cours des dernières années empiété sur le champ de compétence de la planification à l'échelle urbaine, et a parfois vu dans cette expérience une justification de fait de se positionner comme leader. Il est vrai que l'équipe de la DATDLR réunit en son sein un staff qualifié, apte à travailler sur les questions de planification urbaine.
- Le Secrétariat Technique du CIAT (ST/CIAT), lié à la Primature, a pour mission de coordonner les politiques et interventions des 6 Ministères qui le composent (Finances, Agriculture, Planification, Travaux Publics, Intérieur et Environnement) en matière d'aménagement du territoire. De par sa position de 'chapeau institutionnel' liée à son rattachement à la primature, et du fait qu'il soit doté d'un staff compétent, les PTF en recherche de résultats se sont, depuis le tremblement de terre, davantage tournés vers le ST/CIAT pour la mise en œuvre de certains programmes.
- L'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), liée à la Primature, a un mandat initialement lié à la reconstruction post-séisme, qui en a fait un acteur actif au-delà des simples questions de logement (voir Chapitre E.2).

Si pour certains ministères sectoriels, il demeure nécessaire de spécifier davantage les prérogatives des institutions, il est important de noter les dynamiques de rapprochement interinstitutionnel à l'œuvre : le MPCE est sur le point de rejoindre les initiatives du ST/CIAT en matière de formation professionnelle et de validation des schémas d'aménagement ; la DTP et le ST/CIAT travaillent de plus en plus étroitement et ont conjointement convenu que l'implication importante de l'Unité Urbanisme du CIAT était transitoire en attendant le renouveau du SPU (voir paragraphe plus bas sur le SPU) ; plusieurs expériences d'appui municipal ont donné au cours des dernières années des résultats très probants, qui incitent les autorités et les partenaires à être de plus en plus en confiance avec les Mairies en tant que porteuses de projets de développement ; etc. Les paragraphes suivants détaillent brièvement les caractéristiques de ces 4 entités leaders du secteur¹⁴.

MTPTC

Créé par l'article 113 de la Constitution de 1899, le Département des Travaux Publics a évolué en Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication et est actuellement régi par le décret du 18 octobre 1983, qui lui donne comme attribution de « (i) Assurer l'étude et la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives : aux équipements urbains et ruraux; aux routes, ports et aéroports ; aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable ; (ii) Etablir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction ; (iii) Réglementer et contrôler la

¹⁴Pour plus de détails au niveau institutionnel, légal et fonctionnel sur ces institutions, y compris une analyse des principaux écueils, voir le « Rapport d'état des lieux institutionnel pour le secteur de l'aménagement urbain incluant l'habitat/logement et le développement urbain en Haïti », Clémentine Tribouillard & Sofiane Karroum/Particip pour la DUE Haïti, décembre 2014.

prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence. ». Le MTPTC comprend 5 directions dont 3 techniques : Travaux Publics, Transports et Coordination des Directions Départementales¹⁵.

La DTP comprend 3 services, dont les attributions légales (respectivement Articles 27, 28 et 29 du décret susmentionné) sont les suivantes : « **Le Service de Planification Urbaine est responsable de la formulation des stratégies et des objectifs concernant le développement des agglomérations urbaines et rurales** en rapport avec le Plan de Développement National. Il élabore les schémas d'aménagement détaillés, ainsi que les Plans Directeurs pour les Centres Urbains et Ruraux, à partir des études de planification économique et physique préparées par d'autres instances. Il établit, pour ces Centres, les **règlements d'urbanisme** appropriés et les normes techniques de construction de tous bâtiments. » ; « **Le Service de Génie Urbain est chargé de la réalisation des équipements urbains, en général, et de tout ouvrage spécifique, dont les études ont été préparées par le Service de Planification Urbaine.** Ses responsabilités concernent l'exécution et la réparation de tous ouvrages d'assainissement, notamment des systèmes de drainage, y compris les égouts domestiques, elles s'étendent aussi aux ponts, aux rues, aux parcs, aux bâtiments et aux monuments publics. » ; « **Le Service d'Entretien des Équipements Urbains et Ruraux est responsable du maintien en bon état de fonctionnement de ces structures.** Ses responsabilités s'étendent aux bassins de décantation, aux systèmes de drainage, y compris les égouts domestiques, aux ponts et aux rues. »

En théorie, le SPU est en charge de 4 compétences distinctes mais complémentaires, qui recoupent urbanisme réglementaire et urbanisme opérationnel : (1) L'édiction de normes en matière d'occupation physique du territoire urbain ; (2) La planification urbaine globale, par le biais de la réalisation de plans et schémas ; (3) Le contrôle de la mise en œuvre de cette planification urbaine, par le biais de l'approbation des permis de lotir et de construire¹⁶ ; et (4) Le contrôle des constructions, par le biais d'une analyse de conformité aux normes urbaines. Il est à noter que **les 3 dernières fonctions ont été conçues par le législateur comme étant toutes à réaliser en étroite collaboration avec la Municipalité** : le Ministère conseille techniquement et émet des avis, **mais c'est la Municipalité qui adopte les plans, délivre les permis et sanctionne les atteintes aux normes.** Dans la pratique, les activités du SPU sont très limitées : l'analyse de demandes de permis de construire transmises par les Mairies (l'instruction des permis de construire est une activité récurrente, mais minime par rapport à la loi - en moyenne 8 à 10 dossiers par mois)¹⁷, et un appui ponctuel aux différentes initiatives de planification urbaine dans le pays, généralement en tant qu'observateur, lorsqu'il y est invité (Comités de pilotage et réunions de suivi de projets d'aménagement).

L'équipe du SPU n'est composée que de 5 professionnels actifs (architectes, ingénieurs et urbanistes). Les ressources humaines encore limitées se conjuguent au fait que le SPU est relativement démuné en termes d'équipement. Face à ce constat, la DTP aspire à restructurer en profondeur le SPU depuis longtemps¹⁸. Malheureusement, le recrutement de ressources humaines complémentaires qualifiées est conditionné principalement à l'augmentation du budget de fonctionnement du MTPTC mis à disposition par le Trésor, qui dans les faits est stagnant (on compte très peu de recrutements au Ministère au cours des dernières années, la question de la future relève

¹⁵Les Directions Départementales présentent en général de très faibles capacités localement, et un manque cruel de personnel (par exemple dans le Nord-Est, il n'y a qu'un seul ingénieur à la Direction, le Directeur).

¹⁶Historiquement, les fonctions d'analyse des permis de construire et de contrôle de leur respect étaient logées au sein de la Direction Métropolitaine du MTPTC. En ce qui concerne l'analyse, ceci explique pourquoi malgré les textes, la pratique de consultation du Ministère n'a jamais concerné que les Municipalités de la région métropolitaine, et jamais celles du reste du pays. En ce qui concerne le contrôle, celui-ci était effectué par la « Brigade de contrôle des constructions privées », composée d'inspecteurs à moto disposant d'équipements conséquents. Au milieu des années 1990, l'instabilité politique a peu à peu rendu impossible le travail des inspecteurs, qui se sont fait voler l'ensemble des motos et des équipements en une année. A la fermeture de la Direction Métropolitaine, c'est le service d'urbanisme de la DTP, ensuite transformé en SPU, qui a récupéré cette fonction théorique de contrôle du bâti (qui n'a donc jamais été effective), et l'équipe associée. Sept inspecteurs sont encore là aujourd'hui, mais inactifs depuis cette époque.

¹⁷La grande majorité des Mairies traitent seules les demandes de permis de construire qui lui sont adressées. Seule la Mairie de Pétiön-Ville achemine régulièrement des dossiers au SPU, exceptionnellement la Mairie de Port-au-Prince pour les grands bâtiments qui dépassent les compétences du service de génie municipal.

¹⁸Déjà peu avant le séisme, le Ministère venait de réaménager totalement un nouveau local pour le SPU. Des études d'expert avaient été commanditées sur financement AFD pour remettre sur pied le service. D'une manière générale, les appuis ont fluctué en fonction des ministres qui se sont succédé, plus ou moins sensibles à la revalorisation de l'urbanisme au sein du Ministère. L'assistance technique prodiguée par l'ONU-Habitat dans le cadre du PARAQ sur 2012-2014 n'a malheureusement pas permis de revaloriser le service. Le renforcement prodigué par la Banque Mondiale s'est lui centré sur le Bureau Technique d'Évaluation des Bâtiments (BTEB) mais a eu un impact positif sur le SPU puisqu'il a permis de former 1 à 2 personnes du BTEB désormais intégrées au SPU.

des cadres se pose) ; il est aussi conditionné à la mise en place de facteurs d'attractivité pour les jeunes professionnels, le salaire de la fonction publique étant très peu valorisant. En conclusion, **si la dynamique de revalorisation du SPU initiée récemment via des activités de formation peut être poursuivie par le renforcement de l'équipe actuelle, toute restructuration en profondeur sera conditionnée à des choix stratégiques clefs au niveau du Ministère, et a fortiori au niveau du MEF et du MPCE en charge des arbitrages budgétaires.**

Mairies et MICT

Haïti est un pays décentralisé par sa constitution, au sens d'une décentralisation politique (dévolution) autant qu'administrative (déconcentration). L'annexe J.12 présente la structure politique et administrative du pays, et les principaux enjeux en matière de décentralisation et de gouvernance locale ; elle détaille également les **compétences théoriques des communes, qui couvrent la majeure partie des enjeux urbains : planification territoriale, gestion des équipements urbains, entretien de la voirie et des espaces publics, opération du service de gestion des déchets, etc.** Des précisions sur les fédérations d'élus et sur quelques programmes d'intérêt spécifiques y sont également apportées.

Le MICT possède un double rôle d'accompagnement et de contrôle des collectivités territoriales : renforcement des capacités d'un côté, tutelle de l'autre (qui implique un contrôle de légalité des arrêtés de publication des documents municipaux). La Direction des Collectivités Territoriales (DCT) du MICT est structurée en 5 pôles : l'unité de législation et de contrôle ; la sous-direction des finances locales ; la sous-direction à la formation et à la fonction publique territoriale ; le service du génie municipal ; la coordination des Délégations et Vice-Délégations. Sa **logique d'intervention** s'illustre particulièrement au travers des **« Programmes d'Intervention »** : les programmes PINNE (Programme d'Intervention Nord / Nord-Est) et PISUD (Programme d'Intervention Sud) ont successivement permis de former plus de 70 agents dans 16 communes du NNE et 50 agents dans 10 communes du Sud. Pour chaque programme un référent national coordonnateur a été désigné au sein de la direction des collectivités territoriales. Les postes clefs concernent le directeur général des services, le secrétariat de direction, le comptable payeur, le responsable du service fiscal, le technicien urbaniste, le technicien responsable des équipements collectifs et l'agent socio culturel. Les salaires de ces postes émanent sur le budget municipal : ils sont financés par les dotations provenant du FGDCT, et les individus formés occupant ces postes ne peuvent faire l'objet de révocation abusive à l'arrivée de nouveaux cartels municipaux. Les **programmes PICF (communes frontalières) et PI-Canaan sont en projet.**

MPCE

Le **Ministère de la Planification et de la Coopération Externe** est créé par le décret du 10 mars 1989, qui lui donne comme mission de « coordonner les activités de planification entreprises par les autres Ministères et les autres organismes de l'État » (Article 3.d). Il coordonne la planification à 3 niveaux : globale, sectorielle et spatiale. Il coordonne toutes les activités de planification entreprises par les autres institutions étatiques, dont les autres ministères sectoriels : ce faisant, **il joue un rôle intégrateur de la politique nationale et locale d'aménagement du territoire.**

Le MPCE comporte six Directions techniques, dont la DATDLR, qui est elle-même divisée en trois services : (1) le Service d'analyse globale de l'espace, qui s'occupe essentiellement de l'analyse territoriale à long terme ; (2) le Service de Développement des territoires, chargé des études relatives au développement des territoires à court et moyen termes ainsi qu'aux aspects liés à la recherche de cohérence en ce qui a trait à la planification décentralisée et la planification spatiale ; et (3) le Service de synthèse et d'informations territoriales, ayant pour mission la synthèse et l'analyse des informations géo-spatiales, ainsi que le stockage et la gestion de donnée socio-économiques. Les missions de la DATDLR sont centrées sur l'élaboration des outils de planification aux échelles supra-urbaines (départementale, régionale et nationale) et l'assurance d'une mise en cohérence des documents produits par les autres institutions et Ministères sectoriels : « Le service d'aménagement du territoire a pour attributions : d'évaluer les potentialités et contraintes du territoire, de dégager les orientations nécessaires à l'élaboration du **schéma d'aménagement du territoire et des schémas d'aménagement territoriaux et d'intégrer les plans départementaux au plan national.** Ces **schémas et plans** doivent inclure les recommandations pour la protection de l'environnement et être compatibles avec les objectifs nationaux de développement. » (Article 20).

Au cours des dernières années, la DATDRL a coordonné un nombre important d'activités clefs en matière de

développement urbain, notamment la réalisation de **17 esquisses de plan d'urbanisme**¹⁹, dont l'élaboration a été confiée à la firme canadienne IBI-DAA (en même temps que l'élaboration de 5 schémas d'aménagement régional) dans le cadre du Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers/PARLOQ (financé par le Fonds de Reconstruction d'Haïti/FRH).

ST du CIAT

Créé par arrêté du Premier Ministre en date du 30 janvier 2009, le CIAT a pour mission de définir la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de protection et de gestion des bassins versants, de gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'équipement. Cette institution a été créée en réponse à la nécessité d'actions cohérentes et coordonnées en matière d'aménagement du territoire. Le CIAT est donc une **structure de coordination**, qui s'appuie sur un Secrétariat Technique (ST) qui compte 4 unités : Urbanisme et Habitat ; Gestion des bassins versants et ressources en eau ; Législation, institutions et foncier ; et Aménagement du territoire et équipement.

La cellule Urbanisme et Habitat travaille principalement sur 2 axes : d'une part, une **réflexion structurelle sur le secteur visant à mettre en place des réformes** : analyse critique des lois, élaboration de documents méthodologiques, ateliers de réflexion sur les outils d'aménagement urbain, contribution à des études sur des thématiques urbaines (délimitations territoriales, gouvernance métropolitaine, espaces publics...), organisation de forum et contribution à des événements internationaux, etc. ; d'autre part, un **accompagnement d'activités plus opérationnelles développées par d'autres institutions sollicitant du ST/CIAT un avis technique, une coordination, voire une animation interministérielle** : schémas d'aménagement de quartier²⁰, réhabilitation du centre-ville de Port-au-Prince, etc.

⇒ *D'un point de vue institutionnel, les superpositions de responsabilités ou au contraire les vides en matière urbaine s'expliquent par un cadre légal incomplet et désuet, ainsi que des capacités assez contrastées entre les différents acteurs. Pour l'émergence d'un secteur urbain productif et efficace, il est donc nécessaire à la fois de réviser le cadre juridique et de systématiser les partenariats entre institutions concernées – ces chantiers ont tous deux été entrepris avec dynamisme par les leaders sectoriels et méritent d'être prolongés.*

C.3. Des outils sectoriels incomplets et/ou peu utilisés

C.3.1. Documents stratégiques

Le document stratégique général qui régit les actions du gouvernement haïtien est le **Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)**, issu du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH) élaboré suite au séisme de 2010, qui donne les orientations stratégiques sur les 20 prochaines années (2014-2034), au travers de 4 grands chantiers de refondation (territoriale, économique, sociale et institutionnelle), déclinés en 32 programmes et 136 sous programmes. Le PSDH inclut les différentes composantes du développement urbain dans ses objectifs de la manière suivante :

¹⁹Initialement 18, mais Aquin et Vieux Bourg ont finalement été fusionnés. La liste des 17 est donc la suivante : Saint Marc, Léogane, Petit Goâve, Grand Goâve, Acul du Nord, Plaine du Nord, Milot, Cap Haïtien, Limonade, Quartier Morin, Aquin, Les Cayes, Port-Salut, Jacmel, Cayes-Jacmel, Marigot et l'agglomération de PaP. Toutes, sauf Port-au-Prince, ont été récemment publiées sur le site internet du MPCE (<http://www.mpce.gouv.ht/fr/publications>).

²⁰Voir l'encadré sur le Comité Technique Interministériel de Validation des Schémas d'aménagement de quartiers présenté à l'Annexe J.1.

Éléments du PSDH en lien direct avec le développement urbain

1. GRAND CHANTIER DE LA REFORTE TERRITORIALE

Programme 1.1 : Aménager et développer les territoires. Sous-programme: Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisme. *Effets attendus: La disponibilité de plans d'urbanisme / Indicateur de résultat: La mise en application des plans d'urbanisme des villes ciblées*

Programme 1.4 : Rénover l'urbain. *Effets attendus: L'accroissement graduel de la qualité et de la diversité des infrastructures de base offertes / Indicateur de résultat: La réduction du processus de bidonvilisation*

4. GRAND CHANTIER DE LA REFORTE INSTITUTIONNELLE

Programme 4.1 : Réviser le cadre légal. Sous-programme: Réviser le cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local. *Effets attendus: La disponibilité d'une législation adaptée et moderne du cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local / Indicateur de résultat: La mise en place d'un système d'information cadastrale dans 5 communes par an*

Programme 4.5 : Décentraliser. Sous-programme: Accroître le renforcement institutionnel des Collectivités Territoriales. *Effets attendus: L'accès à des services municipaux de qualité / Indicateur de résultat: La mise en œuvre du projet de formation des autorités locales*

En revanche, il n'existe à ce jour en Haïti aucun document de politique nationale en matière urbaine. Il existe néanmoins des documents relatifs à des secteurs connexes du développement urbain, ou sous-secteurs, parmi lesquels on peut citer notamment²¹ la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH) a été publiée dans la version définitive en octobre 2013, sous la coordination de l'UCLBP, après un long processus largement participatif. Il est intéressant de noter que la mission initiale de l'UCLBP, inscrite dans son arrêté de création²², était de « proposer au Gouvernement une politique en matière de reconstruction post-séisme » (Article 2) et « d'organiser avec les institutions concernées des réunions devant conduire à la révision du cadre légal et de la définition des normes et standards dans le secteur de la construction afin d'aboutir à l'élaboration du Plan National de Reconstruction » (Article 11). On note d'ailleurs que la première version de la PNLH proposée au grand public (« Document pour commentaires et suggestions, 30 avril 2012) se nommait « Politique Nationale du Logement, de l'Habitat et du Développement Urbain ». Son champ d'étude était bien plus large que l'actuelle PNLH, mais il entrait pour cela-même probablement en conflit avec les champs de compétence d'autres institutions nationales.

C.3.2. Instruments légaux

La législation haïtienne prévoit une série d'outils destinés à planifier et gérer la ville. La récente étude intitulée « Principes, règlements et outils opérationnels de la législation haïtienne sur le développement urbain », commanditée par la DATDRL et rédigée par Garry Lhérisson en août 2015²³, peut servir de référence pour synthétiser ces outils et les principaux écueils à leur fonctionnement.

Extraits de « Principes, règlements et outils opérationnels de la législation haïtienne sur le développement urbain », Garry Lhérisson, août 2015

Il n'existe pas vraiment, dans le cadre législatif haïtien, d'outils opérationnels de développement urbain, mais seulement des outils d'application des règles de l'urbanisme. En plus d'être limités et incomplets, ces outils sont aussi en partie dépassés et une refonte de l'ensemble des dispositions en vigueur paraît plus que nécessaire. Les études préalables, l'adoption des nouveaux textes de loi, sans parler des délais de mise en place des nouvelles structures administratives et techniques nécessaires à leur application, font cependant de cette refonte une entreprise envisageable sur le moyen ou le long terme. Entre temps, l'application de la législation en vigueur pourrait constituer un premier pas vers la promotion d'un développement urbain durable. [...]

Le permis de construire : Selon la loi, les autorités communales délivrent le permis de construire, sur avis du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications. La généralisation de l'usage du permis de construire va exiger : La codification des procédures de demande, d'octroi ou de refus des permis de construire ; La répartition des rôles des mairies et du Ministère des Travaux Publics ainsi que les procédures des avis techniques ; La vulgarisation des critères d'octroi des permis de construire ; La disponibilité d'informations sur les agglomérations concernées (zones à risques, alignements) en attendant l'élaboration des PAEE ; La formation du personnel concerné des administrations communales.

²¹ On peut citer aussi le Plan Stratégique Sectoriel de l'Eau et de l'Assainissement, qui ne concerne évidemment pas que le milieu urbain, mais l'englobe ; le Plan d'Action pour l'Environnement élaboré en juin 1999 pour fixer les orientations et établir 10 programmes prioritaires, dont la plupart présentent un lien étroit avec les problématiques de développement urbain ; etc.

²² Arrêté du 1er juillet 2012, bien que la mise sur pied de l'unité lui soit antérieure (25 novembre 2011).

²³ Disponible sur <http://www.mpce.gouv.ht/sites/default/files/principesdeveloppementurbain.pdf>

Le permis de lotir : Selon la loi, les autorités communales délivrent le permis de lotir sur avis du Ministère des Travaux Publics, qui est aussi chargé d'inspecter les travaux et de vérifier leur conformité avec les dispositions en vigueur. Le Ministère de la Justice est aussi concerné, vu le rôle des arpenteurs et des notaires qui ne sont pas autorisés à dresser des actes relatifs à un lotissement, sous peine de nullité de ces actes, tant que le Certificat de Conformité n'aura pas été délivré par le MTPTC. Les conditions nécessaires à la mise en application effective de cet instrument sont : Vulgariser la loi de 1982 sur les lotissements ; Informer tous ces acteurs de l'intérêt pour la commune d'exiger l'usage du Permis de lotir pour tout projet de lotissement prévu sur son territoire ; Codifier les mécanismes de mise en application de la loi traitant du Permis de lotir ; Former le personnel des municipalités en charge des dossiers du Permis de lotir ; Rappeler aux arpenteurs et aux notaires leurs obligations en ce qui concerne les lotissements.

Le plan d'alignement : L'alignement est mentionné dans la loi de 1924 et les contraintes y relatives sont définies dans le décret-loi de 1937. Aussi est-il nécessaire de : Vulgariser la notion d'alignement et les contraintes y relatives qui figurent dans la législation en vigueur ; Codifier les procédures de réalisation et de mise en œuvre des Plans d'alignement ; Former le personnel des directions techniques des municipalités à l'utilisation de l'outil.

Le Projet d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension / PAEE : Selon la loi, le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension est élaboré, à la demande du Ministère de l'Intérieur, par le Ministère des Travaux Publics et validé par les autorités communales. Pour assurer l'élaboration des PAEE, il faudra : Définir de façon précise les responsabilités et attributions respectives du MICT, du MTPTC et des Municipalités ; Renforcer les capacités du Ministère des Travaux Publics en vue de la prise en charge de cette responsabilité ; Codifier les procédures pour la mise en œuvre des PAEE.

C.3.3. Outils méthodologiques

En complément de ces instruments légaux, et pour remédier à leurs carences et/ou manque de diffusion, les institutions haïtiennes de l'urbain ont développé ces dernières années une série de documents méthodologiques qui visent à cadrer les activités de planification et gestion urbaines au niveau national. Les principaux documents clefs, présentés par ordre chronologique, sont les suivants :

1. Le « **Recueil des textes normatifs annotés entourant l'action locale** »²⁴, coordonné par le MICT dans le cadre du programme Lokal de l'USAID et publié en avril 2011, qui n'est pas spécifique à l'urbain mais rassemble de manière exhaustive la plupart des textes existant en matière de gouvernance urbaine locale.
2. Le **Guide d'Urbanisme Simplifié et Illustré (GUSI)**, dans sa version préliminaire de février 2012, réalisé sous la coordination de la DATDRL par le bureau d'études canadien IBI-DAA, qui a été élaboré selon la méthodologie suivante : d'une part, les principes, normes et procédures existant dans le cadre juridique haïtien relatif à l'urbanisme et l'aménagement du territoire ont été répertoriés, et d'autre part, afin de compléter ce cadre normatif existant, les bonnes pratiques (recommandations, principes et normes) tirées d'une large revue documentaire internationale ont été classées selon les différentes thématiques définies. La compilation de ces deux sources, légale et non légale, a donné naissance au guide, d'où son nom complet de « GUSI – Bonnes pratiques retenues : normes, principes et recommandations ». Il est composé de 7 chapitres : conditions minimales d'établissement ; réseaux de déplacements ; lotissement des terrains ; espaces, équipements et services publics ; aménagement des terrains ; implantation, gabarit et caractéristiques des constructions ; sécurité publique – mesures d'aménagement pour l'atténuation de la criminalité. Jusqu'à présent, le GUSI a malheureusement été très peu circulé parmi les acteurs du secteur, et n'a pas été officiellement validé : pour ces 2 raisons, il ne remplit pas encore sa fonction de guide²⁵.
3. Le **guide pour l'élaboration des Plans Communaux de Développement** - PCD (« Cadre méthodologique-type du Plan Communal de Développement, MPCE Juin 2012 »), élaboré par la DATDRL dans le cadre du Programme de Développement Local en Haïti (PDLH) financé par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) : ce guide s'intègre dans une démarche de rationalisation du cadre méthodologique des différents outils de planification territoriale à différentes échelles ; le MPCE accompagne également l'élaboration des PCD, non par le biais d'une validation en tant que telle mais d'un « avis technique ».
4. Le document « **Lois et règlements d'urbanisme : Guide du professionnel** »²⁶, publié en juillet 2013 sous la coordination du CIAT en partenariat avec le MTPTC et l'UCLBP : sous un format clair et simple d'utilisation, il compile la législation nationale existante en matière d'urbanisme, en 10 chapitres (bâtiment, lotissement,

²⁴Disponible sur http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnaeb576.pdf

²⁵Il a été rendu disponible sur le site internet du MPCE en janvier 2016 (<http://www.mpce.gouv.ht/sites/default/files/principes-developpementurbain.pdf>)

²⁶Disponible sur <http://ciat.gouv.ht/sites/default/files/docs/lois%20d'urbanisme.pdf>

voies publiques, servitudes, domaine public, protection du patrimoine, protection de l'environnement, mitigation des risques, déclaration d'utilité publique, plans et schémas d'aménagement).

5. L'étude sur les « **Principes, règlements et outils opérationnels de la législation haïtienne sur le développement urbain** », citée plus haut. Après une analyse historique, légale et technique détaillée, elle explore dans le détail les 4 principaux outils opérationnels que sont le droit d'alignement, le permis de construire, le lotissement et le Projet d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE), et propose des recommandations « pour un usage généralisé des outils existants ».

⇒ **Les outils sectoriels de l'urbain sont encore à compléter et limitent le développement efficace du secteur : une politique nationale de la ville fait défaut, et les outils de planification et de gestion urbaines comme le PAEE ou les permis sont incomplets, partiellement obsolètes et très peu opérationnalisés. Les principales institutions de l'urbain ont ces dernières années amplement analysé les carences et travaillé aux pistes de solution : les outils méthodologiques mis à la disposition des opérateurs permettent de surmonter certaines difficultés tout en préparant la nécessaire réforme légale de l'urbain attendue par tous.**

C.4. L'absence d'une structuration de l'urbain en un véritable secteur, mais d'importantes dynamiques à l'œuvre

Une des requêtes des TDR de l'état des lieux sectoriel est d'analyser le degré de structuration du secteur du développement urbain en Haïti au regard des différentes modalités d'aide que cela peut induire au niveau de l'Union Européenne, à la lumière des 7 piliers qui définissent un secteur d'après les directives de la Commission Européenne (une politique et une stratégie sectorielles ; un budget sectoriel et ses perspectives à moyen terme ; un cadre de coordination sectorielle ; un système de monitoring ; un cadre institutionnel fonctionnel et des capacités ; une politique macroéconomique stable ; un système de gestion des finances publiques discipliné).

Cette analyse détaillée, présentée à l'Annexe J.5, conclut que **l'urbain ne peut pas encore être considéré comme un véritable secteur en Haïti, car le fait urbain est abordé sous un angle multisectoriel** qui en rend complexe l'appréhension par le biais d'un programme spécifique ou a fortiori d'un appui budgétaire sectoriel. Indépendamment d'une isolation institutionnelle ou budgétaire de l'urbain, qui n'est *in fine* qu'une option parmi d'autres, le secteur manque de directives nationales, autant stratégiques que légales ou techniques, et manque de cohésion, par le fait d'acteurs morcelés et d'initiatives souvent déconnectées les unes des autres. Comme pour les autres secteurs, les décisions d'investissement sont concentrées parmi quelques hauts responsables, et en matière urbaine dépourvues de toute vision d'ensemble. **Cependant, d'importantes dynamiques de structuration sectorielle sont actuellement à l'œuvre, qu'il est essentiel de relever.**

C.4.1. Une ébauche de dialogue sectoriel : **le Forum Urbain National**

Le ST/CIAT a organisé en mars 2014 le 1^{er} Forum Urbain National (FUN), avec la mission suivante : « À l'échelle nationale, [le FUN] est l'occasion de valoriser et d'intégrer les problématiques régionales issues des Forums Urbains Régionaux du Grand Sud et du Grand Nord, et ainsi de fédérer une vision et une compréhension partagées des enjeux urbains au niveau national. Les recommandations issues du Forum National permettront de poser des bases pour l'élaboration d'une Politique de la Ville pour Haïti. À l'échelle internationale, il est un jalon essentiel pour la préparation du Forum Urbain Mondial [tenu à Medellin en avril 2014], permettant de faire émerger les thèmes clés à porter au niveau mondial, en s'associant avec les pays partenaires de la Caraïbes. Le Forum Urbain Mondial est également une étape décisive pour la préparation de **la contribution d'Haïti à la conférence Habitat III (2016)**, réunion internationale de première importance où les politiques urbaines mondiales seront définies pour les vingt prochaines années. »

Le FUN a réuni plusieurs dizaines de participants pendant toute une semaine, autour de conférences, de visites et de débats. Il a donné naissance à une déclaration finale, reproduite à l'Annexe J.6, qui constitue un véritable socle pour l'élaboration d'une future Politique de la Ville. Il s'inscrit d'ailleurs dans une dynamique articulée, composée de plusieurs événements (dont le **prochain FUN prévu pour juillet 2016, et Habitat III à Quito en octobre 2016) et initiatives (loi-cadre de l'urbanisme, bibliothèque de l'urbain, etc.) où les productions nationales et internationales s'entre-alimentent pour progresser vers une vision sectorielle de l'urbain en Haïti. Dans le cadre de l'approche sectorielle, le FUN constitue donc un fort socle pour la mise en place d'une vision sectorielle, tant institutionnelle qu'opérationnelle.**

C.4.2. La dynamique récente du PAIFU

Le **Projet d'Appui Interinstitutionnel aux Fonctions Urbaines (PAIFU)** est un projet du volet institutionnel du PARAQ, financé par le 10^{ème} FED, et mis en œuvre sur 2015/2016. Il a été formulé conjointement par la DTP/MTPTC, la DCT/MICT et le ST/CIAT fin 2014, et sa mise en œuvre a débuté au dernier trimestre 2015. Son objectif général est de « renforcer et/ou revitaliser les capacités nationales en matière d'urbanisme, au travers d'une approche interinstitutionnelle et d'actions à court terme permettant de préparer des programmes de plus grande ampleur à partir de 2016 ». Trois catégories d'interventions sont prévues : (1) Modernisation du cadre méthodologique et légal : baliser l'élaboration et/ou l'instruction des documents (plans urbains, règlements, permis), à court terme autour de guides méthodologiques pratiques, à moyen terme par le biais de propositions de textes de lois ; (2) Gestion de l'information : rationaliser l'accès aux informations urbaines (bases de données, archivage) pour en améliorer le partage et la publicité, entre institutions et envers les citoyens ; (3) Renforcement des capacités de production des outils et de gestion urbaine : à court terme formations aux professionnels du secteur, à long terme mise en place d'outils académiques.

Certes, **la mise en œuvre des activités prévues a accusé un important retard, qui ne permet pas l'utilisation de certains résultats attendus pour alimenter le processus de formulation du 11^{ème} FED.** En revanche, le volet « renforcement des capacités » par le biais de la formation professionnelle²⁷ a, lui, bien commencé (septembre 2015) et montre déjà des résultats encourageants. **Une véritable dynamique semble donc s'engager, ou plutôt approfondir la tendance déjà lancée : la formation favorise la constitution d'un groupe de référence qui maîtrisera les concepts urbains (basera ses jugements sur de solides connaissances), constituera un guichet d'interlocution pour les acteurs nationaux et internationaux (saura analyser et intervenir sur des projets concrets), et agira de manière interministérielle (connaîtra les compétences de chacun et saura communiquer entre institutions haïtiennes).**

C.4.3. La refonte des lois organiques

La **Réforme de l'Etat engagée par le Gouvernement Haïtien**, sous la coordination de l'OMRH, dans le cadre du Programme Cadre de Réforme de l'Etat (PCRE) et du *State Building Contract* (appui budgétaire général du 10^{ème} FED), implique la réalisation d'audits organisationnels comme préalable à des propositions de réforme organique pour certains ministères clés ciblés. Au cours de l'année 2015, ces audits ont été réalisés pour une première vague de 6 Ministères²⁸, qui recevront dans les mois à venir un soutien pour la refonte de leur loi organique. Or, une prochaine vague est prévue en 2016, qui inclura a priori le MTPTC (ainsi que le Ministère de l'Agriculture, afin de couvrir l'ensemble des 4 secteurs de concentration du 11^{ème} FED).

Cette dynamique, si elle se confirme, permettra de **placer la réflexion sur la revalorisation de l'urbain dans le cadre organique haïtien dans un contexte institutionnel bien défini, doté d'un pilotage gouvernemental très clair, et adossé à une méthodologie participative transparente qui favorise le dialogue entre différents acteurs.** Cet exercice pourra analyser dans le détail les propositions existantes, et les intégrer dans une réforme encadrée.

↻ **Le développement urbain aujourd'hui en Haïti n'est pas un secteur à proprement parler, mais une réalité multidimensionnelle qui touche à plusieurs secteurs. D'importantes dynamiques à l'œuvre s'engagent depuis quelques temps dans la voie d'une structuration de la question urbaine, autant du point de vue stratégique (orientations nationales et objectifs, comme avec le Forum Urbain National) que du point de vue opérationnel (renforcement des capacités des acteurs, notamment avec le programme PAIFU) et du point de vue institutionnel (réforme des institutions concernées, notamment avec les révisions organiques coordonnées par l'OMRH).**

²⁷ Il s'agit d'une formation délivrée en 10 modules d'une semaine chacun répartis sur 18 mois, mise en œuvre par AGIR-abcd (une association française de retraités bénévoles) et coordonnée par le ST du CIAT, qui s'adresse à une petite trentaine de participants, tous professionnels en exercice dans des institutions publiques haïtiennes en lien avec le développement urbain (Ministères, organismes autonomes et entités déconcentrées et décentralisées). Le « noyau dur » des participants est constitué des membres du Comité Technique mentionné à l'Annexe J.1, qui compose un socle de référents dans chaque Ministère déjà consolidé depuis 2013 par l'exercice d'analyse et de validation des schémas d'aménagement de quartier. A ce noyau dur est venu s'ajouter plusieurs autres institutions, dont des collectivités territoriales.

²⁸ Economie et Finances (MEF), Intérieur et Collectivités Territoriales (MICT), Planification et Coopération Externe (MPCE), Justice et Sécurité Publique (MJSP), Education Nationale et Formation Professionnelle (MENFP), et Ministère des Affaires Etrangères (MAE).

D. Principales caractéristiques transversales du phénomène urbain : une croissance non planifiée

Défi abordé

• Contrôler et organiser la croissance urbaine

Déclaration(s)
Forum Urbain
National
correspondant
e (s)

- Soutenir les programmes visant à l'amélioration de la connaissance du territoire et des dynamiques démographiques [2.4]
- Clarifier et cartographier les délimitations territoriales [2.5] ; Doter les villes de documents d'urbanisme, notamment d'un plan d'affectation des sols (zonage), un plan de prévention des risques et des plans sectoriels. Ces documents devront être réalistes, adaptés aux besoins locaux et validés par arrêté municipal [2.6]
- Concentrer les efforts et les investissements dans la planification des extensions urbaines et la réhabilitation des centres-villes, afin que les quartiers planifiés deviennent les moteurs pour le renouvellement urbain [2.8]

D.1. Les principales données urbaines générales disponibles

Une partie importante des données urbaines est produite en Haïti par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), qui a pour mission de rendre disponible des informations nationales aux décideurs, chercheurs et institutions. L'IHSI ne produit pas l'intégralité des informations, mais il les compile. Par exemple, il produit les enquêtes de structure (taux d'inflation mensuel), mais il récupère des informations produites par la Direction Générale des Impôts (DGI), les douanes, la Banque de la République d'Haïti (BRH), etc.

Les données urbaines les plus importantes sont produites au travers du Recensement Général de la Population d'Haïti (RGPH). Le dernier date de 2003 et a fait l'objet de plusieurs projections pour actualiser les données, dont une projection pour 2015 publiée récemment. Le prochain recensement est prévu pour fin 2016. Les données du recensement sont collectées au niveau de Sections d'Enumération (SDE), qui sont des unités censitaires regroupant 150 à 200 bâtis (ce qui correspond en ville à des espaces d'environ 2,5 km², contre 4 à 15 km² en section communale), au nombre d'environ 12 000 dans le pays. En revanche, les données ne sont pas publiées par SDE, car ces unités n'ont aucune existence légale : le plus petit échelon territorial utilisé est celui de la section communale. Les délimitations territoriales utilisées sont celles communiquées à l'IHSI par le CNIGS. A noter que l'IHSI ne dispose pas de service cartographique, les données sont donc disponibles par tableaux seulement. Les principales informations utiles dans le cadre d'un programme de développement urbain disponibles dans le questionnaire du recensement sont celles relatives au type de bâti (nombre d'étages, type de matériaux...), à l'accès aux services et leurs types (eau, électricité, déchets...), à la mobilité (migrations), etc.

D'autres enquêtes sont réalisées chaque année, et peuvent également contenir des informations utiles en matière urbaine. A l'inverse du recensement, elles sont réalisées sur la base d'échantillons. La dernière en date est l'Enquête sur les conditions de vie des ménages après séisme (ECVMAS), réalisée en 2012. Le Plan Stratégique 2015-2020 de l'IHSI prévoit dans le futur une enquête permanente sur l'emploi (à lancer en 2018) et une enquête budget/consommation des ménages (2019).

Un autre producteur important de données urbaines est le CNIGS (Centre National d'Informations Géospatiales), qui a été mis en place en 2005 à partir d'un ancien service interne du MPCE. Son décret de création, datant de mars 2006, lui attribue comme mission de « produire et diffuser l'information géographique actualisée et fiable sur tout le territoire national », en appui aux institutions qui utilisent cette information (organisations publiques, privés, universités, etc.). Le CNIGS a notamment un mandat spécifique de production de « données de base portant principalement sur la géodésie, le nivellement de précision, la cartographie des délimitations territoriales, l'acquisition et le traitement des données photographiques et satellitaires, la toponymie, la cartographie topographique et la gestion des bases de données de référence. »

Sur la base des différents projets et initiatives de collecte et production de données, décrits à l'Annexe J.7.3, le CNIGS dispose aujourd'hui, en matière urbaine, des informations suivantes : sur tout le pays, la localisation des

bâti sous forme de points identifiés à partir d'une photo aérienne²⁹ ; sur les 10 communes du SILQ, les rues et les équipements ; sur les villes les plus frappées par les inondations au cours des 10 dernières années (Léogane, Gonaïves, Cayes, Cabaret et Cap Haïtien), des cartes d'aléa inondation. Le CNIGS ne dispose pas des cartes de réseaux urbains de l'EDH ou de la DINEPA, ni des cartes produites dans le cadre de l'élaboration des schémas d'urbanisme par IBI-DAA (qui n'ont pas encore été récupérées par le MPCE).

↳ **Les données urbaines de base (démographie, morphologie) et leur analyse (statistique, cartographique) sont disponibles, mais souvent pas actualisées, du fait d'un rythme irrégulier de production des enquêtes, et partielles, du fait de difficultés opérationnelles et matérielles (notamment financières) des institutions responsables. Du reste, le manque de définition commune fait que ces données produites par des acteurs divers ne peuvent pas être agrégées ni comparées, ce qui limite les possibilités d'analyses. A l'inverse d'autres secteurs, il n'existe pas de mécanisme périodique de compilation des données analysées pour l'urbain, de type atlas de l'urbain : les données sont donc éparses, et inégales en fonction des périodes et des territoires.**

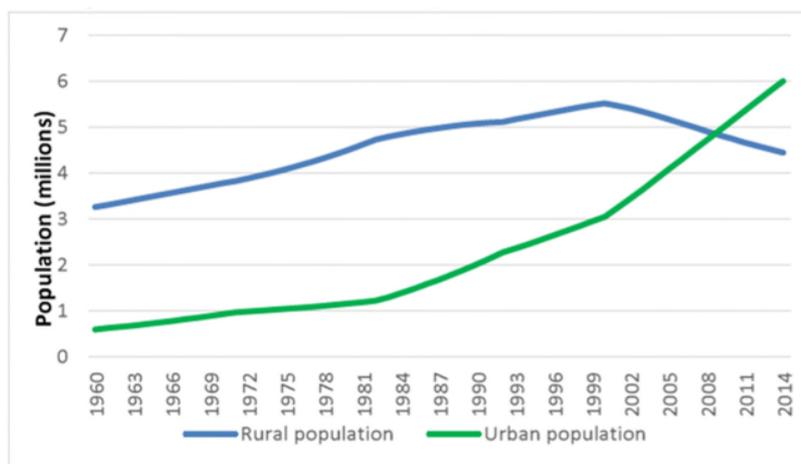
D.2. Analyse des données démographiques, morphologiques et économiques actuelles : la ville en pleine croissance

Les données présentées ici sont des données transversales sur l'urbain (les données relatives à des thématiques spécifiques sont présentées aux chapitres suivants relatifs à chaque sous-secteur, et un tableau récapitulatif est présenté à l'Annexe J.7.1). **Elles proviennent de l'IHSI et du CNIGS**, à partir des informations les plus récentes disponibles (projections 2015 des données du recensement 2003 pour l'IHSI, données cartographiques disponibles pour 1998, 2010 et partiellement 2014 pour le CNIGS). Les seules données désagrégées par genre sont les données démographiques. Le détail des tableaux statistiques et des cartes produites est présenté à l'Annexe J.7.

D.2.1. Une population majoritairement urbaine

L'IHSI estime que **la population urbaine (villes et quartiers), composée de 5,6 millions d'habitants, représente 52% de la population haïtienne**. D'après la Banque Mondiale, ces chiffres pourraient même être sous-estimés, les calculs réalisés à partir des données de la Banque et des Nations Unies indiquant une proportion de 57% en 2014. Le basculement d'une majorité rurale vers une majorité urbaine s'est opéré récemment, au cours des dernières années.

Figure 1 : Evolution de la population haïtienne au cours des dernières décennies (Source : BM)



Source: Own calculations based on World Bank (2014) World Development Indicators.

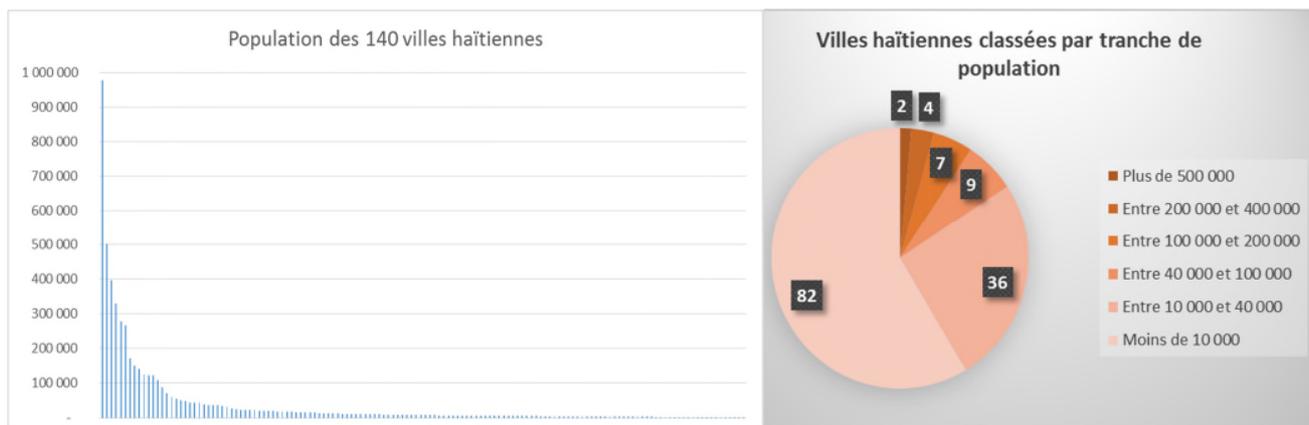
²⁹Les points sont tous disponibles pour 2010 (campagne de photo réalisée par les Etats-Unis), et en cours de traitement pour 2014 (à partir des photos financées par la Banque Mondiale citées à l'Annexe J.7.3 – le traitement, qui a commencé par les villes, est désormais plus long car les bâti ne sont plus retranscrits en points mais en polygones).

La population haïtienne est donc une population en transition, d'une dominante rurale vers une dominante urbaine. A noter que cette transition est la plus tardive de la région caraïbe. Au sein de cette population urbaine, l'écrasante majorité (93%) est concentrée dans les chefs-lieux de commune, appelés par l'IHSI villes : les 140 villes rassemblent 48% de la population. La question spécifique des quartiers est abordée à l'Annexe J.7.2.

D.2.2. La macrocéphalie de Port-au-Prince

Les 140 villes du pays sont très hétérogènes : on constate un nombre important de petites villes (au sens de villes faiblement peuplées), quelques villes secondaires significatives, et un nombre très limité de très grandes villes.

Figure 2 : Une répartition très inégale de la population parmi les villes haïtiennes (IHSI 2015)



Au sein des villes principales, on constate une claire prédominance de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince : **la population de l'aire métropolitaine représente un quart de la population du pays (24%), et presque la moitié de la population urbaine du pays (48%).** 6 des 10 plus grandes villes du pays sont situées dans l'aire métropolitaine (les 4 autres étant Gonaïves, Cap-Haïtien, Saint Marc et Petit Goâve) – elles sont indiquées en bleu dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Villes haïtiennes de plus de 100 000 habitants (IHSI 2015)

#	UNITE GEOGRAPHIQUE	POPULATION TOTALE
1	Ville de Port-au-Prince (Arr. PaP/Ouest)	977 790
2	Ville de Carrefour (Arr. PaP/Ouest)	501 768
3	Ville de Delmas (Arr. PaP/Ouest)	395 260
4	Ville de Pétion-Ville (Arr. PaP/Ouest)	327 923
5	Ville des Gonaïves (Arr. Gonaïves/Artibonite)	278 584
6	Ville de Cité Soleil (Arr. PaP/Ouest)	265 072
7	Ville de Cap-Haïtien (Arr. Cap/Nord)	170 994
8	Ville de Saint Marc (Arr. St Marc/Artibonite)	149 653
9	Ville de la Croix des Bouquets (Arr. CD Bouquets/Ouest)	139 728
10	Ville de Petit-Goâve (Arr. Léogane/Ouest)	123 805
11	Ville de Léogane (Arr. Léogane/Ouest)	122 650
12	Ville de Port-de-Paix (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	121 220
13	Ville de Tabarre (Arr. PaP/Ouest)	108 877

La carte ci-dessous récapitule ces données, même s'il est important de préciser que la taille des cercles n'est pas proportionnelle à la taille de la population : c'est bien la couleur attribuée à chaque ville qu'il faut donc regarder. Outre la concentration des grandes villes dans l'Ouest, il est intéressant de noter que toute la région Sud du pays est pratiquement dépourvue de grande ville, mis à part les 3 chefs-lieux de département que sont Jacmel, Les Cayes et Jérémie ; à l'inverse, l'espace défini par le quadrilatère Port-de-Paix / Ouanaminthe / Hinche / Saint Marc concentre le plus grand nombre de villes moyennes et grandes.

Figure 3 : Population des chefs-lieux de communes (Source : CNIGS, sur la base des données IHSI 2015)



A noter que les données sur la densité urbaine (densité de population et densité du bâti) sont présentées à l'Annexe J.7.2.

D.2.3. Un étalement urbain très rapide

La croissance urbaine physique des principales villes du pays, aussi appelée « étalement urbain », a été très rapide au cours des dernières années, notamment du fait d'une augmentation du taux de croissance naturel et surtout d'un important exode rural. La carte ci-dessous compare les tâches urbaines des années 1998, 2010 et 2014, pour 12 villes du pays³⁰.

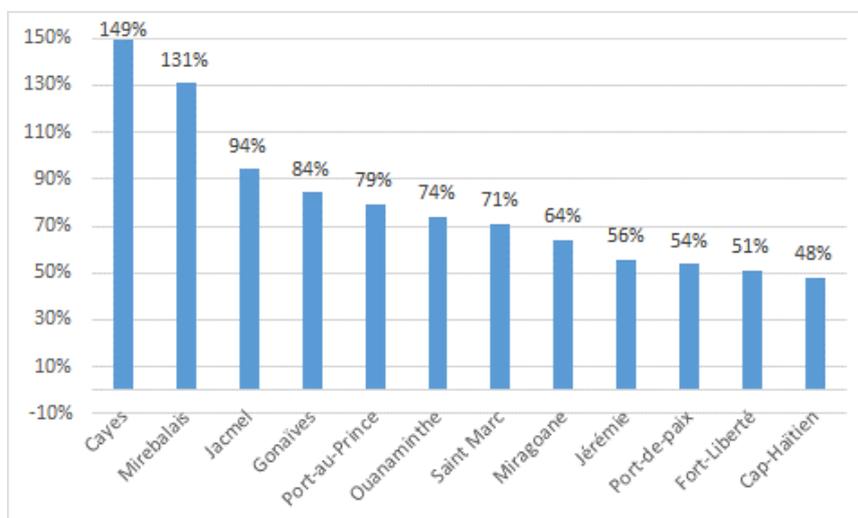
³⁰Ce choix de villes a été opéré par le CNIGS pour cibler celles faisant l'objet d'une plus grande croissance. Elle correspond initialement à la liste des 10 chefs-lieux de Département, à laquelle a été retirée la ville de Hinche pour lesquelles les données ne sont pas disponibles, et ajoutées les villes de Mirebalais, Ouanaminthe et Saint Marc, en raison de leur importance notable.

Figure 4 : Evolution de la tâche urbaine des principales villes du pays entre 1998 et 2014 – vision nationale et quelques zooms (Source : CNIGS)



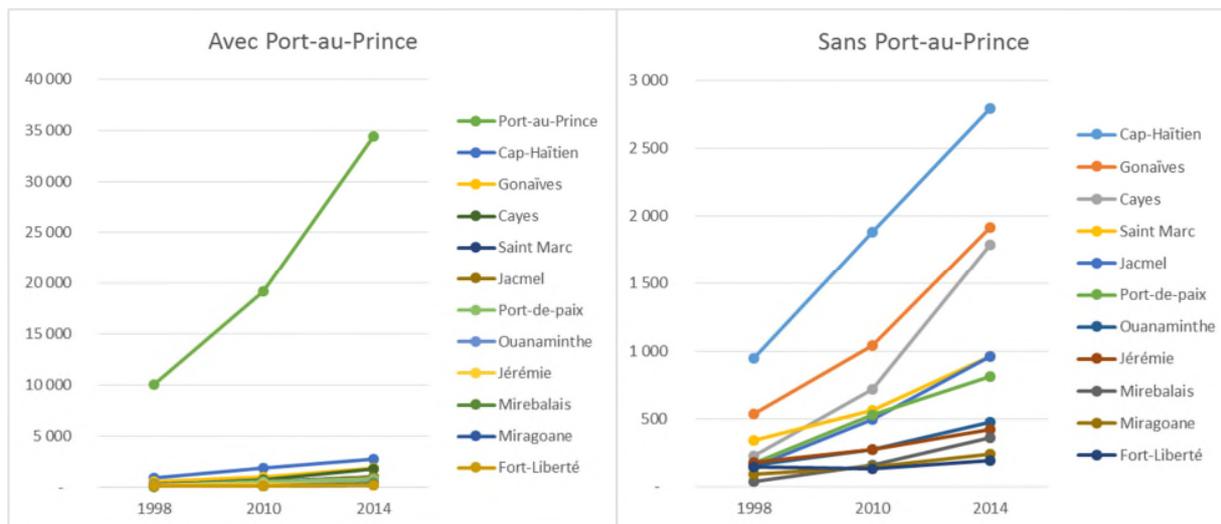
Cette carte nationale est présentée en plus grand format à l'AnnexeJ.7.3, ainsi que 6 cartes complémentaires présentant un zoom sur 6 grandes villes du pays. Le taux de croissance de ces villes entre 2010 et 2014 (c'est-à-dire le rapport entre leur superficie en 2010 et celle de 2014) est extrêmement élevé, puisqu'il va de 48% au Cap (c'est-à-dire que la ville a grandi de la moitié de sa superficie en 4 ans) à 149% aux Cayes (c'est-à-dire que la superficie a été multipliée par 2,5).

Figure 5 : Taux de croissance de la tâche urbaine des principales villes haïtiennes entre 2010 et 2014 (Source : CNIGS)



Ces valeurs sont relatives : elles mesurent la vitesse à laquelle les villes ont cru ces dernières années. Or, les valeurs absolues sont tout aussi impressionnantes : on peut constater la superficie que ces villes ont concrètement « mangé » sur les espaces ruraux. **Les enjeux les plus marquants sont en premier lieu et loin devant toutes les autres villes Port-au-Prince**, suivie de loin par Cap Haïtien, Gonaïves, Cayes et St Marc.

Figure 6 : Superficie de la tâche urbaine des principales villes haïtiennes en hectares (Source : CNIQS)

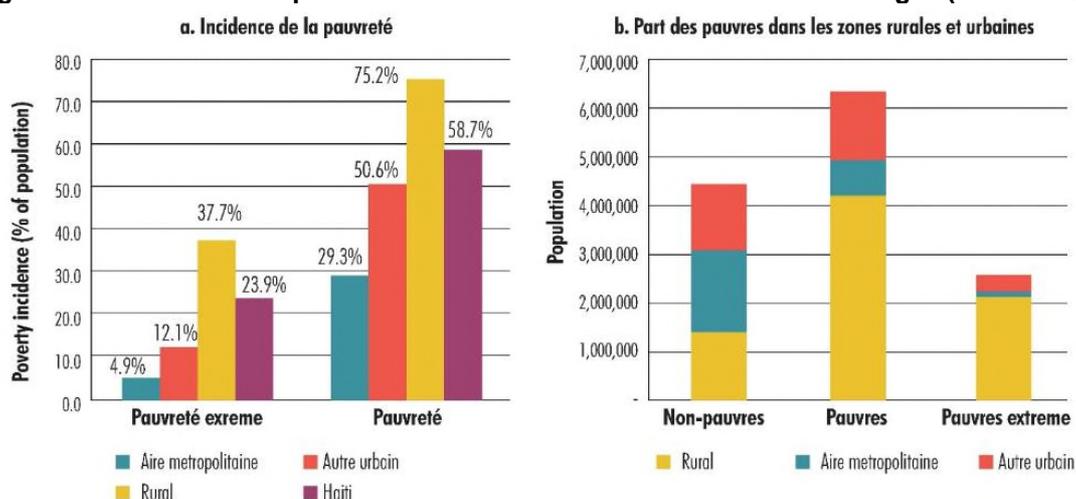


Au final, sur ces 12 villes étudiées, ce sont 20 000 ha de terres qui se sont urbanisées depuis le séisme (dont 15 000 ha uniquement pour Port-au-Prince), faisant passer la tâche urbaine totale de 25 000 à 45 000 ha. Le détail de croissance de chaque ville (en hectares et en taux d'évolution) est présenté à l'Annexe J.7.3. Peu de données sont disponibles pour expliquer dans le détail les caractéristiques de cette urbanisation (par exemple, par absence de données pour les mêmes années, il est malheureusement impossible de corréler l'urbanisation démographique - croissance de population - et morphologique - croissance physique). Cependant, l'IHSI dispose de quelques analyses intéressantes en termes de flux migratoires : d'après l'ECVMAS de 2012, près de la moitié de la population de l'aire métropolitaine est composée d'allochtones et le seul département de l'Ouest a attiré 78% du total des migrants internes. Les villes secondaires attirent également une forte proportion des migrants, qui représentent près de 29% de leur population. L'origine migratoire varie selon qu'il s'agit de migrations vers la capitale ou vers les villes secondaires. Dans le cas de l'aire métropolitaine, une large part des migrants provient des villes et départements limitrophes : près d'un migrant sur cinq (18%) vient du même département de l'Ouest et 13% du département du Sud-Est (notamment de la ville de Jacmel) ; les départements du Sud et de la Grande Anse contribuent pour près de quatre migrations sur dix vers la capitale (19,4% et 17,6%, respectivement). Dans le cas des autres villes, les migrants sont originaires principalement du département de l'Artibonite, de l'Ouest et du Nord.

D.2.4. La pauvreté urbaine

L'IHSI a réalisé en 2012 une Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après Séisme (ECVMAS). Sur cette base, un comité technique interinstitutionnel dirigé par l'Observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) a établi en 2014 les premiers seuils nationaux de pauvreté pour Haïti, qui fixent une valeur journalière de 82,2 HTG pour la pauvreté (2.42 dollars PPA de 2005) et de 41,7 HTG pour la pauvreté extrême (1.23 dollars PPA de 2005). Ils sont basés sur les niveaux de consommation, qui est considérée comme une meilleure mesure du bien-être que les revenus car elle capte le niveau de vie avec plus de précision.

Figure 7 : Incidence de la pauvreté et niveaux de consommation des ménages (Source : BM)



Source: taux de pauvreté officiels de ECVAAS 2012.

On constate donc que **l'incidence de la pauvreté en Haïti est considérablement plus élevée dans les zones rurales³¹**: plus de 80% des personnes en pauvreté extrême habitent dans les zones rurales, par rapport à 12% dans les zones urbaines et 5% dans l'Aire Métropolitaine. Ceci corrobore le constat généralement accepté que **les villes jouent un rôle de moteur économique du pays, où l'emploi et les revenus sont plus concentrés**: « Par rapport à l'an 2000, [...] les zones urbaines ont connu plus d'améliorations que les zones rurales, grâce à des transferts privés plus importants, des possibilités d'emploi non-agricole plus grandes, une inégalité décroissante et un meilleur accès aux biens essentiels et aux services. ».

➤ **Les données de base disponibles sur les villes haïtiennes permettent de constater d'une part que l'urbanité haïtienne est récente – la société haïtienne est en pleine transition d'une dominante rurale vers une dominante urbaine, et d'autre part que cette croissance urbaine est extrêmement rapide, entraînant des enjeux essentiels en matière d'économie, de services, de logement et d'environnement. Cet afflux massif vers les villes justifie de centrer les efforts publics sur un des principaux défis que la ville doit relever aujourd'hui : celui de l'étalement urbain contrôlé et de la densification urbaine.**

D.3. Les enjeux en termes de planification, réglementation et gestion urbaines

Comme vu au chapitre C.3.2, le législateur haïtien a prévu plusieurs outils de contrôle de la croissance urbaine, comme en premier lieu les plans d'urbanisme (PAEE), mais aussi d'un point de vue plus micro les permis de lotir ou de construire. Malheureusement, le caractère inopérant de ces outils fait que **la majeure partie de la croissance urbaine accélérée constatée grâce aux chiffres ci-dessus n'est pas le résultat d'un processus encadré par les pouvoirs publics, mais bien un phénomène largement spontané et désorganisé**. Pourtant, la période post-séisme a été une période de fleurissement d'exercices de planification, stratégique et/ou urbaine, à différentes échelles et contenus, dans le but de reconstruire les espaces affectés de manière plus cohérente et organisée. L'annexe J.8 recense, de la manière la plus exhaustive possible, l'ensemble des plans et schémas produits à l'échelle du territoire depuis 2010, aux échelles régionales, départementales, métropolitaines, communales et infra-communales. **On constate que parmi les 137 documents pertinents en matière urbaine, c'est-à-dire ciblant des groupements de communes, des communes ou des quartiers, 125 correspondent à**

³¹ Cf. « Pauvreté et inclusion sociale en Haïti : gains sociaux à petits pas », Banque Mondiale, disponible sur http://www.ihsi.ht/pdf/ecvmas/ecvmas_seuil/pauvrete%20et%20inclusion%20sociale%20en%20haiti%20français.pdf Le ST/CIAT attire cependant l'attention sur le fait que « La Banque Mondiale a apporté un avertissement quant aux conclusions du rapport sur la distinction entre la pauvreté rurale et urbaine en Haïti. Les limites des enquêtes, données et type d'analyse effectués pour cette publication ont sous-évalué la pauvreté urbaine. Le pourcentage de quartiers informels sont des indications de poches de pauvreté extrême en zone urbaine. »

des documents de développement stratégique (de type PCD ou affilié), 108 comportent des plans d'investissement, et 48 sont des schémas d'urbanisme à proprement parler. Parmi les schémas d'urbanisme, 38 sont déjà réalisés (dont 12 dans la RMPP), et 10 sont en préparation (Boucle Centre-Artibonite et Nord/Nord-Est). Les 10 plans en préparation sont les seuls qui disposeront de plans de zonage accompagnés de réglementation urbaine. A ces documents s'ajoutent les Plans de Prévention des Risques déjà disponibles, à intégrer aux plans d'aménagement. **Le pays dispose donc d'une masse critique de réflexion spatialisée certes hétérogène, mais extrêmement riche sur laquelle organiser (ou continuer d'organiser) ses prochains programmes.**

Or, une partie non négligeable de ces dynamiques ne sont pas encore abouties : d'une part, de nombreux documents ne sont pas officiellement validés, principalement du fait des autorités locales instables au cours de ces dernières années ; **d'autre part, aucun de ces documents ne revêt une portée réglementaire** : un dernier travail de systématisation des normes associées aux plans reste donc à effectuer. **Ce passage à la réglementation (plan de zonage, plan de protection des risques, plans sectoriels) sera décisif pour la mise en œuvre des plans : c'est lui qui garantira la prise en compte effective des enjeux en termes de GRD (zones non constructibles, zones de sécurité), de logement (normes de construction), de patrimoine (secteurs de protection), de respect de l'environnement, etc.**

Enfin, pour une véritable **mise en œuvre des objectifs des différents schémas**, un travail autour de la gestion urbaine devra être lancé ou prolongé : attribution rationnelle et stratégique des permis de construire et lotir et **contrôle des constructions notamment.** Comme l'indique le rapport Lhérisson, pour éviter des plans sans application, « l'utilisation de ces outils va d'abord exiger : le renforcement des capacités des administrations communales et des institutions nationales concernées ; l'information des élus et la formation du personnel communal concerné sur les dispositions légales en vigueur ; la sensibilisation du public sur la nécessité et les avantages de l'application des règlements d'urbanisme. »

La volonté du gouvernement haïtien, exprimé par le biais de plusieurs documents et déclarations, est de **valoriser la ville formelle par rapport à la ville informelle**, c'est-à-dire de privilégier les dynamiques de production d'une ville planifiée avant celles de régularisation de l'informel, afin d'en démontrer les bienfaits. En effet, la formalité, en permettant une densification et une extension contrôlées des villes et une intervention intégrée des différents services de l'Etat, produit des villes plus fonctionnelles et plus efficaces. Dans ce cadre, disposer de documents d'urbanisme complets, compris et appliqués, permet de mettre en œuvre un développement urbain planifié et de réaliser des opérations plus performantes, notamment : **des travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics permettant de structurer la ville autour d'une trame fonctionnelle**, qu'elle soit à créer pour les extensions, ou à recréer pour les quartiers existants ; **des opérations d'habitat planifié, de type densification, remembrement, ou Sites & Services**, en lien avec une bonne connaissance foncière (pour rappel, dans le cadre du programme Sites et Services coordonné par l'UCLBP, une des principales difficultés a été l'identification de terrains disponibles, qui a pris en moyenne 2 ans pour les projets pilotes en cours).

⇒ **La croissance rapide des villes haïtiennes s'est majoritairement opérée de manière spontanée et désorganisée, en dépit des dispositions légales prévues et des plans ou schémas de développement, rarement ou partiellement mis en œuvre. Il semble donc indispensable d'adopter une approche pragmatique et efficace basée sur la capitalisation de l'existant, c'est-à-dire de retravailler sur la masse d'exercices de planification inaboutis, en les finalisant par le biais d'une validation politique et d'une prolongation technique en termes réglementaires. Entériner ces plans urbains permettra de lancer ou continuer rapidement leur mise en œuvre, par le biais d'investissements dont l'objectif central sera de contrôler l'extension des villes : urbaniser les extensions de manière planifiée, et densifier les quartiers existants autour de la re-création de trames urbaines fonctionnelles.**



E. L'accès du citoyen à la ville : questions foncières, habitat et accès aux services, réseaux et équipements urbains

Défi abordé

• Améliorer l'accès aux biens urbains et la résilience des villes

Déclaration(s)
Forum Urbain
National
correspondant
e(s)

- Articuler la planification urbaine avec le projet de réforme foncière, en associant les acteurs clés : la DGI, les arpenteurs, les notaires [2.7]
- Prioriser, pour les quartiers non planifiés, la construction de trames viaires structurantes, la fourniture des services de base et la création d'espaces publics [2.9]
- Garantir aux citoyens le droit à la ville par la définition et la mise en œuvre de politiques publiques appropriées en matière d'accès au foncier, au logement, aux équipements publics et par l'adoption de mesures qui favorisent la participation des citoyens au processus de planification urbaine [2.13]
- Prendre la mesure de la fragilité du territoire face aux aléas naturels et orienter les budgets vers des mesures de prévention, en priorisant les zones de haute vulnérabilité [2.17]

E.1. Le foncier

Le foncier est traditionnellement un thème qui effraie les acteurs haïtiens. D'une part parce qu'il jouit d'une réputation méritée de grande complexité (voir encadré ci-dessous qui détaille les principales difficultés du foncier, dont l'insécurité), qui demande un travail de longue haleine et une grande capacité à faire dialoguer une multitude d'acteurs, et d'autre part parce que **sa réforme correspond à la remise en cause de rapports de force séculaires qui engendre nécessairement des frictions, voire bloque totalement les initiatives**. Ainsi, certaines formes de lobbying d'institutions ou de groupes professionnels, comme une certaine classe possédante haïtienne, peuvent, pour protéger leurs intérêts, compliquer l'avancement de certains points clés de la réforme foncière.

Cette appréhension par rapport au secteur s'est exacerbée avec le séisme, qui a donné lieu à de nombreuses méthodologies, parfois improvisées, de résolution des questions foncières pour surmonter les obstacles légaux et mener à bien les projets de reconstruction. Ceci explique pourquoi le foncier est très peu présent dans les programmes de financement post-séisme (voir Annexe J.9.1 sur les projets fonciers traitant de l'urbain depuis 2010).

Principales caractéristiques de la question foncière en Haïti (Extraits du rapport « Projet Cadastre et sécurisation foncière en Haïti : Evaluation interne », Ambassade de France en Haïti, janvier 2015)

Le contexte foncier a connu des évolutions importantes au cours des deux derniers siècles en Haïti. Certains régimes ont ainsi marqué la perception et la gestion du foncier, à travers des politiques, plus ou moins abouties. Le XIX^{ème} siècle est marqué par une distribution des terres aux hauts cadres de l'administration et aux officiers militaires. La volonté est principalement de garder une structure foncière fondée sur les grandes exploitations, héritées de l'époque coloniale. En parallèle à cela, de nombreux citoyens, appelés dans le pays « les nouveaux libres » (anciens esclaves affranchis) s'installent dans les zones reculées des montagnes. Ce dualisme foncier a perduré jusqu'au XX^{ème} siècle et reste un élément fondamental pour comprendre le foncier en Haïti, principalement dans les zones rurales. Le début du XX^{ème}, surtout la période 1915-1940, est caractérisé par l'arrivée des investissements étrangers, principalement des grandes sociétés agricoles américaines. Ces investissements s'inscrivent dans la politique foncière visant à maintenir les grandes plantations héritées de la période coloniale. Cette époque, marquée parfois par de violents conflits fonciers, a eu un impact important sur les populations.

La création de l'ONACA et une expérience cadastrale, notamment sur la zone de la plaine de Gonaïves (Artibonite), ont été réalisées à partir de 1984 sous l'impulsion d'un important projet de la coopération allemande, mais cela n'a pas pu apporter de solution claire à la gestion foncière en Haïti. A partir de 1995, des tentatives de réforme agraire ont été mises en place, sans toutefois pouvoir être menées à terme. Ces réformes sont aujourd'hui abandonnées. [...]

La pression foncière est très importante en Haïti, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ceci tient à la croissance démographique (1,58 %) et aux caractéristiques géographiques d'un pays composé à 80% de montagnes (pentes importantes, rareté des plaines). La tradition de propriété privée vieille de trois siècles se caractérise aujourd'hui par une généralisation de la petite propriété. Le domaine public de l'Etat est mal défini et le domaine privé mal localisé.

La structure institutionnelle est largement inspirée de la France où les professions délégataires de la puissance publique ont en charge la rédaction des actes translatifs de droits de propriété. **L'insécurité foncière résulte de la faiblesse des institutions et de l'absence d'articulation entre elles.**

La structure institutionnelle de gestion du foncier est dépassée par les exigences nouvelles de l'économie dont elle n'a pas suivi l'évolution. Cela a laissé des interstices entre les dispositions légales qui ont donné naissance à des « accords fonciers » et se traduit en milieu rural comme en milieu urbain par des situations de fait parfois complexes : **propriété du sol dissociée de la propriété du bâti, démembrements des droits de la terre, ... [...] Les modes de règlements de conflits fonciers, comme les procédures de légalisation des mutations foncières, sont inopérants et générateurs d'une insécurité foncière grandissante.** La planification urbaine est quasi-inexistante, ce qui favorise une multiplication des extensions informelles en zones périurbaines [...] qui sont marquées par une **forme d'habitat extensive avec une quasi absence de copropriété.**

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a mis en évidence les profondes lacunes institutionnelles. Des défaillances existent, notamment, au niveau du système actuel d'identification des biens, des personnes et des droits. Renforcer ces trois piliers, c'est garantir une sécurité foncière et permettre aux institutions d'être plus performantes et de répondre aux attentes de la population. L'objectif des autorités haïtiennes est d'améliorer la sécurité des droits sur le foncier tant pour les populations que pour les investisseurs, en vue de promouvoir un développement durable et une politique d'aménagement du territoire.

Institutionnellement, c'est l'Office National du Cadastre (ONACA), créé par le décret du 23 novembre 1984 et placé sous la tutelle du MTPTC, qui a pour mission d'établir un cadastre et de superviser les opérations afférentes, **mais à ce jour, seulement 5% du territoire ont été cadastrés en raison des difficultés humaines et financières rencontrées par l'institution.** Il compte aujourd'hui 140 employés répartis en 3 bureaux (Port-au-Prince, Gonaïves et Saint Marc). La Direction Générale des Impôts (DGI), organe déconcentré du MEF, intervient également en matière foncière via 2 services : d'une part le service du Domaine, qui gère le patrimoine de l'Etat ; d'autre part le **service de l'Enregistrement, de la transcription et de la conservation foncière, qui conserve les archives foncières d'Haïti**³². A titre de référence, Port-au-Prince reçoit pour tout l'Ouest 300 à 350 actes par mois, et indique être, en décembre 2015, en train de traiter les actes déposés en mai 2013 (soit un an et demi de délai de traitement). Cependant, selon les cas et les lieux, il n'est pas rare d'avoir à attendre plusieurs années.

A ce jour, **il n'existe pas de communication entre le service d'enregistrement foncier et l'ONACA, ce qui rend de fait impossible le maintien d'un service de cadastre opérationnel.** De plus, le placement de ces deux organismes sous des tutelles différentes ne facilite pas la fluidité des communications. Enfin, soulignons que la dynamique existante de cadastre est fortement centralisée : elle vise pour l'instant le renforcement des institutions centrales et la mise en place de dynamiques et procédures permettant de mieux disposer de l'information foncière. Même si une réflexion au niveau déconcentré ou décentralisé sur le territoire doit impérativement être menée, **aujourd'hui la notion de « cadastre » est totalement déconnectée de celle « d'inventaire fiscal » au niveau municipal**, et les 2 exercices sur le terrain sont dissociés.

A noter également 2 autres dynamiques institutionnelles clefs :

- le rôle du ST/CIAT dans la question foncière, en particulier au travers de la coordination de 2 programmes au niveau de la cellule « Législation, Institutions et Foncier » qui travaille sur le renforcement du cadre réglementaire, institutionnel et technique du secteur foncier : le programme « Cadastre et sécurisation foncière en Haïti » financé par la Coopération Française par le biais d'un Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), qui termine en janvier 2016 et a travaillé sur l'élaboration d'une méthodologie de plans fonciers de base, la révision légale du secteur foncier (4 projets de lois de réformes du notariat, de l'arpentage, de l'enregistrement et de la conservation foncière, et de l'ONACA, sont prêts), le renforcement de la DGI et de l'ONACA, et la formation des professionnels du secteur (3,5 M d'Euros sur la période 2010-2015), qui est décrit en détail à l'Annexe J.9.1 ; et l'important « Projet de Sécurisation du Foncier en Milieu Rural » (PSFMR) financé par la Banque Interaméricaine de Développement (27 M USD) mais ne concerne pas les zones urbaines.
- le projet de loi de « Création d'une Direction Générale du Domaine, des Partenariats et des Participations » (DGDPP) au sein du MEF, publié en annexe au document de présentation du Budget Rectificatif 2014-2015, qui vise principalement à optimiser le patrimoine de l'Etat en l'utilisant comme apport dans des opérations de PPP. Le texte ne mentionne pas le lien avec l'ONACA ou la Direction de l'enregistrement foncier, mais indique clairement l'extinction de la Direction du Domaine à la DGI, dont la DGDPP récupère les missions.

³²Ces services sont présents sur tout le territoire national, puisque la DGI est représentée par le biais d'un Centre Des Impôts – CDI par département, et d'Agences Locales des Impôts – ALI dans les communes. La seule exception à noter concerne l'Ouest, où il existe également des centres d'enregistrement à Pétiou-Ville, Tabarre, Delmas et Croix des Bouquets, en plus du siège à Port-au-Prince.

La situation du foncier semble avoir lentement évolué au cours des dernières années, et **on constate aujourd'hui une réelle dynamique de réforme foncière**. Le programme foncier de la coopération française coordonné par le ST/CIAT a notamment permis, en 4 ans, d'intéresser l'Etat, de mieux structurer les professionnels du secteur, et de convaincre les PTF de l'importance capitale du secteur : le projet limité de la France (4 MUSD) a permis de déclencher un programme important financé par la BID (27 MUSD), un autre en cours de négociation avec le Canada (10 MUSD ?), et des intérêts exprimés par l'UE et la BM. Aujourd'hui, grâce à des équipes désormais en place (6 agents permanents au CIAT en plus d'une centaine d'enquêteurs), **la méthodologie du Plan Foncier de Base (PFB, également appelé pré-cadastre), au bout de 4 ans, est rodée** – elle est en phase de finalisation/validation. L'Annexe J.9.2 est consacrée à la présentation du PFB haïtien et de ses perspectives.

Ces chantiers ne sont évidemment pas encore conclus : la numérisation des archives de la DGI n'en est qu'à ses débuts, le plan de formation des professionnels du foncier – dont la création de l'école des notaires – doit être mis en œuvre, le lien harmonieux et réfléchi qui doit exister entre pré-cadastre et mobilisation fiscale (fiscalité foncière) n'a pas encore été tissé, le mécanisme de mise à jour des informations du pré-cadastre n'est pas encore en place, les mécanismes de sécurisation foncière n'ont pas encore été tous testés ni systématisés³³, etc. **Mais la dynamique est indéniablement lancée : ces expériences de réforme institutionnelle (4 projets de loi préparés par le ST/CIAT, projet de création de la nouvelle DGDPP au MEF), une nouvelle méthodologie opérationnelle de pré-cadastre (à prolonger par un mécanisme de mise à jour de la base de données et de modernisation de l'institution en charge du cadastre), et une conscience accrue et partagée par tous les acteurs, quels que soient les milieux et les thématiques, que la connaissance et la sécurisation foncières sont des conditions sine qua non du développement, replacent légitimement le thème du foncier au centre des revendications des acteurs de l'urbain. En effet, en milieu urbain, le foncier constitue un très fort levier pour :**

- **La réduction des vulnérabilités aux catastrophes naturelles** : d'une part car disposer d'un certain degré de sécurisation foncière sur son logement permet d'y investir plus d'argent, et donc de l'améliorer en termes de construction et d'équipements ; d'autre part car opérer une gestion urbaine sur la base d'un foncier connu, régulé et contrôlé permet de limiter les constructions dans les zones à risques (inondation, érosion...) et de réduire les zones d'habitat insalubre ;
 - **La réduction des vulnérabilités économiques** : plus la régularité légale d'un terrain et/ou d'un logement que l'on possède est grande, plus sa valeur de marché sera importante et son potentiel de revente, en cas de crise familiale par exemple, sera élevé ;
 - **La réduction des vulnérabilités institutionnelles** : la jouissance d'un statut foncier légal ou la possession de documentation est un élément rassurant et probablement décisif dans la gestion des aléas institutionnels (pressions des agents publics, corruption...), voire des potentielles crises d'Etat ;
 - **Le déclenchement des investissements**, car l'accès à une documentation foncière en règle est un prérequis pour obtenir un prêt bancaire, mais aussi de manière plus générale car la confiance en un système d'enregistrement foncier fiable est un préalable à la réalisation d'opérations d'investissement local, qu'elles soient au niveau familial ou commercial. **A l'inverse, les blocages dus à des questions foncières (remise en question des titres, processus d'expropriation lents ou inaboutis, etc.) retardent voire empêchent la réalisation d'opérations clefs, disposant pourtant parfois de financements déjà identifiés et/ou d'entreprises déjà mobilisées pour des travaux et qui se retrouvent donc pénalisées.**
- ⇒ **La question foncière effraie en Haïti, du fait de sa complexité technique et des rapports de force locaux, bien qu'elle soit au cœur des préoccupations urbaines en tant qu'outil majeur de réduction des vulnérabilités physiques et économiques et de déclenchement des investissements. La situation est complexe : absence de cadastre, institutions dépassées et désarticulées, procédures opaques, insécurité dominante pour la majeure partie de la population. Cependant, une forte dynamique est à l'œuvre depuis quelques années, avec des propositions de refonte légale et institutionnelle du secteur, de formation des professionnels, et de lancement d'une vaste campagne nationale de pré-cadastre sur la base de la mise à l'épreuve récente d'une nouvelle méthodologie.**

³³La méthodologie actuelle des PFB ne prévoit pas de régularisation foncière (Commission de validation des droits). Dans le cadre du PSFMR, des opérations pilotes sont prévues pour tester la délivrance gratuite de PV d'arpentage lorsque la parcelle jouit d'un statut clair - or d'après le Code Rural, un PV d'arpentage vaut titre de propriété en milieu rural. En milieu urbain en revanche, un acte notarié est nécessaire, mais celui-ci est bien plus coûteux, il existe donc un débat sur la pertinence d'inclure de telles activités aux programmes.

E.2. Le logement

Haïti connaît un important déficit de logements de qualité, que la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat souligne lors qu'elle mentionne le « défi de construire 500 000 nouveaux logements pour répondre au déficit actuel de logements et aux besoins pour les prochaines dix années ». Ce déficit est particulièrement marqué en zone urbaine, raison pour laquelle la PNLH vise à « augmenter l'offre de logements dans les villes et plus particulièrement une augmentation du stock locatif ». En effet, les statuts d'occupation en milieu urbain sont encore plus précaires qu'en milieu rural, avec une prédominance du statut locatif.

Extraits du document d'analyse des résultats de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme (ECVMAS) réalisée en 2012 : « L'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme », IHSI / DIAL, Paris / Port-au-Prince, Juin 2014

Le type d'habitat nous renseigne autant sur le mode d'expansion des villes que sur la prévalence des logements précaires. **La quasi-totalité des ménages réside dans des logements individuels, principalement des maisons basses. La croissance des villes s'est donc fait par extension des limites des villes plus que par une densification de l'espace urbain** même si on a assisté au début des années 2000 à un fort accroissement du nombre des maisons à étage et une aggravation du degré de surpeuplement des logements. Comparant les résultats du recensement de 2003 et ceux de l'ÉEEI de 2007, on constate que cette évolution (près de 50 000 nouvelles maisons à étage dans l'Aire métropolitaine entre 2003 et 2007) a été inversée entre 2007 et 2012, vraisemblablement une des conséquences du séisme (soit 33 000 maisons à étage en moins). Une autre conséquence (prévisible) du séisme est la **précarisation de l'habitat dans l'Aire métropolitaine**. Aussi bien le nombre de taudis, kay atè, abris provisoires, tentes (hors camps de déplacés par le séisme) a significativement augmenté. Ils représentent aujourd'hui un logement sur vingt, contre un sur cent en 2007. Lorsqu'on définit la précarité par la qualité de la construction (sol, mur et toit), le constat est le même. L'habitat s'est fortement précarisé dans l'Aire métropolitaine durant cette période. Il s'est faiblement précarisé dans les zones rurales et il s'est amélioré dans les zones urbaines hors Aire métropolitaine. [...]

La prédominance des maisons basses dans les villes et les contraintes à l'expansion territoriale des villes déterminent, conjointement avec la forte croissance de la population urbaine, une **pression foncière de plus en plus forte**. Un indice indirect de la pression foncière (en tout cas de la densification) est le taux de **surpeuplement des logements** (on considère un logement surpeuplé lorsque le nombre de personne par chambre à coucher est égal ou supérieur à 3). L'incidence de l'entassement dans les logements a fortement progressé entre 2007 et 2012. En 2007, 46% des ménages ne disposaient pas d'un nombre suffisant de chambres à coucher dans leur logement, le phénomène s'est fortement aggravé en 2012 (56%), surtout dans les villes. Dans l'Aire Métropolitaine, où la situation reste la plus critique, deux tiers des ménages ont un logement trop exigu (c'est 10 points de plus qu'en 2007). Les conséquences négatives de cette promiscuité sont multiples et affectent particulièrement le développement des jeunes. [...]

Dans les pays en développement la propriété du logement est sans conteste le principal actif du patrimoine des ménages, l'acquisition de façon informelle et sans titre de propriété étant souvent le mode prédominant d'accès à la propriété. Les ménages locataires de leur logement sont relativement minoritaires car il s'agit le plus souvent des ménages plus mobiles, plus jeunes et dont le chef est muni de qualifications élevées qui permet une aisance financière susceptible de couvrir le loyer sans imposer une charge trop lourde sur le budget familial. Haïti semble se conformer à ce paradigme. Au niveau national, **près de sept ménages sur dix sont propriétaires de leur logement**, en légère baisse par rapport à 2007 (69% et 71% respectivement). [Ce chiffre est à corrélérer avec celui de l'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH) de 2003, qui établit que 26,4% des propriétaires de logements ne possèdent aucun titre de propriété, et avec celui du PSDH, qui souligne que « moins de la moitié des propriétaires aurait un titre de propriété clair et sans équivoque ».] Spécifiquement au niveau des villes, **seulement un peu plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement en milieu urbain** (52% dans l'Aire métropolitaine et 53% dans le reste des villes), révélant ainsi une **certaine difficulté dans l'accès à la propriété du logement des ménages urbains**. En tout cas, cette proportion relativement élevée des ménages urbains locataires de leur logement implique que ces ménages sont confrontés à des dépenses incompressibles plus élevées et reflète également l'existence de fortes inégalités de patrimoine. Ces inégalités s'aggravent encore lorsqu'on tient compte du patrimoine mobilier.

Une autre question centrale en matière de logement en Haïti, exacerbée par les conséquences désastreuses du séisme, est la qualité du bâti. « **Reconstruire mieux** », le slogan adopté par les autorités pendant toute la phase de reconstruction, illustre les efforts des dernières années en matière d'encadrement de l'auto-construction, d'information sur les normes de construction, de formations aux professionnels de la construction (notamment en matière de normes parasismiques), de promotion des techniques sûres, etc. **Cette dynamique d'amélioration des techniques de construction s'est souvent accompagnée d'efforts qualitatifs connexes : densification (promotion des constructions à étage et de la copropriété notamment), optimisation des espaces et des coûts (mitoyenneté, respect de l'espace public...), etc.**

Au niveau du gouvernement, le secteur du logement est coordonné par l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), un organisme rattaché à la Primature, créé par arrêté présidentiel du 1^{er} juillet

2012 (bien que mis sur pied dès novembre 2011), qui lui attribue la mission suivante : « Sous l'autorité hiérarchique du Premier ministre, l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics a pour mission d'assurer la coordination ou la mise en œuvre de tous les projets de reconstruction des bâtiments publics et de logements sur le territoire national et d'encourager les investissements privés dans la reconstruction des agglomérations urbaines détruites après le passage du tremblement de terre du 12 Janvier 2010. L'UCLBP devra, entre autres, conduire une réflexion globale autour de la reconstruction et proposer au Gouvernement une politique en matière de reconstruction post-séisme. » On constate donc que le mandat de l'UCLBP est très large techniquement et institutionnellement (coordination et mise en œuvre sont des fonctions envisagées), mais relativement restreint temporellement et géographiquement (le mandat est clairement centré sur les zones affectées et sur la phase de reconstruction post-séisme). La particularité de ce statut institutionnel et les conséquences de ce positionnement sont examinées plus en détail à l'Annexe J.10.1.

D'un point de vue opérationnel, l'UCLBP mène depuis sa création 3 types d'activités, qui correspondent à son organisation en 3 divisions : la Division bâtiments publics est responsable de la planification et de la coordination des projets de reconstruction des édifices administratifs et institutionnels de l'État haïtien, et à cet effet assure la mise en œuvre de la construction de la Cité administrative de Port-au-Prince dans les espaces déclarés d'utilité publique au centre-ville ; la Division logement coordonne plusieurs programmes d'aménagement de quartiers informels de Port-au-Prince, dont celui de Martissant et Baillergeau (AIQIP), et le suivi de projets de construction de logements destinés à des déplacés du séisme (Village Lumane Casimir à Morne à Cabris, programme « Sites et Services »), et assure le leadership d'une Table sectorielle du logement (TSL) ; la Division relogement et réhabilitation a assuré la gestion du Projet 16/6, de Jalousie en couleurs, de PREKAD 2, de la Réhabilitation de la zone du Champs de Mars et du Projet d'hébergement des familles sinistrées.

L'UCLBP a aussi coordonné l'élaboration de la **Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH)** en 2012-2013, qui dresse le constat clair que la production de logement ne peut pas se fonder sur les pratiques de subventionnement intégral des constructions telles que développées au lendemain du tremblement de terre, car celles-ci sont très coûteuses et forcément limitées par rapport à l'immensité de la demande. La stratégie promue par la PNLH est donc celle de la création d'un environnement favorable à la construction de logements par le secteur privé (professionnels mais avant tout ménages), par le biais principalement d'une amélioration de l'accès au foncier, au crédit immobilier, et aux services de base.

La question spécifique de la **gestion du stock d'unités sociales publiques** est gérée par l'Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux (EPPLS), créée en 1982 et placée sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et du Travail. Le détail des caractéristiques de l'EPPLS est présenté à l'Annexe J.10.1.

Ainsi, **mise à part une production d'unités sociales sur maîtrise d'ouvrage publique extrêmement limitée, la production de logement en Haïti est à l'initiative privée : promoteurs, mais surtout ménages (autoconstruction)**. En ce qui concerne les ménages à bas revenus, la production suit souvent un schéma similaire : identification d'un terrain au statut foncier généralement précaire (qui en fait son accessibilité) ; construction d'un logement sur un mode évolutif au fur et à mesure des revenus familiaux, généralement sur plusieurs décennies voire toute une vie, et en dépit des normes de construction de base (notamment des normes parasismiques) qui renchérisent le bâti ; autofinancement généralisé (l'accès aux prêts pour les bas revenus est totalement impossible, précisément à cause de ces bas revenus, mais aussi de l'absence de formalité foncière), fondé sur des revenus propres souvent irréguliers, les rémittances de l'étranger, et les réseaux familiaux et socioreligieux. C'est ce schéma que l'on constate dans la plupart des zones d'extension spontanée, à l'intérieur des villes (bidonvilles) comme dans les franges urbaines (comme la zone d'extension Nord de PaP et notamment Canaan). **La production de logement est donc majoritairement déconnectée de la production des réseaux, équipements et services urbains, qui dans le meilleur des cas s'opère a posteriori sur ces espaces nouvellement construits**, engendrant de grandes lacunes dans ces services, et un surcoût considérable par rapport à une urbanisation planifiée.

↪ *Le logement est un enjeu clef de l'urbanisme haïtien : il se développe de manière majoritairement désordonnée, par absence de mise en œuvre des plans d'urbanisme et par impossibilité pour les familles modestes d'accéder à un statut foncier sécurisé et de financer la construction de bâtis aux normes. Malgré la limitation des données chiffrées sur le phénomène, on sait que cette évolution organique engendre un surcoût potentiel ou effectif pour les pouvoirs publics puisque les services viennent après les logements. La phase de reconstruction a permis un important renouveau du secteur, et en particulier l'édiction d'une politique nationale qui structure désormais les objectifs. Cependant, en l'absence de mise en œuvre effective et rapide de la PNLH, la croissance urbaine continuera à s'opérer sur la base d'une construction spontanée des logements, en dépit des règles d'urbanisme et dans des conditions de grande précarité (insalubrité et risque) pour la plupart des familles.*

E.3. Les services de base : eau, assainissement, déchets et énergie électrique

E.3.1. Eau et assainissement liquide

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Haïti reste très bas. Les données chiffrées pour étayer ce diagnostic sont malheureusement peu nombreuses : dans l'attente de la publication prochaine d'un état des lieux sectoriel réalisé par l'UNICEF, en cours de validation, aucune donnée n'est publiée par la DINEPA concernant les taux d'accès à l'eau et l'assainissement en milieu urbain. Ces limites étant posées, certains indicateurs peuvent être cités. Il est également important de noter la **pression accrue qui pèse sur le secteur depuis l'arrivée en Haïti en octobre 2010 du choléra**, maladie hydrique mortelle même pour l'adulte, et les nombreuses épidémies qui s'en sont suivies.

En matière d'alimentation en eau potable (AEP), les zones urbaines ne disposent le plus souvent que d'un réseau public d'eau potable partiellement hors service ou dégradé ; dans certains quartiers défavorisés, la mise en place de kiosques pallie au manque d'accès au service par branchement domiciliaire. Le Rapport de situation du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (« Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation » - JMP) relève qu'**en 2015, seulement 2 ménages sur 3 en milieu urbain ont accès à un point d'eau amélioré**. Ce chiffre est surtout à comparer à celui de 1990, qui était de 9 ménages sur 10 : la situation a donc clairement régressé. Les inégalités entre villes sont également importantes³⁴.

Tableau 2 : Pourcentages d'utilisation de points d'eau (JMP, 2015)

Année	Utilisation de points d'eau (pourcentage de la population) ^{1,2}															Progrès vers la cible des OMD ³	Proportion de la population de 2015 ayant obtenu l'accès depuis 1990 (%)
	Milieu urbain					Milieu rural					Total						
	Améliorés			Points d'eau non améliorés	Eaux de surface	Améliorés			Points d'eau non améliorés	Eaux de surface	Améliorés			Points d'eau non améliorés	Eaux de surface		
	Améliorés (Total)	Branchements domestiques	Autres points d'eau améliorés			Améliorés (Total)	Branchements domestiques	Autres points d'eau améliorés			Améliorés (Total)	Branchements domestiques	Autres points d'eau améliorés				
1990	91	24	67	4	5	50	1	49	28	22	62	8	54	21	17	Progrès limités ou absence de progrès	16
2015	65	13	52	35	0	48	5	43	46	6	58	10	48	39	3		

D'un point de vue institutionnel, l'AEP est gérée par la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), créée en 2009 et placée sous la tutelle du MTPTC, qui a réorganisé le secteur et a mis sur pied, pour le milieu urbain, les Centres Techniques d'Exploitation (CTE). Il existe aujourd'hui 25 CTE (l'objectif actuel de la DINEPA est d'en avoir au total 55), dont le plus important est celui de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (CTE-RMPP). Les détails de la structure institutionnelle de la DINEPA sont présentés à l'Annexe J.11.1.

Hormis un appui ponctuel de la JICA et l'AFD, les principaux partenaires techniques et financiers de la DINEPA sont la BID et la Coopération Espagnole (AECID), qui accompagnent la DINEPA dans sa réforme depuis plusieurs années, avec une intensité renforcée depuis le séisme³⁵. L'AECID et la BID travaillent en étroite collaboration à travers deux modalités financières : soit leurs fonds propres respectifs, soit les fonds issus du Fonds de l'eau qui

³⁴A la demande de la DINEPA, un diagnostic de l'AEP a été réalisé par l'Office International de l'Eau en 2015, qui lui-même compile des informations issues de plusieurs études. Les taux de couverture estimés du service d'eau potable sont très partiels et les données, de sources différentes, sont très disparates : 70% pour la RMPP en 2012 (accès à de l'eau produite par le CTE, qu'il s'agisse de branchements actifs, de kiosques ou de branchements illicites), 60% à Hinche, 41% à Lascahobas, 19% à Dessalines, 13% à Petite Rivière de l'Artibonite et 4,6% à St Michel de l'Attalaye (2013). Voir « Evaluation de la mise en œuvre de la réforme du secteur eau potable et assainissement en Haïti et préparation du plan d'action – Rapport diagnostic », Office International de l'Eau, version de décembre 2015.

³⁵L'AECID prévoit de conduire une évaluation de sa coopération avec la DINEPA début 2016. Celle-ci permettra de tirer un bilan plus détaillé sur les avancées institutionnelles et opérationnelles de la DINEPA.

est abondé par l'Espagne et dont la gestion est partagée entre les deux institutions³⁶.

Détails sur les activités eau à PaP

Le nombre de connexions individuelles est pratiquement inchangé depuis les années 1990 malgré la croissance urbaine : il n'existe que 45 000 branchements officiels, pour une ville de presque 3 millions d'habitants. Le CTE de PaP est aujourd'hui très bien structuré. Depuis le séisme, les activités se sont étalées sur 3 phases :

- Phase 1 (clôture prévue pour août 2016) : 50 MUSD (15 BID / 35 Fonds de l'Eau). Phase d'urgence de réhabilitation des infrastructures, dont l'état avait été sous-estimé. Nombreux petits travaux sur tout le territoire, installation de l'assistance technique de SUEZ au CTE-RMPP. Un schéma directeur d'eau potable pour la RMPP a été réalisé et estime à 600 MUSD les besoins.
- Phase 2 (en cours) : 35,5 MUSD BID, dont 1 gros contrat de 23 millions d'USD destiné au renforcement de la production (et peut-être 1 ou 2 petits en plus à venir). Travaux beaucoup plus structurels.
- Phase 3 (en réflexion) : 30 millions BID. Avec pour focus la zone de Carrefour, dans la continuité des petits travaux précédents, qui ont déjà, avec peu, permis de doubler le nombre de branchements individuels. Les travaux (20 millions sur les 30) visent à augmenter la production.

Les besoins restent énormes sur PaP. Il existe de nombreux défis en matière de gestion, protection des sources, etc. L'objectif est qu'en 2018-2019 la ville réussisse à payer ses coûts d'exploitation.

Détails sur les activités eau dans les autres centres urbains

- Phase 2 (en cours) : 39 MUSD (19 BID / 20 Fonds de l'Eau). Etudes + travaux dans 5 villes intermédiaires : Hinche, Port-de-Paix, Jacmel, Saint Marc (objet d'une expérience unique de délégation privée à l'entreprise SESAM) et les Cayes. Cap Haïtien a ensuite été ajouté, mais seulement pour les études. A noter que Port-de-Paix est déjà viable économiquement. Ces villes vont être finies (besoins comblés) : mis à part le Cap, toutes vont avoir des réseaux qui fonctionnent, avec une production plus que suffisante.
- Phase 3 (en lancement) : programme bilatéral de l'AECID seulement de 100.000 USD (investissements + institutionnel), inclut un programme urbain qui vise les villes secondaires, avec pour objectif de perfectionner les capacités de 13 villes (Aquain, Jérémie, Miragoâne, Cap-Haïtien...) à travers des interventions différents dans chacune d'elles (pas forcément tout le système complet comme dans la phase 2 avec la BID : parfois seulement 1 élément financé pour un impact maximal des fonds). Au Cap, les études réalisées en phase 2 seront utilisées.
- La BID seule réfléchit également à un programme indépendant pour le Cap et le couloir jusqu'à Caracol, dans lequel les OREPA seraient en charge de planifier les besoins. Ils disposent déjà comme base d'un inventaire qui a été réalisé sur tous les systèmes de la région.

En matière d'assainissement liquide (gestion des eaux usées et excréta), il n'existe en zone urbaine pratiquement aucun réseau collectif d'assainissement³⁷ : les ménages dépendent principalement de systèmes d'assainissement autonome (latrines ou fosses septiques). Les données disponibles sont très fragiles, car la DINEPA ne produit pas d'enquête nationale sur l'accès à l'assainissement, faute de moyens financiers. Elle réalise cependant des enquêtes ponctuelles, en fonction de ses interventions géographiques et de ses besoins de planification, qui sont ensuite corrélés à l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), dont les données sont elles-mêmes intégrées au Rapport de situation du JMP³⁸. Les données du JMP pour 2015 indiquent qu'un tiers

³⁶En 2010, le Fonds de l'Eau a été abondé de 170 MUSD environ pour Haïti (70 MUSD en gestion par la BID devant être mis en œuvre d'ici octobre 2016, et 100 MUSD en gestion par l'AECID devant être mis en œuvre d'ici mars 2017), auxquels se sont rajoutés plus de 76 MUSD de la BID dédiés à l'eau depuis 2010 au travers d'autres programmes. La répartition de ce fonds est la suivante : 20 millions sur les infrastructures rurales, 100 millions sur les infrastructures urbaines, et le reste sur le renforcement institutionnel, qui est transversal. A ces montants se sont rajoutés plus de 75 MUSD de la BID dédiés à l'eau en milieu urbain depuis 2010.

³⁷A l'exception des expériences pilotes de réseaux condominaux, qui sont une technique de collecte des eaux usées caractérisée par un réseau collectif - jusqu'à 250 familles - et privé utilisant les fonds des lots des maisons destinés à l'installation. Les tuyaux ont un diamètre réduit et n'avancent que de 40 à 60 m pour ne pas empiéter sur les voies publiques et ne pas supporter le poids du trafic, donc l'investissement initial est moins cher que dans le système conventionnel d'environ 30 %. Une fois collectées, les eaux usées peuvent être déversées dans le réseau public (quand il existe) ou traitées sur place. Ce concept a été développé dans les années 80 au Brésil pour les communautés à faible revenu. Il est maintenant utilisé pour de nombreux réseaux urbains, essentiellement en Amérique Latine, mais il a été aussi adopté en 1985 pour Orangi, le plus grand bidonville de Karachi/Pakistan, dans la banlieue de Rabat/Maroc et dans de nombreuses autres zones péri-urbaines des pays en développement.

³⁸Il convient de signaler que les spécialistes de la DINEPA considèrent que l'enquête EMMUS publiée en 2012 et réalisée en 2010 est faussée en raison de la situation sanitaire post tremblement de terre, ce sont donc les résultats de l'enquête de 2006 qui sont utilisés pour analyser la situation sanitaire nationale. Par ailleurs, il est important de noter que l'assainissement souffre

de la population urbaine haïtienne a accès à une installation d'assainissement améliorée.

Tableau 3 : Pourcentages d'utilisation d'installations d'assainissement (JMP, 2015)

Année	Population (en milliers)	Pourcentage de la population urbaine	Utilisation d'installations d'assainissement (pourcentage de la population) ^{1,2}												Progrès vers la cible des OMD ³	Proportion de la population de 2015 ayant obtenu l'accès depuis 1990 (%)
			Milieu urbain				Milieu rural				Total					
			Non améliorées				Non améliorées				Non améliorées					
			Améliorées	Installations partagées	Autres installations	Détérioration en plein air	Améliorées	Installations partagées	Autres installations	Détérioration en plein air	Améliorées	Installations partagées	Autres installations	Détérioration en plein air		
1990	7 110	29	33	38	16	13	11	8	18	63	18	16	18	48	Progrès limités ou absence de progrès	16
2015	10 604	59	34	38	20	8	19	13	33	35	28	28	25	19		

La DINEPA supervise les questions d'assainissement par le biais de sa Direction Nationale de l'Assainissement. Le rôle de la DINEPA en assainissement est donc de réguler le secteur, par le biais principalement de l'édition des normes techniques³⁹ et du contrôle des opérateurs de vidange et de transport, et de coordonner la question du traitement des boues de vidange (construction et supervision des stations d'épuration).

Détails sur les activités en assainissement liquide (eaux usées et excréments)

Collecte : Expérience test à Christ-Roi (quartier de PaP) sur les premiers réseaux condominaux, une autre à Saint Marc. La DINEPA est très intéressée par ces expériences mais elles sont pour l'instant des échecs par manque d'eau pour faire fonctionner les réseaux. Par conséquent, la recommandation de l'expert brésilien inventeur du concept, venu en Haïti pour analyser la situation, est d'améliorer en premier lieu l'alimentation en eau : ceci constitue désormais la priorité claire de la DINEPA. En second lieu, un des problèmes de l'approche condominale est la question foncière (positionner la station, l'électricité, etc.) qui constitue toujours un écueil.

Traitement : il existe 5 stations de traitement des boues de vidange à échelle nationale, dont 4 ne fonctionnent pas : Titanyen (financement AECID), les Cayes et Saint Marc (financement AECID/BID) disposent de fonds BID prévus pour leur réparation, mais la réparation de Limonade (financement Trésor Public, à l'occasion du Carnaval du Cap) n'est prévue dans aucun programme. La station de traitement des excréments de Morne à Cabri est la seule fonctionnelle de tout le pays, mais elle ne reçoit qu'une très faible quantité de boues de vidange. 2 problèmes coexistent : un problème de capacité de gestion des boues de vidanges (déchets mélangés), et un taux de vidange des latrines très faible.

E.3.2. Déchets solides

La situation du pays en matière de gestion des déchets, particulièrement en milieu urbain, est alarmante.

La dernière étude en date (UGDS/PNUD 2015, voir encadré ci-dessous), fait le constat d'une filière déstructurée et analyse, sur les zones de Port-au-Prince, Cap-Haïtien et les Cayes, les défaillances techniques et environnementales. Seuls 2 sites de décharges officielles sont recensés : Tritier, sur la commune de Cité Soleil, et Demion, à Ravine du Sud près des Cayes (on note tout de même le site de Mouchinette dans la commune de Limonade en attente d'une accréditation par le Ministère de l'Environnement, pour être aménagé dans le cadre d'un projet AFD / Mairie de Cap-Haïtien). L'estimation de la production de déchets ménagers et assimilés varie selon les rapports⁴⁰ et il n'existe pas à notre connaissance de données consolidées à l'échelle nationale, mais malgré les

d'une grande carence en données intégrées, sachant par exemple qu'aucune source ne fournit d'information sur le volume d'eaux usées ou de boues transportées et traitées dans des conditions adéquates.

³⁹ Mis à part pour les espaces publics, les événements publics ou en cas de crise, elle n'est pas responsable de la fourniture des infrastructures d'assainissement, qui sont de la responsabilité de chaque usager, qu'il s'agisse de ménages, commerces, industries ou services. En ce qui concerne les infrastructures familiales, la DINEPA déconseille les approches de subvention, au profit d'approches de sensibilisation à l'hygiène et d'encadrement technique de la construction de toilettes.

⁴⁰ A titre d'exemple, le flux journalier de la RMPP était évalué en 2010 à environ 6 000 m³ de déchets totaux (« Document d'élaboration d'une politique stratégique de gestion des déchets solides dans la région métropolitaine de Port-au-Prince - MTPC »). Le « Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides – UGDS/PNUD » réalisé en décembre 2015 estime, lui, le niveau de production moyenne de déchets à 0,7 kg/habitant/jour pour la ville de Port-au-Prince, et de 0,5 kg/habitant/jour pour des villes secondaires comme le Cap-Haïtien et Les Cayes, ce qui correspond en termes de gisement à un total de 2 450 tonnes/jour pour Port-au-Prince, et respectivement 221 et 36 tonnes/jour pour les villes du Cap-Haïtien et des Cayes.

différentes sources et méthodes de calcul, les études s'accordent à estimer qu'**environ 50 % des déchets urbains sont collectés et le reste est principalement déversé dans les rues, les terrains vacants, la mer et les exutoires d'eaux usées (ravines, canaux de drainage)**. Parallèlement, l'Enquête sur les Conditions de Vie Après Séisme estime que **seulement 34,3% des ménages de l'aire métropolitaine et 16,3% des ménages des autres zones urbaines bénéficient d'un système de collecte des déchets solides**.

La gestion des déchets solides est une responsabilité partagée en Haïti. **Les Mairies sont chargées du ramassage, du transport et du traitement des déchets solides** : cependant, au vu de la faiblesse des ressources financières et des capacités techniques de la majorité des Municipalités du pays, peu sont celles qui ont réussi à mettre sur pied un service de collecte des déchets et à l'opérer convenablement (principalement les grandes villes). Si cette fonction est aujourd'hui opérée par les Mairies de manière individuelle, elle peut l'être sur la base d'un regroupement de Mairies, comme l'y autorise le décret du 3 mars 1981 sur la gestion des déchets : « la gestion des déchets des ménages doit être assurée par les communes, les groupements constitués entre eux ou éventuellement par les organismes spéciaux qui en égard à des circonstances particulières et dirimantes, pourraient leur être substitués pour la gestion des dits déchets. »(Article 8). A noter que 2 des 4 intercommunalités existantes⁴¹ ou en phase de montage en Haïti sont motivées par la mutualisation de la gestion des déchets.

Dans le cas particulier de la région métropolitaine, les Mairies partagent ce rôle avec le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides (SMCRS), créé en 1981 : « Le rôle du SMCRS consistera dans le ramassage des détritiques qui auront été balayés et assemblés par le service de la voirie respectif des communes » (décret d'octobre 1989). Le SMCRS, sous double tutelle du MTPTC et du MICT, compte 1 400 employés, dont 400 dans l'administration et 1 000 sur le terrain, la plupart journaliers (parmi lesquels environ 400 sont des balayeurs, et 75 opèrent la décharge de Truitier). Il opère par le biais de 5 camions à bascule, 15 camions compressifs, une dizaine de bennes et un millier de poubelles. Le service est emblématique d'une administration publique défaillante : effectif pléthorique, management peu qualifié, ressources très limitées⁴², maintenance défaillante des équipements, nombreuses accusations de malversation (utilisation du matériel à des fins personnelles, vente des déchets pour une utilisation comme polder notamment au Cap...), très mauvaises communications avec la tutelle technique, etc..

Ce partage de compétences s'opère également de manière permanente dans la ville du Cap Haïtien⁴³, où le SMCRS a installé une branche depuis 1999, et de manière ponctuelle dans d'autres villes du pays à l'occasion d'événements particuliers (Carnaval et autres). L'équipe de direction du SMCRS dit vouloir couvrir tout le territoire national d'ici 2016, et se transformer en SNCRS où « National » remplacerait « Métropolitain ».

La fonction de collecte est également partagée avec le secteur privé, qui propose aux usagers un service payant : on dénombre sur le territoire national 4 grandes entreprises (Boucard, Jedco, Sanco et Ampco), 3 moyennes (Chimen Lapwopte, Bekecon et Jardin Tropical dans le Nord), et une multitude de petites entreprises et de collecteurs informels. **Le secteur privé et le secteur associatif sont également très actifs dans la fonction de valorisation des déchets** (promotion des filières de recyclage) : ces projets à petite échelle exploitent le potentiel de retombées économiques de la filière à travers des projets d'économie sociale, et en ce sens méritent d'être capitalisés et articulés avec les interventions plus larges ou plus institutionnelles.

Ni la fonction de traitement (construction et opération des décharges, développement des filières de recyclage, traitement des déchets spéciaux, etc.), ni celle de pilotage stratégique (définition de la stratégie nationale de gestion des déchets, édicition des normes techniques, régulation du secteur) ne sont clairement attribués par la loi à un organe spécifique : ni le Ministère de l'Environnement, ni le Ministère des Travaux Publics, les 2 potentiels leaders naturels, ne comportent de telles missions dans leur texte organique. Dans les faits cependant, le MTPTC est à l'initiative des seules tentatives de structuration du secteur existantes.

⁴¹A savoir l'Association intercommunale de traitement des ordures ménagères Le Marien (Quartier Morin, Limonade et Cap-Haïtien), déjà existante, et 10 communes de la Grande-Anse soutenues par Cités Unies France, qui travaillent à la mise en place de deux sites de décharge pour desservir les communes de la région.

⁴²Le budget du SMCRS, versé sous forme de dotation du MICT, est de 28 MHTG par mois : 14 MUSD pour les salaires et 14 MUSD pour les autres coûts d'opération, aucun budget d'investissement. Ponctuellement, le SMCRS reçoit des subventions de l'Etat. Le SMCRS ne collecte aucune ressource propre (de type taxe déchets) – les 25 HTG/m³ exigés en paiement aux opérateurs déversant leurs camions à Truitier ne sont pas recouverts. Les PTF qui appuient le SMCRS prodiguent en général un appui technique et non financier (Oxfam Québec, Concern et CRS en retrait progressif, UNOPS en discussion).

⁴³Le budget du SMCRS Cap est distinct de celui de la RMPP : il est de 400 000 HTG par mois, utilisé pour les salaires. L'antenne régionale ne dispose pas de bureaux propres, elle est logée à la Direction Départementale du MTPTC.

L'Unité de Gestion des Déchets Solides (UGDS) du MTPTC

Après le séisme, le projet « Débris » mis en œuvre par les agences des nations unies a permis de déplacer 10 M de m3 de débris. Pour accompagner ces réalisations physiques d'une stratégie durable de gestion des débris en cas de catastrophe, le PNUD a élaboré, à la demande du MTPTC, une stratégie nationale de gestion des débris, qui recommandait, entre autres, la création d'une Unité de Gestion des Déchets Inertes. La DTP ayant proposé d'élargir la réflexion, une réunion du Comité de Suivi en 2014 a entériné l'évolution de l'unité de gestion des débris, devenue déchets inertes, en Unité de Gestion des Déchets Solides (UGDS), avec pour mission de proposer des solutions pour la régulation du secteur au niveau national. Grâce à un financement complémentaire de la JICA, une équipe a été mise sur pied à la DTP, et un diagnostic assorti de propositions ont été présentés en décembre 2015 : les principales recommandations sont la création d'une Direction Nationale de Gestion des Déchets Solides, assortie de Directions Départementales. Certaines faiblesses techniques persistent : la transformation du SMCRS en Direction Départementale de l'Ouest semble confondre les fonctions de régulateur et d'opérateur, l'intégration de l'intercommunalité du Cap dans une Direction Départementale semble elle aussi peu réaliste voire peu souhaitable, aucun système de financement du secteur n'a pour l'instant été proposé, etc. **Ces points devront faire l'objet de prochaines étapes de travail, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Stratégique National. Cependant, le devenir de l'unité est fragile : il repose sur la capacité du MTPTC à intégrer l'équipe sur ses ressources propres, étant donné la fin du financement en janvier 2016.**

Les projets en matière de déchets sont relativement peu nombreux en Haïti, du fait notamment de leur degré élevé de risque. En effet, **la revue des expériences des dernières années, présentée à l'Annexe J.11.2, montre un taux d'échec très élevé**, y compris des expériences assez dramatiques (voir également le principal autre projet en cours de gestion des déchets solides dans la zone du Cap Haïtien, financé par l'AFD).

E.3.3. Energie électrique

La production et la distribution d'électricité en Haïti sont historiquement assurées par Electricité d'Haïti (EDH), une entreprise 100% publique rattachée au MTPTC. EDH dessert la Région Métropolitaine de Port-au-Prince- RMPP (170 000 clients sur 8 communes) au travers de son réseau principal, et 25 secteurs en province (110 000 clients) avec des réseaux autonomes alimentés au diesel ou par hydro-électricité. Ils fournissent parfois gratuitement du carburant à de petits réseaux dits « assistés », mis en place à l'initiative de politiques ou d'ONG locales, gérés de manière communautaire et qui ne fonctionnent souvent que pour les événements locaux.

Sur la Région Métropolitaine, 85% de la production est assurée par 3 opérateurs privés (Sogener, E-Power et Haytrac) qui revendent l'électricité à EDH. Cette région est en situation de pénurie structurelle (besoins autour de 200 MW pour une production de 80 à 120 MW), entraînant des coupures régulières et une rotation de la fourniture d'électricité par quartier. Le réseau de distribution est vétuste (presque aucune intervention depuis les années 1980), et malgré plusieurs interventions de la BID et d'USAID, sa réhabilitation complète (y compris compteurs électriques) représente au minimum 200 millions de USD d'investissements.

Or EDH est dans une situation financière très complexe, avec un prix de production (et d'achat) de l'électricité supérieur au prix de vente (avec des intrants principalement achetés en USD), des pertes commerciales très importantes (environ 60% d'énergie non facturée dans la RMPP comme en province, du fait de branchements illégaux principalement, en plus de 5 à 10% de pertes liées au transport), et un taux de recouvrement d'environ 85% dans la RMPP et de seulement 55 à 65% en province. Ces pertes entraînent des subventions d'équilibre du budget de l'Etat de l'ordre de 200 millions de USD ces dernières années (Banque Mondiale, 2015), et de 3,8 milliards de HTG en 2013-2014 (budget rectificatif 2014-2015, auxquels pourraient s'ajouter des fonds issus du dispositif Pétricaribe). On peut noter que parmi les grands débiteurs figurent les collectivités territoriales, qui n'honorent pas leurs factures concernant l'éclairage et les bâtiments publics.

En interne, la politique d'investissement à partir de financements internationaux est gérée directement au niveau d'une Cellule Energie du MTPTC. La Banque Mondiale a également mis en place une cellule énergie spécifique. Les programmes financés par les fonds Pétricaribe (qui traitent plutôt des réseaux de province) sont décidés directement par le gouvernement. Les Directions opérationnelles, et même celle de la planification, voire la Direction Générale dans certains cas, ne sont pas impliquées dans les décisions d'investissement. **La BID, l'USAID et la Banque Mondiale, principaux financeurs internationaux du secteur (avec KfW sur les énergies renouvelables) souhaitent conditionner la poursuite de leur aide à des réformes structurelles.** Electricité de France (EDF) est en train d'élaborer un masterplan intégral de redressement financier d'EDH, qui doit être finalisé courant 2016.

Quelques initiatives de réseaux locaux indépendants d'EDH ont été mises en œuvre, à partir de centrales thermiques ou hydro-électriques (KfW, NRECA pour alimenter le Parc Industriel de Caracol - PIC, petit système diesel/solaire dans le Sud financé par la BID, l'USAID et la Norvège, etc.), mais leur coût de production reste très

largement supérieur à ceux d'EDH (jusqu'à 5 fois plus dans le cas de Cîteaux/ Chardonniers/ Les Anglais), ne permettant pas à court terme d'envisager leur viabilité économique.

Estimation du taux d'accès à l'électricité en fonction des données disponibles

EDH comptait 172 000 clients dans la RMPP en septembre 2015, dont environ 168 000 résidentiels et commerciaux. D'après les chiffres d'EDH sur la province (hors RMPP), les établissements commerciaux représentent environ 6% du total résidentiel/commercial, ce qui, en extrapolant, signifierait environ 158 000 branchements résidentiels sur la RMPP. Cela représente un taux de couverture officiel d'environ 28% des 560 956 ménages urbains estimés par l'ISHI en 2015 sur la RMPP. Les villes de provinces regroupent ensemble 111 000 branchements résidentiels EDH (septembre 2015), pour 657 286 ménages urbains hors de la RMPP (ISHI 2015), soit un taux de couverture officiel d'environ 17% dans les zones urbaines hors de la RMPP, avec probablement de fortes disparités entre les villes. Cependant, le taux de pertes commerciales (énergie distribuée non facturée), principalement due à des branchements illégaux, est d'environ 60%, ce qui, à consommation moyenne par ménage égale, induirait un **taux de couverture réel d'environ 70% dans la RMPP et 42% en province**. Ce taux est vraisemblablement plus élevé, car il est probable que les ménages connectés illégalement soient en moyenne plus modestes et consomment moins que les clients résidentiels officiels d'EDH. Par ailleurs, ces chiffres ne prennent pas en compte les systèmes autonomes d'approvisionnement électrique (générateurs, panneaux solaires, etc.). Cette analyse issue des entretiens réalisés avec les équipes de l'EDH est confirmée par les résultats de l'ECVMAS de 2012 : **75,8% des ménages dans l'aire métropolitaine et 45,7% dans les autres zones urbaines ont accès à un éclairage domestique par réseau public.**

- *En dépit de statistiques récentes et fiables, il est possible d'affirmer que l'accès aux services de base est relativement limité, même si les indicateurs urbains sont globalement nettement supérieurs à ceux relatifs aux zones rurales : deux tiers des ménages ont accès à un point d'eau amélioré, un tiers à une installation d'assainissement améliorée, et l'accès à l'électricité touche respectivement 70 à 75% des ménages de la RMPP contre 42 à 45% des ménages des villes de province. Les dynamiques à l'œuvre sont assez différentes d'un sous-secteur à l'autre : en matière d'eau et d'assainissement, la réforme institutionnelle du secteur initiée depuis 2009 et les efforts combinés des partenaires internationaux ont permis d'importantes réussites et de grandes améliorations opérationnelles dans la capitale et les principales villes du pays, la situation semble donc être en évolution positive ; en matière de déchets solides, les efforts répétés de structuration institutionnelle, technique et financière du secteur et d'investissements opérationnels au cours de la dernière décennie ont tous fait l'objet d'échecs flagrants qui menacent même les initiatives récentes, d'où une situation toujours alarmante et sans perspective réelle d'évolution à court terme ; en matière d'électricité, le secteur est également en crise, avec une situation de déficit financier chronique et des améliorations opérationnelles bloquées par des réformes institutionnelles qui tardent à voir le jour.*

E.4. La trame urbaine et les déplacements : voirie, drainage, transports et mobilité

E.4.1. La voirie et le drainage

Les opérations publiques en matière de voirie et drainage (qui comprennent le curage, une activité récurrente indispensable et coûteuse), se concentrent dans les faits sur la région métropolitaine, et sont mises en œuvre par la Direction des Travaux Publics du MPTPC, qui, comme vu plus haut, est en charge des études et travaux au travers de ses services de Génie Urbain et Entretien (mises à part quelques interventions ponctuelles en province en coordination avec les Directions Départementales). La DTP travaille assez bien avec les Municipalités, qui accueillent en général très positivement les interventions sur leur territoire (mis à part Delmas qui s'est lancée dans ce chantier, toutes dépendent des TP pour l'amélioration de leur voirie). Les principaux contacts s'opèrent à l'occasion des libérations d'emprise, qui sont souvent problématiques⁴⁴.

Traditionnellement, la DTP opère via 2 lignes de financement du Trésor Public : le « Programme de réhabilitation

⁴⁴Les bailleurs ne finançant généralement pas les expropriations, il revient au Trésor Public de les prendre en charge. Il existait autrefois dans le budget national des provisions pour expropriations (ainsi que des provisions pour déplacement de réseaux) qui rendaient possibles les interventions. Aujourd'hui ces dispositions n'existent plus, probablement du fait de la création il y a quelques années du Comité Permanent d'Acquisition qui joue désormais ce rôle. De plus, si ces questions se posent en cours d'exercice, aucun montant n'a été budgété et le système est bloqué, hormis cas exceptionnels comme à Delmas où le Maire a assuré des libérations d'emprise payées par le Trésor.

et d'entretien des rues à travers la zone métropolitaine de PaP » pour la voirie et le drainage, et le « Programme d'entretien du réseau de drainage » spécifiquement pour le curage. Avant le séisme, le premier programme n'était pas très bien doté (20/25 MHTG par an), mais il a ensuite connu des pics historiques, grâce au financement Pérocaribe, en atteignant jusqu'à 400/500 MHTG par an. Malheureusement, les fonds se sont taris depuis, et les lignes ont récemment diminué drastiquement. A ces fonds propres se sont ajoutés plusieurs programmes de bailleurs dans la période post-séisme (JICA à Léogane, Banque Mondiale à Carradeux, USAID puis Banque Mondiale à Delmas 32, Taïwan à la jonction Delmas 33/ route de Tabarre, etc.), mais tous sont aujourd'hui terminés.

La DTP a donc travaillé de manière très intense au cours des dernières années sur la région métropolitaine, avec une concentration importante d'investissements sur Delmas, vu sa localisation stratégique, mais aussi à Carrefour et ailleurs. Cependant, nombreux sont les programmes qui ne sont pas considérés comme achevés, car d'importants besoins n'ont pas encore été comblés (y compris des zones où les trottoirs et les caniveaux ont déjà été réalisés mais il manque le revêtement de la chaussée). La DTP dispose de nombreuses études déjà prêtes en attente de financement (Carradeux, Gérald Bataille, Carrefour Clercine, et une multitude de petits projets dans plusieurs communes).

Cependant, si les petites et moyennes interventions décidées au niveau de la DTP sont évidentes pour les équipes en fonction de leur connaissance du terrain, **les interventions structurelles posent question, en l'absence d'une analyse globale de la circulation dans la région métropolitaine, et d'un Plan de Déplacement Urbain.** C'est ici que s'opère le lien entre voirie et mobilité : les opérations structurantes, comme l'aménagement d'importants carrefours⁴⁵ ou la construction de viaducs, posent la question des transports et de la circulation. A l'occasion d'opérations à Pétiion-Ville, une étude sur les transports urbains a été élaborée et a permis aux équipes de la DTP de réaliser **l'importance d'un schéma d'ensemble mettant en cohérence les différentes interventions – la réalisation d'une telle étude à l'échelle métropolitaine permettrait d'appréhender des interventions clés pour l'amélioration de la voirie et de la mobilité sur la base d'une réflexion globale.**

Deux acteurs importants de la voirie en Haïti : le FER et le CNE

Le Fonds d'Entretien Routier (FER), sous tutelle du MTPTC, a été créé en 2003 (démarrage effectif en 2004) à partir de recettes fiscales dédiées, afin de garantir le financement de l'entretien du réseau routier haïtien. Théoriquement, jusqu'à 30% des fonds d'investissement (qui correspondent eux-mêmes à 90% des fonds totaux, puisque 10% sont réservés au fonctionnement du FER) sont destinés aux réseaux routiers à maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, mais dans les faits la totalité est allouée au réseau national (avec jusqu'à 30% de possibilité d'allocation aux voiries urbaines, dans les faits 5 à 10%). Le réseau routier éligible, défini tous les 2 ans par le MTPTC, sépare urbain et interurbain. La dernière définition, qui date d'août 2015, définit 132 km de réseau urbain structurant de la métropole élargie, et 441 km de réseau urbain additionnel (y compris sur la RMPP), soit un total de 574 km, en forte augmentation sur les dernières années. Mais cette augmentation du périmètre s'accompagne d'une diminution des fonds alloués à l'urbain, à la fois en part absolue et relative (de 77 MHTG / 10,4% en 2012-2013 à 26 MHTG / 5,8% en 2014-2015). Les redevances représentent autour de 300 millions de HTG/an (440 en 2014-2015), et le budget du FER est complété par des subventions de l'Etat, et surtout de l'Union Européenne (10 millions d'euros sur 5 ans depuis 2013, soit en moyenne environ 120 MHTG/an). Les investissements sont en forte baisse sur le dernier exercice (447 MHTG contre 739 et 934 en 2012-2013 et 2013-2014), du fait de l'utilisation d'excédents accumulés sur les périodes précédentes. C'est le MTPTC qui décide des investissements, qui concernent l'entretien courant (représentant une grosse partie des dépenses - 80 à 90% - mais pas sur la partie urbaine), l'entretien périodique (représentant des investissements importants - 5 à 10% du budget total - avec 40 à 90% d'investissements urbains) et les interventions d'urgence.

Le Centre National d'Equipement (CNE) est un service déconcentré du MTPTC, créé par décret le 7 juillet 2004 (même s'il lui préexistait dans les faits). Il gère et opère du matériel lourd pour le compte du Ministère pour des travaux de construction et de voirie. D'après une analyse datant de 2014 (« Evaluation de la coopération de l'Union Européenne avec la République d'Haïti - Rapport final Volume II », Particip, Août 2014), « Les capacités opérationnelles du CNE restent relativement limitées malgré la mise sous tutelle de ce dernier. Avant le séisme, une partie du matériel était hors d'usage faute de maintenance, ou a disparu pendant les troubles sociaux. [...] Toutefois, le CNE semble être resté pendant des années l'option préférée pour l'entretien routier et certaines réhabilitations de routes. La faiblesse de la planification des opérations au sein du MTPTC en fait un opérateur assez sollicité permettant de contourner une procédure de passation de marchés. »

E.4.2. Les transports urbains et la mobilité

La mobilité est un véritable défi en Haïti. Peu d'études sont disponibles, et peu de données statistiques (% de dépenses du ménage liées au transport, temps passé dans le transport par semaine, etc.), mais selon l'ECVMAS (IHSI 2012), la dépendance envers les moyens de transport « publics » est très élevée car **moins d'un ménage**

⁴⁵En 2007-2008 a été mis sur pied à la DTP un « Programme d'aménagement des intersections à grand flux de circulation », qui n'a permis d'aménager qu'une seule intersection.

sur vingt possède un moyen motorisé de locomotion. Institutionnellement, le transport urbain est un secteur orphelin en Haïti. Il est abordé marginalement ou pas du tout selon plusieurs angles :

- La Direction des Transports du MTPTC, malgré son nom générique, ne traite pas de transports urbains : en matière terrestre, elle ne gère que les transports interurbains ;
- La DTP agit au niveau des infrastructures : comme vu plus haut, elle réalise des interventions de voirie qui influent sur la circulation et la mobilité (rues, intersections, trottoirs) ;
- Le MEF et le MAST interviennent au niveau des transports en commun : le MEF car il possède le parc de bus scolaires et de transports en commun (bus « Service + » et « Dignité »), et le MAST car il est légalement responsable de l'enregistrement des associations et syndicats, parmi lesquels ceux des transporteurs.

Il y a quelques temps, le Secrétariat d'Etat aux Transports et Travaux Publics et le Cabinet des MTPTC ont élaboré un **projet d'institutionnalisation du secteur des transports en commun**, intégré dans un projet de loi organique révisant le Ministère. Plus récemment en février 2015, à la suite de grèves des transporteurs, le Président de la République a mis sur pied une Commission Nationale pour la Modernisation du Transport en Commun (CNMTC), placée sous la coordination du MAST, chargée de préparer un état des lieux et des recommandations. Les résultats ont été plutôt mitigés, considérant qu'il s'agit principalement d'un **secteur informel réfractaire à être régulé** : aucun rapport final n'a encore été remis à la Présidence. Cependant, une conférence internationale sur le transport et la mobilité a été organisée en septembre 2015 avec l'appui technique de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL), et plusieurs discussions ont permis de converger vers la nécessité de créer une institution de régulation du transport terrestre, à l'image des autorités de régulation du transport maritime ou aérien. Dans le même cadre, une restitution dans les départements ainsi que des formations à des cadres et universitaires en planification des transports ont eu lieu en janvier 2016.

☞ *A l'intersection entre les infrastructures routières urbaines et les transports en commun en milieu urbain, la question des déplacements urbains et de la mobilité en Haïti est globalement éludée et se cherche encore. En l'absence de cadre institutionnel formel, les financements sont anecdotiques ou inexistantes, ce qui renforce la précarité du secteur ; les ressources allouées spécifiquement aux infrastructures de voirie sont en diminution drastique avec la fin de tous les grands programmes d'infrastructure post-séisme. Les enjeux et leurs solutions sont mal connus : pour passer à une échelle supérieure, les interventions ponctuelles en matière de circulation ont besoin d'être replacées dans une vision d'ensemble par le biais de plans de déplacements urbains complets et réfléchis, qui font aujourd'hui défaut. La question de la mobilité est pourtant au centre des enjeux urbains, au croisement de plusieurs questions clefs comme l'accessibilité physique et le handicap, la pollution atmosphérique et le changement climatique, le développement socioéconomique et l'accès aux marchés de l'emploi, etc.*

E.5. Les équipements publics et le patrimoine

E.5.1. Aménagements, espaces et équipements publics

Les équipements publics (incluant les espaces publics aménagés : mobilier, éclairage, sécurité, etc.) sont financés en théorie d'une part par les ministères sectoriels, et d'autre part par les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences. Ce financement local devrait s'effectuer au travers de deux canaux :

- d'une part le budget local, et notamment le FGDCT (pour plus de détails, voir ci-après le chapitre F.1.1 consacré à la fiscalité locale) : le FGDCT représentait en 2013-2014 (un exercice à la redistribution satisfaisante d'après la DCT) 300 à 500 MHTG budgétés pour des investissements communaux, dont seulement 23 MHTG ont été exécutés ;
- et d'autre part le Fonds Local de Développement et d'Aménagement du Territoire (FLDAT), mis en place dans la loi de finances 2007-2008 à la suite de pressions des parlementaires⁴⁶, sur la base d'un montant forfaitaire

⁴⁶ L'« Avant-Projet de loi-cadre fixant les règles générales relatives à l'Aménagement du territoire et au Développement local » a été rédigé, dans sa première version, en 2006. Le Fonds Local a été lancé à titre expérimental l'année suivante. Son institutionnalisation est conditionnée à l'adoption de l'avant-projet de loi, qui, depuis, a été remanié plusieurs fois. La dernière version date d'avril 2014, et propose que le fonds local représente 20% du PIP : « Chapitre 4^{ème} du Fonds Local de Développement et

par collectivité territoriale (10 millions de HTG / Commune / an) qui devait être mis à leur disposition pour financement des investissements locaux : géré par le MPCE, il est dans les faits mobilisé par la commune, le député ou le Délégué d'arrondissement en fonction du rapport de forces local ; les fonds ne sont pas versés au budget des communes, la maîtrise d'ouvrage des investissements est conservée au niveau du Ministère. Il représentait en 2013-2014 un total de 1,42 Mds de HTG budgétés, mais ce budget n'a pas été exécuté du tout cette année-là.

Ainsi, **l'intégralité ou presque des aménagements urbains est financée directement par l'Etat**. Les équipements sont financés principalement par le MPCE dans le cadre de ses programmes de développement urbain ou d'équipements publics, et dans une moindre mesure par le MICT (marchés) et le Ministère de la Jeunesse et des Sports (équipements sportifs). D'autres ministères sectoriels (éducation, santé...) construisent également des équipements, qui ne sont pas *stricto sensu* des équipements urbains, mais dont une partie se situe évidemment en milieu urbain. Enfin, le MEF et le MTPTC interviennent également par leurs programmes de « rénovation / réhabilitation urbaine » (pour plus de détails sur la prise en charge de ces investissements par l'Etat, voir le chapitre H.1).

Cette concentration des décisions d'investissement majoritairement au niveau central explique la **déconnexion souvent constatée entre les choix pris au niveau sectoriel et les plans de développement locaux** : les documents stratégiques ou urbains au niveau des collectivités locales n'étant pas toujours correctement diffusés (voire méconnus ou même inexistantes), **les équipements concernant des ministères sectoriels (hôpitaux, écoles, marchés, équipements sportifs, etc.) sont fréquemment évalués (opportunité de l'investissement et localisation) au niveau central, sans prise en compte des enjeux locaux** (décisions prises par les acteurs publics et civils du territoire, priorités entérinées par les plateformes de dialogue, etc.). Ces situations contre-productives illustrent la **nécessité d'améliorer l'articulation entre les différentes sphères de gouvernement concernées par les aménagements publics** (équipes centrales, déconcentrées – tant au niveau des départements que des arrondissements, et municipales) et le respect des prérogatives des collectivités territoriales.

E.5.2. Patrimoine urbain

L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), créé par un décret du 28 mars 1979, est placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Cet organisme technique autonome a pour mission de : dresser l'inventaire et le classement des éléments concrets du patrimoine national ; réaliser des études générales et détaillées de projets de restauration et de mise en valeur de monuments et de sites historiques ; assurer la direction et le contrôle des travaux d'exécution de tels projets ; aider à la promotion et au développement d'activités publiques ou privées visant à sauvegarder le patrimoine national ; diffuser toutes informations et documentation relatives au patrimoine architectural et monumental, national et international.

Aujourd'hui, la présence de l'ISPAN sur le territoire national est intimement liée aux financements de projets par les bailleurs de fonds internationaux, à savoir principalement la Banque Mondiale dans le Nord du pays et la Banque Interaméricaine de Développement dans le Sud. Le rôle joué par l'ISPAN au sein de ces projets est transversal : étude de réhabilitation, encadrement technique des travaux et/ou réalisation en régie.

En milieu urbain, les cibles du patrimoine sont principalement les centres historiques et la protection de leur valeur patrimoniale. Dans le cadre de son mandat d'inventaire du patrimoine national, l'ISPAN dispose d'une base de données mise à jour régulièrement qui recense les bâtiments et espaces publics de ces centres historiques. **Le patrimoine urbain constitue un fort potentiel en matière de développement urbain, en particulier en lien avec la thématique du tourisme, centrale dans le PSDH.**

➤ **Les aménagements urbains (construction d'équipements publics éducatifs, sanitaires, commerciaux, sportifs, aménagement d'espaces publics, réhabilitation et protection du patrimoine, etc.) sont par essence des questions qui concernent différents secteurs, et donc différents acteurs (notamment Ministères). Les décisions d'investissement encore très centralisées donnent lieu à des interventions isolées et déconnectées d'une vision locale d'ensemble. Les liens entre sphères centrale, déconcent-**

d'Aménagement du Territoire (FLDAT). Article 31.- Un Fonds Local de Développement et d'Aménagement du Territoire équivalent chaque année à 20 % du Programme d'Investissement Public (PIP) est créé afin de financer la mise en œuvre des Schémas Locaux de Développement et d'Aménagement du Territoire et des instruments nécessaires à leur opérationnalisation. L'élaboration et l'actualisation des instruments de planification et de gestion sont une condition nécessaire pour avoir accès au FLDAT par les acteurs locaux. Article 32.- Le Programme d'Investissement Public finance le Fonds Local de Développement et d'Aménagement du Territoire. Il prend en compte l'apport des partenaires de l'Etat en appui budgétaire. »

trée et locale doivent donc impérativement être renforcés, en particulier autour d'une meilleure connaissance des plans de développement locaux stratégiques et urbains, pour une vision partagée et des interventions coordonnées.

E.6. La gestion des risques et désastres, l'environnement urbain et le changement climatique

E.6.1. Gestion des risques et désastres

La principale institution intervenant dans la Gestion des Risques et des Désastres (GRD) en Haïti est la Direction de la Protection Civile (DPC) du MICT, créée en 1997, qui a pour mission de coordonner toutes les opérations d'intervention en matière de réponse aux désastres et de **promouvoir des activités de gestion des risques dans l'objectif de diminuer l'impact des catastrophes**. À ce titre, la DPC fait fonction d'organe d'exécution du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) qui est la structure permettant d'articuler les actions de gestion des risques et de réponse aux désastres sur tout le territoire. La DPC coordonne le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) ainsi que les entités relevant de cette structure. Elle pilote également un ensemble de projets d'appui au SNGRD financés par la Banque mondiale, l'Union européenne, le PNUD et la BID.

Au lendemain du tremblement de terre, la multiplicité des acteurs et le manque de cadre ont conduit à une multitude de produits d'analyses de risque et à une **prise en considération hétérogène du risque dans les projets de développement urbain** (tant dans l'importance accordée que dans la nature de l'analyse ou dans l'échelle géographique choisie). En parallèle, entre 2011 et 2013, sur financement du Trésor Public, un micro-zonage de Port-au-Prince a également été réalisé, en partenariat avec le MTPTC (Bureau des Mines et de l'Énergie et Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics notamment). Outre des travaux visant la réalisation du micro-zonage de la zone urbaine, soit environ 80 km², le projet a comporté un large volet de formation et de transfert de technologies à destination des géologues, géophysiciens, et géotechniciens locaux. Une démarche similaire a été conduite au Cap-Haïtien (40 km²) et dans 4 autres communes (Ouanaminthe, Fort Liberté, Port-de-Paix et Saint-Louis-du-Nord), en partenariat entre le PNUD, le BRGM et le MTPTC en 2014-2015. On peut noter enfin une étude réalisée par le PNUD sur le mapping des acteurs institutionnels de la gestion des risques, qui a fait ressortir d'importants conflits de mandats, ainsi qu'une étude financée par la Banque Mondiale via le ST/CIAT qui a permis de **dresser l'inventaire de toutes les études de risque post-séisme (au nombre de 36)** et d'en réaliser une analyse qualitative.

Face à ce constat de dispersion, le MPCE et les principaux bailleurs clés du secteur (ECHO, DFID, Banque Mondiale, Coopération Suisse, Canada, etc.), articulés autour d'un opérateur conjoint, le PNUD, ont pris le parti de travailler sur **une méthodologie et des outils consensuels de « caractérisation, gestion et prise en compte du risque naturel dans l'urbanisation »**. C'est ainsi que le « Guide Méthodologique de Réduction des Risques Naturels en zones urbaines en Haïti » a été publié à la fin de l'année 2015, à l'issue de 3 années de travail. Plusieurs projets de **réalisation de Plans de Prévention des Risques (PPR) en milieu urbain** ont été influencés (et parfois même retardés) par l'élaboration de cette méthodologie, et n'entrent en phase de réalisation que maintenant. C'est notamment le cas pour : les PPR des communes de Jérémie, Abricots, Beaumont, Roseaux, Dame-Marie et Moron qui seront réalisés d'ici août 2016 par le PNUD, sur financement DFID ; les PPR des communes de Cap-Haïtien et Ouanaminthe, également réalisés par le PNUD d'ici juillet 2016, sur financement du Japon.

E.6.2. Environnement urbain et changement climatique

Le Ministère de l'Environnement (MDE) a été créé suite à l'adoption par le gouvernement haïtien de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement en 1992. Le « Décret portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable du 12 octobre 2005 » établit ses missions. À noter dans ce décret un important chapitre sur l'Urbanisme : « Section III : De l'Urbanisme. Art. 40 : **Pour être efficace, la politique d'amélioration de l'environnement en milieu urbain et la planification urbaine doivent être étroitement liées**. Il est indispensable de prendre en compte les considérations écologiques et environnementales dans toute démarche pour protéger et améliorer la sécurité et la qualité de vie en milieu urbain. Art. 41 : L'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement urbain et d'assainissement sont de la responsabilité des municipalités agissant isolément ou en regroupement suivant procédures et modalités établies par voie réglementaire communes à l'échelle nationale. L'Administration Publique

Centrale a le devoir d'établir un programme transparent d'appui aux municipalités et regroupements de municipalités pour l'accomplissement de cette obligation. Art. 42 : Pour être opposable aux tiers, les schémas directeurs d'aménagement urbain et d'assainissement doivent faire l'objet de la plus large publication notamment par l'organisation d'audiences publiques. »

En septembre 2015, en prévision de la COP 21, Haïti a soumis sa contribution nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), intitulée « Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) ». Ce document fixe les orientations sur lesquelles reposeront les actions de l'Etat haïtien au cours des quinze prochaines années pour s'adapter aux changements climatiques et réduire de 31% ses émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à un scénario tendanciel, d'ici à 2030. Avec cet effort, Haïti demeure l'un des pays du globe terrestre les moins émetteurs de GES. Le CPDN s'inscrit dans la droite ligne du Plan Action National d'Adaptation (PANA) élaboré en 2006 et du PSDH. Les défis sont nombreux, car **le pays est très vulnérable aux effets du dérèglement climatique exacerbés par la forte dégradation de son environnement et sa faible capacité de réponse**. Les événements climatiques extrêmes (cyclones, sécheresses, inondations) constituent un frein de taille aux efforts de développement du pays. Le cadre institutionnel existant pour la mise en œuvre des actions dans le domaine des changements climatiques repose essentiellement sur le Ministère de l'Environnement à travers sa « direction de lutte contre les changements climatiques ». On peut noter la transversalité des engagements pris par le gouvernement et leur correspondance avec les principaux enjeux déjà relevés par chacun des sous-secteurs, tel que décrit ci-avant. Concrètement, les objectifs du CPDN pourraient se traduire en matière de programme de développement urbain dans les actions suivantes :

- Transports urbains : promouvoir les transports en commun (pour diminuer les quantités de véhicules circulant) et leur éco-responsabilité (comme le transport électrique par exemple), et améliorer les conditions pour faciliter les moyens de transport alternatif (dont la circulation piétonne, qui selon les études représente environ 70% des déplacements), ce qui implique au préalable la mise en place d'un cadre d'action institutionnel pour le sous-secteur ;
- Déchets urbains : à la suite des différentes initiatives de structuration décrites, prolonger et finaliser l'effort de politique nationale et de mise en œuvre d'un plan d'action pour l'opérationnaliser, couvrant l'intégralité de la filière (production, collecte, transport, traitement, valorisation / recyclage) ;
- Zones côtières urbaines : prendre en compte et prolonger les travaux déjà lancés en la matière par différents acteurs, notamment les recommandations en matière de protection côtière aux Cayes issues de l'étude menée par Arcadis et l'ONU-Habitat en 2014⁴⁷, ainsi que le « Guide méthodologique sur l'impact environnemental des déchets inertes utilisés en zone côtière », publié par le MTPTC, le PNUD et SNC-Lavalin en décembre 2015, qui analyse particulièrement en détail le milieu côtier et maritime du Cap-Haïtien et de Port-au-Prince ;
- Eau en milieu urbain : amélioration de l'AEP et optimisation de l'utilisation des eaux de pluie avec la DINEPA et particulièrement les CTE, protection des sources situées en zone urbanisée (qui peut notamment impliquer des déplacements de zones d'habitat spontané occupant lesdits périmètres) ;
- **Habitat et urbanisme : élaborer et mettre en œuvre effectivement les plans d'urbanisme (PAEE) et les plans de gestion des risques et désastres, prolonger les efforts déjà engagés sur les normes de construction (diffusion des normes haïtiennes publiées par le MTPTC, formation continue aux normes parasismiques du BTEB, différentes formations professionnelles de la filière construction encadrées par l'INFP, etc.), et approfondir les chantiers embryonnaires sur la prise en compte des espaces verts et la perméabilité des sols, la promotion des matériaux de construction renouvelables, l'intégration de la dimension de l'énergie grise dans la construction (développement d'une réflexion sur des normes d'architecture et de construction en vue de bâtiments durables faisant preuve d'efficacité énergétique⁴⁸), etc.**

⁴⁷Voir le rapport « Options techniques : comment sortir Les Cayes des eaux ? Recommandations de la mission d'expertise d'Arcadis, 22-26 septembre 2014 », réalisé dans le cadre du 'Shelter Program'. Les problématiques étudiées sont (1) l'érosion marine / la protection côtière, (2) la dégradation des embouchures / espaces naturels marécageux ("mangroves"), (3) l'endiguement de la Ravine du Sud, (4) le dysfonctionnement du système de drainage, et (5) le caractère marécageux de la zone prévue pour l'extension urbaine planifiée (Massé).

⁴⁸« Une statistique révèle que dans les pays de l'OCDE, 80% des bâtiments qui seront occupés en 2050 existent déjà, d'où des plans de rénovation très ambitieux à mettre en place, alors que dans les pays du sud, 80% des bâtiments habités en 2050 ne sont pas encore construits, d'où la nécessité de standards exigeants », Article « Architecture / patrimoine : les chantiers de l'après Cop 21 », publié le 28 janvier 2016 sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/En-continu/Architecture-patrimoine-les-chantiers-de-l-apres-COP21>

- ↳ *La gestion des risques et désastres en Haïti s'opère par deux biais simultanés : la préparation des réponses aux catastrophes, et leur mitigation par le biais d'une meilleure connaissance des risques et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation et de correction. Une partie importante des risques est liée à la vulnérabilité particulière du pays aux aléas naturels (cyclones, inondations, sécheresses, séismes), qui place Haïti au 4ème rang mondial en matière de vulnérabilité climatique. Les questions d'adaptation environnementale et de prise en compte des risques convergent toutes vers la recommandation des autorités de revaloriser la planification urbaine, et la mise en œuvre des différents règlements associés (constructibilité, plans de prévention des risques, normes de construction, etc.). Les développements pratiques visés par Haïti au titre de sa contribution mondiale à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (eau, déchets, transports, habitat...) viennent confirmer les constats déjà tirés par chacun de ces sous-secteurs en les renforçant.*

E.7. Les enjeux en matière de résilience urbaine

La résilience est la capacité d'une personne physique, d'un ménage, d'une communauté, d'un pays ou d'une région à résister, à s'adapter et à récupérer rapidement à la suite de crises et de chocs. La résilience urbaine est « la capacité d'un système urbain à absorber une perturbation et à retrouver ses fonctions à la suite de cette perturbation ». Dès lors, l'opérationnalité du concept passerait par la nécessité d'adapter le fonctionnement du système urbain tout comme ses composants aux perturbations potentielles, à reconstruire le système urbain suite à une perturbation majeure ou à définir des modalités de gestion de crise en intégrant la complexité même de la ville. Ainsi le concept de résilience appliqué à la ville semble trouver des traductions opérationnelles, notamment en matière de services urbains, qui répondent également aux objectifs de durabilité. »⁴⁹.

En matière de développement urbain en Haïti, la résilience est au cœur des enjeux, de par son caractère multidimensionnel. En plus d'une nécessité de considérer la résilience de manière systémique dans chaque intervention, par exemple au moment d'un plan d'aménagement, l'identification des éléments critiques dans une zone dont la destruction empêcherait au système de continuer à fonctionner, l'analyse sectorielle fait ressortir 5 éléments fondamentaux en matière de résilience urbaine au centre des préoccupations nationales :

E.7.1. LRRD, chocs récurrents et populations vulnérables

Conformément au cadre commun de développement humanitaire⁵⁰, et en accord avec le Cadre stratégique LRRD européen 2016 -2020 en Haïti⁵¹, **une entrée première de tout programme de développement en milieu urbain doit viser la réduction des risques (physiques, économiques et politiques), la lutte contre les causes chroniques de vulnérabilité, et introduire des contingences dans les projets permettant de prendre en charge les crises imprévues :**

- ceci doit constituer une approche transversale qu'il s'agit d'appliquer à toutes les thématiques : cibler systématiquement les populations les plus vulnérables ou les localités les plus dégradées comme bénéficiaires des projets⁵², optimiser la création d'emplois et d'activités économiques pour réduire les situations de pauvreté et d'extrême pauvreté, disposer dans chaque projet de fonds mobilisables très rapidement en cas d'urgence ;
- cela peut également correspondre à des activités spécifiques, comme le relogement de populations situées dans des zones à risques par exemple (berges inondables, fonds de ravines, flancs de mornes, etc.).

⁴⁹Source : <https://developpementdurable.revues.org/9208>

⁵⁰Le *Joint Humanitarian Development Framework* est un cadre de travail commun à toutes les organisations européennes (DUE, ECHO, Etats Membres) visant à associer humanitaire et développement dans le cadre de programmations intégrées. Dans cette veine, un « Cadre d'action préliminaire UE pour la prise en compte de la résilience en Haïti 2015-2020 » a récemment été élaboré.

⁵¹Ce cadre est fondé sur le règlement humanitaire de l'UE, les principes du lien entre l'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD), la politique de l'UE sur la résilience ainsi que la réduction anticipée des financements de l'aide humanitaire de l'UE. En outre, les conclusions de mai 2015 du Conseil Européen à propos du rapport de la Cour des Comptes européenne sur « le support de l'UE pour la réhabilitation après le tremblement de terre en Haïti » insistent sur l'importance du LRRD comme élément clé pour construire la résilience et une stratégie commune.

⁵²Une enquête sur la vulnérabilité comparée des différents quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince a notamment été réalisée par l'OIM, sur financement ECHO, et remise en février 2015. Elle pourra être utilisée pour le ciblage de zones d'intervention, le cas échéant.

E.7.2. La sécurisation foncière et la réglementation urbaine

Les enjeux liés à la réglementation urbaine et au foncier ont déjà traités plus haut, leur lien avec la résilience urbaine est intrinsèque : **par le biais d'une extension urbaine mieux planifiée et contrôlée, d'une adoption et d'une mise en œuvre effective des Plans de Prévention des Risques en milieu urbain, et d'une sécurité foncière qui permet d'encourager les investissements dans son logement, il s'agit de réduire les situations d'habitat en zones insalubres et dangereuses.**

E.7.3. L'accès aux conditions d'une économie urbaine fonctionnelle

Une des causes profondes de la vulnérabilité est la pauvreté. Pour la combattre, une ville fonctionnelle permet d'optimiser les échanges, de créer de l'activité économique, et par conséquent de générer des revenus. Les programmes urbains peuvent donc contribuer à augmenter la résilience des citoyens en ciblant l'amélioration :

- **Des espaces publics et des équipements marchands**, pour constituer des zones organisées et propices aux transactions commerciales. De nombreux investissements en la matière ont déjà été identifiés dans plusieurs plans urbains existants, notamment dans la RMPP ;
- **De la voirie et de la circulation**, par le biais de plans de déplacements urbains élaborés et mis en œuvre, pour optimiser les échanges, attirer des investissements et créer de l'emploi. Là aussi, de nombreux investissements ont déjà été identifiés dans les plans communaux et urbains qui pourraient rapidement déboucher sur des résultats concrets et de l'emploi local (BTP, commerce...) ;
- **De l'alimentation publique en énergie électrique**, qui est une des grandes conditions au développement et au maintien d'une activité économique, en particulier de petite et moyenne envergure (les grandes entreprises ayant plus de capacité à s'équiper en systèmes autonomes de production électrique). Comme vu plus haut, ce secteur est cependant contraint par des difficultés structurelles d'ordre institutionnel et financier qu'il y a lieu de lever avant de pouvoir investir dans des actions opérationnelles.

E.7.4. L'environnement sanitaire et la réduction des risques et maladies

Un des risques majeurs auquel est soumis la population haïtienne est le risque sanitaire, lié en particulier aux maladies hydriques, dont le choléra. La réduction de ce risque passe par des investissements dans les secteurs suivants :

- **accès à l'eau potable** : une AEP performante, qui fournit aux ménages de l'eau traitée dans des conditions satisfaisantes, garantit la diminution des sources alternatives d'approvisionnement qui concentrent les dangers. Les risques en milieu urbain sont démultipliés, du fait de la densité de l'habitat et de la mauvaise gestion des eaux usées et excréta, qui peuvent contaminer les points d'alimentation en eau de boisson. Face à cet objectif, la DINEPA s'est structurée au cours des dernières années pour disposer de schémas directeurs pour la plupart des centres urbains ;
- **assainissement liquide** : la gestion des eaux usées et des excréta est également au cœur des préoccupations du gouvernement, autant au niveau de la production (sensibilisation des ménages à l'hygiène, encadrement technique des constructions de toilettes) que de la collecte (formation et déstigmatisation des bayakou, normalisation des entreprises de vidange) et du traitement (construction dans les dernières années de plusieurs stations de traitement dans le pays). Le caractère encore pilote des réseaux condominaux, dysfonctionnels par raison de manque d'eau, et les problèmes rencontrés par les stations de traitement, qui reçoivent trop peu de boues de vidange, constituent des blocages importants à l'amélioration du secteur ;
- **assainissement solide** : la gestion des déchets solides est une question déterminante pour la réduction des risques sanitaires, puisqu'elle a un impact important sur plusieurs foyers de risques (prolifération des animaux comme les rats et des maladies qui leur sont liés, contamination des eaux souterraines, bouchage des canaux de drainage engendrant un déversement des eaux de pluie et eaux usées dans des espaces publics et privés, stagnation de l'eau dans les déchets favorisant la prolifération de moustiques, etc.) ; de plus, elle présente un impact économique majeur, directement sur la création d'emploi (la GDS est typiquement un secteur de haute intensité en main d'œuvre, pourvoyeur d'emplois non qualifiés – balayage, curage, tri, etc.), et indirectement comme levier pour les investissements. Malheureusement, l'historique décrit à l'Annexe J.11.2 présente, pour la dernière décennie, une chronique d'investissements récurrents voués à l'échec.

E.7.5. L'équité d'accès à la ville et l'inclusion des populations particulièrement vulnérables

Cette question, tout comme celle du LRRD, est transversale à tout programme de développement urbain, même si elle peut aussi être abordée par le biais de projets spécifiques. Il s'agit de concevoir des programmes qui garantissent un accès équitable à la ville, c'est-à-dire qui puisse **réduire les biais existants en défaveur de certaines populations**, notamment :

- **Les déplacés** : l'UCLBP prévoit la clôture de tous les camps en 2016, la question des déplacés est donc en retrait progressif des priorités gouvernementales, et représente une population de plus en plus réduite (probablement inexistante au moment du lancement des activités du 11^{ème} FED). Cependant, certaines analyses comme l'étude Brookings⁵³ font ressortir des stigmates importants chez les anciens déplacés, qui conservent certaines vulnérabilités même après leur retour en situation régulière de logement ;
- **Les femmes** : en premier lieu, la population féminine dispose parfois d'un accès restreint aux espaces publics – si les espaces de petit commerce sont fréquemment dominés par les femmes, les espaces de loisirs sont eux beaucoup moins systématiquement accessibles aux dames ; en second lieu, les femmes sont proportionnellement plus vulnérables aux situations d'insécurité en milieu urbain : certains projets urbains proposent une approche visant en premier lieu la réduction des violences urbaines, par le biais d'interventions physiques (éclairage public, mobilité, etc.) mais surtout de mise en place de structures de dialogue communautaire ;
- **Les enfants** : la situation des enfants de rue est une réalité dans les grands centres urbains haïtiens, et en particulier dans la RMPP. Leur approche est au croisement de questions urbaines et sociales ;
- **Les personnes handicapées** : il s'agit de concevoir des espaces et des équipements urbains adaptés aux différents types de handicaps – par exemple, circulation sur les trottoirs et accès aux transports et bâtiments publics dans le cas des handicaps de mobilité, signalisation interactive visant les handicaps visuels et sonores, etc. Pour ce faire, l'implication de ces populations cibles est à garantir dès le départ, au moment de l'élaboration et de la validation des plans d'aménagement urbain, car elles sont le mieux à même de définir leurs besoins. Pour l'ensemble de ces activités, le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), qui lutte pour la vulgarisation et la mise en application de la loi de mai 2012 portant sur l'intégration des personnes handicapées, est très actif.

En conclusion, la résilience urbaine est au cœur des problématiques de l'urbanisme haïtien : la dégradation accélérée et l'augmentation de la vulnérabilité dans certains territoires-type comme le littoral urbain ou les mornes (morne l'Hôpital à Port-au-Prince, ou le mornes Lory au Cap-Haïtien), les zones fortement frappées par le séisme et qui 6 ans plus tard n'ont pas été sites de projets comme le centre ancien de la ville de PaP en ruine, etc.

- *La prise en compte des questions de résilience urbaine dans les programmes de développement urbain en Haïti pourrait correspondre à la priorisation des éléments suivants : des contingences dans chaque projet pour prendre en charge les chocs imprévus ; des projets de relogement de populations particulièrement vulnérables situées dans des zones à risque (fonds de ravine, littoral, flancs de morne...) ; pour créer de l'emploi et des revenus, des investissements physiques priorisant les fonctions économiques de la ville, (voirie, espace publics, équipements marchands, et déplacements urbains) et les zones à fort potentiel économique (centres-villes, zones d'affaires, secteur à potentiel touristique...) ; des programmes sectoriels en eau, assainissement et déchets solides pour réduire les risques sanitaires et servir ici aussi de levier économique ; des dispositions systématiques voire des projets spécifiques pour réduire les biais existants en matière d'accès à la ville, qui jouent en défaveur de populations particulièrement vulnérables comme les déplacés, les femmes, les enfants et les personnes handicapées.*

⁵³ « Supporting Durable Solutions To Urban, Post-Disaster Displacement: Challenges and Opportunities in Haiti », Brookings / OIM, 2014

F. La gouvernance urbaine au niveau local : gestion des territoires et des acteurs locaux

Défi abordé

- Revaloriser les acteurs locaux et la gestion territoriale de proximité

Déclaration(s) Forum Urbain National correspondant e (s)

- Mettre en place un programme d'appui et de renforcement des capacités, dans le domaine de la planification et de la gestion urbaines et de la gestion des risques pour les ministères sectoriels concernés ainsi que pour les collectivités territoriales, en particulier les municipalités [2.2]
- Créer la fonction publique territoriale en dotant les municipalités d'un corps professionnel à même de prendre en charge les attributions qui lui reviennent, notamment dans les domaines de la gestion des services publics et de leur territoire [2.16]

F.1. Ressources et capacités locales : d'importants écueils

Comme vu au chapitre C.2 sur la gouvernance sectorielle qui présente le rôle des collectivités locales et du MICT, **la question de la gouvernance locale est au centre des questions de développement urbain, puisque les communes sont légalement responsables de la majeure partie des compétences qui font d'une ville un espace fonctionnel (ou non)**. Même si la majeure partie des questions traitées ici s'appliquent également aux communes rurales, l'appui aux municipalités doit donc être au cœur de toute réflexion sur l'urbain. Si le volet urbain du 10^{ème} FED, voué à la reconstruction post-séisme, a principalement ciblé les ONG internationales comme opérateurs des programmes (cf. Annexe J.1), **il est important désormais de replacer les municipalités au cœur du processus de construction de la ville, dans une approche de développement plus durable, même si leur rôle d'acteur-clef exige plus que jamais un encadrement très étroit et un renforcement des capacités continu pour les ériger en véritables actrices de l'urbain**. Les deux principales difficultés à surmonter présentées ici sont les ressources financières et les compétences, dont de plus amples détails ainsi que des exemples concrets sont présentés à l'Annexe J.12.

F.1.1. La question des ressources : la fiscalité locale

Les finances publiques locales reposent d'une part sur des transferts de l'Etat, principalement effectués de manière régulière par le Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT), et d'autre part sur les impôts locaux (impôts, droits et taxes perçus par la DGI et reversés aux municipalités), dont les deux principaux sont la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) et la Patente, dite taxe professionnelle.

En ce qui concerne les transferts de l'Etat, le FGDCT, créé en 1996, est alimenté principalement par des redevances spécifiques⁵⁴ ; il devrait être géré par une Commission regroupant des représentants des collectivités territoriales, du MEF et du MICT, mais il est en pratique géré par le MICT de manière transitoire. Il fait partie des « comptes spéciaux du Trésor », et à ce titre n'est pas inclus dans le budget général de l'Etat. Le FGDCT représente environ 1,3 à 1,5 Mds de HTG de recettes annuelles, dont théoriquement entre 300 et 500 MHTG pour les investissements communaux (700 MHTG prévus pour l'exercice 2014-2015). Dans les faits, en 2013-2014, alors que les ressources effectivement collectées se sont élevées à presque 1,5 Mds HTG (presque 2 Mds HTG budgétées) et les dépenses à presque 1,6 Mds HTG (en utilisant une partie des excédents des années précédentes), **seulement 513 MHTG ont effectivement été redistribuées aux collectivités territoriales (soit un tiers environ), et seuls 23 MHTG sont identifiés dans les comptes comme ayant financé des investissements (soit 1,5%)**. Or cette année est considérée par le MICT comme un exercice au cours duquel la redistribution du FGDCT aux collectivités territoriales a bien fonctionné, le MICT ayant été plus réticent à verser les fonds les années suivantes du fait selon lui de fragilités au niveau de l'exécutif communal. Le solde a été géré directement par le MICT,

⁵⁴ Les « autres ressources » (hors recettes fiscales) ont représenté autour de 200 MHTG (environ 15% du total) pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, pour des prévisions bien supérieures (jusqu'à 735 MHTG en 2012-2013). En 2014-2015, les « autres ressources » budgétées représentent 445 MHTG (sur un total de 2,3 milliards de HTG de recettes totales prévues), dont 400 MHTG provenant du MEF, 22 de la MINUSTAH, 21 du FSP français et 2 d'ONU-Habitat.

et le détail de son utilisation n'est pas disponible (selon le MICT, les investissements effectués dans ce cadre sont très éparpillés, et concernent principalement le milieu rural). La répartition du FGDCT est relativement uniforme selon les communes. Sur 135 Communes, 118 ont reçu entre 2,98 et 4,1 MHTG en 2013-2014, et sauf cas exceptionnel, aucune ne reçoit plus de 10 MHTG. Sur les 7 communes de catégorie A (Port-au-Prince, Delmas, Pétiion-Ville, Tabarre, Cité Soleil et Croix des Bouquets), 5 ne reçoivent aucune allocation du FGDCT car elles sont considérées comme autonomes (Cité Soleil et Croix des Bouquets continuent à faire l'objet de transferts).

En ce qui concerne les impôts locaux, d'après les données collectées par la Direction des Collectivités Territoriales du MICT, les recettes fiscales locales représentaient en 2012-2013 environ 767 MHTG pour 108 communes⁵⁵, dont 74% issues de la CFPB et 21% de la patente. Elles sont extrêmement concentrées : Delmas et Pétiion-ville en représentent 74%, et les 9 communes les plus bénéficiaires (RMPP, Cap Haïtien, Gonaïves et Les Cayes) additionnent 93,5% de ces recettes. L'annexe J.12.2 présente quelques données détaillées extrêmement intéressantes sur le taux de réalisation des objectifs de recouvrement des impôts locaux comparé par communes, et présente à titre d'illustration le cas particulier de la Mairie de Delmas. Les recettes effectivement perçues par les communes servent essentiellement à financer leurs dépenses courantes, notamment pour les charges liées aux salaires du personnel. Seules quelques communes comme Delmas et Pétiion-ville peuvent financer quelques investissements sur leur budget propre. La majorité des investissements locaux sont donc pris en charge par les Ministères au niveau central ou par les PTF.

Les tensions financières issues du cadre macroéconomique (voir J.5.1) ont justifié au cours des derniers mois le lancement d'une grande dynamique de réforme au sein du MEF, qui a notamment donné lieu à la réforme du calcul de la CFPB⁵⁶ dans la dernière loi de finance (et la mise sur pied concomitante d'une Commission sur la CFPB), et au lancement d'importantes campagnes de mobilisation fiscale, concernant plusieurs impôts : on peut citer la nouvelle campagne de valorisation des biens de l'Etat, qui vise à recenser puis estimer financièrement tout le domaine, et cible un recouvrement de 8 Mds HTG par an en droits de fermage, sans qu'il semble être pour autant lié à de nouveaux paramètres qui permettraient de mieux identifier que par le passé les biens de l'Etat⁵⁷. On peut également noter qu'il y a 2 ans, la DGI a créé une « Brigade de dépistage » avec pour mission d'inventorier les établissements sujets au paiement d'une patente, mais cette brigade n'a pas atteint les résultats escomptés par manque de financements. Enfin, la fiscalité locale est une des composantes majeures (voire la principale) des 2 programmes d'appui à la gouvernance locale actuellement en cours (Lokal+ et PCM, voir annexe J.12.2), qui comportent d'importants volets d'appui à la mobilisation fiscale : organisation d'inventaires fiscaux (informatisés ou non), mise sur pied et gestion de base de données, sensibilisation citoyenne, etc.

F.1.2. La question des capacités locales : quelques expériences récentes

En période post-séisme, la DCT a coordonné 5 principaux programmes d'appui aux collectivités locales, dont les principales caractéristiques sont décrites à l'Annexe J.12 : le Programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Quartiers (PARLOQ), financé par le FRH(7 MUSD), dont la composante d'appui à la gouvernance locale (comprenant la création d'Agences Techniques Locales - ATL) a été mise en œuvre par ONU-Habitat ; le FSP « Décentralisation et renforcement des collectivités territoriales » de la coopération française (2008-2015, 3,4 M €) ; le programme d'Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local (AGIL), financé par l'UE sur la période 2011-2015 (5,5 millions € sur le 10^{ème} FED) ; le programme LOKAL+ (qui a pris la suite du programme LOKAL),

⁵⁵Ces chiffres comprennent la plupart des grosses communes, et les données pour l'exercice suivant ne sont disponibles que pour 72 Communes excluant les plus grosses (recette totale de 74 MHTG), faisant de 2012-2013 l'exercice de référence pour ce sujet.

⁵⁶La CFPB était depuis sa création calculée sur la base de la valeur locative de l'immeuble, elle est désormais basée sur sa valeur vénale (« La valeur vénale correspond à la valeur marchande du bien, c'est-à-dire le prix auquel il peut être vendu. »). Ceci a suscité plusieurs débats : la valeur marchande peut-elle être considérée comme la valeur de construction du bien ? (la DGI semble avoir entériné ce mode de calcul puisqu'elle a édité une circulaire indiquant des catégories de prix par m² en fonction des caractéristiques du bâti, à utiliser lorsque le contribuable ne connaît pas le coût de construction) ; si oui, une construction identique à Pétiion-Ville et en zone rurale vont-elles alors payer le même impôt ? (ce qui semble contradictoire avec la notion de « prix de vente » induit dans la définition de valeur marchande – undébat sur des possibles coefficients par zone est en cours), etc.

⁵⁷Du matériel roulant a été acheté et des arpenteurs et topographes sont en cours de recrutement, pour un futur déploiement dans tous les départements du pays. Chaque département disposera de 2 brigades de 3 membres chacune, la première pour identifier les terrains (archives, enquêtes, ouverture d'un guichet de régularisation) et la seconde pour les instrumenter. La Direction du Domaine estime à environ 9 à 10 000 le nombre de fermiers légaux de l'Etat, mais ne collecte de ses bureaux départementaux, en charge de l'émission des avis de paiement, ni le nombre exact de bordereaux émis, ni le suivi sur le recouvrement.

financé par USAID ; et le Programme de Coopération Municipale Phase 2 (PCM 2, 2014-2018), financé par la Coopération canadienne. Les 3 premiers programmes ont été clôturés en 2015. **Tous ces programmes comprennent des activités en lien direct avec le développement urbain** : planification urbaine, aménagement urbains et/ou construction d'équipements urbains, etc.

Afin d'alimenter le processus de renforcement de la gouvernance locale et de conceptualisation des prochains appuis et programmes en la matière, le MICT a coordonné un exercice de capitalisation regroupant l'ensemble des programmes précisés et d'autres initiatives corrélées (MINUSTAH notamment). Un forum national sur la capitalisation des pratiques d'appui à la gouvernance territoriale s'est tenu en 2014, en 3 événements (Port-au-Prince, Grand Sud et Grand Nord). Le compte-rendu a été publié en décembre 2014 mais un rapport de capitalisation plus analytique est en cours de réalisation et attendu pour début 2016.

➤ ***Au vu des missions dévolues aux municipalités en matière urbaine, il semble indispensable en cette phase post-reconstruction qu'elles soient replacées dans leur rôle légitime de principales actrices du développement urbain. Ceci suppose de prolonger les efforts actuels en matière d'amélioration des ressources, à la fois en systématisant et augmentant les transferts consentis par l'Etat, et en exploitant au mieux le potentiel de mobilisation fiscale des communes. Ceci suppose aussi de renforcer les capacités locales, dans la veine des différents programmes coordonnés par la DCT dont la capitalisation est en cours.***

F.2. Le rôle clef à jouer par les collectivités en matière urbaine

F.2.1. Principaux enjeux au niveau des municipalités

On peut schématiser les enjeux à relever par les municipalités en 4 catégories, évidemment intrinsèquement liées et complémentaires :

Le socle : ressources humaines et matérielles, qualifications, outils de gestion

Avant même de parler de défis urbains, pour qu'une municipalité fonctionne, elle doit disposer d'un minimum d'acquis sur lesquels reposent la qualité et la pérennité de ses initiatives. Il s'agit principalement d'une équipe de techniciens stable et qualifiée, de locaux équipés, et d'un minimum de ressources financières constantes. Ces ressources de base lui permettent de développer ses outils de base, en particulier son budget municipal. Ces éléments sont au cœur de l'approche « Programmes d'Intervention / PI » du MICT, puisque ceux-ci combinent :

- Un recrutement transparent de postes-clés prédéfinis (et accompagnés d'une fiche de poste claire) dans chaque commune, pour s'assurer de constituer une équipe dont les qualifications de base correspondent exactement aux besoins d'une municipalité ;
- Une stabilisation de ces postes pour ne pas les soumettre aux aléas politiques et stopper les rotations d'équipe liées aux changements de Maires, qui cassent toute dynamique possible de développement local : en ce sens, le MICT et l'OMRH ont conjointement élaboré un arrêté, déposé fin 2015 au Secrétaire Général du Gouvernement, pour garantir à toutes les communes du pays les 6 postes de la fonction publique territoriale (garanties statutaires), en attendant l'établissement par la loi de cette fonction publique territoriale (prévue par les textes de 2006) ;
- Un investissement fort dans la formation de ce personnel-clef, rendu possible par la perspective de sa stabilisation : dans le cas de PINNE et PISUD, la formation a été appuyée par la France, et notamment le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)⁵⁸, le programme AGIL de l'UE, et la MINUSTAH ;
- Une sécurisation des transferts du FGDCT vers ces communes, afin de garantir la prise en charge continue et régulière des salaires de ces postes-clefs, et d'extraire les équipes de préoccupations structurelles sur leur

⁵⁸Le MICT et l'OMRH ont formellement adressé à la France leur souhait de prolonger les travaux avec le CNFPT, en particulier les antennes régionales Martinique et Guadeloupe, déjà engagés dans le cadre du FSP.

devenir et celui de leurs initiatives⁵⁹. En effet, la garantie de recettes stables est une condition nécessaire à toute programmation municipale, autant en terme de fonctionnement que d'investissement (puisque si les salaires sont pris en charge par les fonds du FGDCT, les ressources propres peuvent être entièrement dédiées aux autres projets de la commune) ;

- Un accompagnement méthodologique des communes sur ses fonctions de base, par le biais de documents cadres, notamment le Guide budgétaire⁶⁰, et d'un suivi correspondant : les communes du PI sont toutes en capacité d'élaborer annuellement et dans les temps impartis leur budget, et d'en assurer le suivi d'exécution conformément aux normes nationales. Ces informations sont d'ailleurs collectées au niveau national par le Service des Finances Locales de la DCT qui en réalise chaque année une compilation.

La gestion urbaine : développement des territoires et contrôle urbain

La fonction-clef d'une Mairie est de comprendre son territoire et de le faire évoluer pour un meilleur bien-être des citoyens qui l'occupent. Ceci passe par plusieurs étapes qui impliquent chacune une série de défis :

- La planification urbaine : l'élaboration d'un document stratégique de développement des territoires (théoriquement sous la forme d'un Plan Communal de Développement – PCD) doit s'accompagner pour les zones urbaines d'un schéma d'urbanisme, appelé dans le vocabulaire haïtien un « Projet d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension » / PAEE (théoriquement avec l'appui technique du Service de Planification Urbaine de la DTP). Pour les équipes municipales, cet objectif constitue un vrai défi, car il fait appel à des compétences pointues. Pour surmonter cet écueil, plusieurs voies sont possibles : la création d'une équipe d'appui-conseil à la Municipalité, spécialisée en urbanisme et aménagement du territoire (c'est le cas des ATL, mais aussi du « Bureau d'appui à la Mairie de PaP ») ; la mutualisation d'une telle équipe au niveau intercommunal, comme dans le cas de la DATIP ; le développement de compétences au niveau des arrondissements, comme le suggère la stratégie du MPCE ; ou bien encore la consolidation d'équipes d'appui-conseil au niveau des départements, dynamique initiée par la mise en place de 2 ingénieurs municipaux par Délégation. A l'heure actuelle, aucune de ces solutions ne semble se démarquer plus que l'autre, et le MICT est en pleine réflexion sur l'approche à favoriser.
- La réglementation urbaine : les schémas d'urbanisme doivent normalement être accompagnés d'éléments réglementaires, c'est-à-dire opposables aux tiers – zonage (indiquer quelles zones sont constructibles ou non, quelles zones sont sujettes à des normes spécifiques sur l'utilisation de l'espace ou les règles de construction, etc.), plans de prévention des risques, et plans sectoriels. A ce jour, il n'existe pas en Haïti de règlements urbains à proprement parler. Concernant les normes qui doivent s'appliquer à tout le pays, contenues dans la législation nationale, elles sont éparses et très peu connues : le travail de Guide d'Urbanisme Simplifié et Illustré du MPCE avait cet objectif mais il n'a pas encore atteint cette portée ; le PAIFU a pour objectif de compiler ces normes et de les publier dans un ouvrage unique afin d'en faciliter la prise de connaissance par les équipes locales. Concernant les normes spécifiques à une commune en particulier, de nombreux schémas d'urbanisme comportent des cartes et/ou des annexes visant à décrire cette réglementation, mais elles n'ont pas de force légale. Il est à espérer que la nouvelle arrivée d'équipes municipales élues permettra un cercle vertueux de publication officielle de ces normes.
- La gestion urbaine : les principaux outils de gestion urbaine en Haïti sont le droit d'alignement (la taxe est perçue mais la règle urbaine n'est pas appliquée en tant qu'outil d'organisation de l'espace, à l'exception de la commune de Delmas) ; le permis de lotir (qui n'est pas du tout appliqué non plus) ; et le permis de construire. L'utilisation du permis de construire comme véritable outil de gestion de la ville sous-entend d'une part une organisation administrative performante (le MICT a travaillé à la standardisation des formulaires, et continue à œuvrer pour distribuer aux communes une base documentaire uniformisée ; la DCT souhaite travailler sur la mise en place de bases de données partagées des permis de construire), et d'autre part une analyse contradictoire de la demande (et non une délivrance automatique à la seule condition de s'acquitter des droits correspondants). Cette analyse contradictoire est sensée s'opérer de manière systématique lorsqu'il existe un règlement urbain : l'agent en charge de l'analyse du dossier vérifie si la localisation et les caractéristiques de la construction projetée sont conformes au règlement en vigueur. En l'absence de règlement, cette analyse ne s'opère généralement pas, sauf dans quelques cas exceptionnels, notamment dans la Région des Palmes où

⁵⁹Malheureusement, ces garanties ne sont pas effectives pour toutes les communes du pays, malgré les travaux de rationalisation du FGDCT et sa capacité financière à couvrir le salaire des 6 postes pour toutes les communes du pays (voir annexe J.12.2 pour plus de détails).

⁶⁰On peut citer également le « Guide du maire », élaboré avec l'appui du programme Lokal+.

les équipes municipales ont été formées à cette tâche et la mettent en œuvre quotidiennement, et à Delmas où chaque demande de permis est normalement suivi d'une visite de terrain d'un agent municipal pour en vérifier la localisation.

- Le contrôle urbain : des règlements édictés et appliqués lors de la délivrance des permis doivent conduire à une urbanisation mieux contrôlée. Celle-ci devrait évidemment s'accompagner d'une fonction de vigilance permettant de contrôler les constructions illégales, qui nécessite malheureusement beaucoup de moyens et n'est donc pratiquement pas opérée par les Mairies aujourd'hui.

L'opération des services urbains, en lien avec la fiscalité locale

La réalité haïtienne est identique à celle que l'on retrouve dans le monde entier : les premiers services urbains que la population attend d'une Mairie sont l'entretien des espaces publics et surtout la gestion des déchets solides. Cette activité, qu'elle soit opérée en régie ou en délégation, est très coûteuse et sous-entend une capacité financière (autant pour les investissements initiaux que pour les frais récurrents élevés) que l'on ne trouve que dans quelques rares communes du pays. Cette capacité financière implique la maîtrise de plusieurs enjeux :

- L'opération d'un service de voirie et gestion des déchets solides nécessite des rentrées régulières d'argent, et est donc systématiquement corrélé à un système de mobilisation fiscale performant. En effet, les coûts de fonctionnement ne sont pris en charge ni par des appuis de PTF (qui concentrent généralement leurs efforts sur des aides à l'investissement, comme l'achat de camions), ni par les transferts du FGDCT (qui se restreignent à la prise en charge de frais de fonctionnement des Mairies et non de leurs activités). Il est donc nécessaire, pour une Mairie qui veut opérer correctement son service voirie/déchets, de disposer de ressources propres sur la base de la collecte de ses impôts locaux ;
- L'optimisation des coûts de collecte passe par une maîtrise technique en matière d'élaboration des circuits de collecte, d'organisation du déploiement des équipes de nettoyage, de gestion de la maintenance du parc de véhicules. Ces connaissances se retrouvent rarement au sein des équipes municipales et peuvent donc faire l'objet de programmes d'assistance technique et de formation, soit pour renforcer les services en régie, soit pour mettre en place des options de délégation sous contrôle avisé des Mairies.

L'optimisation des ressources fiscales (augmentation et stabilisation) est un vaste chantier en Haïti, car il est communément accepté que les communes ne collectent qu'une part infime de ce qu'elles pourraient collecter. Des programmes comme LOKAL/LOKAL+ et PCM1/2 ont prouvé aux autorités que des exercices d'inventaire, couplés à des formations en gestion de base de données et des exercices de sensibilisation citoyenne, permettent aux Mairies de sortir progressivement de leur dépendance totale aux fonds de l'Etat et de développer leurs propres initiatives.

Il est cependant important de coupler ces dynamiques de mobilisation fiscale avec des exigences fortes de transparence, qui constituent le véritable enjeu. Certaines expériences⁶¹, en buttant sur cet écueil, deviennent contre-productives en passant au citoyen un message de dédain et d'irrespect qui induit un cercle vicieux de non-paiement des taxes et non-prestation de service public.

La maîtrise d'ouvrage d'investissements municipaux

La réalisation d'investissements constitue la 4^{ème} « strate » de responsabilités municipales, celle que l'on constate le plus rarement dans les mairies haïtiennes, et pourtant celle qui permet d'aborder les questions urbaines clés comme l'aménagement d'espaces publics, l'amélioration de la mobilité, la construction d'équipements commerciaux, socio-culturels, sportifs, etc. Les expériences constatées en maîtrise d'ouvrage municipale, toutes encadrées techniquement et/ou financièrement, sont de différents ordres :

- La Mairie élabore les cahiers de charges, supervise les études et les travaux, se charge du suivi technique et financier, mais le partenaire réalise les paiements : c'est le cas du PCM, qui joue en quelques sortes le rôle d'agent fiduciaire du programme, et, comme un comptable-payeur, décaisse à la requête des Mairies après contrôle de conformité. L'ensemble des fonctions techniques sont donc assurées par la Mairie, qui est en pleine maîtrise de tout le processus du projet d'investissement, mais les cas de mauvaise gouvernance sont évités ;

⁶¹Par exemple la Mairie de PaP, qui a refusé de monter une plateforme citoyenne pour la mobilisation fiscale, comme le suggérait le PCM, ou bien la Mairie de Delmas, qui au départ du dernier Maire au moment du lancement de la campagne électorale a vu les recettes drastiquement chuter alors qu'elles avaient atteint un niveau stable depuis plusieurs mois.

- La Mairie gère intégralement le processus, y compris sa partie financière, par le biais de subvention reçue directement sur son compte (situation théorique de véritable maîtrise d'ouvrage municipale) : c'est le cas de l'appui du FSP français, pour de petits investissements (1 MHTG en moyenne⁶²), et du programme AGIL européen, pour des investissements plus conséquents (4 à 5 MHTG en moyenne⁶³), tous deux ayant bénéficié d'une contribution conjointe du FGDCT ;
- La Mairie gère intégralement le processus, et finance ses travaux sans aucune subvention, uniquement sur fonds propres : c'est le cas des Mairies appuyées par Lokal+, qui restreint son appui à un encadrement technique et à la prise en charge financière des études. L'approche priorisant l'augmentation des recettes fiscales et la formation simultanée à la gestion de projets vise à donner à la Mairie les moyens de mener ses propres projets de manière totalement autonome⁶⁴, par le biais de plateformes citoyennes, de plans d'investissements communaux participatifs, et de comités de projets. Le bilan de cette expérience est très positif pour les Mairies qui ont compris les enjeux (Limonade par exemple, où des résultats assez exceptionnels sont à noter) : certes les travaux réalisés dans ce cadre sont très modestes, puisqu'ils correspondent à de faibles montants, mais ils servent de levier pour l'investissement privé ou pour convaincre d'autres PTF de les prolonger, et surtout, ils s'inscrivent dans un véritable processus d'appropriation des projets par les Mairies⁶⁵.

On constate donc que les modalités de prise en main par une Mairie de ses réalisations concrètes peuvent correspondre à des philosophies et des résultats très différents. Cependant, le point commun de toutes ces approches est l'appropriation des projets par les équipes municipales : quels que soient les moyens mis à disposition, le bilan partagé est qu'une équipe désintéressée ne permet pas d'atteindre les résultats escomptés – *in fine*, c'est le dynamisme qui joue le plus sur la performance.

F.2.2. La nécessaire articulation entre échelons décentralisés et déconcentrés

Un dernier élément à prendre en compte, central, est l'articulation nécessaire entre les échelons décentralisés et déconcentrés. Le rôle des délégations, vice-délégations et directions ou services déconcentrés des Ministères sectoriels auprès des communes est déterminant autant dans les processus que dans les résultats. La précarité des ressources disponibles rend indispensable une mutualisation des moyens, autant techniques que matériels, et un rôle majeur d'appui-conseil et de supervision à jouer par les représentations locales de l'Etat. Ceci est d'ailleurs une des recommandations phares de la proposition de Politique Nationale de Déconcentration élaborée sous l'égide de l'OMRH.

F.2.3. La citoyenneté urbaine

Les processus de planification urbaine au niveau d'un territoire (commune par exemple) font l'objet d'élaboration de plans communaux de développement (PCD). La participation de la société civile à l'exercice d'élaboration de ces PCD et au suivi de leur mise en œuvre, par exemple par le biais des Conseils de développement de la Commune (CDC)⁶⁶, peut constituer un gage de prise en compte des préoccupations citoyennes. Ainsi, cette forme de participation à la décision urbaine, peut être perçue comme une expression d'une citoyenneté active. **Les organisations de la société civile et/ou les mouvements citoyens même informels au niveau local ont ainsi une**

⁶²Montant moyens d'environ 1 MHTG pour les petites communes comme Fonds des Nègres, Bombardopolis ou Lestère, montant plus élevé de 3 MHTG pour St Marc. Pour le détail, voir l'Annexe J.12.2.

⁶³Montant de 4 à 5 MHTG pour les communes moyennes comme Limonade, Trou du Nord ou Fort Liberté, 6 MHTG pour Ouanaminthe et 17 MHTG pour le Cap Haïtien (les droits de tirage étant calqués sur les catégories de droits de tirage du FGDCT). A noter que les 2 plus gros investissements ont été annulés.

⁶⁴Les grands enjeux en matière de maîtrise d'ouvrage sont alors la segmentation (comment « découper » les projets en différents morceaux qui puissent correspondre à des ressources mobilisables par la commune) et le séquençage (comment organiser finement la chronologie du projet en prenant en compte les étapes préparatoires indispensables : identification des terrains, édition des arrêtés municipaux, réunions du Comité de projet, acceptation technique par la DCT, approbation *a priori* des décaissements par la Cour des Comptes, etc.).

⁶⁵Sur la base de cette expérience, les recommandations clefs de Lokal+ sont de toujours prévoir une utilisation de ressources propres pour les investissements (*a minima* en co-financement) pour garantir cette appropriation, de cibler l'appui des PTF sur le financement des études techniques qui sont des exercices formateurs (très révélateurs des capacités d'une commune) et fédérateurs avec les services déconcentrés (qui font partie des Comités de projet), et de systématiser les activités de communication et d'audiences publiques entre la commune et la société civile locale pour que la planification des activités colle au plus près aux budgets décidés.

⁶⁶Les CDC sont prévus dans le décret de 2006 mais n'ont jamais été mis sur pied. Leur réactivation est aujourd'hui un des objectifs de la DCT et de la Fédération Nationale des Maires.

valeur ajoutée et une légitimité pour l'accompagnement de tels processus et éviter ainsi un phénomène de concertation de type « faire valoir ».

Il existe également d'autres formes d'engagements, ne s'affichant pas sous l'intitulé « démocratie urbaine », qui influent ou interagissent avec celle-ci : on peut penser ici à des engagements autour des **enjeux de développement durable ou de protection de l'environnement, ou autour de « questions sociales », comme la pauvreté, l'éducation ou le logement**, ainsi qu'à tout un ensemble de pratiques liées au champ de la **production économique ou de la gestion de services collectifs (comme les déchets)**. Certains enjeux de la citoyenneté sont invisibles, ignorés, peu explorés en Haïti : il en va ainsi de la **dimension fiscale**, au titre de laquelle la **faible transparence des collectivités locales** sur la question de collecte et d'utilisation des taxes a été largement soulevée par les interlocuteurs de la mission. Les collectifs citoyens ou les OSC pourraient donc se mobiliser sur des questions à propos desquelles les municipalités ne font pas preuve de transparence : information insuffisante ou peu repérable. **Ces actions seraient susceptibles d'améliorer l'accès des citoyens des informations claires sur la manière dont les impôts sont calculés et utilisés.**

➤ ***Le principal enseignement des dernières expériences de valorisation du rôle des collectivités locales en matière urbaine est que toute approche doit être intégrée : en premier lieu, elle doit d'abord cibler à la fois les processus (renforcement des capacités des équipes) et les résultats (réalisation de services ou d'équipements concrets, visibles et bénéfiques pour le citoyen), dans une démarche d'« apprendre en faisant » ; en second lieu, elle doit être réaliste par rapport aux contraintes actuelles des Mairies, c'est-à-dire garantir que les besoins de base sont assurés avant de cibler des objectifs techniques plus complexes, assurer à toutes les étapes un encadrement technique de proximité, et proposer des programmes différenciés par rapport aux réalités distinctes ; en troisième lieu, elle doit toujours cibler à la fois les municipalités et les entités déconcentrées, pour un partage vertueux des enjeux et des ressources ; en dernier lieu, elle doit veiller à l'intégration des citoyens locaux dans la définition et la réalisation des objectifs de développement urbain.***

G. Les professionnels de l'urbain : un monde pluriel assez cloisonné

Défi abordé

- Renforcer les capacités et les partenariats de/entre les différentes sphères d'acteurs de la ville

Déclaration(s) Forum Urbain National correspondant e (s)

- Renforcer la participation du secteur privé dans le développement et la gestion des infrastructures urbaines par la mise en place d'un cadre réglementaire adapté en favorisant les partenariats publics-privés pour les grands investissements et projets urbains [2.11]
- Appuyer le secteur privé dans les choix de localisation de leurs investissements, qui influencent le développement du territoire [2.12]
- Développer un processus inclusif, visant en particulier à intégrer le secteur académique, le secteur privé et la société civile, pour la définition des stratégies de résilience et leur mise en œuvre [2.18]

G.1. Le secteur privé urbain

Les principaux secteurs économiques en lien avec l'urbain sont d'une part les services urbains, et d'autre part les activités qui s'articulent autour du BTP, à savoir la construction proprement dite (y compris infrastructures), les matériaux de construction, la promotion immobilière et le secteur bancaire pour son financement. Les acteurs de ces secteurs se regroupent pour partie dans plusieurs associations professionnelles, dont celles à portée transversale sont les suivantes (les associations spécifiques à un secteur sont présentées dans chaque chapitre thématique correspondant, ci-dessous) : la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), organisée sur le territoire avec une chambre par département, et qui regroupe les entreprises et les individus se livrant à des activités commerciales, industrielles ou de services en Haïti pour représenter leurs intérêts ; la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Haïti (CMAH), créée en 2011 avec comme vocation première de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts économiques, professionnels et sociaux des artisans, et comme objectifs de gérer le répertoire des métiers artisanaux, délivrer les types de qualification, mettre en place les actions de promotion du secteur et des opérations d'animation économique visant à installer les artisans et les entreprises artisanales ; la Fédération haïtienne des associations de petites et moyennes entreprises (FHAPME), qui inclut le petit secteur commercial informel.

G.1.1. Construction

Le secteur de la construction haïtien est structuré de manière duale, avec d'une part de nombreuses très petites entreprises, parfois unipersonnelles (« boss »), plus ou moins formalisées, qui relèvent souvent plus de l'artisanat, et d'autre part quelques grandes et moyennes entreprises de construction, dont certaines sont structurées pour produire du bâtiment mais aussi des infrastructures. L'Association Haïtienne des Entreprises de Construction (AHEC, créée en 1986) compte 34 membres, et regroupe l'essentiel de celles-ci, dont seules quelques-unes, comme Tecina, Vorbe et Fils et HL - Hervé Lerouge, sont susceptibles de porter seules des chantiers complexes ou importants (plus de 5 à 10 MUSD).



Les entreprises de construction internationales sont de plus en plus présentes sur les marchés publics de BTP ces dernières années, avec notamment des entreprises dominicaines comme Estrella (voiries urbaines et interurbaines, PIC,...), mais aussi européennes ou américaines, voire japonaises (Miyamoto International), notamment pour les investissements financés sur fonds internationaux. Les règles et processus de mise en concurrence et de définition technique des projets (études) ont tendance à favoriser celles-ci par rapport aux entreprises nationales (et aux matériaux de construction locaux), en imposant parfois des matériaux ou techniques de mise en œuvre non disponibles localement, en demandant des références nécessairement internationales, et/ou en définissant des lots d'un montant très élevé. S'y ajoute la possibilité offerte aux entreprises internationales d'importer leurs équipements et matériaux en franchise de douane.

G.1.2. Matériaux de construction

De la même manière que le secteur de la construction, celui des matériaux de construction est composé de nombreux revendeurs et « quincailleries », mais les importateurs et producteurs de matériaux sont très peu nombreux.

Haïti importe la quasi-totalité des intrants nécessaires à l'industrie de la construction, mais une partie significative est transformée sur place (blocs de béton, adouins, tôles,...). Les principaux produits importés sont le fer / acier et produits associés, le ciment, le bois et les produits en céramique. Une grande partie de ces produits provient de République Dominicaine.

Parmi les principaux importateurs, on peut citer : Acierie d'Haïti, SA, qui transforme localement une partie des produits en acier, fer et bois qu'elle importe ; GDG Béton, qui importe du ciment et du bois et produit du béton ; Haïti Bloc, qui produit des parpaings en béton ; Valério Canez, qui importe de nombreux matériaux de construction. Flamengo Hardware, MSC Lumber, Promobois, Les Couleurs Infinies et Ck Hardware comptent aussi parmi les importateurs reconnus, notamment dans la filière du bois destiné à la construction. Les producteurs de blocs et pavés de béton (adouins) sont structurés au sein d'une association qui regroupe les 8 principaux producteurs (Blocs Laroche, Préfab, Tebosa, Haïti Blocs, Durabloc, Blocs Solides, Vorbe et Coupeau) : l'APRO-BP (Association des producteurs de blocs et de pavés).

Enfin, parmi les matériaux bruts produits localement, on compte :

- Le sable et le gravier, extrait des carrières, dont l'exploitation a été normalisée par le Bureau des Mines et de l'Energie. La majorité de la production s'achète aujourd'hui auprès de revendeurs autorisés (Préfab, Vorbe Et Fils, Additec, HI Construction, Etablissement Maurice Laroche Au Cap Haïtien, Estrella, Tebosa, etc.) ;
- La pierre, dont on distingue la « roche de rivière » (ou roche roulée) et la « roche de carrière » (ou roche litée). L'exploitation de ce matériau n'a pas été normalisée à ce jour, du moins pas autant que l'exploitation du sable et du gravier, et la production s'achète donc encore directement auprès de petits exploitants locaux ;
- Le bois d'échafaudage est encore acheté localement pour de nombreuses entreprises de construction mais cela ne représente qu'une très faible minorité du bois destiné à la construction.

G.1.3. Promotion immobilière

La promotion immobilière formelle est structurée autour de projets plutôt que par filière thématique (logement, bureaux, commerces, etc.), du fait notamment de l'étroitesse des marchés, de la concentration du capital en Haïti et de l'interconnexion des réseaux d'acteurs entre grands commerçants, industrie (y compris de la construction) et secteur bancaire. Elle constitue une modalité de diversification des investissements pour les grands acteurs capitalistes marchands haïtiens, les banques et les entreprises de construction. Ces acteurs peuvent entreprendre les investissements seuls, ou fréquemment en se regroupant quand ces investissements représentent un montant relativement élevé (à partir de plusieurs millions de USD), en recherchant le concours d'une banque pour les investissements les plus importants (typiquement au-dessus de 5 MUSD), souvent avec des garanties personnelles. Les grandes opérations résidentielles, mais surtout commerciales (centres commerciaux, immeubles de bureaux, hôtels) sont mises en œuvre et financées de cette façon.

Le marché principal de la promotion immobilière est la RMPP, et notamment ses secteurs les plus aisés (Pétionville, Delmas,...), même si certaines villes de province comme le Cap Haïtien représentent également des zones actives sur certains segments (hôtelier notamment). Certains investissements sont effectués en partenariat avec des entreprises étrangères (hôtels de marque par exemple), voire uniquement avec des capitaux étrangers (Île à Vaches par exemple, qui ne se trouve pas en milieu urbain), mais l'investissement est très majoritairement national, du fait de la complexité du contexte local. Les investissements ciblent rarement la clientèle de classe moyenne (et a fortiori modeste), car en-dessous d'un certain niveau de revenu qui ne concerne qu'une petite partie de la population, les acteurs de l'immobilier n'y trouvent pas leur intérêt.

G.1.4. Système bancaire et micro-crédit

Le système bancaire haïtien est le financeur indispensable du secteur de la construction à partir d'un certain volume d'investissement, et intervient auprès de divers acteurs : promoteurs, entreprises de construction, clients finaux. Le secteur est globalement très liquide et rentable⁶⁷, offrant théoriquement un contexte favorable au financement des investissements en général. Il est également très dollarisé⁶⁸. Le système bancaire est formé de 10 établissements (dont la Sogébel, filiale de la Sogébank, et Citibank, cette dernière n'étant pas comptabilisée dans les statistiques de la BRH), l'Association Professionnelle des Banques (APB) est leur structure de représentation

⁶⁷Le secteur représente un volume d'actifs de 215 Mds HTG en juin 2015, dont environ 70 Mds de HTG de prêts nets / 78 Mds de prêts bruts pour environ 175 Mds de HTG de dépôts (taux de prêt / dépôt de 40%, + 5,6 Mds HTG / 3,2% de bons de la BRH), soit une bonne liquidité, même si les réserves légales obligatoires sont très élevées (41% en USD et 38% en HTG). La rentabilité du secteur bancaire est bonne, avec un ROA (rentabilité des actifs nets) de 2,02% et un ROE (rendement des capitaux propres) de 26,1% en septembre 2015, en progression depuis 2014.

⁶⁸Taux de dollarisation des dépôts de 58%, et des prêts autour de 50%.

collective. Le système bancaire est relativement concentré : deux banques privées (Unibank et Sogébank/Sogébel) et une publique (BNC) représentent 83% des actifs et 78% des prêts (89% et 86% avec Capital Bank, la 4^{ème} plus importante).

Le crédit lié directement ou indirectement au développement urbain est composé principalement du crédit hypothécaire résidentiel et du crédit immobilier commercial et aux entreprises du BTP, mais également des secteurs du commerce de matériaux de construction, et des services urbains (électricité, gaz et eau). La Sogébank, au travers de sa filiale Sogébel, est le leader du marché hypothécaire, suivie de la BNC et d'Unibank. A eux trois, ils constituent les deux tiers du portefeuille. L'immobilier commercial est en revanche dominé par Unibank, avec 64% de parts de marché, et le BTP par la Sogébank (56% du marché). Le crédit en électricité concerne a priori la production (opérateurs privés qui vendent l'énergie à EDH), alors que le crédit en gaz et eau concerne plutôt la distribution individuelle.

Le secteur bancaire comporte également de nombreux établissements coopératifs (26 sont enregistrés à la BRH, dont 17 font partie de la fédération Le Levier), qui fournissent notamment du micro-crédit. Le micro-crédit haïtien représentait il y a quelques temps environ 12% de l'ensemble du crédit (depuis cela a baissé avec la dépréciation de la gourde car le micro crédit est en HTG).

Le micro crédit commercial (à partir de financements, pas de coopérative) est plutôt tourné vers des prêts pour les investissements productifs. Il représente environ 100 MUSD d'en cours, avec 4 gros acteurs, dont 3 représentent 70% du marché : Sogésol, filiale Sogébank (encours 1 Mds HTG, 34.000 clients, prêt moyen 600 USD) ; Association pour la Coopération avec la Micro Entreprise - ACME⁶⁹ (encours 1 Mds HTG, 34 000 clients, prêt moyen 600 USD) ; Micro Crédit National, filiale Unibank (encours 1,3 Md HTG, 28 000 clients, plus orienté PME) ; Microcrédit Capital, filiale Capital Bank (très orienté PME, montants plus élevés, entre 1 000 et 1 500 clients).

Les coopératives proposent plutôt du crédit à la consommation, avec des montants plus petits, et prêtent à partir des dépôts de leurs membres. Ces crédits représenteraient selon la Sogésol environ 50 MUSD d'encours. Les prêts sont toujours en HTG, les taux d'intérêt tournent autour de 45 à 55% / an, avec des durées de prêt variant généralement de quelques mois à 1-2 ans maximum. L'Association Nationale du Micro Crédit Haïtien (ANIM) compte 17 membres.

Parmi eux, le Levier est la structure la plus importante. Il fédère 29 caisses populaires (+ 13 caisses utilisatrices) sur les 10 Départements. Les caisses populaires ont une structure financière communautaire à but non lucratif : ce sont les utilisateurs qui décident des orientations financières et de l'investissement des bénéficiaires. Ils proposent des crédits (logement, activité économique, consommation,...), sur des durées de 12-18 mois à 3 ans (activités) à 7 ans (logement), à des taux de 24 – 30% / an dégressifs. Fin 2014, l'actif consolidé de l'ensemble des caisses fédérées dans Le Levier se montait à environ 4 milliards de HTG, et le portefeuille de crédits nets à 2,35 Mds HTG.

G.1.5. Services urbains

Comme vu au Chapitre E sur l'accès aux services de base, le secteur privé est très présent sur la plupart de ces thématiques :

- L'alimentation en eau potable est en grande partie assurée par des entreprises privées, situées à la fois au niveau de la production (exploitation de forages et traitement de l'eau), qu'au niveau du transport et de la desserte (compagnies de transport d'eau par camion et vente au détail de type kiosque). Dans la RMPP, ces deux marchés sont morcelés en un grand nombre de petites entreprises travaillant au niveau d'un quartier d'une part, et d'autre part un nombre limité d'entreprises de grande envergure (Eau Miracle, Yoyo, Frechè Lokal...). A noter que le sous-marché du transport est également actif pour la distribution d'eau non potable (pour des chantiers de construction notamment).
- Le marché du transport des boues de vidange est un marché presque intégralement privé, puisque la DINEPA ne réalise des opérations directes que dans des cas exceptionnels (vidange de fosses dans des lieux publics, hôpitaux ou écoles, interventions d'urgence, etc.). Là aussi, il est réparti entre un nombre limité de grandes entreprises (comme Boucard Pest Control, Jetco et Sanco) et une multitude d'opérateurs individuels de vidange manuelle, appelés 'bayakous'.
- Le secteur des déchets solides, autant au niveau de la collecte et du transport que de la valorisation, implique le secteur privé : grandes entreprises fournissant des services de collecte payante (les deux principales sont

⁶⁹C'est la plus importante des sociétés coopératives, mais elle se finance également par emprunt.

Boucard - clients résidentiels et commerciaux - et AMPO - principalement résidentiels), microentreprises de ramassage au niveau des quartiers, petites entreprises parfois à statut associatif en matière de recyclage, etc.

- Les transports en commun en milieu urbain sont très majoritairement assurés par des propriétaires privés de véhicules collectifs (taxis ou tap-tap), regroupés en associations, fédérations et syndicats. La structuration de ces opérateurs intègre souvent transport intra-urbain et transport inter-urbain dans les mêmes organisations, et est très éclatée (on peut citer au niveau national les organisations « Secteur Terrestre Transports Haïtiens » regroupant 18 syndicats, le « Syndicats des conducteurs et transporteurs professionnels d'Haïti », « l'Association des Propriétaires Chauffeurs d'Haïti », la « Coalition Nationale des Syndicats Transporteurs Haïtiens », etc.). L'enregistrement des opérateurs est la responsabilité du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, qui en théorie devrait également valider leurs circuits.

Les délégations de service public (de type eau à Saint Marc) ou PPP (dans le secteur électricité par exemple) sont abordés au paragraphe suivant.

G.1.6. Partenariats Public-Privé

Les exemples de Partenariats Public-Privé (PPP) sont peu nombreux dans le domaine du développement urbain, du fait notamment d'une sécurité juridique faible pour les acteurs privés et de perspectives de revenus également limitées. On peut citer l'exemple de la gestion des déchets sur la RMPP, où durant une vingtaine d'années (de 1991 à 2010), la collecte des déchets a été sous-traitée à des entreprises privées sur la base de contrats annuels par secteur avec des objectifs de performance. La gestion de la décharge de Truitier a également été confiée au privé durant un certain temps. L'afflux de dons en nature au SMCRS a entraîné la décision de reprendre cette gestion en interne. On peut citer également, dans le domaine de la distribution d'eau, le contrat avec SESAM (entreprise française LYSA) à Saint Marc, et dans celui de la production d'énergie la fourniture d'énergie électrique à EDH par 3 consortiums privés.

Le Gouvernement haïtien souhaite développer les PPP, et a pour cela créé une Unité Centrale de Gestion des PPP (UCG-PPP) au sein du MEF. Parmi les projets en cours de définition, seule la gare routière interurbaine de la RMPP concerne le développement urbain stricto sensu. Il est question que cette unité soit rattachée à la future Direction Générale du Domaine, des Partenariats et des Participations objet d'un projet de loi annexé au budget rectificatif 2014-2015.

Enfin, les partenariats entre les institutions publiques et le secteur privé s'opèrent également de manière non contractuelle, sur certaines opérations pilotes de restructuration urbaine (redéveloppement des zones affectées par le séisme notamment). On peut citer en ce sens les essais novateurs sur le Centre-ville et le quartier de Morne-à-Tuf, qui montrent bien l'intérêt du partenariat avec le secteur privé en tant que constructeur, financier, et ingénierie de montage pour la mise en œuvre de ces projets.

G.1.7. Enjeux de développement

L'implication du secteur privé haïtien dans les politiques de développement urbain est non seulement souhaitable mais indispensable au vu des enjeux du pays. **Il s'agit en effet, au travers de ces investissements, d'une part de maximiser les retombées locales en termes de revenus sur l'ensemble de la chaîne de production (matériaux et BTP notamment, mais aussi prestation de services), et d'autre part d'utiliser ces investissements publics comme leviers pour structurer et qualifier une filière locale de qualité.** Pour cela, il est indispensable de :

1. Donner aux entreprises et prestataires locaux une priorité sur les marchés générés par les investissements, ou *a minima* structurer les mises en concurrence de manière à ce qu'ils y soient positionnés de manière favorable. Cela signifie notamment :
 - A chaque fois que cela est possible, définir des lots d'un montant compatible avec les capacités financières des entreprises locales moyennes ;
 - Dans la définition des projets, donner la priorité aux matériaux et technologies qui sont disponibles localement (y compris à fort intérêt environnemental) et impliquent la plus grande part possible de transformation / valeur ajoutée locale, voire imposer des seuils minimum d'intrants locaux / de main d'œuvre locale. Il pourrait être également possible de permettre aux soumissionnaires de proposer des alternatives technologiques à celles préconisées, qui permettent une meilleure intégration locale tout en respectant le cahier des charges ;

- Prioriser également les technologies employant de la main d'œuvre disponible localement ;
- Au moment de définir les références demandées aux entreprises soumissionnaires, prioriser les références haïtiennes et éviter autant que possible les références de projets qui n'existent pas en Haïti mais uniquement à l'international ;
- Favoriser (voire imposer) le partenariat des entreprises internationales avec les entreprises haïtiennes, avec un minimum de part locale défini ;
- Réfléchir sur les moyens d'atténuer la concurrence déloyale que représente l'importation de machines et de matériaux libre de droits de douane par les constructeurs étrangers (alors que les entreprises haïtiennes se fournissent localement et paient des droits de douane sur leurs intrants).

2. Aider les entreprises et la main d'œuvre locales à se qualifier :

- Identifier les besoins de main d'œuvre qualifiée et monter ou renforcer les formations correspondantes, si possible en rapport direct avec les chantiers. Il est même possible (cf. doc coopération suisse) d'imposer l'embauche de professionnels ayant une spécification locale, et de lier les marchés de travaux à des programmes de formation⁷⁰ ;
- Appuyer la filière du BTP pour un processus de qualification / certification des entreprises, qui pourrait à terme devenir un critère de sélection dans les projets.

En plus de son impact au moment de l'investissement, le recours à des entreprises, des technologies, des matériaux et de la main d'œuvre locaux permet de garantir que les ouvrages pourront être entretenus et réparés sur place, ce qui est également une condition pour un développement durable et autonome.

Par ailleurs, les partenariats public-privé pourraient être systématiquement étudiés (analyse coût/bénéfice) dans les projets de service urbain (eau, électricité, déchets,...), afin d'évaluer leur potentiel dans l'amélioration de la qualité du service rendu et la diminution de son coût.

↻ *Le secteur privé joue un rôle fondamental en matière de développement urbain, principalement par le biais de la construction proprement dite (y compris infrastructures), des matériaux de construction, de la promotion immobilière et du secteur bancaire pour son financement. Les acteurs sont bien articulés en interne (organisation en associations professionnelles, réseaux très interconnectés), mais très peu articulés avec la sphère publique, même si la question du renforcement des partenariats publics-privés est à l'ordre du jour du gouvernement et gagnerait à être systématiquement étudiée (analyse coût/bénéfice) dans les projets de service urbain (eau, électricité, déchets,...), afin d'évaluer son potentiel dans l'amélioration de la qualité du service rendu et la diminution de son coût. L'analyse fait ressortir que l'implication du secteur privé haïtien dans les politiques de développement urbain est non seulement souhaitable mais indispensable au vu des enjeux du pays : il s'agit en effet, au travers de ces investissements, d'une part de maximiser les retombées locales en termes de revenus sur l'ensemble de la chaîne de production (matériaux et BTP notamment, mais aussi prestation de services), et d'autre part d'utiliser ces investissements publics comme leviers pour structurer et qualifier une filière locale de qualité.*

⁷⁰C'est par exemple le cas de la Coopération Suisse, qui a introduit certaines mentions dans ses contrats de construction en vue de valoriser la formation et les personnes formées : « L'entreprise devra, autant que possible, utiliser de la main d'œuvre locale : l'emploi de contremaîtres et ouvriers qualifiés de la zone est fortement encouragé, et un minimum de 50% de la main d'œuvre non qualifiée est à recruter dans la zone du chantier ; L'entreprise devra inclure dans son équipe permanente de chantier (gros-œuvre) au minimum cinq ouvriers détenteurs de l'attestation de perfectionnement en maçonnerie chaînée, délivrée par l'INFP. Une liste indicative de professionnels disposant de cette attestation est annexée aux documents du présent appel d'offres ; Une formation en maçonnerie chaînée de six semaines (environ) sera dispensée à des candidats maçons -de l'entreprise et de la communauté- durant le chantier. Un objet du chantier, par ex le logement du gardien, sera construit durant cette formation. Si nécessaire le chronogramme sera adapté en temps voulu ; Une formation en maçonnerie chaînée de quelques jours sera dispensée aux maçons de l'entreprise adjudicataire, dans la perspective de la mise en œuvre d'un bâtiment "plan-type" en maçonnerie chaînée (Local technique, bâtiment sanitaire, bâtiment C). Si nécessaire le chronogramme sera adapté en temps voulu ; Des visites de chantier et stages pratiques d'étudiants ingénieurs seront organisés par la DDC, avec le chantier comme support de formation. »

G.2. Le monde académique et professionnel : éducation, formation et recherche en urbain

G.2.1. La formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur

On compte environ 250 établissements d'enseignement supérieur en Haïti dont seulement 50 sont reconnus par le Ministère de l'Éducation. Port-au-Prince abrite également le Pôle Caraïbe de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui compte parmi ses 18 membres dans la région, 12 institutions universitaires haïtiennes. Les principaux établissements publics sont l'Université de l'État d'Haïti (UEH), le Centre de techniques de planification de l'économie appliquée (CTPEA)⁷¹ et les universités publiques en région (UPR) au nombre de 9 soit une par département mis à part l'ouest. Il existe une multitude d'universités et établissements privés, les plus en vue sont l'Université lumière, l'Université épiscopale d'Haïti, l'Université Notre Dame, l'École supérieure d'Infotronique d'Haïti (ESIH) et l'Université Quisqueya (UniQ), qui a été reconnue d'utilité publique par le Gouvernement haïtien. La Conférence des Recteurs et Présidents d'Universités d'Haïti (CORPUHA) regroupe une quinzaine d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur ; elle a été instituée comme organe de réflexion, d'échanges et d'auto-ordonnement du supérieur en Haïti.

Malgré ce très grand nombre d'établissements, selon l'ESIH sur 50 000 candidats potentiels pour intégrer l'enseignement supérieur annuellement, seulement 30 000 sont absorbés par le système. Le coût moyen annuel d'étude à l'UEH est estimé à 1 000 USD. Dans le privé, le coût d'une formation d'ingénieur (5 ans) est d'environ 12 000 USD, celui d'un Master variant entre 5 500 et 7 000 USD. D'après des estimations de la CORPUHA, les haïtiens dépensent 200 USD par an pour des études en République Dominicaine. Selon l'AUF, les échanges universitaires avec les autres pays de la sous-région des Caraïbes (étudiants, chercheurs, professeurs), mis à part la Guadeloupe et la Martinique, sont limités principalement pour des questions linguistiques (la plupart des îles dans la zone sont plutôt tournées vers les mondes anglophones et hispaniques) et également en raison de difficultés de déplacements (coût et temps). Une rapide revue de l'offre de formation dans l'urbain offerte dans les universités d'Haïti et de la région est présentée à l'Annexe J.13.1.

G.2.2. La formation professionnelle

En Haïti, le terme « formation professionnelle » est en général utilisé pour la formation sur les métiers pour un public ayant quitté l'enseignement général ; toutefois, il existe des filières dites professionnelles pour certains Masters dans les établissements d'enseignement supérieur, par opposition aux filières conduisant à la recherche (études doctorales) :

- L'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP), créé en 1985 et placé sous tutelle du Bureau du Secrétaire d'État à la Formation Professionnelle, a pour mission de mettre en place, de réguler et d'animer un système national de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du secteur productif et avec la finalité d'améliorer la productivité de l'économie haïtienne et d'encadrer les acteurs intervenants dans le secteur. Il est en charge de la planification de la formation professionnelle multisectorielle, en particulier des volets liés à la conception des programmes, la certification des formations, l'agrément des centres de formation professionnelle (CFP) et l'homologation des diplômes comme diplômes nationaux. Il existe en Haïti 17 CFP publics, 143 CFP privés, 22 CFP religieux agréés et 1 500 établissements non reconnus par l'État. Un appui de la BID en 2012-2014 a permis de doubler le nombre de centres agréés par l'État. Les établissements non reconnus offrent des formations dans 13 filières alors que ceux reconnus ne proposent que 6 filières.
- La formation professionnelle dans les universités fait face à une contrainte majeure dans l'offre de stage et l'interaction avec le monde professionnel. Officiellement, chaque cycle devrait intégrer un stage dans le monde professionnel, mais dans les faits cela ne se passe pas : les stages ne se trouvent que sur la base des réseaux personnels, et il n'existe pas de financement spécifique pour eux, donc ils restent exceptionnels.

Le tableau présenté à l'Annexe J.13.2 recense, sans prétention exhaustive, quelques expériences intéressantes de formation professionnelle en lien avec l'urbain. À noter le rôle clef de la Coopération Suisse, qui vient de s'engager sur un horizon de 15/20 ans dans le secteur de la formation professionnelle, sur les métiers de la filière construction.

⁷¹Centre de formation de cadres de l'administration publique relevant du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe fondé en 1983.

G.2.3. La formation continue

Il existe un défi pour les établissements universitaires haïtiens de se positionner en tant qu'opérateurs pour la formation continue, bien qu'elle puisse constituer une source formidable pour la diversification des financements de ces établissements. On note cependant quelques initiatives, comme le CTPEA qui souhaite jouer un rôle dans la mise en place d'une offre de formation continue, ou l'AUF qui va bientôt disposer d'un local plus fonctionnel en partage avec d'autres institutions telles que l'Institut Français d'Haïti, Campus France et l'Institut de recherche et développement (IRD), ce qui permettra de pouvoir mieux jouer un rôle de catalyseur dans des actions de formation continue.

Même s'il semble qu'il ne doive pas y avoir de problème d'infrastructures pour la formation continue, **le véritable défi résidera dans le pilotage d'une offre permanente de qualité dans le secteur urbain**. Le tableau présenté à l'Annexe J.13.3 donne un aperçu des expériences récentes en matière de formation continue dans l'urbain ainsi que le potentiel des infrastructures pouvant être utilisées pour des actions de formation continue.

G.2.4. La recherche dans l'urbain

Depuis 2011, un collège doctoral d'Haïti a été mis en place sous l'égide de l'AUF et de la CORPUAH, avec comme membres l'UEH, l'Université Quisqueya et l'ESIH, en vue de contribuer à la structuration et au pilotage de la recherche universitaire dans le pays⁷². Une demande de subvention du collège doctoral a été déposée auprès du Ministère de l'Education. Dans le cadre du Réseau d'Universités Francophones pour l'Innovation et le Développement (RESCIF)⁷³, l'UniQ a créé, en partenariat avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), le Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (CRAPU), laboratoire de recherche dans le domaine de l'urbain. L'AUF appuie le CRAPU à partir de 2016 en vue de son intégration à l'école doctorale.

L'UNIQ et l'UEH sont actuellement bénéficiaires de deux subventions au titre du Programme de Recherche dans le Champ de l'Urbain (PRCU) financé par l'UE dans le cadre du PARAQ, dirigées respectivement par l'Université Paris 8 et l'UQAM : le groupement composé de l'Université Paris 8 (Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces – LADYSS), l'UEH (Laboratoire Dynamiques des Mondes Américains - LADMA de l'École Normale Supérieure), l'EPFL (Centre de Coopération et de Développement – CODEV) et l'UniQ (Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement - LAQUE et CRAPU) mène un projet de recherche intitulé « Port-au-Prince : entre vulnérabilités et croissances urbaines, constructions d'une métropole caribéenne » ; le groupement composé de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université catholique de Louvain (UCL), l'UniQ et l'UEH vise à produire des connaissances sur la dynamique d'évolution de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince à moyen et long terme pour apporter une aide à la prise de décision pour les acteurs publics.

Pour l'UEH, ces subventions ont également permis la consolidation à l'École Normale Supérieure (ENS) d'un programme de master délocalisé à l'Université Paris 8 intitulé « Développement, Inégalités Socio-Spatiales, Environnement et Risques » (DISSER). Plusieurs bénéficiaires de ce programme devront poursuivre leurs études doctorales sur des thématiques liées au développement urbain. Pour l'UniQ, ces subventions devraient permettre le renforcement des compétences au sein du CRAPU et du LAQUE. La reprise de la 2ème promotion du Master sur l'aménagement des quartiers précaires (interrompue à cause du séisme et de la fin des financements de l'ACDI) a également pu être financée dans le cadre la subvention à l'UQAM.

Suite aux éléments de diagnostic présentés ci-dessus, les pistes préliminaires qui se dégagent sont présentées à l'Annexe J.13.4, et seront affinées au cours des prochaines étapes de définition du programme de développement urbain.

➤ **En matière de formation et de renforcement des capacités, les priorités qui se dégagent de l'analyse de l'offre et des initiatives existantes s'articulent autour de 3 axes : renforcer le lien entre l'Université et le monde professionnel, par le biais de stages, d'interactions plus étroites entre professeurs et praticiens, et d'une recherche appliquée axée sur un rôle d'appui-conseil aux politiques publiques ;**

⁷²L'école doctorale permet aux universités d'accueillir des doctorants. Il s'agit d'un seul Collège Doctoral Haïtien, avec des succursales dans chacune des universités membres.

⁷³En 2010, le Sommet de la Francophonie a lancé le RESCIF, qui réunit plusieurs universités dont, en Haïti, l'UniQ et l'UEH. Ce réseau vise à créer des partenariats, mettre en place des MOOC francophones, monter des laboratoires conjoints, etc. L'EPFL héberge le secrétariat général du réseau. Chaque école met un peu d'argent, ainsi que l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), et les équipes une fois formées (dans le cas de laboratoires conjoints) partent ensuite à la recherche de financements pour fonctionner.

améliorer l'offre de formation initiale dans les métiers de l'urbain, qu'il s'agisse de formations techniques comme celles des métiers de la construction, ou de formations intellectuelles comme celles de l'urbanisme et des filières associées, en utilisant notamment les possibilités offertes par la formation numérique à distance ; enfin, améliorer l'offre de formation continue visant le renforcement des professionnels déjà en place, et notamment les équipes municipales devant constituer la future fonction publique territoriale.

G.3. La société civile dans l'urbain

G.3.1. Panorama général

Il existe en Haïti plusieurs collectifs d'OSC (comme l' « Initiative de la Société Civile/ ISC » ou le « Conseil haïtien des acteurs non étatiques/ CONHANE »), créés pour la plupart suite à des initiatives du Secrétariat ACP, de bailleurs ou d'ONG internationales, et fortement appuyés par l'UE et les autres PTF en quête d'interlocuteurs uniques de la société civile. Selon plusieurs analyses⁷⁴, ces organisations présentent peu de légitimité et sont parfois instrumentalisées par le Gouvernement (l'exemple de la désignation en décembre 2015 par la Présidence de la République des représentants de la société civile à la commission d'évaluation du processus électoral en cours est en cela révélateur) ou par les PTF. **Au niveau global de la zone ACP, ces expériences de plateformes ont systématiquement connu des échecs, avec des doutes récurrents en matière de transparence de gestion et une tendance à la transformation progressive en institutions pour capter plus de fonds.**

En plus de la difficulté à mener un dialogue franc avec le Gouvernement en l'absence d'un climat de confiance et d'un mécanisme institutionnel approprié, les principaux défis de la société civile haïtienne peuvent se résumer ainsi : une image de figure d'opposition (point de vue du Gouvernement), agent des PTF (point de vue du Gouvernement et de la population) et prédateurs de financement (point de vue de la population) ; une faible démocratisation interne et une légitimité limitée ; un cadre légal inapproprié et des capacités limitées.

De faibles synergies potentielles avec le programme d'appui à la société civile du 11^{ème} FED

Le futur « Programme d'Appui à la Société Civile en Haïti » (PROSCH) de l'UE en Haïti, doté d'un budget de 5M € sur le 11^{ème} FED, est en cours de formulation et vient à la suite du « Programme d'Appui au Renforcement de la Société Civile Haïtienne » (PARSCH) financé par le 10^{ème} FED et clôturé en 2015. Il ambitionne de se positionner sur un niveau transversal, à l'inverse de l'approche de son prédécesseur qui visait à appuyer les différentes initiatives sectorielles de l'UE en Haïti. En effet, l'équipe société civile de la DUE n'a cette fois-ci pas opté pour un véritable mainstreaming de la dimension « société civile », raison pour laquelle l'option d'une cartographie sectorielle a été abandonnée au milieu de l'exercice. Au final, ceci complique l'intégration de la dimension société civile au sein des différents secteurs de concentration du PIN, et a également conduit à une définition des priorités très générales de la ligne thématique OSC/AL (enveloppe 4 M€), lancée par le biais d'un appel à projets en novembre 2015, ce qui ne permet pas d'utiliser ce levier en complémentarité avec l'enveloppe attribuée aux secteurs de concentration. Enfin, la feuille de route de l'UE pour l'engagement stratégique avec la société civile en Haïti, qui devrait constituer la base stratégique des actions envers et avec la société civile, est actuellement en phase de révision par rapport à sa version initiale de 2014 qui présentait certaines insuffisances. Cependant, il semble que cette révision prenne beaucoup de retard et risque de se retrouver dépassée par la formulation du volet 'Développement urbain' du 11^{ème} FED. Ceci constitue un risque de retour à la période antérieure à l'émergence, au niveau mondial, de l'idée même de feuille de route, et donc un retour vers un engagement avec la société civile de type ad-hoc et non coordonné, ni avec les différents secteurs de concentration du FED, ni avec les actions des Etats membres de l'UE.

Comme pour de nombreux secteurs, on constate un **déficit notable de l'action de la société civile dans le secteur du développement urbain, notamment l'absence d'un plaidoyer structuré sur les différentes thématiques du secteur**. Néanmoins, plusieurs initiatives isolées présentent des travaux très intéressants, qui peuvent constituer le socle d'un partenariat très productif.

En matière d'associations professionnelles, quelques associations clefs structurent le secteur :

- **Notaires et arpenteurs** : présents sur tout le territoire, les notaires et les arpenteurs sont « commissionnés » par le président de la République haïtienne sur proposition du ministre de la Justice. Ils ne sont cependant pas sous le contrôle d'ordres professionnels à compétence nationale, mais organisés sous forme de syndicat pour les notaires (SNJH - Syndicat des Notaires des Juridictions d'Haïti) et d'association pour les arpenteurs (ANAH – Association nationale des arpenteurs-géomètres haïtiens) ;

⁷⁴Dont la « Cartographie des organisations de la société civile en Haïti », Union Européenne, 2015

- **Ingénieurs, architectes et urbanistes** : Créé par décret-loi du 25 mars 1974, le Collège national des ingénieurs et architectes haïtiens (CNIAH) est un ordre professionnel qui regroupe les professionnels du génie et de l'architecture, qui sont habilités à travailler dans la construction en Haïti après s'y être enregistrés. Parmi ses objectifs, on peut citer : défendre et promouvoir les intérêts de la profession, contribuer au développement du pays par la promotion des arts et de l'industrie en Haïti, organiser l'exercice de la profession et veiller aux intérêts professionnels de ses membres, etc. Au niveau associatif, on peut aussi noter l'existence de l'Association Haïtienne des Architectes et des Urbanistes, créée en 2002 à l'initiative d'une quarantaine d'architectes et urbanistes soucieux d'établir des contacts entre professionnels, de renforcer l'exercice de la profession et d'en faire la promotion.

Le tableau suivant dresse, de manière très indicative, une liste d'exemples d'initiatives intéressantes de la société civile dans le domaine du développement urbain⁷⁵.

Tableau 4 : Actions de la société civile dans l'urbain

Organisation	Expérience récente dans l'urbain
CONCERN	<ul style="list-style-type: none"> • Leçons du PARAQ : importance de l'investissement dans les infrastructures de proximité (axes structurants, routes et espaces publics) et dans les dynamiques (transformation de l'habitat) • Les ONG ont une compétence en ingénierie sociale qui peut faciliter une instauration de confiance entre la communauté et les services techniques de l'Etat
OXFAM	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience avérée dans l'accompagnement des acteurs municipaux • Axe important d'engagement avec les organisations de la société civile (OSC) locales sur les questions de gouvernance urbaine et de transparence de gestion • Proposition présentée à l'UE (ligne OSC-AL) pour l'appui à la réalisation de Plans Communaux de Développement dans les communes frontalières
CONHANE	Proposition soumise à l'UE dans le cadre d'OSC-AL pour le financement d'un projet de gestion des déchets dans 6 communes du centre et travail sur la fiscalité locale
FOKAL	<ul style="list-style-type: none"> • Travail depuis 2007 au développement urbain de la zone de Martissant : mise en place et gestion du Parc de Martissant, mise en place de la Zone d'aménagement concertée de Martissant (500 ha), gestion des services de proximité, délégation de maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'élaboration du schéma d'aménagement de Martissant et la mise en œuvre d'une partie des actions, gestion de plusieurs financements correspondants (500.000€ de l'UE en 2008 ; 1,2M€ dans le cadre du Fonds d'urgence pour la lutte contre la violence urbaine ; 1,5M€ sur la ligne thématique ANE de l'UE en 2011 pour la gestion urbaine des déchets ; subvention de l'AFD dans le cadre du programme AIQIP/PARAQ) • En termes de rénovation urbaine : expérience sur la réhabilitation des maisons de type « gingerbread », mise en place d'un atelier-école de formation aux métiers de la rénovation
GRET	<ul style="list-style-type: none"> • Grande expérience dans la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagement de quartier (voirie, petite infrastructure) • Appui à la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la gestion d'infrastructures structurantes (ravine, source d'eau, etc.) • Accompagnement technique des Organisations communautaires de base (OCB) pour la réalisation de petites infrastructures de base (subvention à des tiers)
Fondation Athlétique d'Haïti	Le Centre de valorisation des déchets Jean Christophe Fernandès à Cité Soleil est administré par la Fondation Athlétique d'Haïti depuis 2008, avec un appui scientifique du CEFREPADE, de l'Université Quisqueya, de l'INSA de Lyon et d'autres partenaires universitaires. C'est le seul centre de valorisation de déchets urbains installés dans le paysage haïtien de façon pérenne.
Lokal+ / USAID	Mise sur pied de plateformes citoyennes (OCB + Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale + Eglises) pour l'élaboration des Plans Communaux d'Investissement : définition de l'utilisation des revenus fiscaux, suivi de la mise en œuvre des projets et contrôle (audiences publiques)
Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH)	La fédération a présenté un projet en réponse à l'appel à proposition OSC-AL de l'UE pour relancer les 140 Conseil de développement de la Commune (CDC) prévus dans le décret de 2006 mais jamais mis sur pied ; la mise en œuvre est prévue avec un opérateur local, l'IFOS
Syndicat des Notaires des Juridictions d'Haïti (SNJH)	<ul style="list-style-type: none"> • Le syndicat participe au comité de pilotage du pré-cadastre avec le CIAT et a activement contribué au projet de loi sur le cadastre • Le syndicat organise la 4ème édition de l'Université notariale d'Haïti, qui aura lieu en 2016 après l'investiture du futur Président, avec pour thématique le foncier

⁷⁵Il est important de noter que les OSC citées ici ne sont clairement pas les seules à travailler dans l'urbain en Haïti : elles correspondent à celles ayant répondu aux invitations des différentes plateformes sollicitées et participé aux focus groups organisés pendant la mission de terrain. Elles présentent donc une vision très partielle par rapport au total des acteurs impliqués, mais les discussions en groupe restreint ont permis d'entrer dans le concret et de faire ressortir les éléments qualitatifs très intéressants qui sont retranscrits dans le présent tableau.

Organisation	Expérience récente dans l'urbain
Conseil national des Ingénieurs et architectes haïtiens (CNAIAH)	<ul style="list-style-type: none"> • Possède un protocole d'entente avec l'Université Quisqueya sur la formation continue des professionnels sur l'aménagement du territoire • A organisé il y a 2 mois la Biennale d'Architecture sur le thème central de l'espace public, avec un concours d'architecture et des expositions d'expériences novatrices • Ambitionne de contribuer à la définition des normes et la certification des matériaux de construction • A déjà entamé un travail de lobbying en vue d'une plus grande participation des professionnels et firmes haïtiens sur les marchés de bâtiment et travaux publics. En particulier, le CNAIAH veut insister sur des points stratégiques comme l'instauration d'un taux préférentiel, d'un système de financement adéquat et d'un fonds de garantie (en s'inspirant de la politique de la République Dominicaine)

G.3.2. Pistes de développement

L'état des lieux du rôle joué par les acteurs de la société civile dans le secteur urbain reste très synthétique en l'absence d'une véritable cartographie sectorielle⁷⁶ sur laquelle s'appuyer, qui demeure l'outil essentiel pour ce type d'analyse. En dépit de cette limitation majeure, les pistes préliminaires pour l'engagement des acteurs de la société civile dans le secteur urbain qui semblent se dégager à ce stade sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Pistes préliminaires d'intégration de la société civile dans le secteur urbain

Type	Pistes préliminaires	Acteurs
Les ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au dialogue politique en matière de réforme du secteur de l'urbain • Action de plaidoyer de la société civile sur la mobilisation fiscale et la veille / monitoring de l'utilisation des moyens collectés : transparence et redevabilité (ex : audiences publiques) • Rôle dans la gestion des déchets : mise en place d'un cadre légal, expériences de modèles de gestion pilote, question du tri et recyclage, etc. (ex : FOKAL et GRET à Martissant, OXFAM au Cap, etc.) • Rôle des ONG dans la mobilisation sociale, qui peut faciliter une instauration de confiance entre la communauté et les services techniques de l'Etat • Appui des ONG à la maîtrise d'œuvre d'aménagements de quartier (voirie, petite infrastructure) et à la prise en charge communautaire de la gestion d'infrastructures structurantes • Accompagnement technique des OCB pour la réalisation de petites infrastructures de base (subvention à des tiers) • Capitalisation sur l'expérience du Conseil de la société civile auprès de la BID, mécanisme instauré par la BID pour une meilleure interaction avec la société civile en Haïti, véritable plateforme Gouvernement/PTF/SC. Par exemple, la « journée de l'infrastructure et de l'énergie » organisée récemment a permis de faire le point sur le portefeuille financé par la BID dans ces secteurs 	ONG, ONGI
Les associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au plaidoyer des associations professionnelles, comme le CNAIAH : restructuration pour une plus grande inclusivité, et plaidoyer actif et propositions concrètes en vue de l'instauration d'une réglementation favorisant les opérateurs locaux et l'utilisation des matériaux locaux dans le BTP • Réflexion participative inclusive (y compris avec les PTF) sur l'encouragement de l'utilisation de l'expertise locale (bureaux d'études, entreprises et main d'œuvre) et des matériaux locaux • Rôle du syndicat des notaires dans l'expérience pilote du pré-cadastre 	CNAIAH, MTPTC, PTF, SNJH
Les OCB	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle important des OCB dans l'accompagnement communautaire autour de projets structurants • Rôle dans la réalisation de petites infrastructures de base • Rôle dans la sensibilisation à la mobilisation fiscale (exemple du programme Lokal+/USAID) 	OCB

➤ **L'analyse de activités menées par des ONG, des OCB et des associations professionnelles de l'urbain fait ressortir le rôle clef à jouer par la société civile en matière de développement urbain, notamment : une pertinence spécifique en matière d'ingénierie sociale urbaine, en particulier pour re-créabiliser l'action publique et dans certains cas réconcilier les citoyens avec l'Etat (notamment sur des thèmes de réalisation d'aménagement urbain, d'entretien des espaces et équipements publics, de gestion des déchets, de conscience citoyenne et paiement des taxes, etc.), et en matière de contrôle de la gestion municipale (élaboration des budgets, suivi des dépenses, redevabilité, etc.) ; pour les associations professionnelles spécifiquement, un rôle notable sur la revalorisation du local dans toute la chaîne de production de la ville (études, travaux, matériaux, experts, main d'œuvre...), qui passe entre autres par des actions de plaidoyer, d'information, de réforme légale, de structuration des filières, de certification, etc.**

⁷⁶La cartographie réalisée par la DUE en 2015 est restée très générale, sans descendre au niveau de détail d'une véritable cartographie sectorielle (à l'inverse de plusieurs exemples réalisés par l'UE dans d'autres pays ACP, comme le Cameroun, le Sénégal, ou encore Madagascar).

H. Le poids de l'urbain en Haïti : revue des efforts consentis et cartographie des interventions

Défi abordé

• Optimiser les financements sectoriels en baisse

Déclaration(s) Forum Urbain National correspondant e (s)

• Nous demandons aux partenaires techniques et financiers d'Haïti d'appuyer la formation et la mise en place d'une politique nationale de la ville, et renforcer leur soutien technique et financier aux programmes nationaux et locaux de mise en œuvre de cette politique [3]

H.1. Finances publiques

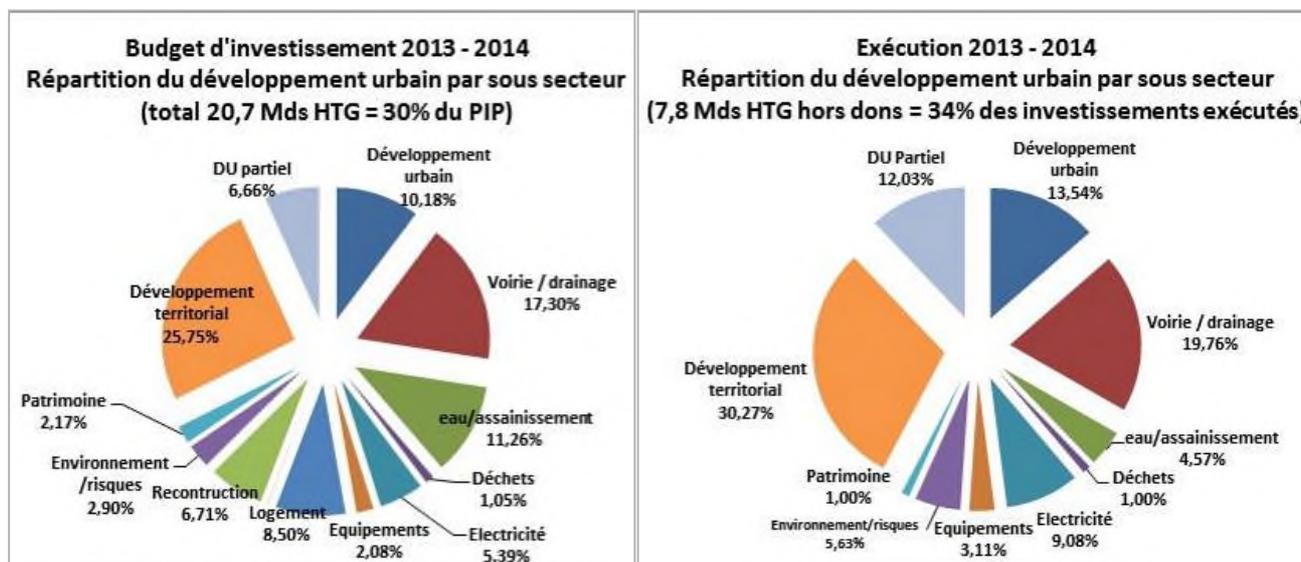
L'analyse spécifique des dépenses d'investissement dédiées au développement urbain est précédée d'une analyse générale des finances publiques haïtiennes, permettant de comprendre les principaux mécanismes et tendances à l'œuvre, présentée à l'Annexe J.14. Le détail sur les analyses chiffrées relatives à l'urbain présentées ci-dessous est également inclus dans cette annexe.

La seule année pour laquelle des données suffisamment précises sont disponibles est l'exercice 2013-2014. Mais même pour cet exercice, aucune donnée détaillée n'existe sur l'exécution des investissements budgétés financés par l'aide internationale (bilatérale ou multilatérale). Selon la Direction Générale du Budget, en l'absence de données fournies par les bailleurs et/ou les unités d'exécution au sein de l'Etat haïtien, le MEF s'appuie sur le montant global fourni par la BRH chaque année, qui concerne a priori les mouvements de capitaux entrants liés à l'aide et destinés au gouvernement haïtien. Une autre limite forte est que dans le budget détaillé par projet, les fonds Pérocaribe sont mélangés avec les autres fonds bilatéraux dans une catégorie « bilatéraux », alors que pour les chiffres concernant les réalisations, seuls les fonds Pérocaribe sont comptabilisés, pour les raisons évoquées ci-dessus. En d'autres termes, les dons bilatéraux (11,3 Mds de HTG budgétés) sont comptabilisés parfois avec les fonds Pérocaribe, parfois avec les dons multilatéraux. Cela entraîne **l'impossibilité de définir même approximativement la part de réalisation des projets financés sur dons internationaux** (bi ou multilatéraux).

Les secteurs liés au moins partiellement au développement urbain représentent environ 30% du budget d'investissement de l'Etat, soit environ 5,3% du PIB budgété et 2% exécuté hors dons internationaux (probablement autour de 3% dons inclus). Il faut cependant nuancer ce chiffre, car le quart est constitué par les projets de « développement territorial » administrés par le MPCE, qui est constitué d'investissements dans les communes, dont une partie significative mais non quantifiée peut être considérée comme urbains. Ces projets, financés principalement sur fonds internes, et secondairement sur fonds Pérocaribe, sont définis sur chaque territoire en fonction des priorités politiques locales. De plus, une partie des investissements notamment routiers (5,5% des investissements « urbains ») n'est constitué que partiellement de projets urbains, sans qu'il soit possible de déterminer dans quelles proportions. **Les investissements strictement urbains représentent donc environ 20% de l'ensemble de l'investissement public budgété, auxquels il faut ajouter environ 10% d'investissements partiellement urbains, ce qui en fait néanmoins un secteur essentiel de l'investissement public.**

Au sein des investissements urbains, c'est le sous-secteur « voirie/drainage » qui constitue le poste le plus important (17,3% + 5,5% « DU partiel », financés principalement sur fonds Pérocaribe et dons bilatéraux pour les premiers, sur fonds internes pour les seconds), **suivi de « eau/assainissement »** (avec un taux de réalisation visible faible du fait notamment des importants financements de l'AECID et sur dons multilatéraux, qui n'apparaissent pas en exécution), du « développement urbain » en général (investissements dénommés « rénovation urbaine », « réhabilitation urbaine » ou « développement urbain », probablement multi-thématiques, financés principalement sur fonds Pérocaribe), suivis du logement (8,5%, financé essentiellement sur dons internationaux), de la reconstruction (6,7%, financements exclusivement sur dons multilatéraux) et de l'électricité (5,4%, financé aux deux tiers sur fonds Pérocaribe).

Figure 8 : Répartition de l'investissement en développement urbain en 2013-2014 (budgété à gauche, puis exécuté à droite) par sous-secteur (Source : MEF)

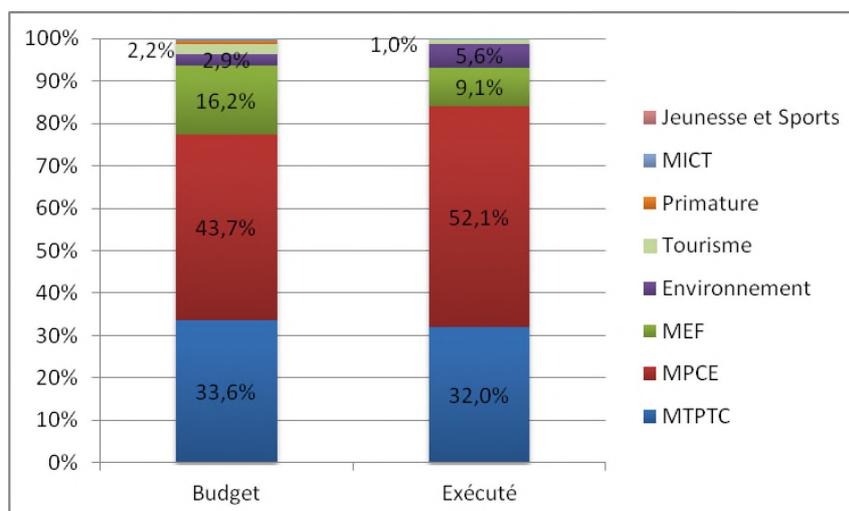


Concernant les investissements effectivement exécutés, il est impossible de disposer de données précises du fait de l'absence d'information sur l'exécution des projets financés sur dons internationaux, qui se répartissent de manière très hétérogène selon les secteurs, et représentent globalement plus du tiers des financements. Par exemple, les projets de développement territorial ou ceux de voirie partiellement liés au DU ne sont pas financés par des dons internationaux. Inversement, c'est la source principale de financement des projets liés au logement ou à la reconstruction.

Si l'on retire les projets de « développement territorial », principalement financés sur fonds internes, les investissements budgétés dans le secteur du développement urbain dépendent à 85% des fonds Pétro-caribe et des dons internationaux, soit un ratio bien supérieur à la moyenne des investissements publics (59% en prévisions et 67% en réalisation). Cette situation rend le secteur d'autant plus sensible aux évolutions actuelles de diminution de ces ressources.

La répartition des investissements par Ministère fait ressortir le rôle prépondérant du MTPTC, mais aussi du MPCE et du MEF, qui représentent à eux trois 93,5% du budget de développement urbain. Ces 3 ministères gèrent environ les deux tiers du programme d'investissement de l'Etat haïtien en général.

Figure9 : Répartition par Ministère du développement urbain dans le budget d'investissement 2013-2014 –prévisions (20,7 Mds HTG) et exécution hors dons (7,8 Mds HTG) (Source : MEF)



Le MTPTC est le Ministère de tutelle « naturel » du développement urbain, dont il coiffe les composantes de voirie/drainage, eau/assainissement et électricité. Il est donc sans surprise l'un des principaux opérateurs des projets du secteur, mais il est loin d'être le seul. Le MPCE est le principal Ministère concerné avec 43,7% du budget de développement urbain, mais les projets de développement territorial, uniquement administrés par ce Ministère, représentent respectivement 25,8% et 30,3% dans ce pourcentage, ramenant sa part à 17,9% et 21,8%.

La présence importante de projets et programmes de développement urbain au sein du MEF et du MPCE vient notamment d'une volonté des bailleurs internationaux de mieux contrôler les investissements qu'ils financent, au travers d'unités de gestion de projets situées directement dans ces Ministères (mais souvent autonomes), considérés comme plus performants. Pour le MPCE, ce mouvement s'est doublé d'une volonté du gouvernement de piloter au plus près certains programmes jugés stratégiques (notamment ceux de développement territorial), ce qui a conduit à les loger dans ce Ministère, qui fut même un temps directement dirigé par le Premier Ministre. Mais ni le MEF ni le MPCE n'ont vocation à conduire la mise en œuvre de projets sectoriels en direct, et la tendance (au moins au niveau du MEF) est d'essayer de transférer les projets concernés aux Ministères sectoriels compétents, et notamment au MTPTC.

On peut également noter le **très faible rôle du MICT**, principalement focalisé sur les déchets et les équipements. Les autres Ministères interviennent chacun sur un domaine spécifique : le Ministère de l'Environnement sur la gestion des risques (il prend en charge l'essentiel des projets de ce sous-secteur), le Ministère du Tourisme sur le patrimoine urbain (idem), le Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les équipements sportifs, et la Primature sur les aspects institutionnels liés au CIAT et à l'UCLBP.

☞ *Les limitations qualitatives et quantitatives sur les données disponibles sont très importantes et demandent une grande précaution dans l'utilisation exacte des chiffres produits, mais permettent de dégager les principales tendances de l'investissement de l'Etat haïtien dans le secteur urbain. En termes de budget public, les investissements strictement urbains représentent environ 20% de l'ensemble de l'investissement public budgété, auxquels il faut ajouter environ 10% d'investissements partiellement urbains, ce qui en fait un secteur essentiel de l'investissement public. Les investissements, dont ceux en voirie, drainage, eau et assainissement sont les plus importants, sont gérés dans leur quasi-totalité par 3 Ministères : le MTPTC, le MPCE et le MEF. Cependant, les investissements budgétés dans le secteur du développement urbain dépendent à 85% des fonds Pérocaribe et des dons internationaux, soit un ratio bien supérieur à la moyenne des investissements publics : cette situation rend le secteur d'autant plus sensible aux évolutions actuelles de diminution de ces ressources.*

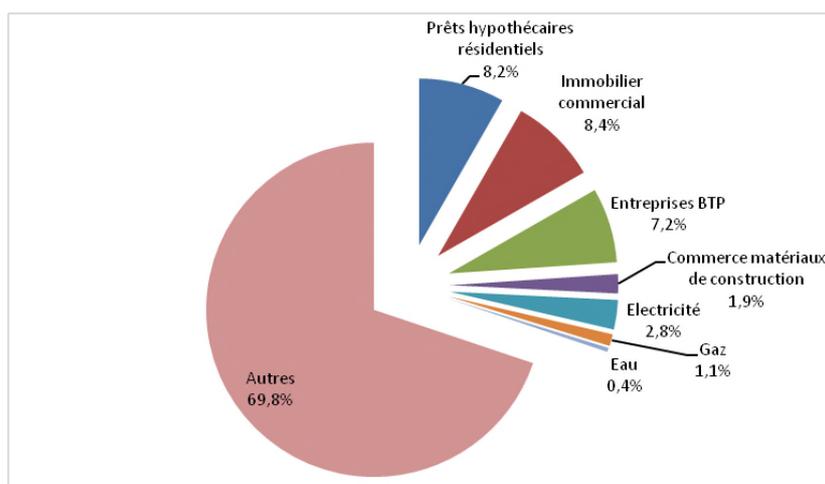
H.2. Financement du secteur privé

Le secteur de la construction (y compris infrastructures) est une composante majeure de l'économie haïtienne, puisqu'il représente environ le quart de son PIB (contre moins de 10% jusqu'au milieu des années 1990). Il est même devenu le secteur le plus important depuis 2009, devant l'agriculture et le commerce. C'est également le principal moteur de sa croissance, avec +7,9% en 2013-2014 contre 2,8% pour l'économie en général (respectivement 9,3% et 4,2% pour l'exercice précédent). Ce secteur comprend des investissements en infrastructures structurantes et des bâtiments et équipements en zone rurale ou thématiques (santé, éducation) qui ne sont pas nécessairement considérés comme du développement urbain à proprement parler. Mais la ville et l'urbanisation en sont clairement des composantes majeures.

Au niveau des importations, une étude de l'International Finance Corporation (IFC) établit qu'en 2009, les produits en fer et acier représentaient 85 millions de USD, le ciment, plâtre et dérivés 50 MUSD, et les articles en céramique 11 MUSD, soit au total autour de 6,7% du total des importations haïtiennes.

En matière de financement bancaire du secteur privé, le crédit lié directement ou indirectement au développement urbain représente plus de 30% de l'encours de prêts en juin 2015 (23,5 Mds de HTG), la part des prêts hypothécaires restant relativement faible (8,2%, soit moins de 6,5 Mds HTG et à peine plus de 110 millions de USD). **L'extension de ce type de financement se heurte à des contraintes de qualité du bien hypothéqué (sécurité foncière) et surtout de niveau de revenu des emprunteurs.** L'immobilier commercial représente un montant légèrement supérieur (8,4%), et le financement des entreprises du BTP 7,2%, soit presque 24% pour les trois. Les autres secteurs sont beaucoup plus anecdotiques.

Figure 10 : Part de l'urbain dans les prêts au secteur privé, juin 2015 (Source : BRH)



Au sein des établissements de micro-crédit, le financement du développement urbain reste marginal, et principalement lié au financement du stock de petites quincailleries et de manière très anecdotique au logement. A titre d'exemple, les prêts liés au logement ne représentent qu'environ 3% du portefeuille de la So-gésol (30 MHTG), dont 25-27 MHTG sont **contractés par des locataires pour payer leur loyer annuel**. Le reste correspond à du **crédit sur 1 à 2 ans pour construire une pièce en plus ou rénover la maison**. Certaines coopératives possèdent des produits spécifiques, comme la caisse populaire Espoir (Jacmel), qui propose des prêts hypothécaires pour la construction de logements (1,75 à 2% / mois sur 72 mois maximum, montant plafonné à 2-3 MHTG). Mais ces produits restent également confidentiels. Dans la Fédération Le Levier par exemple, les prêts au logement (acquisition, construction ou amélioration), soutenus notamment par la BID (programme FOMIN), concernaient à peine 300 familles fin 2014.

⇒ *Le développement urbain est une des principales activités économiques d'Haïti, puisqu'elle fait partie du secteur de la construction et des infrastructures, qui est lui-même le premier secteur économique du pays devant l'agriculture et le commerce. Un peu moins d'un tiers des prêts bancaires concernent le développement urbain, principalement pour de l'immobilier commercial, de l'immobilier résidentiel et du financement d'entreprises du bâtiment. Le crédit hypothécaire résidentiel est cependant fortement limité par l'insécurité foncière et les revenus limités des demandeurs. Le micro-crédit est extrêmement marginal en matière de développement urbain.*

H.3. Financements internationaux

H.3.1. Grandes tendances d'investissement

Le tableau présenté en Annexe J.15 recense la majorité des projets en cours ou en phase d'identification en matière de développement urbain (il ne prend donc pas en compte les projets déjà clôturés à la date de rédaction du présent rapport). La comparaison de ces informations avec celles produites dans le cadre de l'état des lieux institutionnel du secteur urbain en septembre 2014 dans le cadre du PARAQ permet de constater une **importante réduction des programmes et des fonds alloués au secteur**. On peut notamment remarquer un **net recul des investissements européens hors DUE** :

- **La sortie de l'AFD du secteur urbain** : suite à une politique mondiale de l'AFD de réduire le nombre de secteurs de concentration de chacune de ses agences, le développement urbain ne fait pas partie de la prochaine stratégie triennale 2015-2017. L'AFD terminera cependant ses projets en cours dans le secteur : aménagement urbain à Port-au-Prince (en co-financement avec l'UE dans le cadre du PARAQ), déchets au Cap, eau à Gonaïves et reconstruction du complexe municipal de Jacmel ;
- **L'arrêt des engagements de l'Ambassade de France dans le secteur de la gouvernance**, qui ont eu jusqu'à présent une forte corrélation avec le secteur urbain (décentralisation et foncier). Les actions en cours se terminent mais aucune nouvelle action n'est engagée. **Toute prolongation de ces dynamiques doit être envisagée dans le cadre d'un relai technique à Expertise France, et d'un relai financier à l'AFD ou d'autres PTF** ;

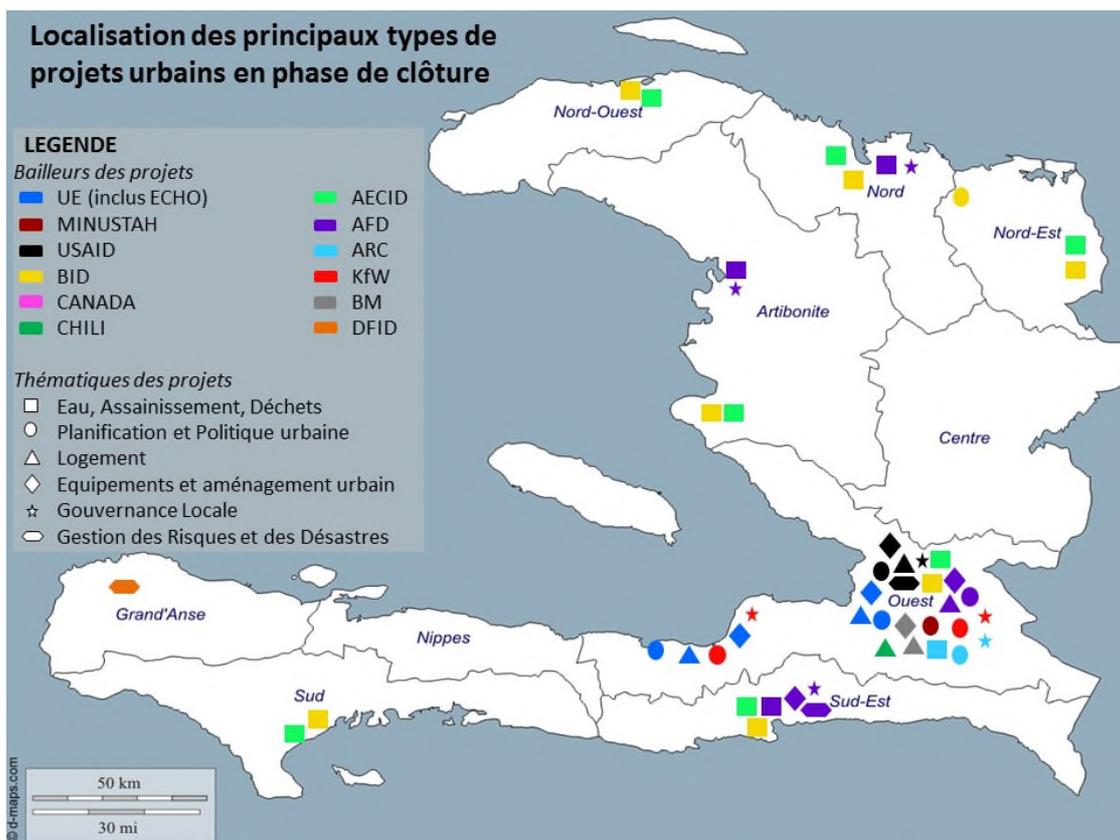
- **La finalisation des investissements de DFID en gestion des risques en milieu urbain** : les activités prévues jusqu'à septembre 2016 clôtureront la présence de DFID en Haïti (qui ne fait pas partie des 28 pays de concentration de l'agence) ;
- **La réduction importante des fonds alloués au service humanitaire de l'Union Européenne, ECHO** : depuis l'ouverture d'un bureau en Haïti en 2009 justifié par les crises de malnutrition, les fonds à partir de 2010 ont principalement ciblé les victimes du séisme et du choléra ; ils sont aujourd'hui en baisse (23,5 MEuros en 2014, 14,6 en 2015, 10,5 attendus pour 2016).

A noter enfin que la BID, USAID et le Canada sont tous les 3 sur le point de démarrer leur prochaine stratégie pays, et donc leurs activités de formulation : **la BID prévoit de continuer à travailler en milieu urbain, en revanche l'USAID anticipe une très nette diminution de son volet infrastructures en général (exceptionnellement élevé en phase post-séisme), et le Canada envisage une concentration sur les secteurs de la gouvernance, la croissance économique (dont la filière construction) et la santé maternelle et infantile. La Suisse, quant à elle, est très engagée dans le secteur de la formation professionnelle, notamment en bâtiments et travaux publics.**

H.3.2. Localisation

Les cartes ci-dessous transcrivent géographiquement l'information de quelle thématique est prise en compte par quel bailleur (un symbole ne correspond donc pas à un projet, mais à un champ d'action). Pour plus de lisibilité, les informations ont été réparties en 3 cartes distinctes, qui illustrent respectivement les projets en phase de clôture (c'est-à-dire dont la fin est prévue pour l'année 2016), ceux en phase de mise en œuvre, et ceux en phase de lancement ou de formulation.

Figure 11 : Localisation et thématique des investissements dans l'urbain des principaux PTF en Haïti



Localisation des principaux types de projets urbains en cours

LEGENDE

Bailleurs des projets

■ UE (inclus ECHO)	■ AECID
■ MINUSTAH	■ AFD
■ USAID	■ ARC
■ BID	■ KfW
■ CANADA	■ BM
■ CHILI	■ DFID

Thématiques des projets

- Eau, Assainissement, Déchets
- Planification et Politique urbaine
- △ Logement
- ◇ Equipements et aménagement urbain
- ☆ Gouvernance Locale
- Gestion des Risques et des Désastres



Localisation des principaux types de projets urbains en phase de lancement ou d'identification

LEGENDE

Bailleurs des projets

■ UE (inclus ECHO)	■ AECID
■ MINUSTAH	■ AFD
■ USAID	■ ARC
■ BID	■ KfW
■ CANADA	■ BM
■ CHILI	■ DFID

Thématiques des projets

- Eau, Assainissement, Déchets
- Planification et Politique urbaine
- △ Logement
- ◇ Equipements et aménagement urbain
- ☆ Gouvernance Locale
- Gestion des Risques et des Désastres



H.4. Bilan : réduction des fonds et réorientations géographiques

H.4.1. Des financements en baisse : une obligation d'efficacité accrue

La revue des financements disponibles en général pour l'investissement en Haïti, et en particulier en matière de développement urbain (cf. Chapitres J.5.1, O et H.1), a montré qu'une certaine pression s'opérait sur le pays du fait d'une importante diminution des flux. Dans la pratique, ceci entraîne 2 conséquences :

- La répartition des rôles et des sujets entre les différents intervenants est plus que jamais indispensable pour **systématiser les partenariats, maximiser les effets de levier et éviter à tout prix les doublons**. Pour le 11^{ème} FED, ceci pourra signifier une **recherche accrue d'optimisation des travaux déjà réalisés**, sur la base d'une **capitalisation des nombreuses initiatives post-séisme en matière d'urbanisme (européennes ou non)**. Le chapitre D.3 aborde la question de la planification urbaine, en soulignant la masse d'études réalisées et de projets déjà identifiés qu'il semble extrêmement pertinent d'utiliser et de prolonger ;
- La probable pression sur l'économie nationale engendrée par la baisse des financements peut, au moins partiellement, être compensée par des **programmes dont l'objectif transversal est la création d'emploi et l'impact sur l'économie locale** : les investissements en développement urbain ont un impact direct sur l'amélioration de l'économie urbaine (circulation, échanges, attrait des investissements, etc.), mais également un potentiel impact sur le recrutement d'entreprises et de main d'œuvre locale.

H.4.2. Les rééquilibrages géographiques en cours

Les informations précédentes permettent de constater quelques grandes tendances sur la localisation des investissements en matière de développement urbain :

- **Une sortie massive des bailleurs de la région métropolitaine de PaP, avec la fin des grands programmes de reconstruction** : PREKAD et PRODEPUR (BM-PAD/ Banque Mondiale) finissent en juin 2016, le PARLOQ (ONU/ FRH) s'est clôturé fin 2015, les différents volets du PARAQ (UE/ AFD/ ONG) terminent en 2016 et 2017, de nombreuses grandes et petites ONG internationales clôturent leurs initiatives, etc. Les seuls investissements majeurs restants concernent la zone de **Canaan** (financements USAID et Croix Rouge Américaine) et quelques opérations très ponctuelles, comme le programme Sites et Services de l'UCLBP ;
 - **Une accentuation de la concentration de bailleurs sur la région du Cap et du Corridor Nord/ Nord-Est** : USAID (PIC, port), BID (futurs projets envisagés : « PIC autour du PIC » et déchets ; projet validé : AEP au Cap), Banque Mondiale (projet tourisme en cours dont l'impact urbain est très secondaire, projet résilience urbaine en lancement), et AFD (déchets). Il est à noter que mis à part l'AFD, l'articulation entre ces bailleurs est facilitée par le fait qu'ils possèdent tous leur pôle décisionnel à Washington ;
 - **Des interventions isolées sur d'autres zones stratégiques** : la BID est présente dans le **Sud** avec une orientation tourisme (projet « Régions Intégrées d'Aménagement Touristique » - RIAT-Sud, lancé en 2015, qui dans sa composante 'infrastructures' vise à aménager les villes pour accueillir les touristes ; la Banque Mondiale est présente dans la **Boucle Centre Artibonite** (« Développement Régional de la Boucle Centre Artibonite », 2014-2020), via une intervention visant les transports, les marchés et la planification urbaine ; le Canada est principalement présent dans la **Région des Palmes** (« Programme de Coopération Municipale ») en matière d'aménagement urbain et territorial, de gestion municipale et de mobilisation fiscale ; l'AECID, via des financements plus réduits par rapport aux 3 projets précités, intervient en matière de protection du patrimoine bâti à **Jacmel**.
- ⇒ *L'inventaire des projets en cours ou en phase d'identification en matière de développement urbain et sa comparaison avec un exercice similaire en 2014 fait ressortir une importante réduction des programmes et des financements internationaux alloués au secteur, ainsi qu'une diminution du nombre d'acteurs présents, notamment un net recul de la présence européenne hors DUE (Grande-Bretagne, France, ECHO). Les importantes réorientations géographiques également constatées sont principalement caractérisées par une sortie des bailleurs de la RMPP et une réorientation vers le Nord/Nord-Est principalement, complétée par des interventions plus isolées sur quelques pôles stratégiques. D'une manière générale, la diminution des ressources plaide pour une plus grande efficacité dans leur utilisation : valorisation des acquis et utilisation des travaux existants, travail en complémentarité et optimisation des partenariats. L'impact négatif de cette rétraction attendu sur l'économie nationale incite également à promouvoir, en rééquilibrage, une approche priorisant la création d'emplois.*

I. Conclusion et perspectives

En Haïti, la ville n'est pas un secteur à proprement parler, car il est institutionnellement réparti entre plusieurs entités responsables. C'est néanmoins la réalité de la plupart des pays du monde : rares sont ceux ayant choisi de se doter par exemple d'un Ministère de la Ville ou du Développement Urbain, et l'urbain étant par essence une réalité multidimensionnelle et multisectorielle, l'important est plutôt de garantir une répartition claire des tâches de chaque acteur. En Haïti, toutes les composantes sont bien en place pour aborder l'urbain, même si chacune souffre d'importantes carences : les organes publics sont en place mais le paysage institutionnel est parfois trouble dans la pratique, une législation existe mais elle est assez incomplète et désuète, les articulations entre secteur public et secteur associatif et privé sont encore embryonnaires et doivent être développées pour redonner aux collectivités territoriales, aux entrepreneurs, à la société civile et au monde académique le rôle central qu'ils peuvent jouer.

En matière d'objectifs de développement, de nombreux sujets émergent de manière consensuelle parmi les acteurs, parmi lesquels on distingue d'une part des enjeux opérationnels ou des dynamiques déjà en cours, qui peuvent être appuyées sans bouleversement par le 11^{ème} FED, et d'autre part des thèmes supposant un changement structurel au niveau de l'Etat ou une attention renforcée, qui peuvent être appuyés moyennant un portage politique fort et un engagement à long terme du futur Gouvernement. D'une manière transversale et quels que soient les choix thématiques qui seront opérés pour le prochain programme urbain financé par l'UE en Haïti, l'état des lieux fait ressortir quelques approches à valoriser :

1. **Continuer les dynamiques lancées pendant la phase de reconstruction** : la période post-séisme a connu un afflux exceptionnel de fonds, qui ont permis des volumes très importants de production, y compris en matière urbaine. En vertu du principe de base d'efficacité de l'aide, et même simplement d'efficience, il est donc important de ne pas relancer des exercices déjà réalisés ni de chercher à réinventer la roue : la période est plutôt propice à une capitalisation sur les actions engagées, et un changement d'échelle de toutes les opérations pilotes qui ont donné des résultats satisfaisants. Ainsi, l'approche à privilégier serait celle d'une prise en compte des acquis, c'est-à-dire du terreau extrêmement fertile que composent les plans d'urbanisme, les plans de prévention des risques en zone urbaine, les modules de formation municipale déjà réalisés, et autres documents et expériences à capitaliser. Sur cette base, les prochains programmes pourraient opérationnaliser les investissements décidés au cours des dernières années, car identifiés comme consensuels d'un point de vue communautaire ou stratégiques d'un point de vue public. Cette approche est intrinsèquement complexe, car elle suppose une articulation très étroite avec tous les partenaires ayant porté les différents projets, et une finalisation ou une prolongation des exercices existants qui ont été commencés par d'autres, ce qui n'est pas toujours aisé en matière d'accès à l'information. Il serait cependant justifié de travailler sur l'existant afin de maximiser l'impact des opérations déjà réalisées et de démarrer au plus vite des activités concrètes sur le terrain.
2. **Valoriser la palette élargie d'opérateurs urbains** : au lendemain du tremblement de terre, seules les ONG internationales et les agences des Nations Unies étaient présentes et opérationnelles, ce qui a conduit la plupart des bailleurs à leur confier la mise en œuvre des programmes de reconstruction. De plus, une certaine continuité s'établissait logiquement entre les opérateurs des financements ECHO et ceux des programmes financés par le FED, car ils connaissaient bien les quartiers à reconstruire, pour y avoir été présents dès le lendemain de la catastrophe. Cette situation a permis d'apporter une réponse rapide aux enjeux de l'époque, et de palier à la quasi-destruction de l'appareil d'Etat et du réseau local. Aujourd'hui, la situation a évolué et le « marché national » de l'urbain s'est étoffé, avec l'apparition de nouveaux opérateurs nationaux, privés ou associatifs, dans différents sous-secteurs qui étaient totalement désertés. Enfin et surtout, il est important de replacer les mairies dans leur rôle de principal opérateur urbain : les avancées du pays en termes de décentralisation sont moins rapides qu'espérées, et le séisme, en déstabilisant tout l'appareil d'Etat, et en premier lieu ses éléments les plus fragiles comme les collectivités locales, a donné lieu à un phénomène de re-centralisation des décisions et des projets ; maintenant que la phase de reconstruction se clôture, il est donc indispensable de revenir à une dynamique vertueuse d'appui à la gouvernance et à la maîtrise d'ouvrage locale.
3. **Créer de l'emploi local** : les perspectives macroéconomiques ne sont pas positives, ce qui préfigure d'importantes pressions sur l'économie locale et notamment l'emploi. Cet élément crée plus que jamais une obligation, pour les investissements urbains, et notamment dans le secteur de la construction, de cibler des retombées sur l'économie locale, autant au niveau des services (études, conseil) que des travaux (chantiers, matériaux locaux, main d'œuvre locale).

Les prochaines étapes de l'exercice de conception des prochaines interventions européennes en développement urbain devront s'attacher aux choix stratégiques, thématiques et géographiques à opérer, sur la base du bilan dressé dans le présent rapport. Au cours des mois de février/mars 2015 aura lieu l'exercice d'identification, c'est-à-dire la définition des objectifs et résultats attendus pour l'ensemble du volet urbain du 11^{ème} FED (niveau stratégique) ; en avril/mai 2015 aura lieu l'exercice de formulation, c'est-à-dire la définition du premier lot d'activités concrètes à mettre en œuvre par le biais d'une première Convention (niveau opérationnel).

- ***Pour le 11^{ème} FED, il s'agit véritablement de passer d'une dynamique de reconstruction post-séisme à une approche de développement durable replaçant les acteurs nationaux et locaux au centre de l'action, sur la base de systèmes de financement optimisés étant donné la diminution des ressources et la masse de productions post-séismes sur laquelle il est possible – souhaitable – de s'appuyer. Les interventions devront toutes cibler un impact fort sur l'économie locale, et pourront être conçues en 2 temps : à court terme plusieurs projets simples à opérationnaliser, soit parce qu'ils se situent dans le prolongement de dynamiques existantes, soit parce qu'ils sont en maturation depuis longtemps ; à moyen terme, plusieurs projets plus complexes – mais tout autant justifiés – qui nécessitent une prise de parti franche de la part du Gouvernement et qui ne pourront être réalistes qu'à la condition d'un portage politique fort.***

J. Annexes

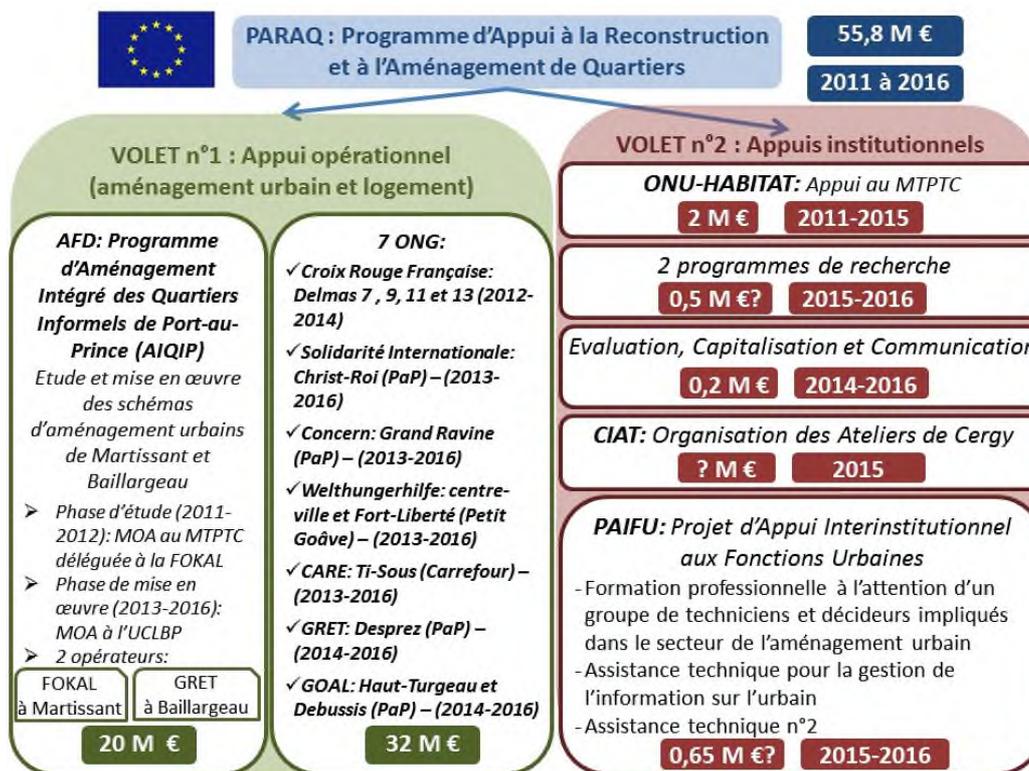
J.1. Présentation synthétique des actions du 10^{ème} FED en développement urbain (PARAQ)

Les dispositions initiales du Programme d'Appui à la Reconstruction et à l'Aménagement des Quartiers (PARAQ) ont été consignées dans une Convention de Financement entre l'UE et Haïti, signée en novembre 2011⁷⁷ : le montant du financement de l'UE était alors 23 M€, pour une durée prévisionnelle de 48 mois. Un premier avenant à la convention a ensuite été signé en octobre 2012, qui a fait passer le montant du financement de l'UE à 46,5 M€ (soit + 23,5 M€), et a étendu la durée prévisionnelle à 60 mois. Enfin, un second avenant a été signé en juin 2013, plaçant le financement de l'UE à 55,8 M€ (soit + 9,3 M€). Aujourd'hui, toutes sources de financement comprises (contreparties incluses), le PARAQ correspond donc à un **montant total de 74,5 millions d'Euros**.

Le PARAQ comporte 2 volets : un volet opérationnel, décliné en volet I.1 « Réparation et reconstruction de logements » et volet I.2 « Aménagement urbain » : les deux sont intimement liés dans une approche « quartier logement » ; et un volet institutionnel, intitulé « Appuis institutionnels ».

Les modalités de mise en œuvre du programme ont été complétées au fur et à mesure de chaque avenant. Au final, le programme est opérationnalisé par le biais de plusieurs outils, récapitulés dans le schéma ci-dessous.

Figure 12: Les différentes composantes du PARAQ



Les interventions de terrain sont concentrées sur la région métropolitaine de Port-au-Prince et la région des Palmes (zones d'impact du séisme), dans 4 communes différentes : Port-au-Prince, Delmas, Carrefour et petit Goâve.

⁷⁷Convention de financement UE/Haïti n° FED/2011/023-144 signée le 23 novembre 2011.

Focus sur le Comité Technique Interministériel de Validation des Schémas d'aménagement de quartiers, coordonné par la cellule Urbanisme du ST/CIAT

Le volet opérationnel du PARAQ a été en partie mis en œuvre par le biais de subventions à 7 groupements d'ONG. Le ST/CIAT souhaitant que les instances publiques aient un droit de regard sur les schémas d'aménagement des quartiers produits dans ce cadre, et les opérateurs étant eux-mêmes en demande d'une interlocution institutionnelle structurée, un « Comité Technique Interministériel de Validation des Schémas d'aménagement de quartiers » a été mis sur pied mi-2013 comme condition préalable au démarrage de tout travaux (à l'exception d'une ONG qui avait déjà commencé ses activités de terrain). Le ST/CIAT en a assuré la présidence dès sa création. Son rôle était de garantir que l'élaboration des schémas suive les dispositions méthodologiques consignées dans le document « Réhabilitation de quartiers : Guide du Professionnel – les étapes de la planification urbaine » publié en juin 2013 conjointement par le CIAT, le MTPTC et l'UCLBP. Ce Comité Technique est globalement plébiscité par tous les acteurs, autant pour le forum d'échange technique qu'il représente que son rôle de renforcement des capacités des acteurs sectoriels et de création de liens entre eux. Il a d'ailleurs été élargi à l'analyse de tout schéma d'aménagement proposé par des partenaires (non plus seulement dans le cadre du PARAQ), et est régulièrement sollicité. Il est désormais question que le Comité soit institutionnalisé officiellement, notamment au vu de la future charge de travail qui s'annonce pour 2016 et des enjeux qui lui sont liés (8 plans d'urbanisme prévus pour le Nord-Est et la Boucle Centre-Artibonite).

J.2. La politique urbaine de l'Union Européenne

Le tableau ci-dessous présente les principaux documents exprimant les directives ou axes de développement promus par l'Union Européenne en matière de développement urbain.

DOCUMENTS CLEFS DE LA COMMISSION EUROPEENNE	AXES PRIORITAIRES
Communication : 'Empowering Local Authorities in Partner Countries' (2013)	Urbanisation durable comme outil de base pour entrainer un développement plus efficace au niveau local : mouvements de population urbain/rural, besoin de services et équipements de base pour les citoyens vivant dans les quartiers informels, gestion foncière améliorée, évaluation et mitigation des risques, cohérence entre les politiques de développement rural et urbain
Communication : 'The post 2015 Hyogo Framework for Action: Managing risks to achieve resilience' (2014)	Focus accentué sur le foncier, la planification spatiale et l'urbanisation
Communication : 'A Decent Life for all: from vision to collective action' (2014)	Un des secteurs prioritaires : " <i>Villes durables et établissements humains</i> " Cibles potentielles: 1. améliorer l'accès au transport sûr et durable, y compris transport public abordable, 2. réduire l'habitat dans les bidonvilles, en garantissant l'accès à des logements sûrs, abordables et résilients, et une sécurité foncière, 3. améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire durables et accessibles, 4. améliorer la qualité de l'air
Communication : 'The Urban Dimension of EU Policies – Key Features of an EU Urban Agenda' (2014)	Discussion sur l'agenda urbain de l'UE, et transfert des meilleures pratiques à la coopération extérieure
Préparation de l'UE pour la 3 ^{ème} Conférence des Nations Unies sur le Développement Urbain Durable - Habitat III	4 priorités clés : 5. Promouvoir les villes innovantes et productives 6. Promouvoir des villes résilientes vertes et denses 7. Aborder les multiples aspects de l'égalité des genres et la jeunesse, la pauvreté urbaine et l'exclusion 8. Promouvoir la bonne gouvernance urbaine

J.4. Illustration de la diversité des appréhensions de l'urbain

Comme indiqué au Chapitre C.1, il n'existe aucune définition légale de la ville. Cependant, les acceptions de fait sont utilisées par les différents acteurs pour pouvoir fonctionner normalement dans les missions qui leur sont dévolues. Quelques exemples intéressants sont présentés ici.

Acception électorale de l'ONI

Le décret de 2006 sur la Commune prévoit la mise en place de Délégués de Ville. Le Chapitre 1 des Dispositions Transitoires (« Des délégués de ville ») établit à son Article 229 que « En attendant la réalisation de nouvelles élections à partir d'un nouveau découpage territorial qui définisse les sections communales des zones urbaines, les délégués et déléguées de Ville d'une même agglomération urbaine se réuniront en Assemblée de Ville. L'Assemblée de Ville a les mêmes attributions, pouvoirs et obligations que l'Assemblée de Section communale. »

Les délégués de ville sont représentés à l'Assemblée Municipale, conformément à l'Article 230 : « Dans un délai de quinze (15) jours suivant la prestation de serment et l'installation des délégués de Ville et la formation de l'Assemblée de Ville, celle-ci sur convocation du Bureau électoral communal (BEC), se réunit en un lieu public connu, en un jour et à une heure précise, et se constitue en Assemblée électorale pour former son bureau et élire, à la majorité absolue, les représentants de la ville ou du bourg à l'Assemblée municipale. L'élection se réalise entre les délégués de Ville. » Enfin, l'Article 235 dispose que « Le nombre des membres représentant la ville ou le bourg à l'Assemblée municipale est déterminé suivant l'importance démographique de l'agglomération urbaine et est fixée comme suit : Moins de 1000 habitants : 2 délégués ; Entre 1000 et 4999 habitants : 3 délégués ; Entre de 5000 et 5999 habitants : 4 délégués ; Plus de 6000 : 5 délégués. »

Or, il n'existe aucune délimitation officielle physique ou cartographique de la zone « ville ». Comment le délégué sait-il alors à quoi correspond sa circonscription ? Dans les faits, elle correspond à sa base électorale : chaque électeur obtient sa Carte d'Identification Nationale (CIN) après s'être inscrit au registre électoral auprès du bureau de l'Office National d'Identification (ONI). Au verso de sa carte sont enregistrées son adresse et sa section communale. C'est cet enregistrement (basé sur une information verbale fournie par l'électeur et enregistrée par l'agent de l'ONI) qui définira dans quel bureau l'électeur votera et pour quels représentants en plus du Maire, c'est-à-dire : pour les Délégués de Ville, s'il est considéré comme habitant dans la zone urbaine du chef-lieu et que sa CIN indique « Ville » ; ou bien pour les membres du Conseil d'Administration de Section Communale (CASEC) ainsi que les membres de l'Assemblée de Section Communale (ASEC), s'il est considéré comme habitant en zone rurale ou dans un quartier et que sa CIN indique « Section Communale X ».

Figure 13 : Verso des CIN de 2 habitants de Montagne Noire – le citoyen de gauche habitant Impasse Cassagnol a été rattaché à une section communale, alors que le citoyen de droite habitant Impasse Couloute, située quelques centaines de mètres plus au Nord (donc plus proche du centre-ville de Pétion-Ville), est rattaché à une ville



Une fois que l'électeur a obtenu sa CIN, il peut alors se présenter à son centre de vote et identifier sur la Liste Electorale Partielle (LEP)⁷⁸ le bureau de vote où son nom est enregistré. Lorsqu'il se présente ensuite à son bureau de vote, les urnes disponibles correspondent uniquement aux représentants que les électeurs de ce bureau peuvent élire. **La définition de la Ville s'opère donc de manière unilatérale par le bureau de l'ONI, puis est entérinée par le CEP.**

Acception fonctionnelle de la DINEPA

La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) a commandité en 2012 la réalisation de schémas directeurs d'eau et d'assainissement pour 114 villes du pays (hors région métropolitaine de PaP)⁷⁹, comprenant alors par « villes » les chefs-lieux de communes, au même sens que l'IHSI. A l'issue de cet exercice, les équipes ont constaté une grande différence opérationnelle et de gestion entre les petits systèmes et les plus grands, et ont donc décidé de modifier leur acception de l'urbain, en la limitant aux **villes de plus de 10 000 habitants**, soit une soixantaine environ dans le pays (52 villes et la région métropolitaine). Comme pour les autres acceptions passées en revue, il ne s'agit donc pas d'une définition à proprement parler, mais bien d'une différenciation de modes de gestion entre milieu urbain et milieu rural.

Particularités de la Région Métropolitaine

La Région Métropolitaine de Port-au-Prince, ou Aire Métropolitaine, ou Zone Métropolitaine, est un concept régulièrement usité en Haïti qui pourtant ne correspond à aucune réalité légale, malgré les croyances partagées. En revanche, cet espace urbain englobant la capitale du pays revêt bien une existence de fait, au travers de plusieurs acceptions :

- Une acception statistique de l'IHSI, qui considère l'Aire Métropolitaine en fonction de la « tâche urbaine » définie lors de la cartographie censitaire préalable à un recensement général de la population : tout comme pour la délimitation des villes, la tâche de l'aire métropolitaine est définie en fonction d'une conurbation physique de bâtiments sans interstices supérieurs à 200 mètres. On regarde ensuite sur le territoire de quelles communes s'étale cette tâche, ce qui définit les communes composant l'Aire Métropolitaine. Pour le recensement de 2003, le dernier en date, l'Aire Métropolitaine était composée de 6 communes : Port-au-Prince, Delmas, Carrefour, Pétiion-Ville, Cité Soleil et Tabarre. La Direction des Enquêtes Nationales de l'IHSI anticipe que pour le prochain recensement en préparation, l'Aire Métropolitaine grandira, en ajoutant probablement Croix des Bouquets.
- Une acception fonctionnelle du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICT), qui classe les municipalités du pays en 3 catégories, sur la base d'une ancienne loi de 1934 reprise dans un décret de 1982 sur les communes : catégorie 1 pour les communes de la région métropolitaine, catégorie 2 pour les chefs-lieux de département, et catégorie 3 pour toutes les autres. Selon la Direction des Collectivités Locales, les 7 communes de la catégorie 1 sont Port-au-Prince, Delmas, Pétiion-Ville, Carrefour, Cité Soleil, Tabarre et Croix des Bouquets.
- Une acception fonctionnelle au travers des services urbains des déchets : le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides (SMCRS) a été créé par décret en mars 1981, sur un espace non défini dans ledit décret (« Article 4 : La zone d'activité du SMCRS est délimitée par un arrêté ») ; en revanche, un décret complémentaire en octobre 1989 est venu préciser cette géographie, dans son Article 2 : « Le rôle du SMCRS consistera dans le ramassage des détritiques qui auront été balayés et assemblés par le service de la voirie respectif des communes de Port-au-Prince, Delmas, Pétiion-Ville, Gressier, Croix des Bouquets et Carrefour ». Il faut cependant noter que les communes de Tabarre et de Cité Soleil ont été créées postérieurement à ce décret, en 2002, à partir de la commune de Delmas. Les 6 communes du décret de 1989 correspondent donc aujourd'hui à 8 communes. Il est intéressant d'ajouter que ces 8 communes ne correspondent pas aux 8 communes sur lesquelles le SMCRS indique opérer : la liste n'inclut pas Gressier mais elle inclut Kenscoff.

⁷⁸Ces listes sont préparées par le Conseil Electoral Provisoire (CEP), conformément à l'article 49 du Code électoral de février 2005. Elles sont disponibles publiquement. Par exemple, la liste des électeurs de Délégués de Ville, indiquant le nombre d'inscrits et le nombre de délégués à élire pour chaque chef-lieu de commune, est disponible sur le site du CEP : http://www.cep-haiti.ht/files/Doc_off/INSCRIPTION_DES_ELECTEURS_AVRIL_2015_DV.pdf

⁷⁹Une partie de ces schémas (Nord et Centre) n'ayant pas été acceptée, la DINEPA dispose aujourd'hui pour l'ensemble de ces localités d'un inventaire des ressources en eau et des infrastructures existantes relatives à l'eau potable et l'assainissement, et d'une enquête socio-économique, et pour une partie des localités seulement d'un plan d'investissement.

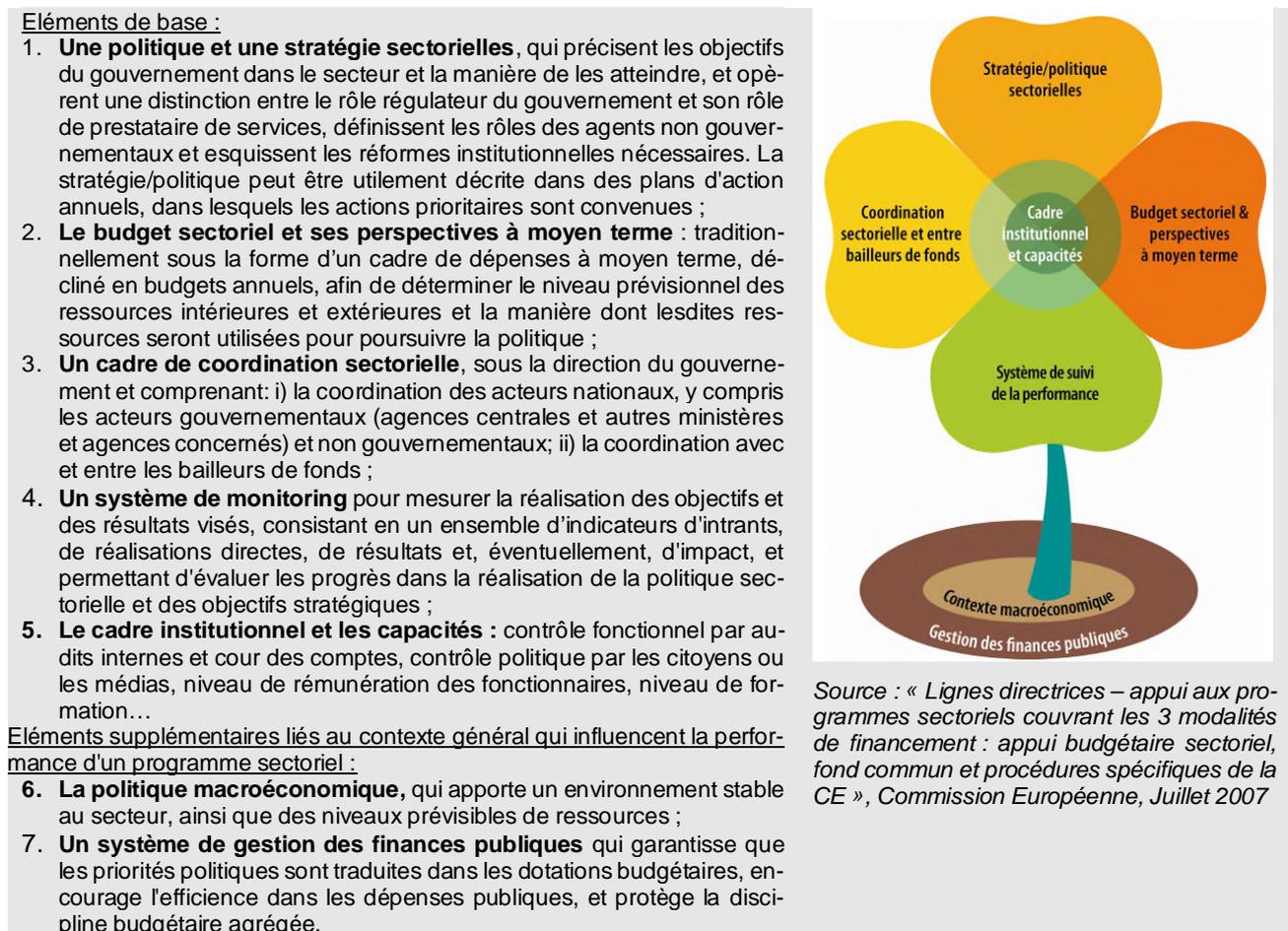
- Une acception fonctionnelle au travers des services urbains de l'eau : l'ancienne Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP), créé par décret du 13 mai 1964, avait pour mission l'alimentation en eau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, constituée à l'époque par les communes de Carrefour, Port-au-Prince, Pétion-ville et Delmas (ce qui correspondrait aujourd'hui à englober Cité Soleil et Tabarre, créés à partir de Delmas en 2002).
- Une acception institutionnelle jamais appliquée, dans la figure de la Communauté Urbaine de Port-au-Prince : créée le 1^{er} juin 1983 par la « Loi organisant le district Métropolitain de Port-au-Prince en Communauté Urbaine, sous l'appellation de Communauté Urbaine de Port-au-Prince », elle est présentée en ces termes : « Considérant que le regroupement des Communes est un procédé qui permet plus facilement le développement économique et social des Communes concernées en mettant à leur disposition des ressources plus importantes ; Considérant la nécessité d'aménager un cadre institutionnel plus propice à la solution des problèmes posés par la croissance de la population du District Métropolitain de Port-au-Prince ; Considérant que la création d'une entité administrative intercommunale offre la possibilité d'une gestion commune des programmes et projets ayant des incidences sur tout le territoire du District Métropolitain ; [...] Article 1.— Le District Métropolitain de Port-au-Prince, institué à l'article 7 de la Loi du 19 septembre 1982 sur la Régionalisation est organisé en Communauté Urbaine sous l'appellation de Communauté Urbaine de Port-au-Prince. Elle comprend les Communes de Port-au-Prince, de Gressier, de Carrefour, de Delmas, de Pétion-Ville, de la Croix-des-Bouquets ainsi que le quartier de la Croix-des-Missions. Article 2.- La Communauté Urbaine de Port-au-Prince telle que constituée à l'article précédent est une personne morale publique ayant son siège dans la ville de Port-au-Prince. Elle pourra être étendue à d'autres communes avoisinantes sur demande des Conseils Communaux intéressés. » Or, le Conseil de la Communauté, prévu à l'Article 9 pour l'administrer, n'a jamais été mis sur pied.
- Des acceptions ad-hoc dans le cadre de projets, comme dans le cas de la firme IBI-DAA qui a réalisé des esquisses de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme pour le compte du MPCE et a introduit une distinction entre la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince, objet d'une esquisse de schéma d'aménagement de pôle de développement, qui englobe 3 arrondissements (Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets et Arcahaie) ; et l'Agglomération Urbaine de PaP, objet d'une esquisse de Plan d'Urbanisme, correspondant à « la zone urbanisée de l'ensemble métropolitain constitué par les pôles métropolitains (Pôle centre, Pôle aéroport/Tabarre, Pôle Delmas, Pôle Pétion-Ville, Pôle Carrefour et Pôle Croix-des-Bouquets) ».

En conclusion, on peut donc dire que le « noyau dur » de la RMPP commun à toutes les acceptions est constitué des 6 communes de Port-au-Prince, Delmas, Carrefour, Pétion-Ville, Cité Soleil et Tabarre, auxquelles peuvent s'ajouter, selon les acceptions, Croix-des-Bouquets, Gressier et/ou Kenscoff.

J.5. La structuration de l'urbain en un véritable secteur : analyse d'après les piliers sectoriels de l'UE

Une des requêtes des TDR de l'état des lieux sectoriel est d'analyser le degré de structuration du secteur au regard des différentes modalités d'aide que cela peut induire au niveau de l'Union Européenne. Parmi les différentes modalités de mise en œuvre de l'aide de l'UE, on compte « l'approche sectorielle ». Celle-ci permet de cibler un appui financier vers un secteur donné, comme dans le cas présent le secteur du développement urbain. A l'issue d'une analyse cadrée qui permet d'établir si le secteur est suffisamment structuré en tant que tel, certains outils spécifiques peuvent être utilisés, comme l'appui budgétaire sectoriel. La présente annexe analyse donc le secteur du développement urbain en Haïti à la lumière des 7 piliers qui définissent un secteur d'après les directives de la Commission Européenne :

Figure 14 : Les différents éléments d'un programme sectoriel



L'urbain n'étant pas identifié en Haïti comme un secteur en tant que tel au niveau budgétaire ou institutionnel, l'analyse commencera par les éléments de contexte (n°6 et 7), qui permettront de préciser l'environnement macroéconomique et le cadre de gestion des finances publiques dans lequel le développement urbain s'insère.

J.5.1. Environnement macro-économique

Contexte national

Haïti connaît depuis 30 ans une instabilité institutionnelle et macro-économique chronique, doublée d'une forte occurrence de catastrophes naturelles qui ont un impact négatif majeur sur le fonctionnement de l'économie nationale. Cependant, depuis une dizaine d'années, une certaine stabilisation institutionnelle et une politique monétaire relativement conservatrice ont permis une stabilisation de ce contexte. L'inflation a été ramenée à des niveaux raisonnables (autour de 4 à 7% selon les années), le taux de change s'est stabilisé, et les réserves en devises sont revenues à un niveau satisfaisant (5 mois d'importation en 2014). La dette externe a fortement diminué grâce aux annulations qui ont suivi le séisme de 2010.

Cependant, de grandes fragilités demeurent. La balance commerciale reste très fortement déficitaire (presque 7% du PIB en 2013 et 2014), déficit compensé notamment par les transferts des migrants et les dons et financements (Pétrocaribe) internationaux. Le budget de l'Etat est lui aussi fortement déficitaire (entre 6 et 7% du PIB entre 2012 et 2014, contre une moyenne de 2,2% du PIB entre 2006 et 2009). Ce déficit est dû en partie à un manque à gagner fiscal sur les produits pétroliers lié à une politique de stabilité des prix à la pompe, et à des subventions importantes à EDH. Il est financé par des prêts concessionnels (Pétrocaribe) et par l'emprunt interne, conduisant à une augmentation de l'endettement public. La stabilité de la gourde a été mise à mal en 2015 par ces déficits et par le contexte électoral, qui oblige la BRH à intervenir fréquemment sur le marché des changes, entamant les réserves de devises, et à augmenter ses taux (bons, réserve légale), au risque de freiner l'économie et d'alourdir le poids du service de la dette interne pour l'Etat.

D'autres évolutions récentes et à venir auront un impact direct sur les recettes de l'Etat, et donc sur ses capacités d'investissement. D'une part, la baisse du prix du pétrole, qui devrait conduire à une diminution de la subvention à EDH, et qui signifiera également de moindres rentrées fiscales (diminution mitigée par le fait que l'augmentation des prix avait été absorbée par une baisse du taux de fiscalité), mais surtout une moindre disponibilité de fonds concessionnels Pétrocaribe (division par 5 à volume constant pour un prix du baril qui passe de 100 à 40 USD). Or ces fonds ont financé plus du tiers du budget d'investissement sur les années passées. 6,6 Mds de HTG sont inscrits au budget 2015-2016 à ce titre, contre 22,8 Mds inscrits et 16,2 Mds réalisés en 2013-2014. D'autre part, les dons internationaux, qui avaient connu une forte augmentation suite au séisme de 2010, commencent à accuser une baisse marquée avec l'achèvement des interventions post-séisme. Les fonds liés à l'annulation de la dette du FMI devraient également être épuisés assez rapidement. Parallèlement, le service de la dette augmente régulièrement, du fait du remboursement croissant des fonds Pétrocaribe et du renchérissement de la dette interne avec la hausse des taux d'intérêt.

Devant la baisse des recettes, l'augmentation de certaines dépenses et la nécessité de réduire le déficit public, l'Etat doit augmenter ses recettes fiscales et faire des économies, ce qui représente un risque politique et un potentiel frein au développement économique. Les premières mesures concernant la fiscalité locale donnent des signaux contradictoires, avec une baisse dans les faits du taux de la CFPB (jusqu'à -80%), effective depuis le 1^{er} octobre 2015, que l'Etat espère compenser par une forte augmentation de la base imposable, qui nécessite un recensement encore non engagé... Cette mesure s'accompagne d'une hausse drastique de la patente, qui touche directement le commerce, et notamment le petit commerce, dont vit une partie importante de la population. Parallèlement, l'Etat doit limiter ses dépenses (mais les dépenses de fonctionnement prévues, généralement réalisées, sont en forte augmentation en 2015-2016, avec +16,2%) et optimiser l'impact de son action en termes de visibilité, mais aussi de redistribution dans l'économie locale (emploi et revenus), car l'investissement et la dépense publique constituent des sources majeures de revenus pour une grande partie de la population.

Haïti, malgré une certaine stabilité macro-économique, entre donc dans une période d'incertitudes, sur les plans de l'action publique, des équilibres macro-économiques, de l'évolution des revenus de la population, et in fine de la stabilité institutionnelle et politique. Le développement économique et son impact sur la population dans son ensemble est encore plus qu'avant une priorité. Au niveau du fonctionnement économique du pays, les principaux goulots d'étranglement identifiés (et donc possibles priorités d'investissement) sont l'énergie, les routes, les ports, et le contexte institutionnel du développement économique. Au niveau social, les politiques redistributives (santé, éducation, protection sociale) peuvent permettre d'amortir l'impact des évolutions pour les populations.

Quel est le statut des investissements dans le secteur du développement urbain dans ce contexte ?

- L'eau, l'assainissement et les déchets ont un impact sanitaire majeur (maladies à transmission hydrique, dont le choléra), et **le sous-secteur des déchets est particulièrement pourvoyeur en emplois non qualifiés ;**
- **La viabilisation des quartiers augmente la mobilité et l'accessibilité, y compris économique.** Les petits investissements profitent en priorité aux entreprises et travailleurs locaux, et emploient des technologies et matériaux à fort impact local ;

- **L'amélioration de la résilience aux catastrophes naturelles au travers d'un meilleur contrôle urbain est potentiellement essentiel économiquement et socialement.** Cependant, elle ne se traduit pas par un bénéfice immédiat, mais par des contraintes pour les habitants (interdiction de bâtir, relogement pour les zones déjà bâties) ;
- **La sécurisation du foncier est au centre de ces enjeux :** elle sécurise l'investissement des entreprises ; elle favorise l'investissement des ménages sur leur logement ; elle permet de garantir les prêts (immobiliers, business), ce qui engendre plus de clients potentiels et un risque moindre donc des taux d'intérêt plus faibles ; elle augmente la collecte de la CFPB ;
- **La distribution d'électricité est également un enjeu majeur** pour l'économie productive, mais extrêmement lié à la problématique de la production électrique (non constitutif du développement urbain), qui représente actuellement le principal goulot d'étranglement (pas de capacité suffisante pour approvisionner les réseaux existants).

J.5.2. Gestion des finances publiques

L'Etat haïtien a réalisé de gros progrès formels ces dernières années dans le domaine de la structuration et de la priorisation de sa politique d'investissements :

- Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), issu du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH) élaboré suite au séisme de 2010, donne les orientations stratégiques sur les 20 prochaines années (2014-2034), au travers de 4 grands chantiers de refondation (territoriale, économique, sociale et institutionnelle), déclinés en 32 programmes et 136 sous programmes ;
- Ce programme d'action est traduit en « cadres triennaux » qui définissent les priorités du gouvernement à moyen terme, assortis de Programmes Triennaux d'Investissement chiffrés (le cadre 2014-2016 identifie 300 Mds HTG d'investissements environ, soit 100 Mds HTG / an en moyenne) ;
- Le Programme d'Investissement Public (PIP) reprend ces orientations pour les traduire budgétairement lors de chaque exercice fiscal.

Le Programme d'Investissement Public (PIP)

La construction du PIP, coordonnée par la Direction de l'Investissement Public (DIP) du MPCE, suit théoriquement les étapes suivantes :

1. En début d'exercice précédent, rédaction d'une lettre de cadrage politique par la Primature, avec l'appui du MPCE et du MEF. Cette lettre reprend le PSDH, les orientations triennales et les priorités politiques de plus court terme, et donne des orientations et objectifs chiffrés sectoriels. Elle est envoyée à chaque Ministère.
2. Les Ministères doivent envoyer une liste d'investissements qui entrent dans ce cadre, détaillés sous forme de Fiches d'Identité de l'Opération (FIOP) d' « investissement » pour chaque projet, qui reprennent les principales caractéristiques des projets, y compris une faisabilité technique et financière et un calendrier de décaissement. Pour les gros projets, les études peuvent faire l'objet d'une FIOP dite de « pré-investissement ». Il existe également des FIOP de « Renforcement institutionnel ».
3. Une priorisation des projets est effectuée par la DIP du MPCE, en coopération avec le Ministère concerné et le MEF, sur la base de la cohérence avec le PSDH, des ressources financières disponibles et de la capacité d'absorption technique du Ministère (à partir des taux de réalisation antérieurs). Ce PIP provisoire compilé est alors envoyé au Parlement (quand il fonctionne) pour être voté.
4. Un calendrier de réalisation / décaissement global est ensuite établi, permettant une prévision au plus près des besoins de trésorerie.
5. Le suivi de la réalisation du PIP est assuré par la Direction du Suivi et de l'Evaluation (DSE) du MPCE, qui reçoit les requêtes de paiement et les pièces justificatives conformément au calendrier préétabli, les vérifie et autorise le paiement auprès du MEF (en passant par le BMPAD pour les projets financés sur fonds Pérocaribe). Les porteurs de projet doivent ensuite envoyer un rapport d'exécution pour déclencher le paiement de la tranche suivante. Le suivi technique des projets est assuré par les Ministères sectoriels, généralement au travers de firmes externes de supervision. La DSE vérifie la conformité et l'avancement du projet au travers de ces rapports de supervision.

Au sein de chaque Ministère, une Unité d'Etudes et de Programmation (UEP) a été créée suite à un décret de 2005, pour superviser et coordonner l'ensemble du processus en interne. Des Comités d'Orientation Stratégique (COS) étaient également prévus dans chaque Ministère, avec le Ministre et les directeurs de toutes les entités sous tutelle, dont l'UEP devait être secrétaire, mais ils n'ont jamais fonctionné. Car ce processus d'élaboration et de mise en œuvre des investissements souffre dans les faits de nombreuses limites :

- Au niveau de l'élaboration, les ministères sectoriels envoient rarement des FIOP, et se contentent souvent d'une liste de projets avec titre et montant, qui ne permet pas de juger de l'opportunité des projets. Les ministres imposent souvent leurs priorités sans tenir compte du PSDH, et pour les secteurs prioritaires au niveau national (comme l'agriculture ou les transports par exemple), les ministères concernés savent qu'ils n'ont pas besoin de détailler les projets pour qu'ils soient retenus.
- La priorisation est souvent au moins en partie effectuée entre le gouvernement et le MEF, sans que le MPCE soit même informé, et en fonction de critères autres que la cohérence avec le PSDH. Pour les projets financés sur fonds Pérocaribe, la liste est définie en Conseil des Ministres. Quant aux projets financés par dons internationaux, le processus de leur définition est encore plus autonome.
- Au-delà du manque de cohérence global, l'absence d'analyse préalable conduit souvent à des projets peu étudiés, ce qui retarde voire rend impossible leur réalisation, du fait d'impossibilité technique, de surcoûts, de problèmes liés à la disponibilité foncière, etc. C'est une des causes majeures du faible taux d'exécution des investissements.
- Les UEP ne jouent souvent que très partiellement voire pas du tout leur rôle, car elles sont doublées par les cabinets ministériels, les Directions, ou substitués par des unités de gestion de projet autonomes dans les Ministères, souvent imposés par les PTF. A titre d'exemple, on peut citer :
 - Au sein du MEF : (1) Unité de Coordination de Projets (UCP) pour les projets financés par les fonds issus de l'annulation de la dette du FMI (dont la maîtrise d'ouvrage technique est assurée principalement par l'UCLBP) ; (2) Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) pour la gestion fiduciaire des fonds Pérocaribe et des fonds issus des dons en riz du gouvernement japonais (dont l'utilisation est définie entre le gouvernement japonais et le gouvernement haïtien). Il assure aussi la maîtrise d'ouvrage des projets financés sur le Fonds Local (MPCE) et de certains projets de la Banque Mondiale (Prodepur, Prekad) ; (3) Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES) pour les projets d'infrastructures (écoles, hôpitaux, logements sociaux, etc.) principalement de la BID et de la KfW ; (4) Unité Technique d'Exécution (UTE) : programmes de rénovation urbaine et liés au PIC ;
 - Au sein du MTPTC : L'Unité de Contrôle et d'Exécution (UCE), créée il y a une douzaine d'années pour gérer un projet BID, qui gère principalement les projets de voirie interurbains BID et Banque Mondiale (mais aussi UE), mais également les projets du MTPTC financés par les fonds Pérocaribe, et se charge parfois du curage de ravines et de canaux. L'UCE est aussi positionnée sur un programme de résilience urbaine au Cap en cours de montage avec la BID, et supervise quelques autres projets.
 - Au sein même du MPCE, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de ce ministère, qui ont augmenté rapidement à partir de 2008, furent supervisés par la Direction Administrative jusqu'en 2013. Du fait de l'augmentation rapide du portefeuille, une Unité de Coordination du PIP (UCPIP) a été créée, qui ne rapporte pas toujours à la Direction du Suivi et de l'Evaluation. Elle peut sous-traiter la supervision technique et financière des projets à d'autres entités, comme le BMPAD pour le fonds local territorial. Elle a absorbé l'Unité Technique d'Exécution (UTE) chargée du suivi technique des projets au Ministère. Mais l'objectif affiché est de progressivement intégrer l'UCPIP à l'UEP du MPCE, et l'UTE à la DSE. C'est le gouvernement qui définit les projets prioritaires à confier au MPCE.
- Durant l'exécution des projets, ceux qui sont financés par don ne passent jamais par la DSE, car les bailleurs décaissent directement. Même le MEF n'a d'ailleurs qu'une information globale fournie par la BRH. Le Module de Gestion de l'Aide Externe (MGAE), mis en place au sein de la Direction de la Coopération Externe du MPCE avec l'aide du PNUD, et qui est censé effectuer le suivi financier des projets financés sur don à partir des informations fournies par les Ministères concernés et les bailleurs, est totalement inopérant. Pour l'exercice 2013-2014 par exemple, il ne recense que 3 Mds des presque 12 Mds de HTG décaissés sur don selon la BRH, et y mêle des projets financés sur fonds Pérocaribe et d'autres portés directement par des ONG internationales, qui ne sont a priori pas comptabilisés dans les chiffres de la BRH. Dans les faits, la gestion des fonds sur financement par dons internationaux est de loin la plus opaque... Et aucune information consolidée par projet n'est disponible sur l'exécution annuelle (d'où les limites de l'analyse des investissements concernant le développement urbain, décrites plus haut au chapitre H.1).
- Et même dans le cas des projets financés sur fonds internes ou Pérocaribe, seulement 20 à 30% des rapports d'exécution sont envoyés à la DSE, souvent très tard (jusqu'à 2 à 4 ans après la réalisation), en fonction des

besoins de décaissement complémentaires. Une partie des décaissements est d'ailleurs effectuée par le MEF sans instruction du MPCE, notamment à la suite d'interventions politiques.

- De plus, décaissement ne signifie pas nécessairement exécution, car les fonds peuvent rester plusieurs années immobilisés sur le compte du projet⁸⁰ du fait de retards ou problèmes techniques.
- Enfin, le processus de définition du Plan Triennal d'Investissement 2017-19 (qui débute en septembre 2016) n'a pas démarré, alors que le PIP 2016-2017, qui est censé s'appuyer dessus, doit être élaboré à partir d'octobre 2015.

Un projet de Système d'Information pour le Développement (SID) est en cours d'élaboration avec l'ambition de résoudre ces blocages. Il s'agit d'un logiciel en réseau qui prend en compte les grands chantiers de la refondation (PSDH), le projet SIGEP de suivi de projets (financé par l'Argentine) et un volet cartographique, qui doit être rempli par les ministères avec tous les éléments de chaque projet pour produire une vision globale en temps réel. Il pose le défi de l'utilisation effective par les ministères...

Ce cadre n'est pas spécifique au secteur du développement urbain, mais ce dernier s'y inscrit comme les autres investissements publics.

J.5.3. Politique/stratégie sectorielle

Éléments de contexte

L'Administration Publique haïtienne est l'instrument par lequel l'Etat concrétise ses missions et objectifs (article 234 de la Constitution), qui sont formulés et mis en œuvre à partir de documents de politiques ou de stratégies sectorielles. En ce sens, « tout Ministère est chargé de la formulation de sa politique sectorielle dans le cadre de la politique générale définie par le Chef du Gouvernement. Il assure la régulation et le contrôle de toute action publique ou privée relevant de son domaine de compétence », selon l'article 32 du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat. Il est cependant important de souligner qu'il existe en réalité un grand décalage dans les faits. En effet, peu de Ministères disposent d'un document de politique/stratégie sectorielle formellement établi, sauf quelques exceptions (santé, agriculture, tourisme).

Par ailleurs, s'il est vrai que chaque ministère sectoriel est habilité à formuler sa propre politique sectorielle, l'élaboration de tout document de politique nationale dans un secteur donné relève de la compétence du MPCE, incontournable par sa transversalité qui le place au cœur du processus. Le MPCE définit les modalités de mise en branle du processus conformément à ses missions définies par son décret de création : « Le MPCE a pour attributions de coordonner les activités de planification entreprises par les Ministères et les autres organismes de l'Etat » ; le Service de planification sectorielle qui dépend de la Direction de la Planification Économique et Sociale (DPES) « a pour attributions de Contribuer à l'élaboration des plans sectoriels en tenant compte des besoins, des ressources et des contraintes, faire la synthèse des plans sectoriels et intégrer au plan national de développement, de concert avec les institutions sectorielles concernées, les composantes sectorielles des plans nationaux, conformément aux objectifs et politiques globaux retenus. »

Il faut noter qu'il existe à côté des ministères sectoriels et du MPCE d'autres structures étatiques qui participent au processus de formulation des politiques sectorielles. C'est le cas notamment du Conseil de Développement Economique et Social (CDES), organe stratégique de la Primature créé par le décret du 17 mai 2005 (décret créant simultanément les 4 organes de coordination stratégiques que sont le CDES, l'OMRH, la Cellule des Affaires Budgétaires et la Cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques), remplissant pratiquement les mêmes fonctions que la Direction de Planification Economique et Sociale (DPES) du MPCE : « La coordination des politiques publiques sectorielles du CDES a pour missions de : Veiller à l'harmonisation des politiques sectorielles avec le plan national de développement en conformité avec la politique globale de l'Etat ; Définir et proposer des méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques de concert avec la cellule de coordination et de suivi des politiques publiques [organe de la Primature qui remplit pratiquement les mêmes fonctions que la Direction de Suivi et d'Évaluation (DSE) au sein du MPCE] ».

Comme vu au chapitre C.3.1, **il n'existe pas de Politique Nationale du Développement Urbain en Haïti**. D'après l'OMRH, qui dans le cadre des fonctions de sa Cellule d'Évaluation des Politiques Publiques accompagne les processus de politiques sectorielles, il n'existe pas d'agenda clair aujourd'hui au niveau du Gouvernement pour une Politique de l'Urbain en Haïti.

⁸⁰La législation oblige à ouvrir un compte pour chaque projet, pour éviter que les projets ne soient abandonnés du fait de changements politiques, mais cela aboutit à de nombreux comptes avec des fonds immobilisés. La réforme actuelle visant à la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) devrait y remédier.

J.5.4. Budget et gestion des dépenses

Il revient au MEF, par l'intermédiaire de la Direction Générale du Budget (DGB), d'allouer à chaque Ministère sectoriel une enveloppe budgétaire contenant des crédits correspondant au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement envisagé⁸¹. **En l'état actuel des choses, la méthodologie d'élaboration du budget ne prend pas en considération la différenciation par secteur** : autant de Ministère sectoriel, autant d'enveloppes à allouer, ce qui rend difficile tout ciblage en matière d'appui budgétaire par exemple. Pour avoir une idée sur la part du budget consacrée à un secteur donné, il faut agréger les chiffres de l'ensemble des Ministères et organismes relevant de ce secteur.

Ainsi, les prévisions budgétaires et la gestion des dépenses ne sont pas spécifiques au développement urbain, qui se démultiplie en de multiples programmes et sous programmes, ou projets spécifiques à l'intérieur de programmes, mis en œuvre par des Ministères variés (dont les principaux sont le MPCE, le MEF et le MTPTC). Cependant, le cadre général décrit ci-dessus (voir J.5.1 et J.5.2) pose des limites évidentes à toute tentative de priorisation des investissements en fonction d'objectifs stratégiques. **Le Plan Triennal d'Investissement** étant d'une part très généreux (environ 100 Mds de HTG d'investissements annuels prévus, pour 50 à 70 Mds de HTG effectivement inscrits au PIP et 30 à 40 Mds de HTG effectivement investis), et d'autre part régulièrement négligé dans les choix d'investissement, il **ne constitue pas réellement un cadre efficace de priorisation**.

Enfin, très peu de Ministères sectoriels programment leurs dépenses sur la base d'un plan sectoriel pluriannuel. Les rares Ministères à le faire le font de façon individuelle sans concertation préalable avec l'ensemble de leur secteur d'appartenance, ce qui complique leur mise en œuvre effective. Ce constat s'explique par l'absence d'un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) comme condition préalable à la mise en place du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), qui est un outil de gestion qui permettrait une meilleure programmation du budget de l'Etat sur le moyen et long terme afin de « combler le vide fréquent entre les politiques de développement et leur traduction budgétaire »⁸². Traditionnellement en Haïti, le budget de l'Etat est élaboré pour un exercice, une année, ce qui ne permet pas la prise en compte totale des activités à réaliser sur le long terme. Pour remédier à cette situation, l'actuel Gouvernement a profité du dysfonctionnement du Parlement, qui se serait probablement opposé à cette réforme⁸³, pour adopter en date du 20 octobre 2015 un **nouveau décret portant élaboration et exécution des lois de finances qui permettra de façon progressive, à partir de l'exercice 2016-2017, d'évoluer vers un budget par programme où le CDMT sera incontournable**. Désormais, lors de la préparation du budget de l'Etat, les différentes institutions publiques qui transmettront, le dernier vendredi du mois de janvier au plus tard, leurs propositions de budget au MEF, devront inclure leur CDMT sectoriel pour plus de visibilité et d'efficacité dans la gestion des dépenses sectorielles.

J.5.5. Coordination et gestion sectorielles

La coordination des différents acteurs de l'urbain, nationaux et internationaux, publics, privés et société civile, est actuellement embryonnaire. Deux éléments peuvent être notés, qui ne constituent **pas à proprement parler un cadre de coordination sectorielle** mais qui peuvent en constituer le socle pour un futur développement :

- La Table Sectorielle Logement (TSL) : les tables sectorielles, mises sur pied à la suite de l'adoption du Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement d'Haïti (CAED) en septembre 2012⁸⁴, constituent un

⁸¹Article 13 du décret du 16 février 2005 règlementant la préparation des lois de finance : « sur la base des orientations de politique économique définie par le Gouvernement, de l'évolution escomptée des indicateurs économiques et sociaux et des estimations de recettes établies par les organismes de perception, l'Office du budget, en collaboration avec les services compétents du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, détermine les perspectives budgétaires ».

⁸²« Les cadres de dépenses à moyen terme : un instrument utile pour les pays à faible revenu ? », Marc Raffinot et Boris Samuel, 2006

⁸³Lorsqu'il était en place, le Parlement était marqué par l'hostilité d'un groupe de parlementaires qui infirmait les quorums et entravaient les séances pour empêcher le vote de certaines lois, notamment celles ayant rapport avec les finances publiques. Le budget 2014-2015 par exemple n'a pas été voté par le Parlement.

⁸⁴En novembre 2011, suite à la fin du mandat de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), une proposition initiale de « cadre de coordination de l'aide externe » avait été soumise par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe au Premier Ministre. Sur demande de ce dernier, cette proposition a fait l'objet d'une consultation avec le Groupe du G12 dans le cadre du Groupe de Travail sur la Coordination de l'Aide (GTCA) mis sur pied en février 2012 à l'initiative du Premier Ministre, et a donné naissance au CAED. Le CAED représente un espace de rencontre et de dialogue

véritable cadre de coordination sectorielle. La TSL a connu une phase initiale très active, notamment avec la mise sur pied d'un groupe de travail sur les Sites & Services, mais les groupes de travail suivant sur le financement du logement et la construction assistée ont peiné à voir le jour. Les activités aujourd'hui sont au ralenti.

- Le Groupe Bailleurs Logement : animé par la Banque Mondiale et composé de l'Union Européenne, ECHO, l'AFD, la BID, USAID, ONU-Habitat et la Croix Rouge Américaine, il se réunit chaque mois et a récemment acté son évolution vers une thématique élargie « logement et développement urbain », face au constat des réorientations progressives des portefeuilles de chaque membre. Ce groupe est actif mais comme son nom l'indique, il ne garantit qu'une coordination au niveau des PTF : à l'inverse du Groupe Bailleur Gouvernance par exemple (qui compte sur la participation quasi-systématique du MICT et de l'OMRH), aucun représentant du gouvernement n'y est invité.

Mécanisme conjoint de coordination de l'aide externe : Les tables sectorielles et thématiques
(Extrait du document « CAED », septembre 2012, MPCE)

Les Tables Sectorielles et Thématiques (TST) offrent une plateforme qui permet aux partenaires techniques et financiers, au Gouvernement et à la société civile de s'approprier les thématiques sectorielles, d'émettre des recommandations et d'assurer la participation autour du secteur ou d'une thématique. Elles sont coordonnées par les Coordonnateurs des UEP des Ministères Sectoriels assistés d'un représentant du MPCE comme rapporteur. Elles ont comme membres les responsables ministériels des entités et/ou des programmes et/ou projets de coopération, les représentants des PTF concernés par ces programmes et/ou projets de coopération, et les représentants des Collectivités territoriales et de la société civile pertinents dans le secteur ou la thématique. Les tables thématiques viennent en complément des tables sectorielles afin de couvrir des thématiques transversales. [...]

La (re)dynamisation des tables sectorielles et thématiques est nécessaire pour une bonne efficacité du mécanisme conjoint de coordination. Les TST permettent de créer un cadre formel de concertation et de dialogue continu entre les ministères concernés par un secteur ou un thème, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires au développement dans la recherche d'un consensus et des voies et moyens pour un développement concerté et durable en Haïti. Les rôles principaux des TST sont de :

- Contribuer à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies sectorielles ;
- Assurer la cohérence des plans d'investissement, programmes et projets mis en œuvre dans le secteur, en particulier ceux soutenus par les partenaires techniques et financiers, avec les politiques et stratégies gouvernementales, i.e. le PSDH et autres documents officiels ;
- Encourager les initiatives de programmation et de cofinancement et les approches de secteur large de manière à réduire les coûts de transaction et les duplications, et accroître l'efficacité des interventions ;
- Encourager la division du travail : Harmoniser les interventions des différents acteurs dans le secteur pour réduire le nombre des intervenants et maximiser l'efficacité des financements ;
- Développer et assurer un suivi des résultats des plans d'action du secteur à partir de critères et d'indicateurs de performance mesurables préalablement établis ;
- Développer une stratégie cohérente de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, opérationnelles et individuelles dans le secteur, sur la base d'une évaluation des besoins en assistance technique et développer un système de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans ce renforcement ;
- Formuler des mécanismes de fonctionnement interne, à savoir : un calendrier de travail, un budget, une stratégie de communication et un système de reportage (précisant contenu, fréquence et destinataires), ainsi qu'un système de suivi/évaluation de ses activités.

En conformité aux priorités actuelles, les tables thématiques Emploi, GRD, Extrême pauvreté, Logement, et les tables sectorielles Education, Energie, Environnement, et Etat de droit, sont soutenues, redynamisées ou créées, selon l'état des lieux. [Note : en plus de ces 8 TST, 5 autres figurent au CAED : Réforme de l'Etat, Sécurité alimentaire, Assistance et protection sociale (à créer), Agriculture, Santé (existantes).]

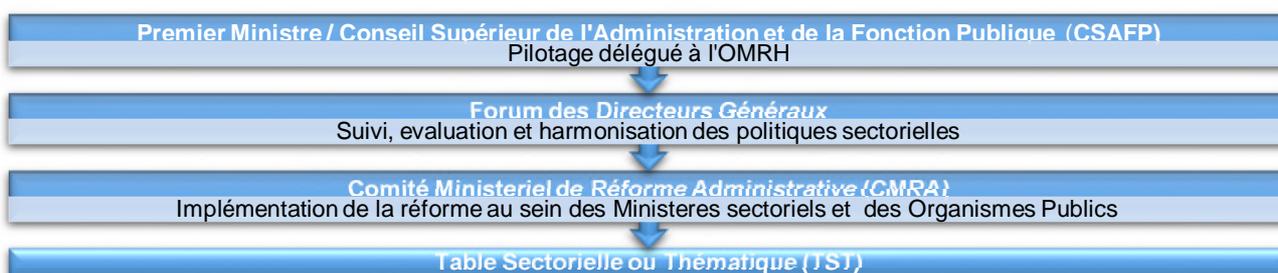
entre le Gouvernement, les bailleurs, ainsi que leurs autres partenaires impliqués dans le processus de développement économique et social d'Haïti. Les TST constituent les mécanismes de coordination du CAED. Elles lui permettent de jouer pleinement son rôle dans l'alignement, l'harmonisation et la mutualisation des responsabilités dans le cadre de la gestion de l'aide externe et la programmation des investissements publics par le Gouvernement.

J.5.6. Contexte et capacité institutionnels

Clarté des rôles et missions des Ministères sectoriels

Les cas de doublons sont la norme dans l'administration publique haïtienne : dans n'importe quel secteur considéré, les rôles sont souvent dilués entre des institutions qui s'affrontent, ce qui constitue des éléments de blocage. Pour remédier à cette situation et tendre vers plus d'efficacité, la question de la réforme institutionnelle a été identifiée parmi les quatre grands chantiers du PSDH pour lesquels des actions concrètes doivent être entreprises. Ce contexte a favorisé l'actualisation⁸⁵ du Programme Cadre de la Réforme de l'État (PCRE), qui a été engagé pour une durée de 5 ans. Le pilotage de cette réforme est alors confié aux entités administratives qui ont des responsabilités institutionnelles clairement définies par la loi.

Figure 15: Architecture institutionnelle de mise en œuvre des réformes (Source : OMRH)



Dans le cas du secteur du développement urbain, les conflits de compétence et de performance décrits au C.2 donnent lieu à de nombreuses tensions entre les institutions du développement urbain, qui ne favorisent pas l'émergence d'un secteur articulé et productif. Ces conflits non tranchés sont exacerbés par des initiatives unilatérales de refonte sectorielle qui malheureusement ne semblent pas être portées au niveau gouvernemental, mais plutôt émaner de commandes politiques isolées. Par exemple, on constate la cohabitation de 2 dynamiques parallèles en terme de restructuration institutionnelle du secteur de l'urbain :

- Suite au constat d'imbrications ayant émergé lors de l'élaboration de la PNLH, et à la réflexion de fonds sur son devenir et son évolution possible à l'issue de la phase de reconstruction post-séisme qui constitue son mandat initial, l'UCLBP a commandé fin 2014 une étude visant à « appuyer l'UCLBP dans la création et la mise en place d'une nouvelle institution devant gérer et développer le secteur du logement et de l'habitat ». Cette étude a donné lieu à la rédaction d'un **Avant-projet de loi proposant la création d'un Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Habitat**, qui n'a pas encore été discuté : la restitution devra être portée par la Primature étant donné les tensions interinstitutionnelles qu'elle pourrait provoquer (au moins 5 secteurs sont concernés, plusieurs institutions perdraient tout ou partie de leurs prérogatives) ;
- **Au niveau du MTPTC, plusieurs propositions de réforme organique** se sont succédées au cours des années et coexistent au sein du Ministère, qu'elles aient émané de dynamiques internes, au niveau du Cabinet par exemple, ou bien externes, comme à l'occasion d'audits réalisés dans le cadre d'appuis de PTF. Parmi ces différentes propositions, plusieurs recommandent de **revaloriser l'urbain au sein de l'organigramme du Ministère**, à différents niveaux : érection du Service de Planification Urbaine en une Direction de la Planification Urbaine, création d'une Direction Générale de l'Urbanisme, etc. Hormis les rapports d'experts commandés dans le cadre de projets, ces propositions ne constituent pas des documents publics, et aucune d'entre elles n'a fait l'objet de consultation ouverte⁸⁶ ;

⁸⁵Le 1^{er} PCRE couvrait la période de 2007-2012 (document de programme disponible sur <http://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20Etat%20de%20droit/Programme-Cadre%20de%20R%C3%A9forme%20de%20l'Etat.pdf>)

⁸⁶On peut citer notamment le rapport « MTPTC : Diagnostic sur l'organisation du Ministère et propositions », élaboré par le consultant Jean Berthier en mars 2009 : « Aucun autre organisme n'ayant sur ces questions un mandat aussi clair que le MTPTC, il nous semble tout à fait souhaitable que ces questions retrouvent dans l'action de la Direction des Travaux Publics comme dans celle du ministère la place centrale que lui avait donnée le législateur de 1983. [...] Le titre « Direction des Travaux Publics » n'est pas représentatif des missions qui lui sont dévolues. Nous proposons d'en faire une « Direction de l'Urbanisme et de la Construction », à la fois pour améliorer la lisibilité de l'action du ministère et pour mieux affirmer ses priorités. »

L'OMRH, en tant que pilote du PCRE, a à sa charge l'objectif de « rénover le cadre légal et harmoniser les missions des ministères et autres organisations gouvernementales ». Or, consulté sur la commande gouvernementale à l'origine des projets de loi de l'UCLBP et du MTPTC, il dit ne pas être informé, ni avoir reçu de directives spécifiques pour une restructuration du secteur urbain.

Fonctionnalité des contrôles

La fonctionnalité des systèmes de contrôle de l'administration publique est commune à l'ensemble des secteurs du pays : aucun élément spécifique n'est à noter pour le développement urbain en particulier.

1- Fonctionnalité des contrôles légaux

La Constitution Haïtienne établit que l'administration publique, à travers l'ensemble des institutions qui la constitue, doit être gérée avec honnêteté en vue de garantir son efficacité. Cette même exigence est parfois imposée par des acteurs externes, principalement les bailleurs, qui souvent conditionnent leurs aides/appuis financiers à la garantie d'une saine gestion des finances publiques à travers la bonne gouvernance. C'est en partie cette préoccupation qui a conduit à la mise en place entre 2004 et 2006 de plusieurs institutions de contrôle et d'audit au sein de l'administration publique haïtienne pour renforcer les structures existantes. Leur mission s'applique autant au secteur du développement urbain qu'à tous les autres secteurs de la vie publique.

Les Institutions de mise en œuvre du contrôle fonctionnel au sein de l'Administration publique haïtienne

L'Inspection Générale des Finances (IGF) : Audit et Contrôle Interne

La pratique de l'audit interne était très peu répandue au sein des organismes publics en Haïti jusqu'à la création de l'IGF en 2006. Opérationnelle seulement en 2008, l'IGF est un service déconcentré du MEF dont la mission est de « vérifier, contrôler, assurer l'audit technique, administratif, financier et comptable *a priori* et *a posteriori* sur l'ensemble de l'Administration Publique Haïtienne ». Malgré ses carences et les difficultés liées à son implantation dans un paysage réfractaire, voire même hostile à l'audit et au contrôle interne, l'IGF réalise tout de même des missions d'audit à un rythme assez régulier. Sa programmation est établie en fonction des préoccupations du Gouvernement (mais elle peut aussi réaliser des travaux d'audit à partir de sa propre initiative). Dans beaucoup de cas, ces commandes sont des directives de bailleurs dans le cadre du financement d'un projet donné. Le résultat des travaux de l'IGF sont consignés dans un rapport transmis aux audités directement ou par l'intermédiaire du MEF qui se charge du suivi avec les entités concernées. En cas de bilan négatif, les préconisations induisent assez souvent des sanctions administratives ainsi que des changements au niveau du personnel de certains ministères (mutation de directeurs et chefs de service par exemple). En cas de constat d'une situation de fraude avérée, l'IGF passe la main à l'ULCC qui se chargera de mettre en branle l'appareil répressif.

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) : Audit Externe et Contrôle juridictionnel

La CSCCA est une institution indépendante créée conformément à l'article 200 de la Constitution haïtienne, « chargée du contrôle administratif et juridictionnel des recettes et des dépenses de l'Etat, de la vérification de la comptabilité des Entreprises de l'Etat ainsi que de celles des collectivités territoriales ». La Cour exerce un contrôle sur les organismes qui bénéficient du concours financier de l'Etat ou de toute autre personne soumise à son contrôle, ainsi que sur les comptes d'emploi des organismes faisant appel à la générosité publique. Le constat de malversations, détournements, vols ou tout acte préjudiciable au Trésor Public ou aux intérêts financiers des Collectivités territoriales ou des Organismes autonomes donne lieu à un Arrêt de Débet qui revêt deux caractères distincts : lorsque l'acte imputable découle de négligences, de l'incohérence ou de l'irresponsabilité des comptables publics de droit ou de fait, il entraîne restitution, réparation et sanctions pécuniaires au profit des organismes lésés - une notification est faite au MEF pour l'exécution de l'Arrêt ; lorsqu'il est établi que l'acte imputable profite directement ou indirectement aux comptables de droit ou de fait, l'arrêt est notifié aux deux branches du Parlement, au Secrétariat de la Présidence, au Secrétariat de la Primature et au MEF, et il est communiqué au Tribunal Civil compétent pour suites que requiert le cas (réparation, restitution des fonds détournés, gel des avoirs financiers, réalisation de cautions, mise sous séquestre des biens meubles et immeubles, voire emprisonnement).

La Commission Nationale des Passations de Marchés (CNMP)

La CNMP a été créée par décret en 2005, puis régie la loi du 12 juin 2009. Elle est l'organe normatif de l'administration qui a pour mission d'assurer la régularité et le contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concessions d'ouvrage de service public. Elle impose des sanctions administratives en cas d'irrégularités constatées.

L'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)

L'ULCC est un organisme administratif créé en 2004, placé sous la tutelle du MEF, qui a pour mission de « combattre la corruption afin de protéger les biens publics et collectifs ; assurer l'efficacité des mesures et actions afin de prévenir, dépister, sanctionner et éliminer les actes de corruption et infractions assimilées ; favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique ; établir un climat de confiance pour promouvoir l'investissement privé ; moraliser l'administration publique et la vie publique en général. » Il est intéressant de remarquer que les travaux d'audit de l'ULCC ont contribué à l'inculpation puis la condamnation de quelques ordonnateurs qui ont été comptables, de droit ou de fait, de deniers publics. L'ULCC travaille de concert avec les Parquets des différentes juridictions du pays et participe, avec des acteurs publics et privés (organisation de la société civile), à la définition de la stratégie de lutte contre la corruption qu'elle est chargée de mettre en œuvre.

Dans la pratique, on constate que les sanctions mineures (renvoi ou mutation) sont généralement appliquées en cas de constat de faute grave ; en revanche, les cas relevant de la justice sont traités de manière très inégale et peu systématique, en fonction des forces en présence, des enjeux politiques, et dans les limites de l'appareil judiciaire haïtien.

2- Fonctionnalité des contrôles politiques et citoyens

On note 3 principaux canaux en charge de permettre au citoyen d'exprimer son accord ou son désaccord avec la politique du gouvernement :

- Le Parlement : en dehors de son pouvoir de légiférer, il effectue également un contrôle politique des actions du Gouvernement. Il a le « droit de questionner et d'interpeller un membre (...) ou le Gouvernement tout entier sur les faits et actes de l'Administration » selon l'article 129.2 de la Constitution. Il assure par ailleurs un contrôle sur l'exécution de la loi de finances en s'appuyant notamment sur des travaux de la CSCCA qui représente son bras technique dans ce domaine. Dans les faits et historiquement, le Parlement haïtien, même lorsqu'il est fonctionnel, siège peu du fait de l'absentéisme des parlementaires, exacerbé au cours de ces dernières années, et est globalement improductif (le nombre de lois adoptées par rapport au nombre de projets déposés est dérisoire). Enfin, il est traditionnellement une arène de luttes partisans très déconnectée des enjeux techniques qui lui sont présentés.
- L'Office de Protection du Citoyen (OPC) : L'OPC est une institution indépendante créée par l'article 207 de la Constitution disposant qu'il est chargé de « protéger tout individu contre toutes les formes d'abus de l'Administration Publique ». Il est régi par la loi du 27 mars 2012, qui lui confère les attributions de « assurer la protection des individus lésés par les actions de l'Administration Publique et contribuer et appuyer les initiatives citoyennes de promotion et de défense des droits des individus dans leur rapport avec l'Administration Publique ». L'OPC peut exercer ses compétences et mettre en œuvre ses attributions exclusivement sur les Ministères, les Institutions Autonomes de l'Etat, les Services déconcentrés de l'Etat ; l'Administration de la Justice et les Collectivités Locales. L'OPC joue généralement un rôle de médiateur modérément efficace, car elle souffre d'un manque cruel de visibilité, et par conséquent son existence échappe à une grande partie de la population. De plus, l'OPC n'a pas toujours les moyens de sa politique : en théorie elle devrait pouvoir constituer un poids politique très fort, mais dans les faits elle est neutralisée par la réalité politique, économique et sociale du pays.
- Les médias et les associations d'usager et de défense des consommateurs, dont les plus connues sont l'Association de Défense des Consommateurs Haïtiens (ADECOH), l'Association Haïtienne de Management de la Qualité (AHMAQ), l'Association Pro-consommateur (APROCO), la Fédération Nationale pour la Défense des Consommateurs Haïtiens (FENADECH), l'Association Nationale des Marchandes pour la Défense des Consommateurs Haïtiens (ANAMDECH) et l'Observatoire haïtien des produits de communication (OHPROC).

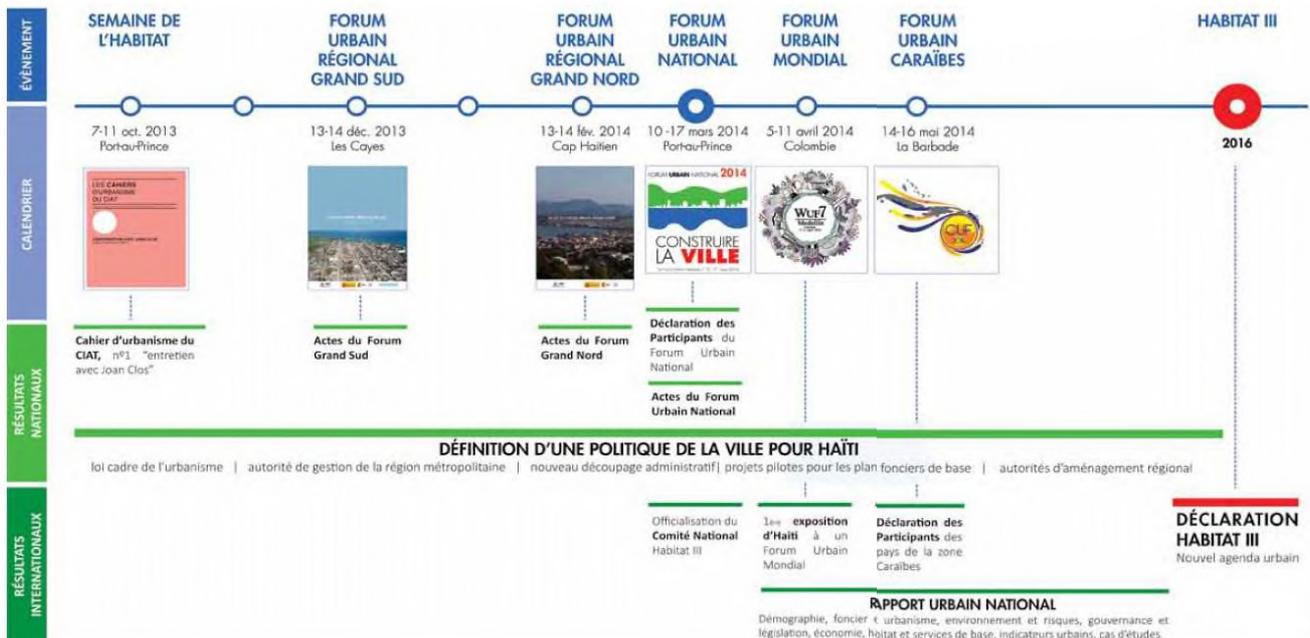
J.5.7. Système de suivi des performances

Comme on l'a vu plus haut dans l'analyse du budget, il existe un système qui permettrait théoriquement de suivre de manière assez précise l'efficacité de la mise en œuvre des investissements, au moins sous certains aspects (rythme, montants, correspondance avec les objectifs initiaux, qualité de la mise en œuvre). Cependant, les multiples limites de la mise en œuvre de ce système de suivi par la DSE du MPCE, détaillées plus haut et valables également pour les investissements liés au développement urbain, permettent d'affirmer qu'il **n'existe pas de système de suivi des performances opérationnel au niveau des projets, et encore moins au niveau des programmes (sans parler de la mise en œuvre de la politique sectorielle, qui n'existe pas)**. Le SID permettra-t-il d'y remédier partiellement ?

J.6. Le rôle du Forum Urbain National dans la structuration du secteur

J.6.1. Rôle dans la définition d'une politique de la ville pour Haïti

Figure 16 : Articulation entre les fora urbains et la définition d'une politique de la ville pour Haïti (Source : 1^{er} Forum Urbain National 2014 « Construire la ville », document de programme, CIAT)



J.6.2. Déclaration finale des participants au 1^{er} Forum Urbain National d'Haïti

Nous, les participants au Forum Urbain National d'Haïti, réunis les 12 et 13 mars 2014 au Karibe Convention Center, Pétiyon-ville, représentants de l'état, des collectivités territoriales, des associations professionnelles, de la société civile, du secteur privé et du secteur académique, recommandons aux décideurs politiques actuels et futurs, nationaux et locaux :

1. De considérer la Ville comme un secteur à part entière dans les politiques publiques, compte tenu de la mutation démographique (la population urbaine est de plus de 50% de la population totale du pays aujourd'hui) et des potentialités de développement socio-économique des villes ;
2. De prendre en compte les travaux de ce forum pour l'élaboration d'une politique publique de la ville qui :
 - 2.1. Diffuse et assure l'effectivité des lois d'urbanisme existantes, et permet leur actualisation par l'élaboration de lois cadres de l'urbanisme, notamment pour donner une valeur légale aux schémas d'aménagement ;
 - 2.2. Met en place un programme d'appui et de renforcement des capacités, dans le domaine de la planification et de la gestion urbaines et de la gestion des risques pour les ministères sectoriels concernés ainsi que pour les collectivités territoriales, en particulier les municipalités ;
 - 2.3. Crée des autorités d'aménagement pour implémenter les plans d'aménagement régionaux, et assurer la cohérence des investissements et des projets avec les plans régionaux réalisés ;
 - 2.4. Soutient les programmes visant à l'amélioration de la connaissance du territoire et des dynamiques démographiques ;
 - 2.5. Clarifie et cartographie les délimitations territoriales ;

- 2.6. Dote les villes de documents d'urbanisme, notamment d'un plan d'affectation des sols (zonage), un plan de prévention des risques et des plans sectoriels. Ces documents devront être réalistes, adaptés aux besoins locaux et validés par arrêté municipal ;
- 2.7. Articule la planification urbaine avec le projet de réforme foncière, en associant les acteurs clés : la DGI, les arpenteurs, les notaires ;
- 2.8. Concentre les efforts et les investissements dans la planification des extensions urbaines et la réhabilitation des centres-villes, afin que les quartiers planifiés deviennent les moteurs pour le renouvellement urbain ;
- 2.9. Priorise, pour les quartiers non planifiés, la construction de trames viaires structurantes, la fourniture des services de base et la création d'espaces publics ;
- 2.10. Structure et équipe les villes secondaires et crée au besoin de nouvelles centralités urbaines afin de constituer un maillage équilibré du territoire national ;
- 2.11. Renforce la participation du secteur privé dans le développement et la gestion des infrastructures urbaines par la mise en place d'un cadre règlementaire adapté en favorisant les partenariats publics-privés pour les grands investissements et projets urbains ;
- 2.12. Appuie le secteur privé dans les choix de localisation de leurs investissements, qui influencent le développement du territoire ;
- 2.13. Garantit aux citoyens le droit à la ville par la définition et la mise en œuvre de politiques publiques appropriées en matière d'accès au foncier, au logement, aux équipements publics et par l'adoption de mesures qui favorisent la participation des citoyens au processus de planification urbaine ;
- 2.14. Inscrit la croissance urbaine dans le cadre d'un développement socio-économique solidaire et dans le sens du développement durable ;
- 2.15. Lance un appel pour un vaste engagement citoyen, afin que les communautés se reconstruisent et se réorganisent, permettant de renouveler le sentiment d'appartenance et de responsabilité vis-à-vis des villes ;
- 2.16. Crée la fonction publique territoriale en dotant les municipalités d'un corps professionnel à même de prendre en charge les attributions qui lui reviennent, notamment dans les domaines de la gestion des services publics et de leur territoire ;
- 2.17. Prenne la mesure de la fragilité du territoire face aux aléas naturels et oriente les budgets vers des mesures de prévention, en priorisant les zones de haute vulnérabilité telle que le Cap-Haïtien (mise aux normes des constructions tant privées qu'à usage collectif, respect des servitudes de sécurité publique) ;
- 2.18. Développe un processus inclusif, visant en particulier à intégrer le secteur académique, le secteur privé et la société civile, pour la définition des stratégies de résilience et leur mise en œuvre ;
- 2.19. Adapte la législation pour permettre la gestion du territoire à des échelles pertinentes, comme les échelles d'arrondissement et de bassin versant, pour le développement des politiques de protection de l'environnement et de réduction des risques ;
- 2.20. Identifie et prend des mesures effectives de protection des infrastructures publiques stratégiques et des espaces naturels à protéger, tels que les bassins versants critiques pour la réduction des vulnérabilités ;
- 2.21. Intègre le circuit d'éducation pour sensibiliser les populations citadines et renforcer la culture de la vie en ville ;
- 2.22. Met en place un cadre institutionnel et technique adapté à la dimension métropolitaine de Port-au-Prince, la région capitale, articulée avec les différentes échelles de gouvernances municipales, départementales et nationales ;
- 2.23. Demande la réalisation urgente d'un atelier pour définir un nouveau découpage administratif de la région métropolitaine et du département de l'Ouest, découpage rendu nécessaire par l'évolution démographique de ce département ;
- 2.24. Clarifie les responsabilités de l'État et des collectivités territoriales dans la planification et la gestion urbaine, renforce le rôle des collectivités locales dans la prise en charge de leur territoire ;
- 2.25. Reconnaît le rayonnement métropolitain de certaines villes secondaires et les aide à répondre aux exigences de gouvernance nouvelles par un cadre légal et des outils appropriés.
- 3. Demandons aux partenaires techniques et financiers d'Haïti d'appuyer la formation et la mise en place d'une politique nationale de la ville, et renforcer leur soutien technique et financier aux programmes nationaux et locaux de mise en œuvre de cette politique.**

J.7. Principales statistiques urbaines

J.7.1. Synthèse des données disponibles

Comme abordé tout au long du rapport, la production de données en Haïti est victime de nombreuses carences qui rendent impossible la constitution d'une « photographie » fidèle et actualisée des données chiffrées du secteur urbain dans son ensemble. Chaque sous-secteur utilise tant bien que mal certains indicateurs, tout en soulignant que ceux-ci ne sont pas pleinement satisfaisants, soit parce qu'ils sont trop anciens, soit parce qu'ils sont incomplets, soit encore parce que les données sont contestées. **Dans une volonté de donner au lecteur une vision la plus complète possible de l'urbain en Haïti, mais tout en soulignant l'extrême précaution à prendre avec les données avancées liées à leurs limites**, le tableau ci-dessous reprend les paramètres essentiels pour lesquels des chiffres ont pu être collectés.

Tableau 6 : Récapitulatif des principaux indicateurs urbains (sources compilées)

Thème	Données de base disponibles
Démographie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • La population urbaine (villes et quartiers) représente 52% de la population haïtienne (IHSI 2015) • Haïti compte 58 villes de plus de 10 000 habitants, dont 13 de plus de 100 000 habitants (IHSI 2015) • La densité de population de l'aire métropolitaine est de 16 523 habitants par km² (IHSI 2015)
Morphologie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Haïti compte 12 villes ayant un taux de croissance supérieur ou égal à 50% entre 2010 et 2014, parmi lesquelles 2 ont eu un taux de croissance supérieur à 100% : Mirebalais et Les Cayes (CNIGS 2015) • Plus de 20 000 hectares de terres ont été urbanisées depuis le séisme, dont 15 uniquement pour l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (CNIGS 2015)
Pauvreté urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • 5% de la population en situation de pauvreté extrême habite dans l'aire Métropolitaine et 12% dans les autres zones urbaines (ECVMAS 2012)
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement 5% du territoire a fait l'objet d'un cadastre (ONACA)
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • 500 000 nouveaux logements nécessaires pour répondre au déficit actuel et aux besoins pour les prochaines dix années (PNLH 2012) • Seulement un peu plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement en milieu urbain : 52% dans l'aire métropolitaine et 53% dans le reste des villes (ECVMAS 2012)
Eau, Assainissement, Déchets et Electricité en milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> • 65% de la population en milieu urbain utilise des points d'eau améliorés (JMP 2015) • 34% de la population en milieu urbain utilise des installations d'assainissement améliorées (JMP 2015) • 34.3% des ménages dans l'aire métropolitaine et 16.3% dans les autres zones urbaines ont accès à la collecte des déchets (ECVMAS 2012) • 75.8% des ménages dans l'aire métropolitaine et 45.7% dans les autres zones urbaines ont accès à un éclairage domestique par réseau public (ECVMAS 2012)
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Moins d'un ménage sur vingt possède un moyen motorisé de locomotion (ECVMAS 2012)
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Haïti classé au 4^{ème} rang mondial de vulnérabilité aux effets des changements climatiques (Atlas des Changements climatiques et des risques environnementaux de Maplecroft / CPDN 2015) • Emission de gaz à effet de serre : 7,832 Mt d'eqCO₂ en l'an 2000 répartis en 87% agriculture/forêt, 11% énergie et 2% déchets (CPDN 2015)

J.7.2. Détails des données démographiques de l'IHSI pour 2015

Les données présentées ici, qui sont celles utilisées pour les analyses présentées dans le corps du rapport, correspondent à des projections réalisées par l'IHSI sur la base du dernier recensement de 2003. Le prochain recensement était théoriquement prévu pour 2013 (un tous les 10 ans), sa préparation a donc démarré en 2011 par la cartographie censitaire⁸⁷, qui n'est pas encore totalement conclue et doit se terminer en juin 2016 par la publication d'un atlas. Cependant, le séisme puis des difficultés à réunir les fonds nécessaires ont retardé le calendrier, qui

⁸⁷La cartographie censitaire sert à planifier l'exercice d'enquête (organisation de terrain, nombre d'agents et supervision, budget, calendrier, etc.). Les agents se déploient sur le terrain munis de la carte du recensement antérieur, et repèrent chaque bâti au moyen d'un point GPS. Ils rentrent dans chaque maison et collectent le nombre de ménages et le nombre de personnes. De retour au bureau, le fichier de points de bâtis est actualisé : les nouvelles maisons sont positionnées, et celles n'existant plus sont retirées. Un travail cartographique est également réalisé pour convertir les points GPS en polygones et actualiser la carte. Dans le cas spécifique de l'aire métropolitaine, ce n'est pas la carte du recensement de 2003 qui est utilisée mais des images satellitaires digitalisées qui ont été produites dans le cadre d'un projet associant le CNIGS, l'OIM, l'UNFPA et l'IHSI.

visé désormais un recensement à réaliser entre octobre et décembre 2016. Celui-ci est conditionné à la mobilisation financière du solde manquant⁸⁸. Le questionnaire a déjà été arrêté, par le biais d'un Comité National du Recensement composé de 8 Ministères, et de nombreuses discussions en ateliers. Il sera administré par PDA⁸⁹.

Population

Tableau 7 : Population urbaine d'Haïti (Source : IHSI 2015)

Unité géographique	Milieu	Population totale	Dont masculine		Dont féminine		Nombre de ménages	Superficie en km ²	Densité
REPUBLIQUE D'HAÏTI		10 911 819	5 408 465	50%	5 503 354	50%	2 360 771	27 065	403
Ville	Urbain	5 247 704	2 546 055	49%	2 701 649	51%	1 124 194	412	12 746
Quartier	Urbain	419 982	209 302	50%	210 680	50%	94 048	147	2 862
Sections Rurales	Rural	5 244 133	2 653 108	51%	2 591 025	49%	1 142 529	6 507	198
Aire Métropolitaine⁹⁰		2 618 894	1 255 303	48%	1 363 591	52%	560 956	159	16 523

Tableau 8 : Classement des 140 villes du pays par population (IHSI 2015)

#	UNITE GEOGRAPHIQUE	POPULATION TOTALE	DONT POPULATION FEMININE
1	Ville de Port-au-Prince (Arr. PaP/Ouest)	977 790	515 422 53%
2	Ville de Carrefour (Arr. PaP/Ouest)	501 768	264 172 53%
3	Ville de Delmas (Arr. PaP/Ouest)	395 260	207 932 53%
4	Ville de Pétiou-Ville (Arr. PaP/Ouest)	327 923	162 007 49%
5	Ville des Gonaïves (Arr. Gonaïves/Artibonite)	278 584	145 112 52%
6	Ville de Cité Soleil (Arr. PaP/Ouest)	265 072	135 185 51%
7	Ville de Cap-Haïtien (Arr. Cap/Nord)	170 994	91 292 53%
8	Ville de Saint Marc (Arr. St Marc/Artibonite)	149 653	78 999 53%
9	Ville de la Croix des Bouquets (Arr. CD Bouquets/Ouest)	139 728	67 366 48%
10	Ville de Petit-Goâve (Arr. Léogane/Ouest)	123 805	62 202 50%
11	Ville de Léogane (Arr. Léogane/Ouest)	122 650	62 357 51%
12	Ville de Port-de-Paix (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	121 220	63 147 52%
13	Ville de Tabarre (Arr. PaP/Ouest)	108 877	57 572 53%
14	Ville des Cayes (Arr. Cayes/Sud)	86 780	45 701 53%
15	Ville de Ouanaminthe (Arr. Ouanaminthe/Nord-Est)	70 905	36 093 51%
16	Ville de Cabaret (Arr. Arcahaie/Ouest)	59 956	29 760 50%
17	Ville de Limbé (Arr. Limbé/Nord)	54 170	27 427 51%
18	Ville de l'Anse à Galets (Arr. Gonave/Ouest)	49 050	23 816 49%
19	Ville de Jacmel (Arr. Jacmel/Sud-Est)	48 248	25 813 54%
20	Ville de Grand-Goâve (Arr. Léogane/Ouest)	42 482	20 969 49%
21	Ville de Petite Rivière de l'Artibonite (Arr. Dessalines/Artibonite)	42 436	22 070 52%
22	Ville de Jérémie (Arr. Jérémie/Gde Anse)	42 388	22 059 52%
23	Ville de Hinche (Arr. Hinche/Centre)	37 370	18 937 51%
24	Ville de Gros Mome (Arr. Gros Mome/Artibonite)	37 139	19 109 51%
25	Ville de Saint Michel de l'Attalaye (Arr. Marmelade/Artibonite)	37 007	19 099 52%
26	Ville de Saint Louis du Nord (Arr. St Louis du N/Nord-Ouest)	36 602	19 529 53%
27	Ville de Desdunes (Arr. Dessalines/Artibonite)	33 222	16 392 49%

⁸⁸Le coût du prochain recensement est estimé à 33 MUSD (contre environ 10 MUSD pour celui de 2003, qui avait été financé à hauteur de 80% par le Trésor Public, le solde ayant été pris en charge par l'UE pour la partie analyses et par la JICA pour le matériel). Le Trésor Public a inscrit 8 MUSD dans l'actuelle loi de finance à cette fin, la Banque Mondiale vient de promettre 5 MUSD, et la BID s'est engagée à financer à la même hauteur de que la Banque Mondiale. L'UNFPA souhaite faire accroître ces 2 dernières contributions au moins à 8 MUSD chacune, ce qui donnerait un solde à identifier de 9 MUSD.

⁸⁹L'informatisation du processus explique le surcoût du prochain recensement par rapport au précédent, car il est prévu d'installer sur le territoire un réseau permettant de traiter les données (matériel, logiciels, mise en réseau...) qui sera également utilisé pour toutes les enquêtes futures. Le Brésil s'est engagé à prêter à Haïti 25 000 tablettes. L'application mobile est déjà préparée. Le questionnaire comportera environ 70 questions et durera approximativement 40 minutes. Plusieurs innovations ont été introduites par rapport à 2003 : personnes handicapées, genre, mortalité maternelle, informations d'identité, etc.

⁹⁰Comme indiqué à l'Annexe J.4, l'Aire Métropolitaine pour l'IHSI est celle établie lors du dernier recensement de 2003, composée des 6 communes de Port-au-Prince, Delmas, Carrefour, Pétiou-Ville, Cité Soleil et Tabarre.

#	UNITE GEOGRAPHIQUE	POPULATION TOTALE	DONT POPULATION FEMININE	
28	Ville de Dessalines (Arr. Dessalines/Artibonite)	31 915	16 154	51%
29	Ville de Trou du Nord (Arr. Trou Du Nord/Nord-Est)	26 542	13 791	52%
30	Ville de l'Arcahaie (Arr. Arcahaie/Ouest)	24 600	12 269	50%
31	Ville de Kenscoff (Arr. PaP/Ouest)	23 231	11 252	48%
32	Ville de l'Estère (Arr. Gonaïves/Artibonite)	22 847	11 521	50%
33	Ville de Fort-Liberté (Arr. F.Liberté/Nord-Est)	22 416	11 549	52%
34	Ville de Gressier (Arr. PaP/Ouest)	21 800	10 692	49%
35	Ville de Limonade (Arr. Cap/Nord)	20 281	10 335	51%
36	Ville de Plaisance (Arr. Plaisance/Nord)	19 997	10 313	52%
37	Ville de Fonds-Verrettes (Arr. CD Bouquets/Ouest)	19 902	9 645	48%
38	Ville de Mirebalais (Arr. Mirebalais/Centre)	18 942	9 587	51%
39	Ville de Thomazeau (Arr. CD Bouquets/Ouest)	17 811	8 421	47%
40	Ville de Grande Rivière du Nord (Arr. GdeRdN/Nord)	17 672	9 630	54%
41	Ville de Saint-Raphaël (Arr. StRaphaël/Nord)	17 550	8 827	50%
42	Ville de Verrettes (Arr. St Marc/Artibonite)	17 038	8 659	51%
43	Ville de Pignon (Arr. StRaphaël/Nord)	16 001	8 073	50%
44	Ville de Terrier Rouge (Arr. Trou Du Nord/Nord-Est)	15 248	7 565	50%
45	Ville de Port Margot (Arr. Borgne/Nord)	14 528	7 044	48%
46	Ville de Thomassique (Arr. CLSource/Centre)	14 057	7 031	50%
47	Ville d'Anse d'Hainault (Arr. Anse d'H/Gde Anse)	14 030	6 830	49%
48	Ville de Maïssade (Arr. Hinche/Centre)	13 634	6 757	50%
49	Ville de Miragoane (Arr. Miragoane/Nippes)	13 557	7 025	52%
50	Ville de Belladère (Arr. Lascahobas/Centre)	13 099	6 627	51%
51	Ville de Ganthier (Arr. CD Bouquets/Ouest)	12 677	5 949	47%
52	Ville de Dondon (Arr. StRaphaël/Nord)	11 659	5 872	50%
53	Ville de Jean Rabel (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	11 298	5 890	52%
54	Ville de Thomonde (Arr. Hinche/Centre)	11 236	5 592	50%
55	Ville de Dame Marie (Arr. Anse d'H/Gde Anse)	11 154	5 651	51%
56	Ville de Plaine du Nord (Arr. Acul du N/Nord)	11 145	5 694	51%
57	Ville de l'Acul du Nord (Arr. Acul du N/Nord)	10 853	5 509	51%
58	Ville de Lascohabas (Arr. Lascahobas/Centre)	10 401	5 374	52%
59	Ville de l'Anse-à-Pitre (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	9 791	4 797	49%
60	Ville des Anglais (Arr. Chardonnières/Sud)	9 483	4 609	49%
61	Ville de Marmelade (Arr. Marmelade/Artibonite)	9 379	4 554	49%
62	Ville d'Aquin (Arr. Aquin/Sud)	9 192	4 689	51%
63	Ville de Ferrier (Arr. F.Liberté/Nord-Est)	8 972	4 324	48%
64	Ville de Bas Limbé (Arr. Limbé/Nord)	8 912	4 543	51%
65	Ville de Milot (Arr. Acul du N/Nord)	8 619	4 401	51%
66	Ville de Port-à-Piment (Arr. Coteaux/Sud)	8 438	4 139	49%
67	Ville de Borgne (Arr. Borgne/Nord)	8 028	4 334	54%
68	Ville de Pilate (Arr. Plaisance/Nord)	7 899	4 202	53%
69	Ville de Cerca La Source (Arr. CLSource/Centre)	7 733	3 888	50%
70	Ville de Tiburon (Arr. Chardonnières/Sud)	7 424	3 653	49%
71	Ville de Marigot (Arr. Jacmel/Sud-Est)	7 355	3 743	51%
72	Ville d'Anse-à-Foleur (Arr. St Louis du N/Nord-Ouest)	7 055	3 747	53%
73	Ville de Bassin Bleu (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	7 002	3 641	52%
74	Ville de Thiotte (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	6 844	3 377	49%
75	Ville de Perches (Arr. F.Liberté/Nord-Est)	6 729	3 324	49%
76	Ville de la Chapelle (Arr. St Marc/Artibonite)	6 419	3 217	50%
77	Ville de Pointe à Raquette (Arr. Gonave/Ouest)	6 301	3 014	48%
78	Ville de Beaumont (Arr. Corail/Gde Anse)	6 017	2 986	50%
79	Ville de Cerca Carcajal (Arr. Hinche/Centre)	5 633	2 769	49%
80	Ville de Pestel (Arr. Corail/Gde Anse)	5 603	2 639	47%
81	Ville de la Victoire (Arr. StRaphaël/Nord)	5 516	2 736	50%
82	Ville d'Ennery (Arr. Gonaïves/Artibonite)	5 486	2 789	51%
83	Ville de Chardonnières (Arr. Chardonnières/Sud)	5 443	2 554	47%
84	Ville de Saut d'Eau (Arr. Mirebalais/Centre)	5 268	2 496	47%
85	Ville de Ranquite (Arr. StRaphaël/Nord)	4 955	2 354	48%
86	Ville de Grande saline (Arr. Dessalines/Artibonite)	4 946	2 083	42%
87	Ville de Camp-Perrin (Arr. Cayes/Sud)	4 925	2 437	49%

#	UNITE GEOGRAPHIQUE	POPULATION TOTALE	DONT POPULATION FEMININE	
88	Ville de Fonds des Nègres (Arr. Miragoane/Nippes)	4 857	2 529	52%
89	Ville de Savanette (Arr. Lascahobas/Centre)	4 843	2 498	52%
90	Ville de Mont-organisé (Arr. Ouanaminthe/Nord-Est)	4 785	2 369	50%
91	Ville de Quartier Morin (Arr. Cap/Nord)	4 766	2 377	50%
92	Ville des Côteaux (Arr. Coteaux/Sud)	4 729	2 273	48%
93	Ville de Carice (Arr. Vallières/Nord-Est)	4 711	2 367	50%
94	Ville des Irois (Arr. Anse d'H/Gde Anse)	4 696	2 196	47%
95	Ville de Chambellan (Arr. Jérémie/Gde Anse)	4 675	2 231	48%
96	Ville de Belle Anse (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	4 508	2 141	47%
97	Ville de Corail (Arr. Corail/Gde Anse)	4 489	2 183	49%
98	Ville de Chantal (Arr. Cayes/Sud)	4 331	2 128	49%
99	Ville de l'Anse à Veau (Arr. Anse à Veau/Nippes)	4 301	2 026	47%
100	Ville de Petit Trou de Nippes (Arr. Anse à Veau/Nippes)	4 189	1 936	46%
101	Ville de Môle Saint Nicolas (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	4 149	1 957	47%
102	Ville de Bainet (Arr. Bainet/Sud-Est)	4 026	2 030	50%
103	Ville de Cayes Jacmel (Arr. Jacmel/Sud-Est)	3 957	2 020	51%
104	Ville de Roche à Bateau (Arr. Coteaux/Sud)	3 502	1 161	33%
105	Ville de Bombardopolis (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	3 468	1 812	52%
106	Ville de Moron (Arr. Jérémie/Gde Anse)	3 437	1 615	47%
107	Ville de Saint louis du Sud (Arr. Aquin/Sud)	3 325	1 730	52%
108	Ville de Plaisance du Sud (Arr. Anse à Veau/Nippes)	3 321	1 541	46%
109	Ville de Caracol (Arr. TrouDuNord/Nord-Est)	3 274	1 535	47%
110	Ville de Grand-Boucan (Arr. Barradères/Nippes)	3 039	1 381	45%
111	Ville d'Amaud (Arr. Anse à Veau/Nippes)	2 879	1 439	50%
112	Ville de Bahon (Arr. GdeRdN/Nord)	2 841	1 424	50%
113	Ville de Chansolme (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	2 812	1 343	48%
114	Ville de Baie de Henne (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	2 658	1 307	49%
115	Ville de Torbeck (Arr. Cayes/Sud)	2 584	1 254	49%
116	Ville de vallières (Arr. Vallières/Nord-Est)	2 576	1 241	48%
117	Ville de Cornillon (Arr. CD Bouquets/Ouest)	2 487	1 162	47%
118	Ville de Côtes de fer (Arr. Bainet/Sud-Est)	2 447	1 165	48%
119	Ville de la Tortue (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	2 390	1 143	48%
120	Ville de Port-salut (Arr. PtSalut/Sud)	2 326	1 178	51%
121	Ville de Mombin Crochu (Arr. Vallières/Nord-Est)	2 317	1 167	50%
122	Ville de Cavillon (Arr. Aquin/Sud)	2 274	1 115	49%
123	Ville des Baradères (Arr. Barradères/Nippes)	2 189	1 010	46%
124	Ville de Petite Rivière de Nippes (Arr. Miragoane/Nippes)	2 119	1 027	48%
125	Ville des Roseaux (Arr. Corail/Gde Anse)	2 117	1 059	50%
126	Ville de l'Île à Vache (Arr. Cayes/Sud)	2 066	962	47%
127	Ville de Arniquet (Arr. PtSalut/Sud)	1 907	866	45%
128	Ville de Sainte Suzanne (Arr. TrouDuNord/Nord-Est)	1 882	926	49%
129	Ville de Bonbon (Arr. Jérémie/Gde Anse)	1 726	828	48%
130	Ville de l'Asile (Arr. Anse à Veau/Nippes)	1 631	752	46%
131	Ville de Terre Neuve (Arr. Gros Morne/Artibonite)	1 586	707	45%
132	Ville de l'Anse Rouge (Arr. Gros Mome/Artibonite)	1 396	703	50%
133	Ville des Abricots (Arr. Jérémie/Gde Anse)	1 353	648	48%
134	Ville de Capotille (Arr. Ouanaminthe/Nord-Est)	1 302	673	52%
135	Ville de la Vallée (Arr. Jacmel/Sud-Est)	1 264	612	48%
136	Ville de Paillant (Arr. Miragoane/Nippes)	1 241	584	47%
137	Ville de Boucan Carré (Arr. Mirebalais/Centre)	1 236	597	48%
138	Ville de Saint Jean du Sud (Arr. PtSalut/Sud)	1 143	539	47%
139	Ville de Maniche (Arr. Cayes/Sud)	1 087	539	50%
140	Ville de Grand Gosier (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	923	437	47%

Densité

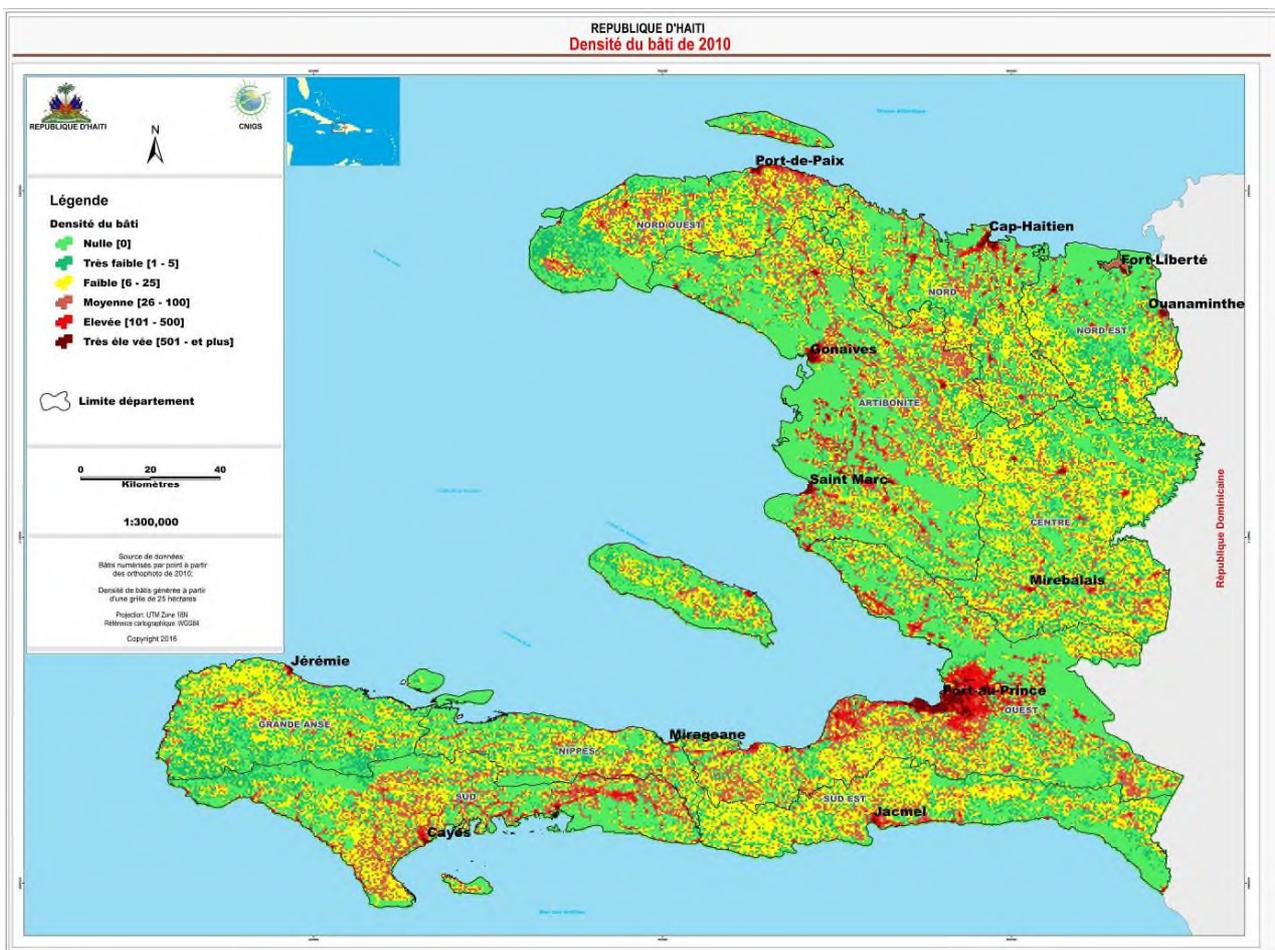
En comparaison avec les autres grandes **agglomérations urbaines** du globe (aires métropolitaines), la densité de population de l'aire métropolitaine est assez élevée (16 523 habitants par km²), ce qui la classe à la 112^{ème}

place mondiale, soit proche des agglomérations comme celles de Marrakech ou Fez au Maroc, Douala au Cameroun, ou encore Damas en Syrie⁹¹. Etant donnée la configuration plutôt étalée de l'aire métropolitaine de PaP et la prédominance des constructions en rez-de-chaussée, la densité est surtout due à la concentration des ménages dans les logements, et à la taille importante des ménages (4,8 membres en moyenne d'après l'IHSI).

Au niveau des **villes** (chefs-lieux de communes), on compte un grand nombre de villes à grande densité de population, dont 23 présentant une densité supérieure à celle de l'agglomération capitale : en tête de liste, on peut citer dans l'ordre Port-au-Prince (38 663 hab/km²), Petit Goâve (35 990 hab/km²), Cabaret (34 457 hab/km²), Borgne (28 671 hab/km²) et Grand Goâve (27 766 hab/km²) – liste qui ne coïncide donc pas avec les villes les plus peuplées du pays (présentée ci-dessus).

Enfin, en termes de densité du bâti, la carte ci-dessous, qui présente des données un peu plus anciennes (2010), fait ressortir les principales grandes villes, mais aussi certaines régions présentant un continuum de bâti important, comme la Région des Palmes et la région autour de Port-de-Paix.

Figure 17 : Densité du bâti en Haïti (Source : CNIGS 2010)



⁹¹ A titre de référence, l'agglomération urbaine la plus densément peuplée au monde est celle de Dacca, capitale du Bangladesh (43 500 hab/km²) ; dans la région Caraïbe, Santo Domingo, La Havane et Kingston sont loin derrière Port-au-Prince (respectivement 262^{ème} place pour 9 800 hab/km² ; 400^{ème} place pour 7 500 hab/km² ; et 860^{ème} place pour 5 600 hab/km²) ; Paris occupe la 772^{ème} place avec 3 800 hb/km² ; Montréal et Miami, très peu denses, sont respectivement à la 894^{ème} et 916^{ème} places (2 300 et 1 800 hab/km). Toutes ces données sont issues de la 10^{ème} édition de « Demographia World Urban Areas » 2014, et sont disponibles sur <http://www.newgeography.com/content/004280-largest-world-cities-2014>

Tableau 9 : Classement des 140 villes du pays par densité (IHSI 2015)

#	UNITE GEOGRAPHIQUE	DENSITE (hab/km ²)
1	Ville de Port-au-prince (Arr. PaP/Ouest)	38 663
2	Ville de Pétit-Gôave (Arr. Léogane/Ouest)	35 990
3	Ville de Cabaret (Arr. Arcahaie/Ouest)	34 457
4	Ville de Borgne (Arr. Borgne/Nord)	28 671
5	Ville de Grand-Gôave (Arr. Léogane/Ouest)	27 766
6	Ville de la Croix des Bouquets (Arr. CD Bouquets/Ouest)	25 591
7	Ville de Léogane (Arr. Léogane/Ouest)	24 980
8	Ville de Carrefour (Arr. PaP/Ouest)	22 964
9	Ville de Ouanaminthe (Arr. Ouanaminthe/Nord-Est)	22 581
10	Ville de Chambellan (Arr. Jérémie/Gde Anse)	22 262
11	Ville des Gonaïves (Arr. Gonaïves/Artibonite)	21 579
12	Ville de l'Arcahaie (Arr. Arcahaie/Ouest)	20 847
13	Ville de l'Anse à Galets (Arr. Gonave/Ouest)	20 020
14	Ville de Limbé (Arr. Limbé/Nord)	19 770
15	Ville de Pestel (Arr. Corail/Gde Anse)	19 321
16	Ville de Grande saline (Arr. Dessalines/Artibonite)	19 023
17	Ville de Grande Rivière du Nord (Arr. GdeRdN/Nord)	18 800
18	Ville de Pignon (Arr. StRaphaël/Nord)	17 779
19	Ville de Gros Mome (Arr. Gros Mome/Artibonite)	17 518
20	Ville de Bas Limbé (Arr. Limbé/Nord)	17 475
21	Ville de l'Estère (Arr. Gonaïves/Artibonite)	17 440
22	Ville de Fonds-Verrettes (Arr. CD Bouquets/Ouest)	16 724
23	Ville de Saint Louis du Nord (Arr. St Louis du N/Nord-Ouest)	16 562
24	Ville de Kenscoff (Arr. PaP/Ouest)	15 912
25	Ville de Verrettes (Arr. StMarc/Artibonite)	15 776
26	Ville de Caracol (Arr. TrouDuNord/Nord-Est)	15 590
27	Ville de Dondon (Arr. StRaphaël/Nord)	15 545
28	Ville de Port-de-Paix (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	15 501
29	Ville de Jacmel (Arr. Jacmel/Sud-Est)	15 172
30	Ville de Jérémie (Arr. Jérémie/Gde Anse)	14 769
31	Ville de Terre Neuve (Arr. Gros Morne/Artibonite)	14 418
32	Ville de Dessalines (Arr. Dessalines/Artibonite)	14 376
33	Ville de Delmas (Arr. PaP/Ouest)	14 249
34	Ville de Moron (Arr. Jérémie/Gde Anse)	13 748
35	Ville de Petite Rivière de l'Artibonite (Arr. Dessalines/Artibonite)	13 733
36	Ville de Thomazeau (Arr. CD Bouquets/Ouest)	13 701
37	Ville de Cap-Haïtien (Arr. Cap/Nord)	13 454
38	Ville de Saint Marc (Arr. StMarc/Artibonite)	13 374
39	Ville de Saint Michel de l'Attalaye (Arr. Marmelade/Artibonite)	13 312
40	Ville de Port Margot (Arr. Borgne/Nord)	13 088
41	Ville d'Anse-à-Foleur (Arr. St Louis du N/Nord-Ouest)	12 598
42	Ville de Gressier (Arr. PaP/Ouest)	12 386
43	Ville de Milot (Arr. Acul du N/Nord)	12 313
44	Ville de Laschobas (Arr. Laschobas/Centre)	12 236
45	Ville de Cité Soleil (Arr. PaP/Ouest)	12 154
46	Ville de Limonade (Arr. Cap/Nord)	12 001
47	Ville de Miragoane (Arr. Miragoane/Nippes)	11 892
48	Ville de Bahon (Arr. GdeRdN/Nord)	11 838
49	Ville de Pointe à Raquette (Arr. Gonave/Ouest)	11 054
50	Ville de Fort-Liberté (Arr. F.Liberté/Nord-Est)	11 042
51	Ville de Ranquite (Arr. StRaphaël/Nord)	10 772
52	Ville de Sainte Suzanne (Arr. TrouDuNord/Nord-Est)	10 456
53	Ville de Pilate (Arr. Plaisance/Nord)	10 258
54	Ville de Terrier Rouge (Arr. TrouDuNord/Nord-Est)	10 165
55	Ville d'Ennery (Arr. Gonaïves/Artibonite)	10 159
56	Ville d'Anse d'Hainault (Arr. Anse d'H/Gde Anse)	10 094
57	Ville de Pétion-Ville (Arr. PaP/Ouest)	9 989
58	Ville de Hinche (Arr. Hinche/Centre)	9 965
59	Ville des Baradères (Arr. Baradères/Nippes)	9 950

#	UNITE GEOGRAPHIQUE	DENSITE (hab/km ²)
60	Ville de Saint-Raphaël (Arr. StRaphaël/Nord)	9 860
61	Ville des Cayes (Arr. Cayes/Sud)	9 664
62	Ville de Trou du Nord (Arr. TrouDuNord/Nord-Est)	9 513
63	Ville de Mirebalais (Arr. Mirebalais/Centre)	9 020
64	Ville des Abricots (Arr. Jérémie/Gde Anse)	9 020
65	Ville de Môle Saint Nicolas (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	9 020
66	Ville de Dame Marie (Arr. Anse d'H/Gde Anse)	8 923
67	Ville de Petit Trou de Nippes (Arr. Anse à Veau/Nippes)	8 913
68	Ville de Bombardopolis (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	8 892
69	Ville de Plaisance (Arr. Plaisance/Nord)	8 657
70	Ville de Ganthier (Arr. CD Bouquets/Ouest)	8 566
71	Ville de Marmelade (Arr. Marmelade/Artibonite)	8 526
72	Ville de Corail (Arr. Corail/Gde Anse)	8 470
73	Ville de Ferrier (Arr. F.Liberté/Nord-Est)	8 307
74	Ville d'Aquin (Arr. Aquin/Sud)	7 790
75	Ville de Jean Rabel (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	7 583
76	Ville de Thomassique (Arr. CLSource/Centre)	7 558
77	Ville de Grand-Boucan (Arr. Barradères/Nippes)	6 907
78	Ville de Bainet (Arr. Bainet/Sud-Est)	6 824
79	Ville de la Victoire (Arr. StRaphaël/Nord)	6 727
80	Ville de Belladère (Arr. Lascahobas/Centre)	6 550
81	Ville des Anglais (Arr. Chardonnières/Sud)	6 322
82	Ville de Cerca La Source (Arr. CLSource/Centre)	6 186
83	Ville des Irois (Arr. Anse d'H/Gde Anse)	5 870
84	Ville de Mont-organisé (Arr. Ouanaminthe/Nord-Est)	5 629
85	Ville de Desdunes (Arr. Dessalines/Artibonite)	5 428
86	Ville de Tiburon (Arr. Chardonnières/Sud)	5 419
87	Ville de Saint louis du Sud (Arr. Aquin/Sud)	5 195
88	Ville de Carice (Arr. Vallières/Nord-Est)	5 066
89	Ville de vallières (Arr. Vallières/Nord-Est)	4 954
90	Ville de Côtes de fer (Arr. Bainet/Sud-Est)	4 894
91	Ville de Belle Anse (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	4 847
92	Ville de Tabarre (Arr. PaP/Ouest)	4 828
93	Ville de Cavillon (Arr. Aquin/Sud)	4 738
94	Ville de Quartier Morin (Arr. Cap/Nord)	4 719
95	Ville de Petite Rivière de Nippes (Arr. Miragoane/Nippes)	4 709
96	Ville des Côteaux (Arr. Coteaux/Sud)	4 591
97	Ville de Cerca Carcajal (Arr. Hinche/Centre)	4 543
98	Ville de Savanette (Arr. Lascahobas/Centre)	4 286
99	Ville de Cayes Jacmel (Arr. Jacmel/Sud-Est)	4 210
100	Ville de Bonbon (Arr. Jérémie/Gde Anse)	4 110
101	Ville de Chansolme (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	4 075
102	Ville de Capotille (Arr. Ouanaminthe/Nord-Est)	4 069
103	Ville de Mombin Crochu (Arr. Vallières/Nord-Est)	3 995
104	Ville de Beaumont (Arr. Corail/Gde Anse)	3 985
105	Ville de Bassin Bleu (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	3 912
106	Ville de Saint Jean du Sud (Arr. PtSalut/Sud)	3 810
107	Ville de Baie de Henne (Arr. Môle StN/Nord-Ouest)	3 641
108	Ville de Roche à Bateau (Arr. Coteaux/Sud)	3 610
109	Ville de Plaine du Nord (Arr. Acul du N/Nord)	3 572
110	Ville de Perches (Arr. F.Liberté/Nord-Est)	3 560
111	Ville de Chardonnières (Arr. Chardonnières/Sud)	3 381
112	Ville de l'Anse-à-Pitre (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	3 253
113	Ville de Torbeck (Arr. Cayes/Sud)	3 230
114	Ville de l'Anse à Veau (Arr. Anse à Veau/Nippes)	3 210
115	Ville de Maniche (Arr. Cayes/Sud)	2 938
116	Ville de Cornillon (Arr. CD Bouquets/Ouest)	2 859
117	Ville de Maïssade (Arr. Hinche/Centre)	2 852
118	Ville de Thiotte (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	2 840
119	Ville de l'Asile (Arr. Anse à Veau/Nippes)	2 764
120	Ville de l'Acul du Nord (Arr. Acul du N/Nord)	2 734

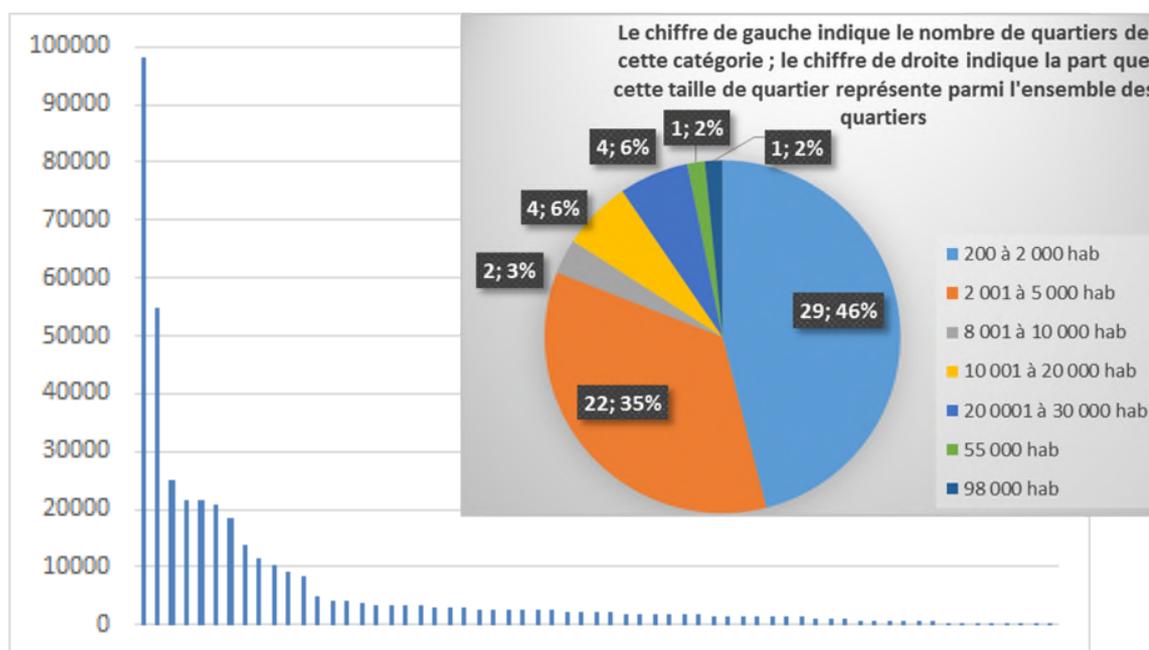
#	UNITE GEOGRAPHIQUE	DENSITE (hab/km ²)
121	Ville de Arniquet (Arr. PtSalut/Sud)	2 724
122	Ville de Port-à-Piment (Arr. Coteaux/Sud)	2 496
123	Ville de Saut d'Eau (Arr. Mirebalais/Centre)	2 450
124	Ville de Grand Gosier (Arr. Belle Anse/Sud-Est)	2 429
125	Ville de Marigot (Arr. Jacmel/Sud-Est)	2 411
126	Ville de la Chapelle (Arr. StMarc/Artibonite)	2 276
127	Ville de Fonds des Nègres (Arr. Miragoane/Nippes)	2 140
128	Ville de Thomonde (Arr. Hinche/Centre)	2 025
129	Ville de Camp-Perrin (Arr. Cayes/Sud)	1 797
130	Ville de l'Île à Vache (Arr. Cayes/Sud)	1 589
131	Ville de l'Anse Rouge (Arr. Gros Mome/Artibonite)	1 551
132	Ville de Chantal (Arr. Cayes/Sud)	1 499
133	Ville de la Vallée (Arr. Jacmel/Sud-Est)	1 436
134	Ville de Boucan Carré (Arr. Mirebalais/Centre)	1 373
135	Ville d'Amaud (Arr. Anse à Veau/Nippes)	996
136	Ville des Roseaux (Arr. Corail/Gde Anse)	976
137	Ville de Port-salut (Arr. PtSalut/Sud)	808
138	Ville de Paillant (Arr. Miragoane/Nippes)	693
139	Ville de la Tortue (Arr. PdPaix/Nord-Ouest)	622
140	Ville de Plaisance du Sud (Arr. Anse à Veau/Nippes)	403

La question spécifique des quartiers

Les quartiers, agglomérations secondaires d'une commune, sont relativement marginaux dans la population urbaine totale (seulement 7%), mais il est intéressant de noter leur typologie particulière. Parmi les 63 quartiers comptabilisés lors du dernier recensement de 2003, les populations estimées en 2015 sont les suivantes :

- Plus de 80% des quartiers rassemblent moins de 5 000 habitants (et parmi eux presque la moitié a moins de 2 000 habitants), il s'agit donc de petites agglomérations ;
- En revanche on compte 10 quartiers avec plus de 10 000 habitants, dont 2 ont plus de 50 000 habitants : Saintard dans la commune de l'Arcahaie (55 000 habitants), et Petite Anse dans la commune du Cap Haïtien (98 000 habitants).

Figure 18 : Population des 63 quartiers haïtiens (Source : IHSI 2015)



Au titre des « anomalies », on peut citer dans le pays 2 quartiers plus peuplés que le chef-lieu de leur commune : Liancourt, dans la commune de Verrettes (qui vient d'être érigé en commune par décret présidentiel de juillet 2015), qui compte 18 500 habitants contre 17 000 pour son ancien chef-lieu ; et Saintard, dans la commune de l'Arcahaie (qui n'a, elle, pas été modifiée par la création de la nouvelle commune des Arcadins dans la même zone), qui compte 55 000 habitants contre 24 600 pour son chef-lieu.

J.7.3. Détails des données urbaines du CNIGS

Remarques préalables

Les données présentées ici, qui sont celles utilisées pour les analyses présentées dans le corps du rapport, correspondent à des informations mises en forme par le CNIGS à la requête de la mission spécialement pour la présente étude, sur la base de données déjà disponibles en interne. D'une manière générale, les données sur l'urbain disponibles au CNIGS sont nettement moins nombreuses que celles concernant d'autres secteurs, de par l'histoire de l'institution⁹². On peut cependant noter dans les activités actuelles du CNIGS un certain nombre de projets avec un impact potentiel ou effectif sur la production de données urbaines :

- Un protocole a été signé en 2013 avec le ST/CIAT pour héberger la restitution des parcellaires à partir de photos aériennes prises en 2012 par l'Institut Géographique National français - IGN France (attributaire d'un appel d'offres), comme étape préalable à la réalisation du pré-cadastre sur 12 communes pilotes (Nord, Sud et Port-au-Prince). Dans ce cadre, le CNIGS a mis sur pied un « atelier de restitution » composé de 12 techniciens chargé de l'élaboration de ces cartes ;
- Un nouveau protocole vient d'être signé avec le ST/CIAT dans le cadre du projet foncier rural financé par la BID pour la mise en place d'un réseau géodésique composé de stations GPS permanentes qui pourront être utilisées par les arpenteurs et les géomètres ;
- Depuis juin 2013, un partenariat a été conclu avec la Banque Mondiale, dans le cadre de son Projet de Reconstruction et de Gestion des Risques et Désastres (PRGRD), pour effectuer une prise de photos aériennes sur l'ensemble du pays. Un appel d'offres a été lancé en 2014, également remporté par l'IGN France, qui a lancé les prises de vue et les a complétées à 80% en 2015 – une nouvelle campagne en cours devrait finaliser l'exercice (bien qu'environ 15% du territoire ne soit probablement pas captable car toujours nuageux), le PRGRD se clôturant en 2016. Ces photos étant versées dans le domaine public, elles seront disponibles gratuitement pour tous, et pourront donc être utilisées, entre autres, dans le cadre de futurs exercices de pré-cadastre. A noter que dans le cadre de son contrat, l'IGN a produit des données plus précises sur 14 villes importantes (les 10 chefs-lieux de Département ainsi que Ouanaminthe, Saint Marc, Mirebalais et L'Estère) : le CNIGS dispose donc d'orthophotos traitées sur ces zones urbaines et exploitables pour de la cartographie ;
- Dans le cadre du Programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Quartiers (PARLOQ), clôturé il y a quelques mois, l'ONU-Habitat en charge de la composante 2 (« Développer un système d'information géographique sur le logement et les quartiers (SILQ), comme outil d'information et d'aide à la décision pour le programme de reconstruction et permettant la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement urbains ») a signé un protocole avec le CNIGS pour mettre sur pied le SILQ, hébergé au CNIGS. La base de données, qui concerne les zones affectées par le séisme (RMPP, Jacmel, Léogane et Petit Goâve), est toujours disponible au CNIGS, et via un portail web : l'équipe qui fait vivre la plateforme est financée sur fonds propres du CNIGS. Au cours des derniers mois du PARLOQ, un nouveau volet a été ajouté en partenariat avec le MICT : le système d'information communal. Il n'a pas eu le temps d'être développé en détail, mais il a permis de lancer un prototype sur quelques zones choisies de la commune de Pétion-Ville, visant le recensement du bâti et des principaux commerces, en vue d'un futur recouvrement de la Contribution

⁹²Le CNIGS a été mis en place en 2005 à partir d'un ancien service interne du MPCE, dans le cadre du Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable (PITDD), financé par l'UE, qui posait sa création comme une exigence de la convention de financement. Ce programme de structuration du CNIGS (à partir d'une idée de la mutualisation de tous les SIG des Ministères) puis de renforcement de ses capacités en matériel et ressources humaines (formations long terme à l'étranger de 59 professionnels, dont 80% travaillent aujourd'hui en Haïti – 24 toujours au CNIGS et 23 dans d'autres organisations) a duré plus de 10 ans, et vient récemment de se clôturer. Il consistait, dans une phase transitoire, à mettre sur pied des SIG thématiques (nommés « applications ») sur la base d'enquêtes de terrain réalisées directement par les équipes du CNIGS, mais en collaboration avec les Ministères concernés, qui ne disposaient à l'époque pas de compétences internes pour les créer : l'idée était, dans une démarche de test, de prouver aux Ministères l'intérêt d'un SIG par ces quelques applications pilotes, pour ensuite les transférer à leurs Ministères « naturels ». Malheureusement, l'urbain est le grand absent du PITDD, puisqu'aucune des applications développées ne concernait ce thème.

Foncière sur les Propriétés Bâties - CFPB et de la patente (environ 20 000 bâtis géoréférencés sur 70 000 dans la commune) ;

- La réalisation d'un programme d'adressage et de mobilier urbain des rues, maisons et immeubles des principaux centres urbains nationaux, en collaboration avec le MICT, a commencé avec le centre-ville du Cap Haïtien.

Evolution morphologique des villes

L'évolution de la tâche urbaine des principales villes haïtiennes au cours des dernières années est présentée ici dans son détail : d'abord dans le tableau ci-dessous indiquant les superficies en hectares, ensuite dans une série de cartes (une nationale et six villes) présentées en format A4 pour plus de lisibilité. Les 6 cartes de ville adoptent toutes la même échelle (conformément à la requête reçue du Comité de Suivi), et sont présentées par ordre décroissant de superficie en 2014, à savoir : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves, Cayes, Jacmel et St Marc.

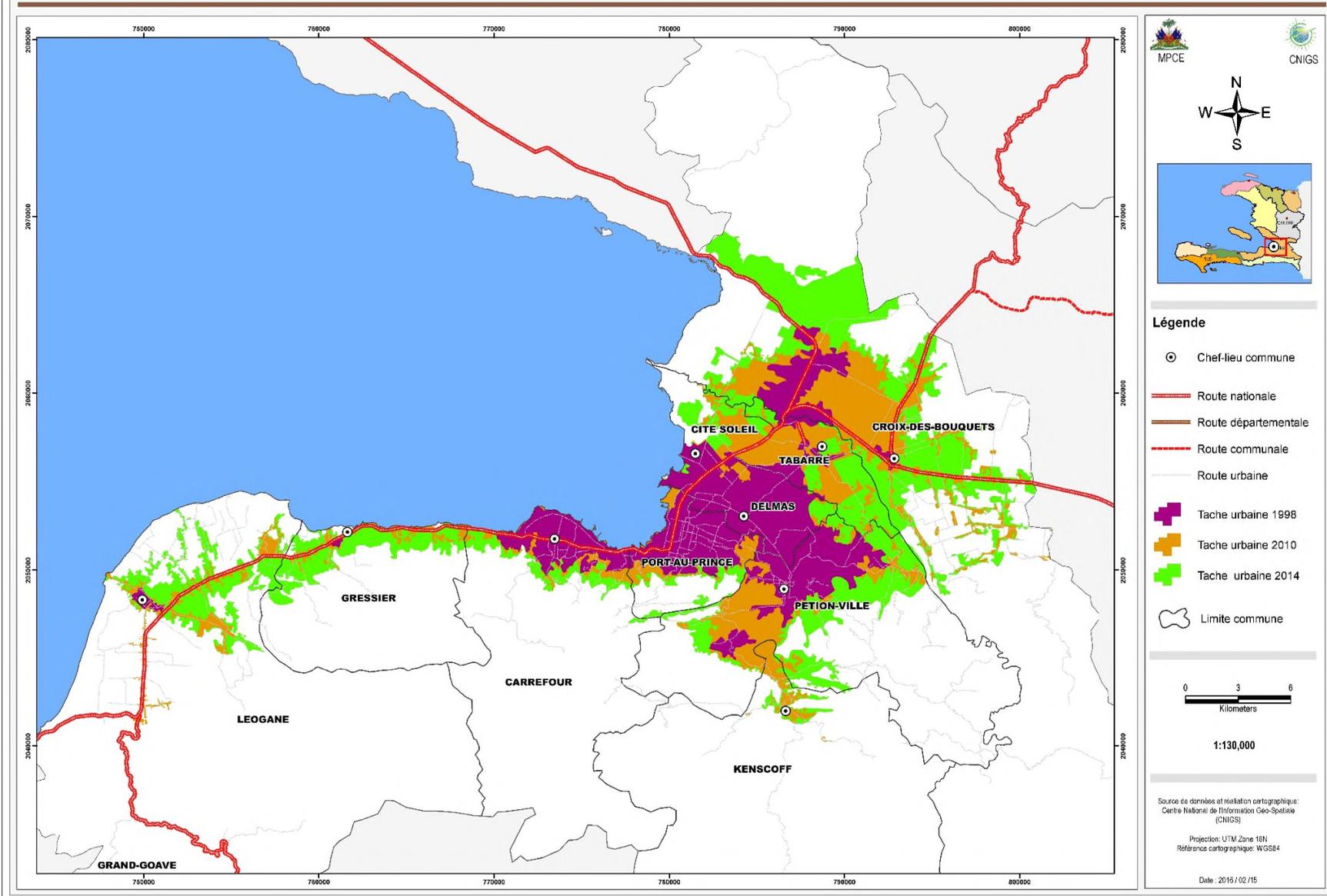
Tableau 10 : Superficie de la tâche urbaine en hectares (CNIGS 2015)

Ville	1998	2010	croissance entre 1998 et 2010	2014	croissance entre 2010 et 2014
Port-au-Prince	10 029	19 178	91%	34 390	79%
Jacmel	143	495	246%	962	94%
Cap-Haïtien	947	1 885	99%	2 794	48%
Fort-Liberté	147	129	-12%	195	51%
Gonaïves	539	1 040	93%	1 917	84%
Cayes	223	718	222%	1 790	149%
Hinche	PAS DISPONIBLE				
Jérémie	179	270	51%	420	56%
Port-de-paix	172	526	206%	809	54%
Miragoane	93	144	55%	236	64%
Mirebalais	35	156	346%	360	131%
Ouanaminthe	161	274	70%	477	74%
Saint Marc	338	561	66%	960	71%

REPUBLIQUE D'HAÏTI
 Dynamique urbaine de : 1998 - 2010 - 2014



REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE
Dynamique urbaine de : 1998 - 2010 - 2014







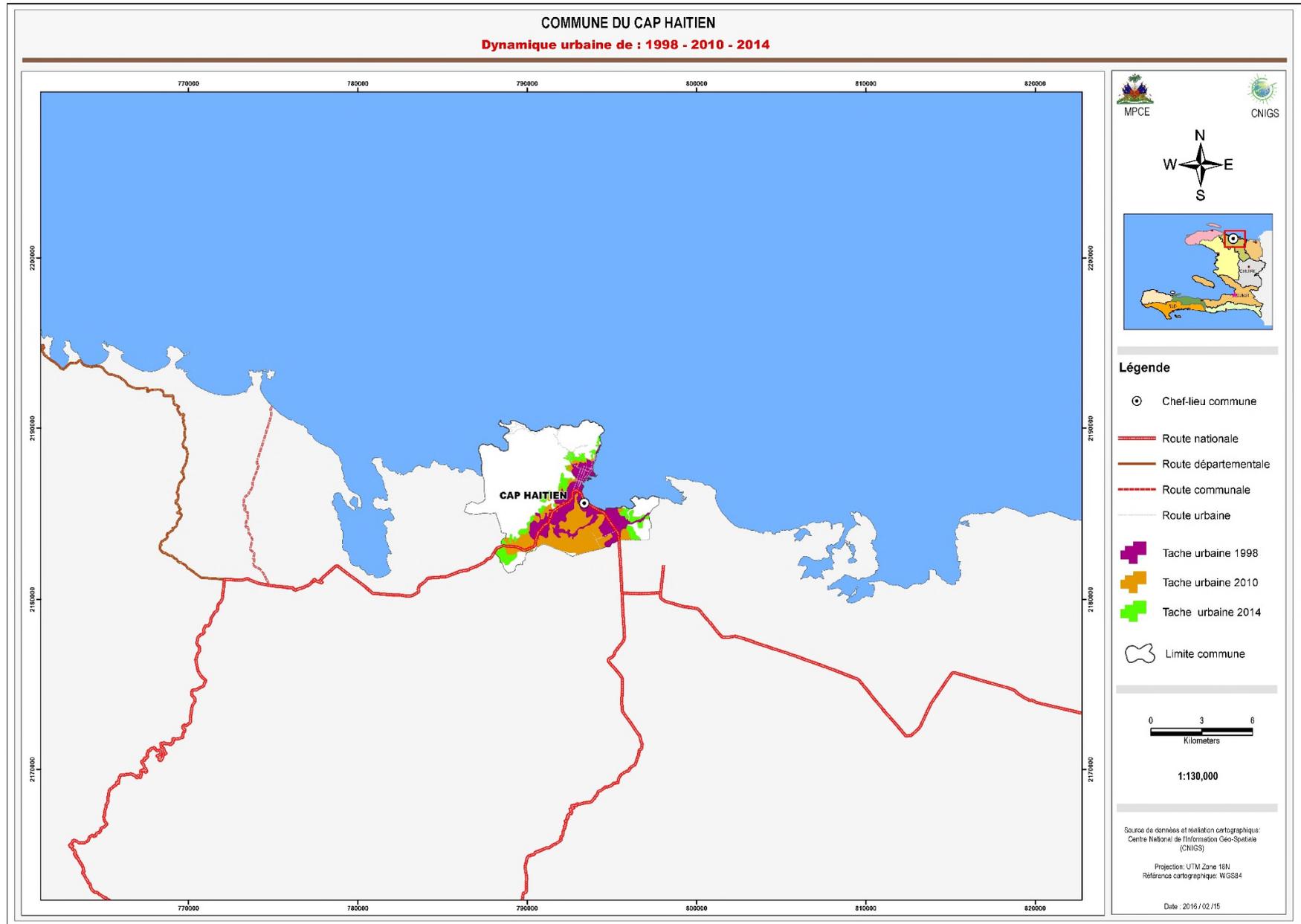


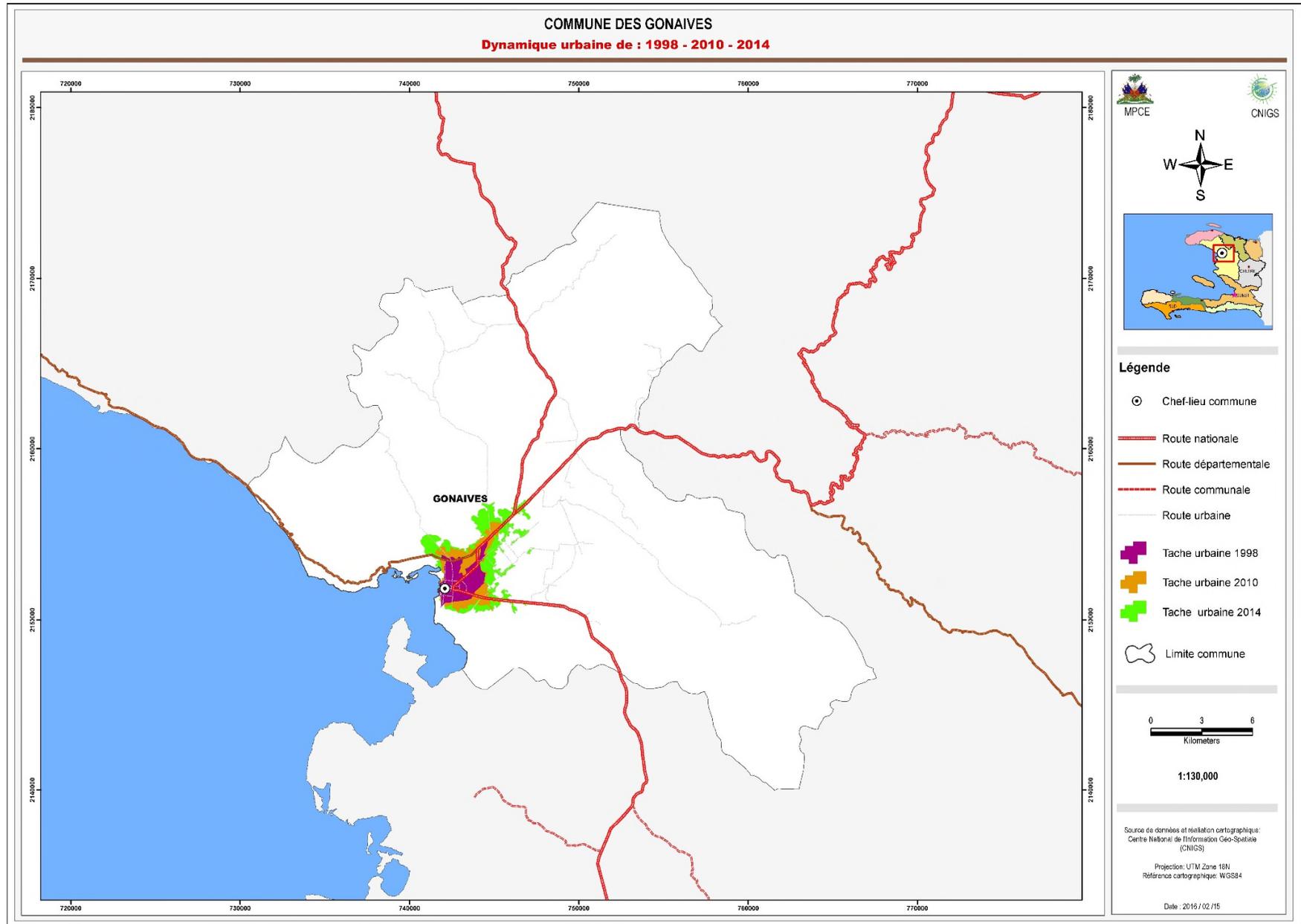

Légende

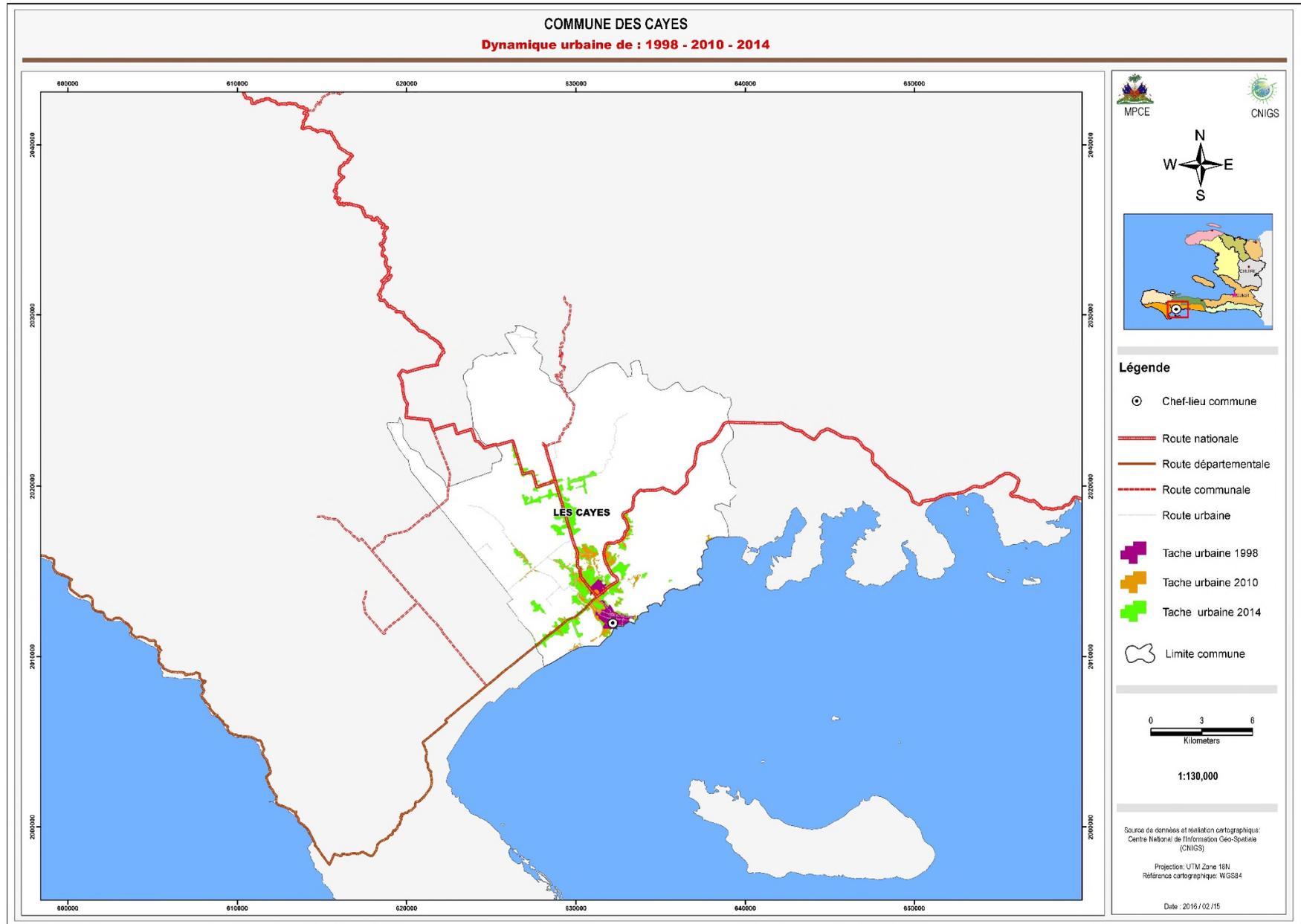
-  Chef-lieu commune
-  Route nationale
-  Route départementale
-  Route communale
-  Route urbaine
-  Tache urbaine 1998
-  Tache urbaine 2010
-  Tache urbaine 2014
-  Limite commune


1:130,000

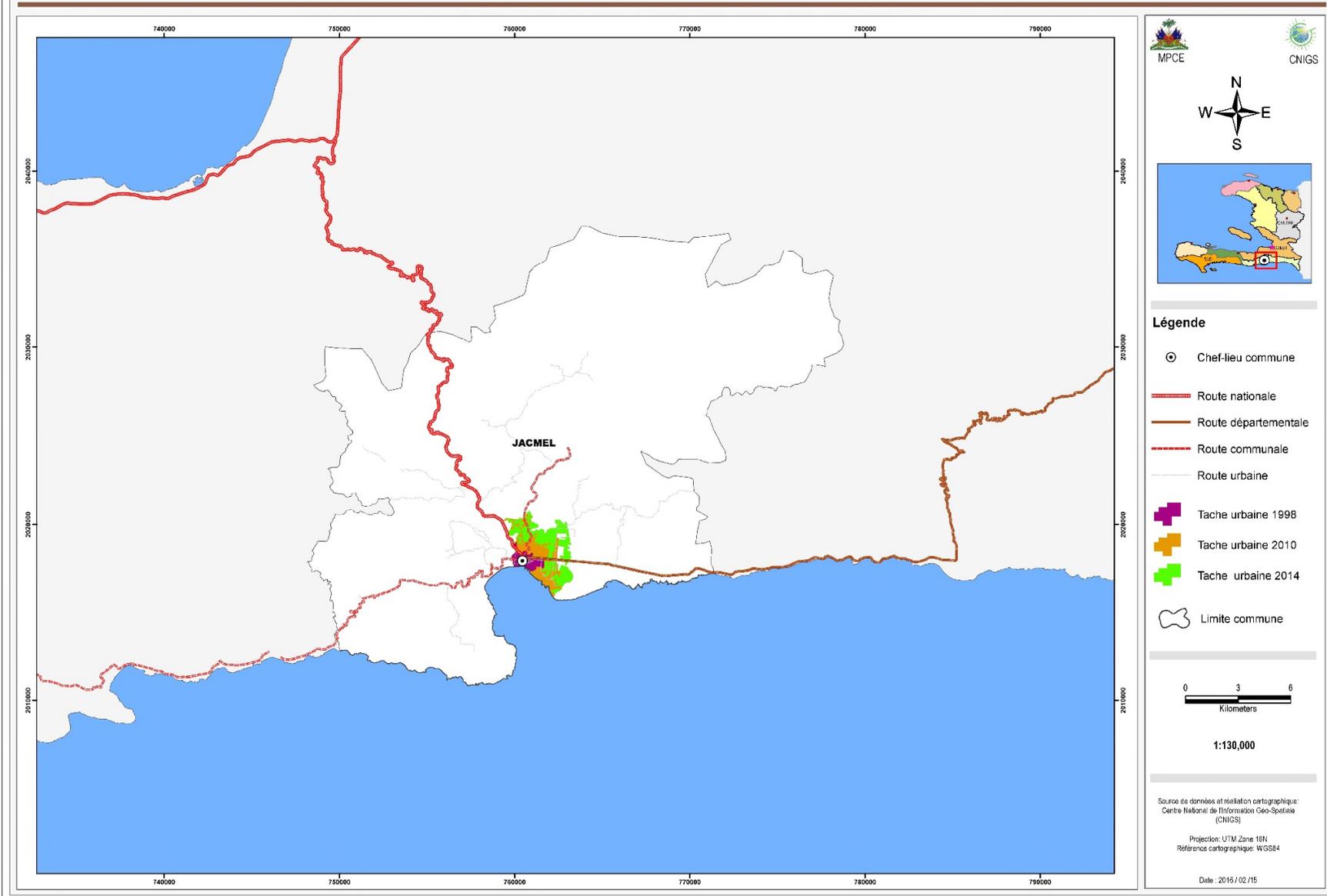
Source de données et réalisation cartographique :
 Centre National de l'Information Geo-Spatiale (CNIGS)
 Projection: UTM Zone 18N
 Référence cartographique: WGS84
 Date : 2016 / 02 / 15



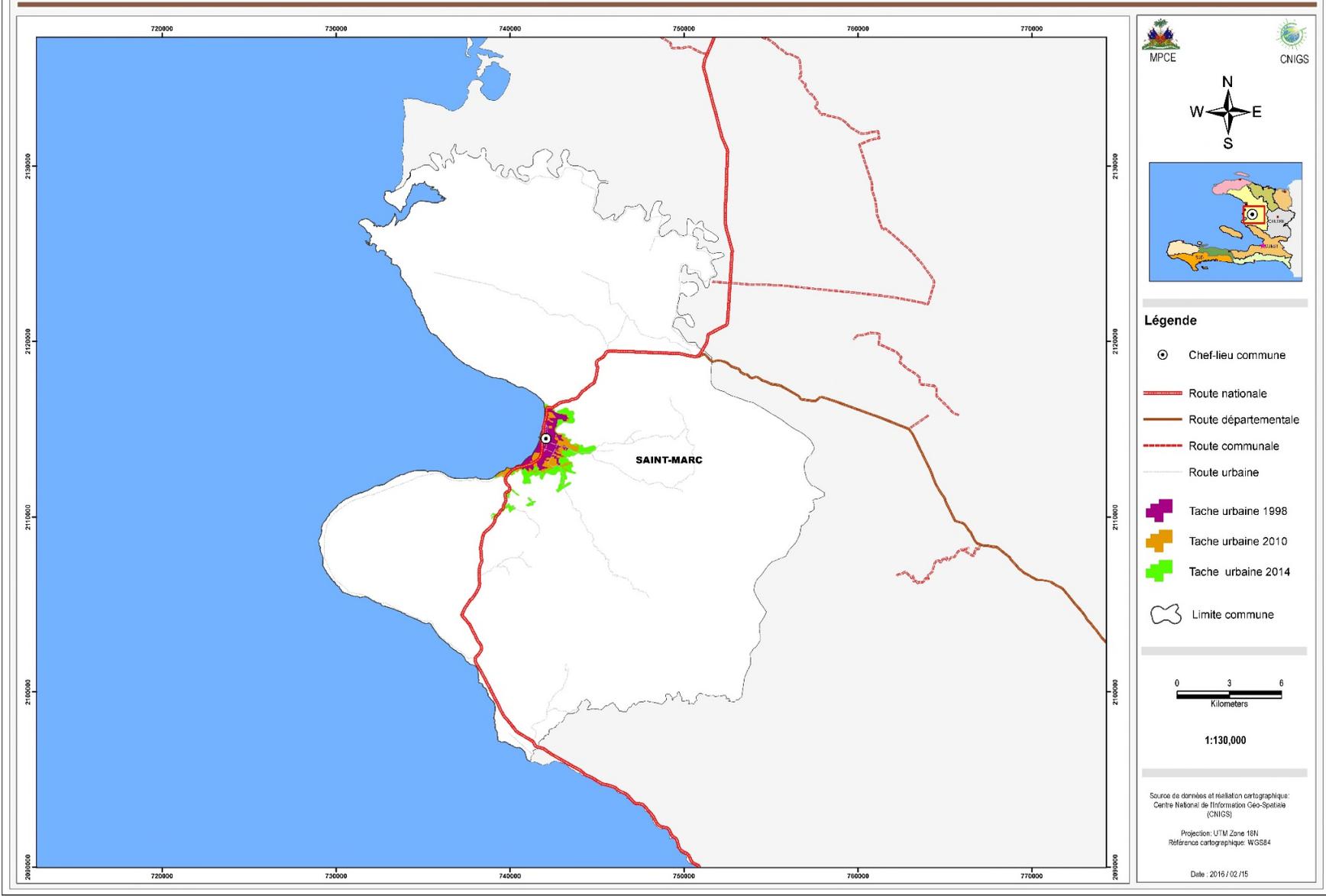




COMMUNE DE JACMEL
Dynamique urbaine de : 1998 - 2010 - 2014



COMMUNE DE SAINT-MARC
Dynamique urbaine de : 1998 - 2010 - 2014



J.7.4. Perspectives en matière de données urbaines : la revue de l'urbanisation

Un travail est actuellement en cours à l'initiative de la Banque Mondiale, coordonnée par le ST/CIAT, nommé « Revue de l'Urbanisation », qui a démarré en 2015 et se finalisera en décembre 2016. Aucun résultat n'a donc pu être encore produit ni utilisé dans le cadre de la présente analyse, mais il est intéressant de noter cette perspective importante. La revue de l'urbanisation permettra, grâce à des définitions statistiques de l'urbain calées sur des standards internationaux et/ou adaptées à Haïti, de publier un rapport illustrant les principales caractéristiques et enjeux de l'urbain en Haïti.

Extraits de la présentation « Revue de l'urbanisation en Haïti – Introduction », 29 septembre 2015

Objectifs spécifiques :

- Créer une meilleure connaissance et base analytique sur le développement urbain en Haïti ;
- Fournir des recommandations techniques & institutionnelles pour informer la politique urbaine au niveau national ;
- Apporter une base d'informations et d'analyse pour contribuer à la mise en œuvre des opérations & des stratégies urbains du Gouvernement d'Haïti et d'autres intervenants/partenaires en Haïti.

Questions à traiter :

- Les tendances de l'urbanisation et ses conséquences ;
- Le rôle des villes pour réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée ;
- Les réponses politiques et institutionnelles pour faire face aux défis urbains.

J.8. Tableau des documents de planification recensés depuis 2010 en Haïti

Caractéristiques des plans : SD → Stratégie générale de développement
 PI → Plan d'investissement
 PU → Plan d'urbanisme (spatialisation) dont plan d'affectation des sols
 PZ → Plan de zonage (portée règlementaire)
 PFB → Plan Foncier de Base

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB
Ouest			Esquisse de schéma d'aménagement pour la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ce territoire comprend les 15 communes situées dans les 3 arrondissements de Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets et de l'Arcahaie)	En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
			Esquisse de plan d'urbanisme pour l'agglomération urbaine (zone urbanisée de l'ensemble métropolitain constitué par les pôles métropolitains (Pôle centre, Pôle aéroport / Tabarre, Pôle Delmas, Pôle Pétion-Ville, Pôle Carrefour et Pôle Croix-des-Bouquets) et inclut également la zone d'expansion au nord de la capitale)	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
	Port-au-Prince	Port-au-Prince	Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/Groupe Trame	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Schéma d'aménagement de la ZAC de Martissant	Validé CoPil programme	2012	FOKAL/ACT Consultants (France) / LGL (Haïti)	AFD (AIQIP) / UE (PARAQ)	OUI	OUI	OUI	NON	NON
			Schéma d'aménagement du quartier de Baillergeau	Validé CoPil programme	2012	FOKAL/GRET/ACT Consultants (France) / LGL (Haïti)	AFD (AIQIP) / UE (PARAQ)	OUI	OUI	OUI	NON	NON
			Schéma d'aménagement de Campêche	Validé Copil puis Comité Technique Interministériel	2013	ACT/LGL puis WE(Espagne)/SPORA(Espagne)/LGL	Croix Rouge Américaine (LAMIKA)	OUI	NON	OUI	NON	NON
			Schéma d'aménagement de Carrefour Feuille	processus validation géré par BM-PAD (pas d'acceptation du produit final)	2013	WE/SPORA/LGL	Banque Mondiale (PRODEPUR-Habitat)	OUI	NON	OUI	NON	NON
			Schéma d'aménagement du quartier de Christ-Roi	Validé Comité Technique Interministériel	2013	Solidarités International/ Fondation Architectes de l'Urgence	UE (PARAQ)	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Schéma d'aménagement du quartier de Grand Ravine	Validé Comité Technique Interministériel	2014	Concern/ Architecture for Humanity	UE (PARAQ)	OUI	OUI	OUI	NON	NON			

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB
Ouest	Port-au-Prince	Carrefour	Plan communal de développement + Plan d'Investissement Municipal	Validé	2011	LOKAL (TetraTech)	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2015	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON
			Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/IFOS	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Schéma d'aménagement des quartiers de Ti-Sous, La Grenade et Sapotille	Validé Comité Technique Interministériel	2014	Concern/ Fondation Architectes de l'Urgence	UE (PARAQ)	OUI	OUI	OUI	NON	NON
		Delmas	Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2014	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON
			Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/Groupe Trame	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Plan d'Urbanisme Opérationnel pour Delmas 32	?	2012	Sodade (Haïti) puis révision par Architecture et développement	Banque Mondiale (PRODEPUR)	?	?	?	?	?
			Schéma d'aménagement des quartiers de Delmas 7, 9, 11 et 13	Validé sous réserves par le Comité Technique Interministériel	2014	Croix Rouge Française/ Croix Rouge Haïtienne	UE (PARAQ)	OUI	OUI	OUI	NON	NON
		Pétionville	Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/Groupe Trame	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Kenscoff	Plan communal de développement	Validé	Ante-2012	GAFE	UE	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2015	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON
		Cité Soleil	Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/CHERGODD	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Gressier	Plan d'urbanisme sommaire (PUS) + Plan d'investissement associé	Validé par arrêté par Conseil municipal et transmit à l'Etat Central pour validation	2012	DATIP	Fédération canadienne des municipalités	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Tabarre	Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/Groupe Trame	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON		

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB	
Ouest	Croix-des-Bouquets	Croix-des-Bouquets	Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/CHERGODD	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON	
			Plan de développement urbain de la Croix des Bouquets	?	2011	TGC INTERNATIONAL/ Sodade (Haïti)	USAID	?	?	?	?	?	
			Schéma directeur d'aménagement et Plan d'action opérationnel d'urbanisme de la zone de Canaan	Non	2012 puis 2014	IBI-DAA / Sodade (Haïti)	Trésor Public	OUI	OUI	OUI	NON	NON	
		Thomazeau											
		Ganthier	Plan communal de développement	non finalisé	post 2012	ARD/GRIEAL	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Cornillon											
		Fonds-Verrettes	Plan communal de développement	Validé	post 2012	DEFI	CARITAS	OUI	OUI	NON	NON	NON	
	Arcahaie												
	Arcahaie	Cabaret	Plan communal de développement + Plan d'Investissement Municipal	Validé	2011	LOKAL (TetraTech)	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON	
			Plan d'urbanisme pour Titanyen et étude de l'aménagement du Carrefour Titanyen	Marché en cours d'attribution	2016	?	Banque Mondiale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
	La Gonâve	Anse-à-Galets											
		Pointe-à-Raquette											
	Léogane	Léogane	Esquisse de schéma d'aménagement de l'arrondissement de Léogane		En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
			Plan d'urbanisme sommaire (PUS) + Plan d'investissement associé		Validé par arrêté par Conseil municipal et transmit à l'Etat Central pour validation	2012	DATIP	Fédération canadienne des municipalités	OUI	OUI	OUI	NON	NON
			Plan communal de développement et Plan d'Urbanisme pour la Ville de Léogane et sa région périurbaine		FAES (remis à la Mairie)	2012	FAES/Sodade (Haïti)	Trésor Public (Programme RELEO/Reconstruction de Léogane co-financé par la KfW)	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville		En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
			Plan d'urbanisme sommaire (PUS) + Plan d'investissement associé		Validé par arrêté par Conseil municipal et transmit à l'Etat Central pour validation	2012	DATIP	Fédération canadienne des municipalités	OUI	OUI	OUI	NON	NON

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB
Ouest	Léogane	Petit-Goâve	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
			Schéma d'aménagement des quartiers du Centre-Ville et de Fort Liberté	Validé Comité Technique Interministériel	2014	Welthungerhilfe	UE (PARAQ)	OUI	OUI	OUI	NON	NON
		Grand-Goâve	Plan d'urbanisme sommaire (PUS) + Plan d'investissement associé	Validé par arrêté par Conseil municipal et transmis à l'Etat Central pour validation	2012	DATIP	Fédération canadienne des municipalités	OUI	OUI	OUI	NON	NON
			Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
Nippes	Miragoâne	Miragoâne	Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Petite-Rivière-de-Nippes	Plan communal de développement	Validé	post 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Fonds-des-Nègres										
		Paillant	Plan communal de développement	Validé	post 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
	Anse-à-Veau	Anse-à-Veau	Plan communal de développement	Validé	post 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
		L'Asile	Plan communal de développement	Validé	ante 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Petit-Trou-de-Nippes	Plan communal de développement	Validé	ante 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Arnaud										
	Barradères	Plaisance-du-Sud										
		Barradères	Plan communal de développement	Validé	ante 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
Grand'Anse	Anse-d'Ainault	Grand-Boucan										
		Anse-d'Ainault										
		Dame-Marie	Plan communal de développement	Validé	post 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
	Corail	Les Irois										
		Corail										
		Roseaux										
		Beaumont										
	Jérémie	Pestel										
		Jérémie										
		Abricots	Plan communal de développement	?	?	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON
Trou-Bonbon		Plan communal de développement	?	?	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON	
Chambellan												
Moron												

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB	
Centre	Cerca-la-Source	Cerca-la-Source	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Thomassique	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
	Hinche	Hinche	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
			Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de la Ville (PAEEV) + Plan programme pluriannuel d'investissement	Marché en cours d'attribution	2016	?	Banque Mondiale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		Maïssade	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Cerca-Cavajal	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
	Lascahobas	Thomonde	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Lascahobas	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Savanette	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
	Mirebalais	Mirebalais	Belladère	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de la Ville (PAEEV) + Plan programme pluriannuel d'investissement	Marché en cours d'attribution	2016	?	Banque Mondiale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
		Saut-d'Eau	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
	Boucan-Carré	Boucan-Carré	Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de la Ville (PAEEV) + Plan programme pluriannuel d'investissement	Marché en cours d'attribution	2016	?	Banque Mondiale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
			Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON	
Boucan-Carré		Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	KfW (PLCPDL)	OUI	OUI	NON	NON	NON		
Artibonite	Dessalines	Dessalines											
		Desdunes	Plan communal de développement	Validation prévue pour janvier 2016	2016	Groupe d'action francophone pour l'environnement	UE	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Petite-Rivière-de-l'Artibonite											
		Grande-Saline											
	Gonaïves	Les Gonaïves	Plan communal de développement	En cours de réalisation	2016	DEFI	FAO	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Ennery	Plan communal de développement	Validé	post 2012	DEFI	FAO	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		L'Estère											
	Gros-Morne	Anse-Rouge											
		Gros-Morne	Plan communal de développement	Validé	ante 2012	CARE/CONS. IND	ACDI	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Terre-Neuve											
Marmelade	Marmelade	Plan communal de développement	Validé	post 2012	IFOS/FAO	FAO	OUI	OUI	NON	NON	NON		
	Saint-Michel-de-l'Attalaye	Plan communal de développement	Validé	2012	Consultant ind./oxfam Q	ACDI	OUI	OUI	NON	NON	NON		

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB
Artibonite	Marmelade	Saint-Michel-de-l'Attalaye	Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de la Ville (PAEEV) + Plan programme pluriannuel d'investissement	Marché en cours d'attribution	2016	?	Banque Mondiale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Saint-Marc	La Chapelle										
		Plan communal de développement + Plan d'Investissement Municipal	Validé	2011	LOKAL (TetraTech)	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2015	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON	
		Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/CHERGODD	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
		Esquisse de schéma d'aménagement de la commune	En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
Verrettes												
Nord	Esquisse de schéma d'aménagement du pôle de Cap-Haïtien (ce territoire comprend les arrondissements d'Acul-du-Nord et de Cap-Haïtien)			En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
	Cap-Haïtien	Cap-Haïtien	Plan communal de développement	Validé	2011	LOKAL (TetraTech)	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2014	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON
			Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
	Cap-Haïtien	Limonade	Plan communal de développement	Validé	post 2012	KNFP	UE	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2015	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON
			Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
			Urban and Infrastructure Development Plan	En cours de réalisation	2016	Consortium Genser / AC&A / HR&A / Global Communities	BID (ESCI)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
	Quartier-Morin	Quartier-Morin	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
	Acul-du-Nord	Acul-du-Nord	Plan communal de développement	Validé	2011	LOKAL (TetraTech)	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON
Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)			Validé	2015	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON	

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB	
Nord	Acul-du-Nord	Acul-du-Nord	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
		Plaine-du-Nord	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
		Milot	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
	Borgne	Borgne											
		Port-Margot											
	Grande-Rivière-du-Nord	Grande-Rivière-du-Nord											
		Bahon											
	Limbé	Limbé	Plan communal de développement	Validé	2011	LOKAL (TetraTech)	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
		Bas-Limbé	Plan communal de développement	Validé	2011	LOKAL (TetraTech)	USAID	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
	Plaisance	Plaisance	Plan communal de développement	Validé	post 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
		Pilate	Plan communal de développement	Validé	post 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
	Saint-Raphaël	Dondon											
		Saint-Raphaël	Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de la Ville (PAEEV) + Plan programme pluriannuel d'investissement	Marché en cours d'attribution	2016	?	Banque Mondiale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Ranquitte	Plan communal de développement	Validé	post 2012	CECI	?	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
		Pignon											
La Victoire													
Nord-Est	Fort-Liberté	Fort-Liberté											
		Perches	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Ferrier	Plan communal de développement	Validé	ante 2012	FAES	FAES	OUI	OUI	NON	NON	NON	
	Ouanaminthe	Ouanaminthe	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON	
			Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2014	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON	
		Capotille	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON	
		Mont-Organisé	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON	
	Trou-du-Nord	Trou-du-Nord	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	FAES	OUI	OUI	NON	NON	NON	
Urban and Infrastructure Development Plan			En cours de réalisation	2016	Consortium Genser / AC&A / HR&A / Global Communities	BID (ESCI)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON		

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB
Nord-Est	Caracol	Caracol	Plan communal de développement	Validé	post 2012	FAES	FAES	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Plan de Financement des Services Publics Communaux (PFC)	Validé	2015	LOKAL+ (TetraTech) + Group InterConsult	USAID	NON	OUI	NON	NON	NON
			Urban and Infrastructure Development Plan	En cours de réalisation	2016	Consortium Genser / AC&A / HR&A / Global Communities	BID (ESCI)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
		Sainte-Suzanne	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Terrier-Rouge	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Urban and Infrastructure Development Plan	En cours de réalisation	2016	Consortium Genser / AC&A / HR&A / Global Communities	BID (ESCI)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
	Vallières	Vallières	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Carice	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Mombin-Crochu	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AGLNE	FENU/PNUD/A CDI	OUI	OUI	NON	NON	NON
	Nord-Ouest	Môle-Saint-Nicolas	Môle-Saint-Nicolas	Plan communal de développement	Validé	post 2012	Initiative Développement	UE/AFD	OUI	OUI	NON	NON
Baie-de-Henne			Plan communal de développement Sommaire	?	ante 2012	FAES	FAES	OUI	?	NON	NON	NON
Bombardopolis			Plan communal de développement	Validé	post 2012	Initiative Développement	UE/AFD	OUI	OUI	NON	NON	NON
Jean-Rabel			Plan communal de développement	Validé	post 2012	Initiative Développement	UE/AFD	OUI	OUI	NON	NON	NON
Port-de-Paix		Port-de-Paix										
		Bassin-Bleu										
		Chansolme										
Saint-Louis-du-Nord		La Tortue	Plan communal de développement	Validé	post 2012	Initiative Développement	FAES	OUI	OUI	NON	NON	NON
		Saint-Louis-du-Nord	Plan communal de développement	Validé	post 2012	Initiative Développement	FAES	OUI	OUI	NON	NON	NON
	Anse-à-Foleur	Plan communal de développement	Validé	post 2012	Initiative Développement	FAES	OUI	OUI	NON	NON	NON	

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB		
Sud	Aquin	Aquin	Plan communal de développement	Validé	post 2012	CRESFED	?	OUI	OUI	NON	NON	NON		
			Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON		
		Cavaillon												
			Saint-Louis-du-Sud											
	Les Cayes		Pôle Les Cayes - Synthèse du contexte régional pôle Sud		En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
			Les Cayes	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
				Suggestion for coastal protection, public space and tourism development Waterfront Les Cayes, Haïti	Transmis et disponible à la Mairie et au CIAT	2014	UN-HABITAT	ARCADIS	OUI (partiel)	OUI (partiel)	NON	NON	NON	
				Stratégie pour l'amélioration et la prévention des quartiers informels	Validé localement, en attente de validation par l'Etat Central	2015	UN-HABITAT	UE (PPAB)	OUI	OUI	OUI	NON	NON	
			Camp-Perrin	Plan communal de développement	Validé	ante 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON	
			Chantal											
			Maniche	Plan communal de développement	Validé	ante 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON	
			Torbeck											
			Île-à-Vache											
			Chardonnières		Les Chardonnières									
	Les Anglais													
	Tiburon													
	Côteaux		Les Côteaux											
			Port-à-Piment											
			Roche-à-Bateau											
	Port-Salut		Port-Salut	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON	
Arniquet														
Saint-Jean-du-Sud														
Sud-Est	Bainet	Bainet												
		Côtes-de-Fer												
	Belle-Anse	Belle-Anse												
		Anse-à-Pitres	Plan communal de développement	?	ante 2012	?	?	OUI	OUI	NON	NON	NON		
		Grand-Gosier												
Thiotte														

Département	Arrondissement	Commune	Titre du/des document(s) de Planification	Statut	Date (considérer après 2010)	Auteur (opérateur)	Financement	SD	PI	PU	PZ	PFB
Sud-Est	Jacmel		Esquisse de schéma d'aménagement de l'arrondissement de Jacmel	En attente de validation	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
		Jacmel	Plan communal de développement	Pas encore de validation municipale	2015	ATL/IFOS	PARLOQ	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
		Cayes-Jacmel	Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé CoPil, attente validation communale	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
		Marigot	Plan communal de développement	Validé	post 2012	IFOS/FAO	AECID/FAO	OUI	OUI	NON	NON	NON
			Esquisse de plan d'urbanisme pour la ville	Validé	2013	IBI DAA	FRH (PARLOQ)	OUI	NON	OUI	NON	NON
La Vallée-de-Jacmel	Plan communal de développement	Validé	post 2012	AdM/IFOS	AECID/GoH	OUI	OUI	NON	NON	NON		
Nombre total de plans réalisés post-séisme ou à venir :				137	Nombre de plans répondant aux caractéristiques :			125	108	48	10	6

Observations :

1) Dans un souci de lisibilité, ce tableau ne représente pas les plans à une échelle supérieure, qui sont cités ici :

- Niveau national :

- « Haïti Demain : Objectifs et stratégies territoriales pour la reconstruction », CIAT, mars 2010
- « Schéma National d'Aménagement du Territoire – Esquisse préliminaire/document de travail interne », DATDRL/MPCE, juillet 2015

- Niveau régional :

- « Haïti Demain : Boucle Centre-Artibonite », CIAT, novembre 2010
- « La Péninsule Sud : Tome 1 Vers une Stratégie Régionale de Développement, Tome 2 Propositions de Stratégie Régionale de Développement et Tome 3 Projets bancables de Développement - Etudes de préféabilité », DATDRL/MPCE, décembre 2010

- « Plan d'aménagement du Nord/Nord-Est : Couloir Cap-Ouanaminthe », CIAT, décembre 2012

- « Plan stratégique de la bande frontalière », DATDRL/MPCE, dernier trimestre 2014

- Niveau départemental :

- 4 « Stratégies de développement départemental », aussi appelées « Plans spéciaux », finalisés pour la Grande Anse et le Nord-Ouest, non finalisés pour les Nippes et le Centre, DATDRL/MPCE 2012-2014

2) Les exercices de planification communautaire post-séisme réalisés entre 2010 et 2013 sur Port-au-Prince (Ti-Savann, Bristout-Bobin, Carrefour-Feuilles (Quartiers de Des-cayettes, Saieh, Sanatorium et Savane-Pistaches), Villa Rosa (Morne Rosa), Bas Canapé Vert, Bois Patate, Jean Batiste, Mont Elbo, Morne Lazarre, Nérette, Mome Hercule, Haut Turgeau, Ravine Pintade, Nan Cocteau (Carrefour), Delmas 19, Simon Pelé, Mais Gaté, Barbancourt, Clercine, Fonds Delmas 31, Fonds Delmas 33, Panaméricaine H, Panaméricaine et Delmas 60) ne sont pas considérés ici en raison de leur caractère ponctuel visant à encadrer les actions des reconstruction.

J.9. Éléments complémentaires sur le foncier urbain

J.9.1. Projets en lien avec le foncier en milieu urbain

Groupe de travail sur le droit foncier en Haïti et projet « Land Administration and Management Program » (2011-2016)

En mai 2011, un Groupe de Travail sur le Droit Foncier en Haïti, composé d'importants professionnels pluridisciplinaires, a été mis sur pied, et a produit un premier manuel ayant vocation à éclaircir puis vulgariser les notions foncières pour professionnels et habitants, intitulé « Vente légale de bien foncier en Haïti : un guide pratique » (juin 2012). Ces travaux ont été coordonnés par les ONG Architecture for Humanity et Habitat for Humanity.

Dans la continuité de ces initiatives, le projet « Land Administration and Management Program » (LAMP) a été mis en œuvre à partir de 2014 l'ONG Habitat for Humanity, sur un financement de l'USAID, et a permis la publication en décembre 2014 d'un volume n°2 du guide pratique foncier intitulé « Sécurisation des Droits Fonciers en Haïti »⁹³. Le projet doit se terminer en juin 2016.

Projet « cadastre et sécurisation foncière » (2010-2016)⁹⁴

L'intervention de la France, à travers le projet « Cadastre et sécurisation foncière », s'articule autour de 6 axes : (1) Elaboration d'une méthodologie adaptée à la réalisation d'un plan foncier de base (ou cadastre simplifié) sur plusieurs sites pilotes et à la prise en charge par les institutions nationales des accommodements fonciers en milieu rural et urbain; (2) Création au sein du CNIGS, de la DGI et de l'ONACA d'une capacité à produire et à gérer l'information cadastrale ; (3) Appui à la numérisation et à l'indexation des archives foncières de la DGI ; (4) Réalisation et publication d'un corpus juridique du foncier ; (5) Accompagnement du dialogue autour des réformes légales des différentes professions et institutions en lien avec le foncier ; (6) Intervention de manière structurelle sur les facteurs de renforcement de la sécurisation foncière en Haïti.

Le projet, expérimental, a vocation à tester une méthodologie, partant du diagnostic partagé par tous les acteurs que certains dysfonctionnements institutionnels ne permettent pas d'identifier les droits de propriété de manière certaine (et cela aussi bien pour les biens de l'Etat que pour les biens des particuliers). La méthode a donc été élaborée et éprouvée dans des zones pilotes (ce qui a permis d'identifier progressivement les ajustements nécessaires). Et l'objectif est à terme de pouvoir transcrire sur l'ensemble du territoire ces opérations d'identification des biens et des droits, et de mettre en place un système de cadastre national. Ce volet a, dans le même temps, été assorti d'activités institutionnelles concernant l'organisation des administrations et des professionnels du foncier, d'activités juridiques sur les droits de propriétés, et également de formations. [...]

L'appui au processus de réforme foncière en Haïti s'est traduit par la mobilisation d'une expertise française couvrant 5 domaines de compétences : cadastre : Direction générale des finances publiques du ministère de l'Economie et des Finances; légalisation et enregistrement des actes : Conseil supérieur du notariat; orthophotoplan : Consortium IGN-FI/Fit Conseil ; topographie : Ordre des géomètres-experts, France International Expertise Foncière (FIEF) ; et anthropologie juridique : consultants de l'Université de Paris 1 et de l'EHESS. Initiée avec des partenaires métropolitains, cette coopération technique repose aujourd'hui pour partie sur des relations avec les Départements Français des Amériques : Martinique pour le volet administratif (DRFIP de Martinique), Guadeloupe avec les organisations professionnelles (notaires et géomètres).

⁹³Les 2 volumes sont disponibles sur <http://landlaws.org/nos-publications/>

⁹⁴Extraits du rapport « Projet Cadastre et sécurisation foncière en Haïti : Evaluation interne », Ambassade de France en Haïti, janvier 2015.

J.9.2. Le cadastre simplifié, ou Plan Foncier de Base

Le processus d'élaboration d'un cadastre simplifié, appelé Plan foncier de base (PFB)(Extraits du rapport « *Projet Cadastre et sécurisation foncière en Haïti : Evaluation interne* », Ambassade de France en Haïti, janvier 2015)

Le travail réalisé s'est articulé en 4 grandes étapes :

1. Identifier les biens (à savoir les parcelles et le bâti), les droits et les personnes concernées, en s'appuyant sur l'imagerie aérienne réalisée par l'IGN-FI, un travail d'enquêtes, et des délimitations réalisées par les arpenteurs ;
2. Recenser les parcelles, les propriétaires fonciers, et le découpage lié au bâti assorti d'une dissociation des droits, avec l'appui des notaires (les parcelles ayant souvent été affermées par leur propriétaire pour générer des rentes) ;
3. Etablir un Plan foncier de base (PFB), requérant un travail de délimitation précis réalisé grâce aux arpenteurs de l'Office National du Cadastre (ONACA), et s'appuyant sur des procès-verbaux d'arpentage et des titres de propriété. Ce PFB a également permis d'identifier des corridors de passages à usage collectif et de mettre en relief la destination des espaces suivant leur usage : habitation, espace public, activité économique ;
4. Editer les cartes cadastrales au 1/500ème grâce à la délimitation des parcelles en prenant en compte les découpages administratifs.

D'un point de vue méthodologique et opérationnel, la réalisation du PFB comprend les sept étapes suivantes: (1) délimitation administrative ; (2) campagne d'information ; (3) collecte des données sur le terrain ; (4) traitement des données et informations foncières ; (5) constitution de la base de données ; (6) confection du registre cadastral ; (7) élaboration des rapports d'analyse. Un tableau de données numérisées, correspondant au recensement de chaque parcelle, permet d'assurer le suivi de la destination des propriétés. Pour demeurer valide et permettre une exploitation tant sur le plan juridique, fiscal qu'en matière d'aménagement du territoire, cette base de données nécessitera une actualisation régulière par les arpenteurs et les notaires au fil des mutations foncières.

Le pré-cadastre a déjà été réalisé sur 5 zones pilotes dans le cadre du projet français (dont le quartier de Baillergeau en milieu urbain), sur des petites surfaces totalisant 400 à 500 ha ; puis le projet BID a permis de passer à une autre échelle, totalisant plusieurs dizaines de milliers d'ha, et des communes entières⁹⁵ : le PSFMR cible 8 communes, dont 3 dans le Sud réalisées en régie par le CIAT (Camp Perrin, en cours depuis déjà 1 an, Chantal et Maniche), et 5 dans le Nord en marché passé à un bureau d'études ; des PFB sont également prévus dans les TDR des schémas d'urbanisme de la Boucle Centre-Artibonite, financés par la BM (les travaux ont déjà commencé à St Michel de l'Attalaye et vont se poursuivre sur les autres communes) ; enfin, le MEF s'est engagé à financer la réalisation prochaine d'un pré-cadastre du littoral, de Cité Soleil jusqu'à Arcahaie.

⁹⁵Ce passage à l'échelle s'est accompagné d'une normalisation du processus légal : les PFB ont été précédés de la publication d'un Arrêté présidentiel de mise en cadastrage pour les 8 communes. Cette disposition, ou toute autre modalité légale (autorisation ponctuelle des PFB par arrêté municipal, publication nationale de la méthodologie du PFB par décret, etc.) est indispensable pour conférer de l'autorité aux opérateurs et leur donner un pouvoir d'injonction face aux citoyens refusant de présenter ses papiers.

J.10. Compléments d'analyse sur le logement

J.10.1. Les institutions publiques en lien avec le logement

L'UCLBP : reconstruction et pilotage du secteur

D'un point de vue institutionnel, la position de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) dans l'architecture gouvernementale haïtienne est très particulière, puisque **son mandat est une mission spécifique et ponctuelle, dont le caractère d'urgence et de priorité nationale justifie qu'il empiète sur les fonctions d'autres acteurs**. L'examen du détail des missions fait ressortir clairement ce positionnement⁹⁶.

Extrait de l'article 2 de l'Arrêté de création de l'UCLBP (hors attributions internes)

Le Comité de Pilotage a pour attributions de :

- a) coordonner et harmoniser les actions du Gouvernement en matière de construction de logements et de bâtiments publics ;
- b) plaider pour l'élaboration d'un code de construction parasismique conforme aux normes internationales régissant la matière ;
- c) définir et orienter la politique stratégique de l'UCLBP et veiller à son application ;
- d) superviser l'élaboration du Plan National de Reconstruction ;
- e) instaurer les principes d'accessibilité en particulier dans les bâtiments publics en faveur des personnes handicapées ;
- f) s'assurer de la programmation de séances de réflexion en vue de l'élaboration du Plan National de Reconstruction ;
- g) s'assurer de l'élaboration des mesures réglementaires visant à la Réhabilitation et au Réaménagement de Port-au-Prince ;
- h) valider les options stratégiques proposées en tenant compte des politiques sectorielles ;
- i) réviser le cadre légal et définir des normes et standards pour toute construction en Haïti ainsi que les options liées au Micro zonage de Port-au-Prince ;
- j) évaluer les risques afin d'adopter les moyens à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des immeubles face aux catastrophes naturelles ;
- k) prendre les dispositions pour augmenter l'offre de logements sociaux et travailler au retour dans les quartiers et au relogement des sans-abris suite au séisme du 12 janvier 2010 ;
- l) travailler à la mise en place de l'Agence Nationale de Logements et de Bâtiments Publics ;
- m) adopter ou proposer des mesures incitatives et des mécanismes de financement favorisant l'investissement privé dans le secteur de l'immobilier en Haïti ;
- n) proposer les moyens et mécanismes à envisager pour promouvoir le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, en vue de la vulgarisation des informations relatives aux normes de construction, notamment les normes de construction parasismique ;
- o) veiller à l'organisation de séminaires de formation dans toutes les disciplines liées à la construction ;
- r) recevoir et approuver en partenariat avec le Ministère des Travaux Publics et les Mairies concernées les projets de construction de logements et de bâtiments publics à exécuter.

Dans sa conception, la position de l'UCLBP n'est donc pas toujours claire entre coordination d'autres intervenants ou réalisation d'activités en direct pourtant inhérentes aux fonctions d'autres institutions, dans le cadre d'un mandat spécial justifié par la situation de catastrophe nationale. Dans la pratique, ce mandat d'urgence n'a pas toujours été compris par les institutions qui ont senti l'UCLBP comme une rivale sur leur champ de compétences. De plus, le lien entre reconstruction et aménagement urbain, parfois ténu, a fait intervenir l'UCLBP sur des projets qui ont été conçus en vue de reconstruire des zones mais qui sont mis en œuvre comme des projets de planification et

⁹⁶Ces tâches sont présentées de manière relativement disparate dans le décret de création de l'UCLBP présenté ci-dessous, mais peuvent être regroupées en plusieurs catégories : les fonctions clairement liées à la période d'urgence (d, f, k) ; des fonctions à plus long terme (l, m, n, o) ; les fonctions à développer en partenariat avec les institutions sectorielles, partenariat souligné par un vocable de coordination ou plaidoyer, mais dont les institutions mandataires ne sont pas forcément citées spécifiquement (b : MTPTC ; e : MTPTC et BSEIPH ; g et r : MTPTC et Mairies) ; des fonctions qui correspondent clairement aux attributions d'autres institutions sans que le vocable ne précise que la posture est partenariale (i et j : attributions du MTPTC ; 1^{ère} partie du k : attribution de l'EPPLS).

revalorisation urbaine classiques, augmentant les possibles confusions⁹⁷. Enfin, l'UCLBP a parfois clairement dépassé son mandat initial, par exemple en gérant des opérations de construction de places publiques dans des zones non affectées du pays.

Tout comme d'autres organes jouissant d'un statut spécifique (par conséquent non restreint par les grilles salariales de la fonction publique), l'UCLBP a en effet su se doter d'un staff qualifié, qui en a fait une institution performante dans le cadre des nombreux enjeux à relever dans la phase post-séisme, et a justifié une certaine concentration des fonds et programmes en son sein. Aujourd'hui, l'UCLBP se trouve face à un défi quant à son évolution nécessaire : **si la phase de reconstruction terminée ne justifie plus qu'elle empiète sur les fonctions d'autres organes en matière d'urbanisme ou d'équipements publics, en revanche ses interventions ont démontré la carence criante de l'architecture institutionnelle haïtienne en matière de logement.** L'UCLBP est donc en pleine réflexion (en lien avec la mission « mise en place de l'Agence Nationale de Logements » de son arrêté) sur une évolution vers une structure pérenne en charge du logement, secteur représenté seulement partiellement par l'EPPLS.

L'EPPLS : gestion locative sociale en dépit de missions théoriquement plus élargies

L'Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux (EPPLS) a été créée à partir de l'ancien Office National du Logement (lui-même créé en 1966) par le décret du 26 novembre 1982, avec les missions suivantes : **« Préparer, programmer, réaliser et gérer, dans le cadre de la politique nationale du logement social, des projets permettant aux familles et aux individus aux revenus les plus faibles l'accession à un logement décent** ; Proposer des programmes annuels et pluriannuels susceptibles de résoudre, par étapes, les problèmes de logement des familles et individus susvisés ; Etudier, à cette fin, les besoins réels en logement des populations urbaines et sub-urbaines ; Réaliser des études et recherches socio-économiques permettant d'établir l'ordre des priorités et des nécessités habitationnelles pour tout le pays ; Diffuser toute documentation relative au secteur du logement ; Réaliser des études et recherches pour l'identification des populations cibles des programmes de l'Entreprise ; Faire toute acquisition de biens mobiliers et immobiliers dans les conditions prévues par la Loi, en vue de la réalisation de ces programmes et projets ; Gérer les cités de logement à caractère social et les ensembles immobiliers remis pour exploitation ; Organiser les attributaires de logement en groupes sociaux ; Promouvoir, au besoin, la création de toutes coopératives pour la gestion des cités. »

La mission de l'EPPLS est donc centrée sur le logement social. Dans la pratique, elle est même centrée sur les fonctions de gestionnaire des lotissements sociaux, car **l'EPPLS n'a jamais été à l'origine de la production de logements** (mis à part 6 unités construites aux Cayes) : depuis sa création, elle n'a jamais eu de réel budget d'investissement – des maîtres d'ouvrage extérieurs lui confient leurs réalisations. Dans les années 80, elle a connu une première phase d'activités au cours de laquelle elle a réceptionné presque 10 000 unités de logement, produites grâce à des financements Banque Mondiale, KfW et FENU/PNUD. Les 3 décennies suivantes ont été marquées par une forte dégradation de l'institution, sans production d'aucun nouveau lotissement et avec d'énormes difficultés de gestion de ses sites (très faible recouvrement des loyers, très faible maintenance des logements et des quartiers), donnant lieu à un **phénomène généralisé de bidonvilisation**. A titre d'illustration, les plus gros lotissements de l'EPPLS composent aujourd'hui une partie importante des zones dégradées de Cité Soleil.

Après le tremblement de terre, l'EPPLS a connu une phase de renouveau, avec l'évolution des fonds dédiés au relogement des déplacés : à partir de 2012 commence à s'opérer une lente réorientation des fonds du financement d'abris d'urgence ou de transition vers des logements durables, qui ont tous été remis pour gestion à l'EPPLS⁹⁸ (sauf Morne à Cabris dont la gestion a été remise à une entreprise privée créée pour l'occasion : la Société Haïtienne de Gestion Immobilière et Communautaire - SOHGIC). Au total, ce sont environ 1 700 unités qui ont été remises en gestion à l'EPPLS depuis le séisme, dont la majorité est située en milieu urbain. Toutes les unités

⁹⁷L'UCLBP est par exemple maître d'ouvrage du programme « Aménagement Intégré des Quartiers Informels de Port-au-Prince » (AIQIP), cofinancé par l'AFD et l'UE dans le cadre du PARAQ, qui vise l'aménagement urbain des quartiers de Martissant et Baillergeau. Cette maîtrise d'ouvrage a été transférée à l'UCLBP par le MTPTC vu l'importance du volet logement dans ce programme.

⁹⁸Après un petit lotissement construit aux Cayes par l'OIM et remis à l'EPPLS, le FAES, dans le cadre de son projet de « Soutien au Programme d'Intervention dans le Secteur de l'Habitat » (SPISH) financé par la BID, confie à titre expérimental son 1^{er} lotissement situé à Zoranje (Croix-des-Bouquets) à l'EPPLS, dynamique ensuite poursuivie par l'USAID qui lui remet 2 autres lotissements. Une opération de relogement aux Cayes financée par Taiwan est également remise à l'entreprise, suivie de peu par le BM-PAD, maître d'ouvrage des programmes PREKAD et PRODEPUR financés par la BM, qui lui confie également ses unités produites dans le cadre des opérations de reconstruction des quartiers.

ont été louées sous forme de location-acquisition sur une période de 5 ans, mises à part celles du BM-PAD qui sont vendues à un prix très subventionné aux bénéficiaires (et pour lesquelles l'EPPLS assure une fonction de syndic de copropriété). **Malgré le renouveau de ces dernières années, l'EPPLS souffre toujours de carences chroniques** : effectif pléthorique et peu qualifié, ressources financières très limitées, management très centralisé.

J.10.2. Pour une urbanisation planifiée des espaces urbains et un accès des plus modestes au logement : zoom sur le programme Sites et Services

En accord avec les axes stratégiques de la PNLH, l'UCLBP promeut l'approche dite de « sites et services », définie de la manière suivante : « Les projets de sites et services sont des projets publics de logement contribuant à la production de tissu urbain (i.e. expansion des villes), qui comportent dans la majeure partie des cas des dimensions sociales, compris l'accès à la propriété et/ou au relogement, en lien avec le 'droit à la ville'. [...] Ces projets sont liés au droit foncier, à travers la fourniture de titres de propriété, des systèmes de location-accession, fermage de terres ou d'emphytéose, avec un minimum d'infrastructures de base pour la construction des logements. L'offre initiale peut varier d'un niveau minimal de « lotissement arpenté », à celui, plus élaboré, d'un 'noyau de base' constituant un premier espace habitable avec des services de base, en passant par un éventail divers de 'sites desservis'. »

Des lignes directrices nationales ont été produites en octobre 2015, avec l'appui de l'USAID, et plusieurs projets pilotes sont en cours dans la région métropolitaine : St Etienne à Tabarre (financement USAID, mise en œuvre OIM), La Tremblay à Croix-des-Bouquets (financement Trésor Public et Gouvernement du Chili, mise en œuvre UCLBP en régie), Villambetta à Tabarre (financement Croix Rouge Américaine et USAID, mise en œuvre ONU-Habitat et CRS).

Si les projets pilotes Sites & Services ont été conçus dans un contexte post-catastrophe, et visent principalement à reloger des déplacés du séisme, l'approche du programme est beaucoup plus large et se place dans le cadre de la mise en œuvre de la PNLH à long terme : les projets visent toute famille haïtienne en besoin de logement, donc prioritairement les familles à bas revenus qui ne parviennent pas à se loger décemment sur le marché privé, et en particulier les familles en situation de vulnérabilité extrême, comme dans le cadre de relogement en-dehors de zones à risque.

J.11. Zoom sur les services urbains de base et la résilience urbaine

J.11.1. Précisions sur l'eau et l'assainissement

La réforme institutionnelle du secteur de l'eau et de l'assainissement a été lancée avec l'adoption en mars 2009 de la loi-cadre créant la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), qui a décliné de nouvelles orientations stratégiques (désengagement de l'Etat central des fonctions opérationnelles, décentralisation progressive des services, implication du secteur privé, régulation du secteur, innovation et transformation culturelle, et relance des investissements), et a modifié en profondeur l'organisation du secteur : extinction de l'ancien Service national de l'eau potable (SNEP) (ainsi que de l'ancienne Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable-CAMEP et des Postes Communautaires d'Hygiène et d'Eau Potable -POCHEP), création des Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA), des Unités Rurales Départementales (URD), des Centres Techniques d'Exploitation (CTE) et des Comités d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (CAEPA). Le schéma ci-dessous illustre la nouvelle structure désormais en place, qui distingue bien les opérations en milieu rural, contrôlées par les CAEPA supervisés par les URD, et celles en milieu urbain, déléguées à des CTE.

Figure 19 : Structure organisationnelle du secteur eau et assainissement (Source : DINEPA)



Il est important de préciser que cette structure est transitoire : l'article 19 de la Loi Cadre dispose que « au terme de la période de transition, tous les systèmes gérés par les OREPA devront avoir été transférés aux municipalités selon leur situation géographique ». La durée de cette période de transition n'est cependant pas indiquée.

J.11.2. Revue détaillée des expériences en matière de déchets

La revue des expériences des dernières années en matière de gestion des déchets en milieu urbain montre un taux d'échec très élevé, y compris des expériences assez dramatiques :

- Le cas de Jacmel est emblématique : dans le cas de sa coopération avec la France depuis 2007 (Ville de Strasbourg, IRCOD et AFD), une décharge contrôlée a été construite en périphérie de la ville et équipée d'un incinérateur. Mais malgré l'importance des fonds investis, celle-ci n'a jamais été utilisée – le Maire de l'époque, opposé au projet, a attribué des permis de construire sur la zone de protection tout autour de la décharge et les nouveaux riverains se sont opposés à sa mise en fonctionnement ;

- Le cas de Gonaïves est également à noter : toujours dans le cadre d'une coopération avec la France (Région Ile-de-France et AFD), un projet déchets a été mis sur pied avec la Municipalité de Gonaïves, qui l'a finalement interrompu unilatéralement au bout de quelques années, en dépit des efforts déjà consentis. Le projet a heureusement pu être réorienté vers la construction de l'hôpital départemental et la construction du réseau d'adduction d'eau correspondant à Morne Blanc ;
- L'appui budgétaire de l'AFD de 2007 à 2011 a globalement été un échec : entre novembre 2008 et mars 2010, plusieurs investissements ont été réalisés (équipement du SMCRS, construction du mur de clôture et du bâtiment administratif de Truitier) ainsi que des activités de renforcement institutionnel (salaires du personnel et des consultants de l'UTGDS, formations, consultances), puis les études stratégiques ont été lancées en juillet 2010 jusqu'à 2011. Au final, les études n'ont pas été utilisées, et la clôture de Truitier a depuis été détruite, du moins partiellement ;

Le programme de modernisation de la gestion des déchets solides : stratégie nationale et métropolitaine

Dans le cadre d'un appui budgétaire de la France au Gouvernement d'Haïti d'un montant de 3 M € mis sur pied en 2006, l'AFD a financé pour le compte du MTPTC un programme de modernisation de la gestion des déchets solides dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince qui graduellement est devenu un programme national visant à établir l'adoption d'une politique nationale de la gestion des déchets solides (PNGDS) pour l'ensemble d'Haïti. Pour l'occasion, une Unité Technique de Gestion des Déchets Solides (UTGDS) a été mise sur pied au sein du Cabinet du Ministère. Mis en œuvre par le groupement IBI-DAA/LGL/Burgeap, le programme a produit en 2010 un excellent diagnostic assorti de propositions de scénarii, suivi d'un document de « Politique Stratégique de Gestion des Déchets Solides pour la Région Métropolitaine de Port-au-Prince » au niveau métropolitain, et au niveau national d'un « Avant-projet de loi pour une nouvelle politique nationale de gestion des déchets en Haïti » accompagné de son plan de mise en œuvre. Ces rapports ont été accompagnés de propositions de textes légaux : « projet de code national de gestion des déchets solides », « projet de règlement fixant les procédures administratives et les prescriptions techniques relatives aux décharges contrôlées en Haïti », et « projet de règlement fixant les conditions de nettoyage, d'enlèvement et du traitement des déchets solides urbains », tous remis et validés en 2011. **Malheureusement, ces travaux pourtant colossaux n'ont jamais été suivis d'appropriation politique (avec le séisme, l'étude commanditée en juin 2009 a finalement été repoussée à 2010-2011, entre-temps la situation au Ministère avait évolué) ni d'actions concrètes (présentation des propositions légales, mise en œuvre des propositions), et ils semblent être totalement tombés dans l'oubli. Les projets déchet en cours (AFD/Cap, UGDS/PNUD...) ne s'en sont pas inspirés.**

- A partir de 2011, la BID s'est engagée dans le secteur des déchets à travers un « projet de réhabilitation et de gestion du site de Truitier » (qui a lui-même fait suite à un appui d'urgence de la BID de 5 MUSD en 2006 sous forme de prêt). Ce projet était initialement conçu en plusieurs phases, dont seule la première a vu le jour. Elle se composait de 2 étapes, toutes deux préliminaires à l'engagement de travaux physiques sur le site : d'une part, la réalisation d'un « Plan Directeur pour la Réhabilitation et la Gestion du site de Truitier à Port-au-Prince » (réalisé par le bureau Louis Berger, novembre 2011-janvier 2014, 360 000 USD) ; d'autre part, l'élaboration d'un « Programme d'inclusion des recycleurs informels de Truitier » (réalisé par le bureau Burgeap, mai 2012-juillet 2014, 380 000 USD) permettant de prendre en considération la population vivant de/sur la décharge, estimée à environ 1 000 personnes à l'époque. Ce programme prévoyait un plan de relogement, un accompagnement à la formation et à l'intégration des travailleurs informels et/ou à la création de nouveaux revenus. Il a été abandonné faute de résultats.

Aujourd'hui, le principal projet en cours à relever (outre le projet de réforme institutionnelle de l'UGDS décrit dans le corps du rapport) est celui de la gestion des déchets solides dans la zone du Cap Haïtien, financé par l'AFD. Le projet initial visant la Mairie du Cap a évolué en 2013-2014 vers un objectif plus ambitieux de traiter les déchets de toute l'agglomération capoise (sur la base d'une intercommunalité qui s'est créée avec cet objectif entre les Mairies du Cap, de Quartier Morin et Limonade). La BID est ensuite venue s'associer au projet avec l'objectif de traiter les déchets produits par le Parc Industriel de Caracol (PIC). Une décharge ambitieuse a donc été étudiée pour pouvoir accueillir des volumes importants, et l'identification d'un terrain convenable a pris plusieurs années. Les études techniques ont été réalisées, la stratégie déchets élaborée (y compris son système de financement), et le terrain situé dans une zone appelée Mouchinette de la commune de Limonade a été attribué.

Malheureusement, en 2015, la BID a identifié un degré de risque trop élevé sur le projet et a préféré suspendre ses investissements en attendant de vérifier certaines hypothèses de fonctionnement de la filière. Le projet de l'AFD est donc devenu une « opération pilote », réorientée vers une décharge beaucoup plus petite (avec un noyau dur évolutif), qui accueillera les déchets d'un quartier périphérique du Cap (Petite Anse), et éventuellement les déchets de marché du Cap et un module de compost correspondant (ce volet étant conditionné à l'obtention d'un cofinancement). La réalisation du projet dans sa nouvelle mouture n'est cependant pas certaine : elle est conditionnée d'une part par un portage politique fort de la part de la Mairie du Cap (qui devra s'engager à utiliser

une partie importante de ses fonds propres à la collecte des déchets), volonté qui sera étudiée dès la mise en place de la nouvelle équipe municipale ; et d'autre part par des engagements fermes de la part de partenaire(s), BID ou autre, sur la prise de relai du projet.

J.11.3. Focus sur la vulnérabilité climatique et les adaptations visées

Extraits de la « Contribution Prévue Déterminée au niveau National » d'Haïti, Septembre 2015

Haïti, située dans le bassin caribéen, se trouve exposée à beaucoup de phénomènes liés au climat. Les variations du régime pluviométrique, de la température, de la fréquence des tempêtes tropicales sont parmi tant d'autres signaux climatiques observés à travers le pays. **Les scénarios établis en Haïti montrent d'ici à 2030 un accroissement de la température (de 0.8°C à 1°C), une diminution de la pluviosité annuelle de 6 à 20%, un décalage de la saisonnalité des pluies et une augmentation du niveau moyen de la mer. En 2014, Haïti a été classé au quatrième rang mondial de vulnérabilité aux effets des changements climatiques.** Au cours des dix dernières années, le pays a souvent été victime des perturbations du climat qui se manifestent surtout par un changement du régime hydrique des bassins versants, l'augmentation des périodes de sécheresses et des pertes en vies humaines dues aux inondations provoquées par les tempêtes tropicales.

Compte tenu des différents impacts observés et anticipés, des mesures ont été prises pour augmenter la résilience du pays aux impacts des phénomènes extrêmes liés au climat. Ainsi, en 2006, Haïti a élaboré son Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) et met en œuvre un ensemble d'activités découlant du PANA et son Programme Pilote sur la Résilience Climatique (PPRC). De même des efforts d'aménagement du territoire sont en cours pour diminuer la vulnérabilité du pays. Les mesures n'ont néanmoins pas l'ampleur et l'intensité nécessaires pour répondre aux besoins nés des changements en cours notamment en matière de démographie et d'écosystèmes.

Les différentes actions prioritaires identifiées dans le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) ne sont pas toutes mises en œuvre à cause d'un manque de financement et de la faible capacité des institutions publiques. L'accès difficile au financement et aux ressources technologiques appropriées, l'inexistence de cadre réglementaire et législatif en matière d'adaptation au changement climatique constituent autant d'obstacles à la réalisation des activités prévues. En ce sens, le pays a besoin d'un renforcement de capacité technique et institutionnel et d'un soutien technologique et financier pour franchir ces barrières.

Priorités et objectifs d'adaptation : Les priorités du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques sont : la gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ; la gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ; la préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire ; l'information, l'éducation et la sensibilisation. Aux termes de cette contribution, Haïti s'engage d'ici 2030 à : Intégrer dans les stratégies sectorielles de développement les effets des changements climatiques ; Aménager les 15 bassins versants stratégiques les plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes suivant le schéma d'aménagement du territoire ; Protéger les zones côtières face aux impacts des changements climatiques ; Développer la bio-économie, l'agriculture climato-intelligente et biologique.

Mesures d'atténuation conditionnelles [sélection des mesures en lien avec le développement urbain] :

- Energie : Elaborer et mettre en œuvre les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN) du secteur du transport ; Diffuser 1 000 000 lampes à basse consommation pour la substitution des ampoules à incandescence.
- Déchets : Définir et mettre en œuvre une Politique Nationale de Gestion des déchets solides.

Mesures d'adaptation découlant du PANA [sélection] :

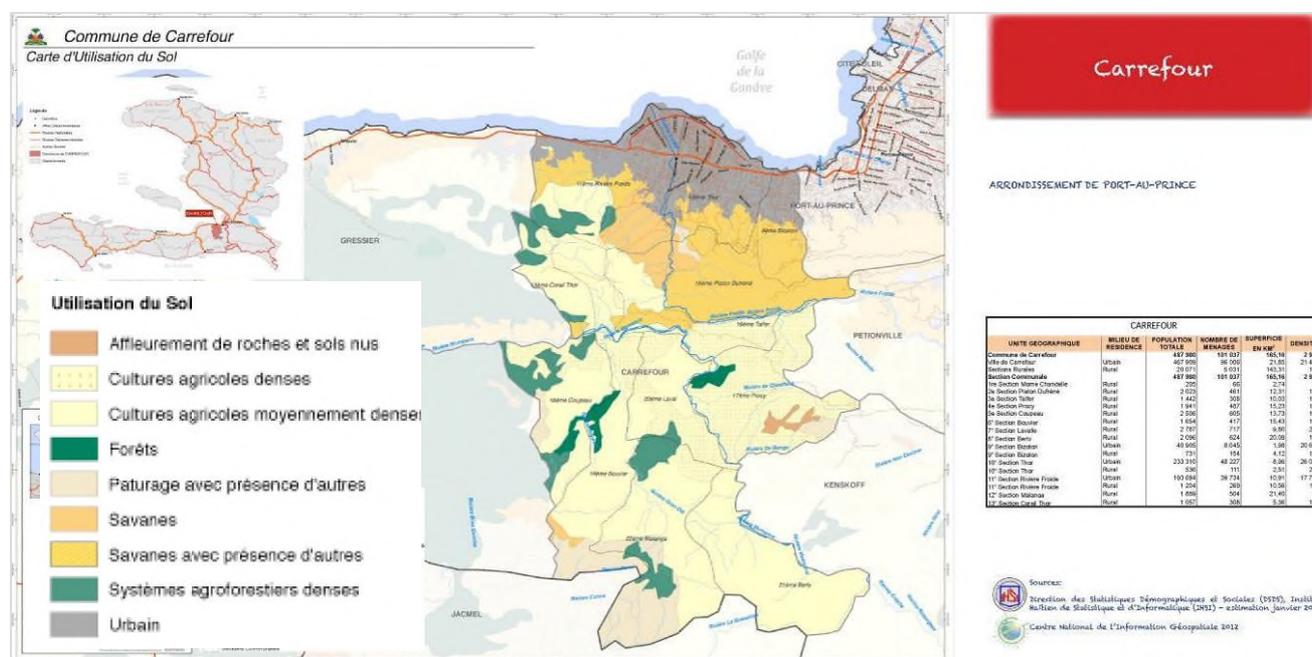
- Zones côtières : Réduction des risques de désastres dans les zones les plus vulnérables aux inondations, et intégration de migrations (internes et internationales) et réimplantation planifiée de communautés comme stratégie d'adaptation ; Mise en place d'infrastructures résilientes aux événements climatiques adverses.
- Ressources en eau : Approvisionnement en eau des communautés par la construction de barrages, citernes familiales, impluviums, lacs collinaires... ; Protection physique et administrative (arrêtés communaux) des sources en eau.
- Etablissements humains : Elaboration et mise en œuvre de Plans d'urbanisme et de Développement Durable des villes à risques d'inondation, en incluant les mouvements et déplacements internes de la population et la réduction de risques de désastres dans les zones les plus vulnérables ; Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion de risques et désastres au niveau local dans les villes les plus importantes/vulnérables ; Renforcement des normes de construction.
- Santé publique : Amélioration de l'accès à l'eau potable pour prévenir les maladies d'origine hydrique.

J.12. Dynamique de décentralisation en Haïti

J.12.1. Structuration de l'Etat décentralisé

La république d'Haïti est déclarée décentralisée depuis la constitution de 1987. Elle est composée de 10 départements, 145 communes⁹⁹ et 570 sections communales. Dans l'organisation de sa gouvernance et dans son mode de représentation (tel que les textes les définissent), la commune est une sorte de « inter-collectivité ». Pour exemple, sur la carte ci-dessus de la commune de Carrefour, on peut voir l'ensemble du territoire communal composé de ses 13 sections communales. Deux sections communales sont en grande partie urbaines et les autres sont essentiellement rurales. Les sections communales les plus reculées sont à deux jours de marche de la ville, on peut donc comprendre l'importance des CASECS (Conseil d'Administration des Sections Communales) et ASECS (Assemblées de Sections Communales) dans l'accompagnement des populations. L'assemblée municipale, en théorie composée des représentants de chacune des sections communales, permettrait donc que les populations des sections communales rurales soient prises en compte dans les décisions.

Figure 20 : Carte de la commune de Carrefour (Source : Album des cartes d'utilisation des sols des communes et des départements d'Haïti, MICT/Coopération française 2012)

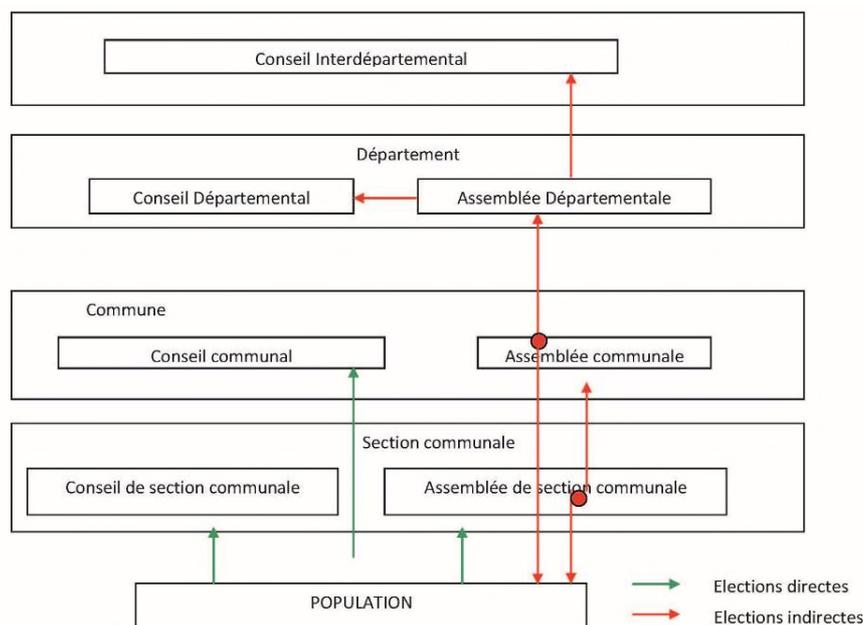


Système théorique de gouvernance

Chaque entité est composée d'une assemblée qui devrait prendre les délibérations et d'un conseil de trois personnes qui exécute les décisions prises par l'assemblée

⁹⁹Les 5 dernières ayant été créées récemment par arrêté présidentiel en juillet 2015.

**Figure 21 : Schéma du processus de construction des instances décisionnelles et ordonnatrices
(Source : Coopération française/FSP)**



Des élections au suffrage universel direct sont faites pour désigner, les Conseils d'Administration de Sections Communales (Casecs), les assemblées de sections communales (Asecs) et les conseils des communes (composés de 3 personnes). Les autres assemblées et conseils se forment au suffrage universel indirect, les assemblées des communes étant composées de représentants désignés par les assemblées de sections communales, les assemblées départementales étant composées de représentant désignés par les assemblées de communes, les conseils départementaux étant composés de représentants désignés par l'assemblée départementales. S'ajoutent à cette architecture également les délégués de ville, élus au suffrage universel par les habitants de ladite partie de ville, qui n'ont pas nécessairement de compétences, ni de territoire mais doivent normalement participer aux assemblées communales.

Les Maires, tous comme les autres élus locaux, sont regroupés en fédération.

Les Fédérations d'élus locaux

On distingue 4 Fédérations nationales d'élus locaux :

- La Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH)
- La Fédération Nationale des Délégués de Villes d'Haïti (FENADEVIIH)
- La Fédération Nationale des CASEC d'Haïti (FENACAH)
- La Fédération Nationale des ASECS d'Haïti (FENASEC)

Les fédérations se sont créées et positionnées pour répondre au vide laissé par l'inexistence des Assemblées Municipales (censées être élues par des élections au 2^{ème} degré qui n'ont jamais eu lieu depuis 1997), qui elles-mêmes permettent la constitution des Assemblées Départementales dont découle le Conseil Interdépartemental qui doit siéger au Conseil des Ministres. Les fédérations ont une existence légale (NIF et compte bancaire) etsiègent toutes les 4 à Port-au-Prince à la Maison des Collectivités Territoriales.

Zoom sur la FENAMH : Les maires, une fois élus, se regroupent par associations départementales (une par département), et chaque association départementale élit son président. Les 10 présidents deviennent automatiquement membres de la FENAMH, et ils élisent le « Président des présidents » qui devient le président de la FENAMH. La FENAMH reçoit 2 types d'appui financier pour fonctionner : Le programme de Coopération Municipale (PCM) de la Coopération Canadienne, et le MICT. Ce manque d'autonomie financière limite les capacités de plaidoyer de la FENAMH auprès des autorités centrales.

Zoom sur la FENADEVIIH : Plus jeune que la FENAMH, elle est en phase de structuration sur le même principe de représentativité (mais à ce jour tous les départements ne sont pas représentés).

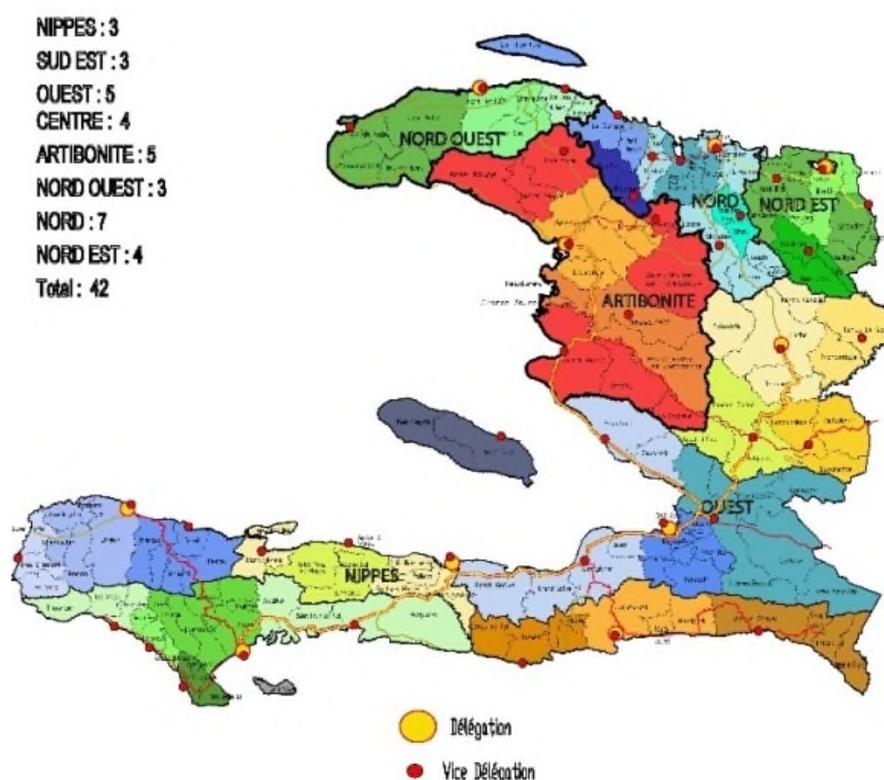
Ecueils dans la pratique : la difficulté à mettre en place les assemblées

Les assemblées communales sont composées de représentants des assemblées de section communale qui ne sont pas nécessairement désignés parmi les élus de la section communale, ce qui peut constituer un frein à la tenue de ce vote. De même, il est prévu que les assemblées communales aient un président et que les membres du conseil communal ne siègent pas aux assemblées communales. Les membres du conseil n'ont donc aucun intérêt à ce que les assemblées communales se mettent en place. Même chose pour les départements, où les assemblées départementales sont composées de représentants des communes élus par les assemblées communales sans que cela soient nécessairement initialement des élus. Le schéma est encore identique pour le conseil départemental, qui, d'après les textes, ne siège pas aux assemblées départementales.

L'Etat déconcentré

D'un point de vue déconcentré, l'Etat haïtien est organisé en 10 délégations de départements et 42 vice-délégations d'arrondissements (un arrondissement regroupant en moyenne 3 communes).

Figure 22 : Carte des départements et arrondissements (Source : Coopération française/FSP)



Les délégations ont pour mission d'assurer l'appui aux collectivités territoriales, le contrôle de l'ensemble des actes qu'elles réalisent et la coordination des services déconcentrés de l'Etat présents sur leur territoire. Cependant, même si des efforts importants ont été faits pour améliorer les bâtiments administratifs des délégations, ces services déconcentrés sont très pauvres en moyens tant humains que financiers rendant très difficile leur rôle de coordination, de contrôle, d'appuis et de relais. De plus, les services déconcentrés des ministères sectoriels (Directions départementales) ne communiquent que très rarement avec les délégations et vice-délégations pour renvoyer l'information à Port au Prince. Cette pratique ne facilite pas la coordination transversale au niveau local.

Répartition des compétences

Les décrets de 2006 donnent à chacune de ces entités décentralisées des compétences que l'on peut décomposer en trois étapes : élaboration, réalisation, gestion. On constate de manière générale que les départements devraient élaborer les politiques publiques (carte scolaire, programmation des équipements...), les communes devraient réaliser les équipements en assurant la maîtrise d'ouvrage, et les sections communales devraient gérer les équipements réalisés sur leur territoire.

Tableau 11 : Répartition des compétences des collectivités territoriales (Source : Coopération française)

COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES									
THEME	ELABORATION			REALISATION			GESTION		
	Sec	Com	Dép	Sec	Com	Dép	sec	com	dep
POLITIQUE									
TECHNIQUE									
1- LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									
Schéma d'aménagement départemental			1			1			
Plan de développement communal	1	1	1		1				
Schéma d'aménagement communal	1	1			1				
Plan de développement de la section communale	1			1					
zonage du territoire communal		1			1				
Permis de lotissement					1				
Permis de construire et certificat de conformité					1				
Route vicinale	1			1			1		
Voirie		1			1		1		
Plan de circulation		1			1				
Places publiques					1		1		
Espaces de loisirs							1		
Sites de gares et aires de stationnement		1			1			1	
Adressage		1			1			1	
2- LA GESTION DU DOMAINE FONCIER									
Attribution des parcelles					1				
Titre d'exploitation					1				
Collecte des impôts, taxes, contraventions, droits fonciers					1				
3- L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES									
Plans communaux d'action pour l'environnement								1	
Schémas directeurs d'enlèvement et d'élimination des déchets		1							
Définition des politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles		1							
Enlèvement des déchets solides		1							
détermination des décharges publiques			1			1			1
Retenues et barrages		1			1			1	
Protection des ressources en eaux souterraines et superficielles	1	1						1	
Assainissement et traitement des polluants liquides					1				
Protection de la faune et de la ressource halieutique					1				
Délivrance des autorisations de coupe d'arbres					1				
contravention coupes illégales d'arbres, exploitation illégale de carrières				1				1	
Promotion des bonnes pratiques écologiques, reboisement,					1			1	
Création des zones de conservation et des aires protégées			1					1	
Protection des forêts classées et des forêts protégées		1			1				
Protection des sources et des cours d'eau		1			1				
Lutte contre la divagation des animaux		1			1				
Vérification des études d'impact						1			
4- LA SANTE ET L'HYGIENE PUBLIQUE									
Elaboration de la politique sanitaire départementale			1						
Entretien et participation à la gestion des structures de santé de premier échelon								1	
Participation à des campagnes de sensibilisation sur la santé	1	1							
Participation à des campagnes contre les épidémies	1								
Contrôle de la qualité de l'eau					1				
Structures de santé de premier échelon		1		1	1		1	1	
Mise en place du service d'hygiène et de la police sanitaire		1			1			1	
Participation à l'exécution de la politique nationale au niveau de la commune		1			1			1	
5- L' EDUCATION, L'ALPHABETISATION ET LA FORMATION									
Définition de la politique éducative au niveau du département			1						
Participation à l'exécution du plan national de l'Education		1							
Etablissement publics d'enseignement préscolaire et fondamental	1							1	
Ecoles secondaires publiques ou lycée		1			1			1	
Promotion de la formation professionnelle et technique		1			1			1	
Contribution à l'alphabétisation des adultes	1								
6- LA CULTURE, LES SPORTS ET LOISIRS									
Espaces verts et infrastructures de loisirs								1	
Promotion d'activités culturelles, sportives et de la jeunesse	1								
Valorisation des potentiels culturels et artistiques de la section	1								
Gestion et conservation des archives communales		1			1			1	
Promotion du tourisme et de l'artisanat		1			1			1	
Infrastructures culturelles		1		1	1		1	1	
Gestion des sites et des monuments historiques		1			1			1	
Musées et bibliothèques		1		1	1		1	1	
7- LA PROTECTION CIVILE, L'ASSISTANCE ET SECOURS									
Organisation et gestion des secours	1	1						1	1
Participation à l'organisation de la lutte contre les désastres	1	1							
Prévention des catastrophes	1	1							
Asiles communaux								1	
Orphelinats publics et de centres de rééducation de jeunes								1	

THEME	ELABORATION			REALISATION			GESTION		
	Sec	Com	Dép	Sec	Com	Dép	sec	com	dep
8- LES POMPES FUNEBRES ET LES CIMETIERES									
Normes en matière d'exhumation et de construction et de gestion des morgues publiques			1			1			1
Participation à l'élaboration des normes et règlements en matière de construction et de gestion des morgues publiques et privées dans le département			1			1			1
Contrôle du respect de la réglementation en matière d'opérations funéraires et de transfert de restes mortels cimetières		1			1			1	
Construction, entretien et gestion des pompes funèbres		1			1			1	
Délivrance des permis d'inhumer				1					
Délivrance des permis d'exhumer					1				
9-L'EAU ET L'ELECTRICITE									
Schéma communal d'adduction d'eau		1			1			1	
Production et distribution d'eau potable		1			1			1	
Bornes fontaines publiques	1			1				1	
Systèmes d'adduction d'eau potable	1			1				1	
Plans d'électrification de la commune		1			1			1	
Plans communaux de production, de distribution et de maîtrise de l'énergie		1			1			1	
Eclairage public									
Participation à l'élaboration du schéma national d'électrification		1			1			1	
10- LES MARCHES ET LES ABBATOIRS									
Marchés publics locaux	1			1				1	
Marchés publics communaux		1			1			1	
Abattoirs		1		1	1			1	
11- LA SECURITE PUBLIQUE									
Police administrative municipale					1				
Total									
Section communale	18			12			21		51
Commune		40			44			24	108
Département			8			5		3	16

Délimitations territoriales

Un des chantiers du gouvernement : les délimitations territoriales

La question des délimitations territoriales en Haïti est très délicate. En 1843/44, 2 textes de loi ont créé la Chambre des députés, où 1 commune équivaut à 1 élu, et établi que lorsque les sections communales atteignent une certaine population et un certain développement économique, elles peuvent devenir des communes. Depuis, la création de communes a donc été un acte éminemment politique, puisqu'il est lié à la création d'un nouveau poste de député. La plupart de ces communes ont été créées sans description de leurs limites. Il existe certes des traditions locales sur les délimitations, et une certaine mémoire fonctionnelle de certaines professions comme les arpenteurs, mais le flou prédomine, et il est propice aux contestations.

Un bon exemple est l'initiative portée conjointement par le MICT, le ST/CIAT et le CNIGS courant 2015 sur un travail de définition précise des limites territoriales, qui a commencé par l'Ouest : les multiples contestations ont retardé et renchéri les travaux, qui ont donc momentanément dû être gelés. Ils ont tout de même été finalisés dans 16 communes sur 20, pour lesquelles à la fois une carte et une description narrative des limites ont été produites. Des arrêtés ont été préparés pour publier ces informations. Un autre exemple est celui du pré-cadastre, dont le ST/CIAT fait l'expérience depuis l'année dernière : la 1^{ère} étape de la méthodologie suppose l'élaboration de cartes aux limites claires, qui se reconstituent au prix de recherches historiques et de recueil de traditions orales ; les limites ainsi dégagées sont constatées par procès-verbal par les mairies, puis les données sont transférées au MICT pour publication d'arrêtés correspondants par le Conseil des Ministres.

Dynamiques à l'œuvre

Rapide historique des dynamiques de décentralisation depuis 2006

Depuis 2006, le MICT et notamment la DCT se sont restructurés pour passer d'une intervention auprès des collectivités territoriales essentiellement politique à une intervention beaucoup plus technique. Avec l'appui de ses partenaires, la DCT a mis l'accent sur la formation des ressources humaines. Ainsi, les premières sessions de formation des comptables payeurs communaux ont été réalisées avec l'appui de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti).

C'est sous le gouvernement Préval – Bellerive, dans une période où le MICT affichait une volonté affirmée de renforcer les collectivités territoriales, que le programme Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) de la coopération française a été élaboré et signé. Le séisme de janvier 2010 a été un violent coup d'arrêt à l'ensemble de cette dynamique. Malgré tout, les formations ont été finalisées pour les 140 comptables payeurs installés dans chacune des communes. Depuis, les communes sont capables de réaliser leur budget dans les temps et de les transmettre aux services de la sous-direction des finances locales qui en dresse une analyse précise. De plus, 70 animateurs socio-culturels ont été formés et installés dans les communes. Leur formation a été réalisée afin qu'ils puissent assurer l'animation et le suivi des différentes associations sportives et culturelles locales. Des « ingénieurs municipaux » ont été formés et installés à raison de deux par département, et sont chargés d'appuyer les communes dans le montage de leurs projets tout en assurant le suivi et le contrôle des travaux réalisés.

Suite aux élections présidentielles de février 2011, et à l'élection du Président Martelly en mars 2011, un nouveau gouvernement a été mis en place en septembre 2011. Ainsi, le Ministre du MICT puis le Directeur de la DCT ont été remplacés, créant un changement important dans la capacité du ministère à définir de véritables objectifs en matière d'appui aux collectivités territoriales. La mise en œuvre d'un nouveau programme, « Katyè Pam Pose », qui se voulait réaliser de la « décentralisation communautaire » à travers des réunions de concertation avec la population (réalisation de programmes d'aménagement répondant aux besoins exprimés sous maîtrise d'ouvrage d'Etat) a ralenti de manière importante les dynamiques en cours puisqu'il ne tenait plus compte des institutions locales.

La démission du Premier Ministre en mai 2012 et la nomination de Laurent Lamothe à ce poste en septembre 2012 a entraîné un nouveau changement de Ministre, de Directeur Général et de Directeur des Collectivités Territoriales. Cette situation a à nouveau compliqué les activités avec, pour un temps, une absence totale d'interlocuteur. De même, le remplacement des équipes municipales a été mis en œuvre durant toute l'année 2012, rendant très difficile la poursuite des programmes et obligeant souvent à réitérer certaines sessions de sensibilisations réalisées auparavant. Un an après le début de cette démarche, l'ensemble des conseils municipaux ont été remplacés et certaines communes ont continué, pendant toute la période, à connaître de nouveaux remplacements.

L'année 2013 a été marquée, dès le premier trimestre, par l'arrivée d'un nouveau ministre, qui a maintenu en place les cadres du Ministère et a affirmé une réelle volonté de réaliser des actions en faveur des collectivités territoriales. Sa stratégie a été de cibler des territoires sur lesquels l'ensemble du gouvernement réalisait déjà des investissements importants, plutôt que d'essayer de toucher de manière uniforme l'ensemble des communes avec le risque de diluer l'action. Cette nouvelle stratégie territoriale s'est accompagnée d'une nouvelle stratégie technique, visant à évoluer d'une logique « métiers » à l'échelle du pays comme pour la formation des comptables payeurs des communes, à une logique « équipe administrative » mise en place d'un seul tenant composée de chacun des postes clés des communes. Les programmes PINNE (Programme d'Intervention Nord / Nord-Est) et PISUD (Programme d'Intervention Sud) sont ainsi nés successivement.

Les principales caractéristiques des 5 programmes post-séisme d'appui à la gouvernance locale coordonnés par la DCT (dont les 3 premiers ont été clôturés en 2015), comprenant tous une activité directe avec le développement urbain, sont les suivantes :

- Le Programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Quartiers (PARLOQ), financé par le FRH, visait dans sa composante 3 (7 MUSD), mise en œuvre par ONU-Habitat, que « les collectivités, à travers les Agences Techniques Locales (ATL), disposent d'un personnel formé pour appuyer techniquement la coordination de la reconstruction et faciliter les démarches de montage de projets techniques. »¹⁰⁰ Le bilan général

¹⁰⁰Pour ce faire, 10 territoires ont été ciblés : les 7 Municipalités de la région métropolitaine, ainsi que Jacmel, Saint Marc et Miragoane, les 3 dernières agences étant sensées couvrir un vaste territoire plus large que la commune. Les équipes ont été mises en place, cumulant un total de 60 cadres techniques et administratifs recrutés. L'idée de l'ATL était de fournir à la Mairie un support technique en matière de planification et programmation urbaine, outil de réflexion et de gestion des territoires, sur un modèle de « mini-agence d'urbanisme » à la française. Avec l'appui de consultants, des diagnostics territoriaux et des PCD ont pu être réalisés. Malheureusement, la fin du programme en 2015 a entraîné le renvoi de la plupart des équipes (qui auraient dû être intégrées au personnel municipal). Seules celles de Delmas, Pétiou-Ville, Carrefour et Cité Soleil ont été conservées, souvent partiellement et avec une révision de leurs conditions salariales à la baisse.

de l'expérience est assez mitigé : il est techniquement très positif sur les productions des ATL, mais institutionnellement plus réservé **sur la capacité des ATL à devenir de véritables appuis aux Maires – les élus les ont souvent perçues comme des entités concurrentielles, ou bien ont préféré les ignorer et travailler de manière déconnectée.** Ce bilan décevant par rapport à une conceptualisation pourtant convaincante doit être replacé dans un **contexte de rotation accélérée d'équipes municipales nommées, qui a empêché toute appropriation et travail de renforcement institutionnel de long terme.**

- Le FSP « Décentralisation et renforcement des collectivités territoriales » de la coopération française (2008-2015, 3,4 M €), comportait 2 composantes : appui au renforcement de la DCT et des services déconcentrés du MICT ; et appui technique et financier à la gestion des collectivités territoriales. Ses principales réalisations ont été : l'appui à l'élaboration des budgets municipaux¹⁰¹ ; l'appui à la réforme du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT)¹⁰² ; la formation de 140 comptables-payeurs, 42 contrôleurs financiers territoriaux (1 par arrondissement, et 1 coordinateur des contrôleurs dans chaque département chargé d'envoyer les budgets au Ministère qui est passé d'une fonction de contrôle à une fonction d'analyse qualitative) ; l'appui à la mise sur pied des ATL (recrutement et formation), par exemple en invitant des représentants des agences techniques départementales françaises ; l'appui à des projets communaux d'investissement, à l'attention de 10 communes en 2011 sur la base d'un concours (voir chapitre suivant pour les détails), et à l'attention de 3 communes dans le cadre du PINNE¹⁰³ ; et le renforcement de la déconcentration¹⁰⁴.
- Le programme d'Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local (AGIL), financé par l'UE sur la période 2011-2015 (5,5 millions € sur le 10^{ème} FED), avait pour objectif de favoriser la définition d'une stratégie nationale pour structurer les différentes composantes du processus de décentralisation en Haïti et de débiter l'opérationnalisation de cette stratégie, par la mise en place d'un système d'appui à l'investissement des collectivités territoriales sur une zone de 13 communes du Nord-Nord Est : le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT)¹⁰⁵. Là aussi, malgré une conception très prometteuse, le bilan de la mise en œuvre du programme est très mitigé¹⁰⁶ : la composante nationale du programme (création d'une Structure d'Appui à la Décentralisation positionnée à l'OMRH) n'a pas été mise en œuvre ; la composante locale du programme a connu de nombreuses difficultés : 2 réalisations communales (Cap et Ouanaminthe) ont dû être annulées, et le volet intercommunal n'a pas vu le jour. Cependant, certaines réussites sont à souligner, et notamment la **réalisation en maîtrise d'ouvrage totalement municipale de 11 projets d'équipements municipaux** (marchés, ponts...), cofinancés à hauteur de 10% par le FGDCT : commande des études et des travaux, passation de marché, suivi des réalisations et gestion financière ont été pris en charge intégralement par les Mairies, dans un processus d'apprentissage encadré par des assistants techniques, la DCT, les équipes déconcentrées (contrôleurs financiers dans les arrondissements et ingénieurs municipaux des départements) et la cour des comptes.

¹⁰¹Il y a 5 ans pratiquement aucune commune n'en avait alors qu'elles en sont toutes pourvues aujourd'hui ; de même, les techniciens du MICT avaient auparavant pour habitude d'aller dans les territoires pour former les comptables et construire avec les élus les budgets, ce qui n'est aujourd'hui plus nécessaire.

¹⁰²Celui-ci était administré par le Ministère sous forme de guichet, attribuant des subventions en réponse à des requêtes, une partie des subventions se sont désormais muées en dotations. Malheureusement, ces transferts ne sont pas encore effectifs sur tout le territoire : ils ne sont systématiques que pour les communes des PI.

¹⁰³Le programme AGIL ne visant que 13 des 16 communes couvertes par le PINNE, le MICT a sollicité la France pour subventionner la réalisation d'équipements communaux dans les 3 communes restantes. Le FSP a donc été mobilisé par le biais d'un contrat d'opérateur avec le GRET.

¹⁰⁴Avec l'aide du CIAT, 22 ingénieurs municipaux ont été formés et placés dans les délégations, avec 2 missions : appuyer les collectivités dans la gestion de leur territoire, et suivre les projets d'investissement financés par le MICT, sur fonds propres ou fonds du FGDCT. Les 10 délégués ont également été invités en Martinique pour étudier le fonctionnement d'une Préfecture française.

¹⁰⁵Il est important de préciser que le FICT n'est pas un fonds à proprement parler (il n'a pas d'existence légale ni même bancaire), mais plutôt un concept : il s'agissait d'attribuer des subventions directes aux communes, restreintes à des investissements. Pour ce faire, des sous-comptes communaux ont été ouverts dans chaque Mairie, et des contrats de subvention ont été signés.

¹⁰⁶Ces analyses se basent sur des lectures documentaires, notamment un rapport d'état des lieux réalisé en 2015 par le BON. Ceci dit, une évaluation finale complète est commanditée pour 2016. Elle permettra de mieux distinguer les véritables écueils techniques des nombreux problèmes administratifs qu'a connus le programme, et ainsi de dresser un bilan constructif de ce programme très bien structuré dans sa conception.

- Le programme LOKAL+ (qui a pris la suite du programme LOKAL) est financé par USAID, et concentre son intervention sur 9 communes des 3 axes stratégiques de USAID en Haïti : Nord/Nord-Est (Cap, Acul du Nord, Limonade, Caracol, Ouanaminthe), Saint Marc, et RMPP (Carrefour, Delmas, Kenscoff). L'objectif central du programme est d'améliorer la prestation de services locaux aux citoyens par les Mairies, par le biais du renforcement des capacités matérielles et humaines des municipalités, et de l'accroissement des ressources fiscales (inventaires fiscaux et base de données, mise en place d'un logiciel appelé Civitax, mobilisation citoyenne, etc.). Sur la base de **plans d'investissement élaborés avec les Mairies et des plateformes citoyennes**, les fruits de cette mobilisation fiscale sont directement réinvestis dans la **réalisation de petits investissements communaux, gérés par des Comités de Projet** mis sur pied dans chaque Mairie. Les résultats du programme sont pour l'instant très positifs.
- Le Programme de Coopération Municipale Phase 2 (PCM 2, 2014-2018), financé par la Coopération canadienne, est mis en œuvre par un consortium composé de la Fédération Canadienne des Municipalités, la Ville de Montréal et l'Union des Municipalités du Québec. Il comporte 3 composantes : la Région des Palmes, Port-au-Prince, et un appui aux fédérations d'élus. Les objectifs du programme sont de renforcer les capacités des autorités locales (formation, appui à la rémunération du personnel, appui au fonctionnement des fédérations) ; d'augmenter les recettes fiscales des communes ; par le biais d'un fonds de réalisation de petits projets, assez modeste, de mettre en application les connaissances (par exemple, petits aménagements de bassin versant, adressage de la ville de Petit Goâve, etc.) ; et d'appuyer le MICT pour relayer au niveau national les outils développés par le programme (gestion des connaissances). Comme détaillé dans l'encadré ci-dessous, le travail sur la région des Palmes a permis de mettre sur pied une agence intercommunale, la DATIP, avec des cadres rémunérés par le projet, et de lancer un **plaidoyer national sur la reconnaissance légale de l'intercommunalité**¹⁰⁷. Le travail à Port-au-Prince s'est mobilisé sur les mêmes axes que dans les Palmes (notamment la mobilisation fiscale), excepté la planification urbaine qui s'est avérée être totalement gérée au niveau de l'Etat central et pas de la mairie, au vu du statut de capitale de PaP.

Zoom sur l'intercommunalité dans la région des Palmes

Suite au séisme de janvier 2010, les communes de Gressier, Léogane, Grand Goâve et Petit Goâve ont décidé de s'associer pour appréhender ensemble les questions d'aménagement du territoire à la bonne échelle. La coopération canadienne les a accompagné dans cette démarche en les dotant d'une structure technique intercommunale : la Direction Administrative et Technique Intercommunale des Palmes (DATIP) et en installant des techniciens dans chacune des communes. Les thèmes retenus ont été la gestion des bassins versants, l'aménagement du territoire et la gestion des déchets. Basé sur un support constant de techniciens canadiens qui assuraient « le compagnonnage » des équipes en place, cette démarche a très vite atteint des résultats probants avec des diagnostics territoriaux de la région des palmes de grande qualité et des plans d'urbanisme de chacun des centres urbains. Néanmoins, cette expérience a montré certaines limites : la concentration d'activités au niveau des techniciens a eu tendance à faire naître chez les élus un sentiment de dépossession de la décision, fragilisant parfois la structure technique malgré ses bons résultats (en grande partie lié, comme pour les ATL, à la rotation des cartels municipaux) ; les actions se sont souvent opérées en parallèle de l'administration centrale et déconcentrée, ne permettant pas ou peu aux services de l'Etat de s'approprier les acquis. Ici aussi, la question du maintien financier se pose, les salaires étant tous financés par le programme (budget annuel de la DATIP : 12 MHTG, à mettre en regard du potentiel fiscal des Palmes estimé à 250 MHTG). Certaines limites sont atteintes du fait que les dotations du FGDCT prévues pour ces communes ne permettraient pas de financer les salaires de la DATIP sans déposer les administrations communales de moyens financiers pour leur propre fonctionnement. La seule issue serait une augmentation substantielle des ressources fiscales des communes, objectif que s'est donné la DATIP en appuyant les agents communaux dans cette démarche.

J.12.2. Ressources locales et réalisations municipales

Un outil majeur de décentralisation : le FGDCT

En ce qui concerne les moyens financiers, les communes disposent de différentes taxes locales dont les principales sont la Contribution Foncière sur le Patrimoine Bâti (CFPB) et la patente qui s'applique sur les activités

¹⁰⁷L'intercommunalité est prévue par les décrets de 2006 mais n'est pas encore réglementée. Les intercommunalités existantes dans le pays revêtent donc aujourd'hui un statut d'association.

économiques présentes sur le territoire communal. De plus, le Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT) est un fonds construit à partir de différentes taxes nationales¹⁰⁸ qui est spécialement dédié aux collectivités territoriales. Il devrait être géré par le conseil interdépartemental composé de représentants élus par chacune des assemblées départementales. Faute de conseil, le fonds est actuellement géré par la Direction des Collectivités Territoriales du MICT.

La coopération française a financé l'informatisation de la gestion du FGDCT avec un logiciel permettant de connaître en continu les montants qui abondent le fonds, le montant restant dans le fonds et les montants décaissés vers les collectivités territoriales. Apparaissent ainsi plusieurs difficultés :

- Le MEF ne communique jamais les montants correspondant à chacune des taxes, ce qui ne permet pas de savoir comment est bâti le FGDCT et surtout comment il serait possible de jouer sur chacune d'elles pour l'augmenter (le FGDCT ne représente aujourd'hui que 2% du budget national) ;
- Le FGDCT a toujours été géré par le MICT, faisant que les ministres successifs comme de nombreux techniciens pensent qu'il fait partie du budget d'investissement du MICT ;
- L'utilisation du FGDCT reste particulièrement opaque. Quand bien même une répartition annuelle par collectivité est préalablement définie lors de l'élaboration des budgets communaux, il apparaît que les montants prévus ne sont pas régulièrement décaissés vers les collectivités ;
- Malgré le logiciel de gestion du FGDCT qui a été financé par le FSP, il n'y a aucun compte administratif réalisé annuellement donc aucun bilan faisant état de son utilisation.

Les programmes PI (PINNE et PISSUD) organisés par le MICT l'obligent à utiliser le FGDCT à bon escient : dans le cadre des expériences, le MICT a assuré que les salaires de ces postes clefs seraient pris en charge par le FGDCT. En effet, si les fonds destinés aux salaires des techniciens n'étaient pas versés aux communes, ce serait toute la démarche PI qui serait remise en question.

Cette dynamique fait ressortir le rôle certain du FGDCT de devenir un fonds de dotation qui pourrait assurer les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales (salaires, entretien des bâtiments, consommables, énergie, eau...). Assurer *a minima* une dotation de fonctionnement vers les collectivités territoriales maintiendrait la continuité du service public tout en mettant l'administration locale au service des élus. On constate qu'avec un FGDCT constant, il serait possible de financer les 5 postes clefs dans l'ensemble des communes du pays.

Propositions de répartition rationnelle du FGDCT d'après des ratios prédéfinis

En juin 2011, dans le cadre du lancement de la nouvelle campagne d'élaboration des budgets et dans un souci d'une meilleure répartition du FGDCT, une réunion de travail a été réalisée avec les représentants des associations des communes et des Asecs. De cette réunion est ressorti un consensus sur les clefs de répartition du FGDCT. Pour ne pas complexifier cette démarche qui s'avérait particulièrement nouvelle puisque jusque-là le FGDCT était distribué de manière totalement arbitraire, il a été proposé et validé de prendre le critère du nombre d'habitants par commune comme déterminant pour définir la répartition. Il a été seulement demandé de rajouter à la dotation 5 millions de gourdes aux communes chefs lieu de département et 2,5 millions de gourdes pour les communes chefs lieu d'arrondissement.

Cette répartition s'est opérée sur un montant de 800 millions de gourdes (1,2 milliards au total) en prenant un montant de 80 gourdes par habitant avec un plancher de 4,5 millions de gourdes pour les petites communes et un plafond de 20 millions de gourdes pour les grandes communes. Il s'avère que ces montants répondent aux besoins des postes clefs installés dans le cadre des programmes PINNE et PISUD (sur la base de 20 000 gourdes par poste : 200 000 gourdes par mois) soit 2 400 000 gourdes par an. Pour les exercices suivants, le principe d'une répartition « rationnelle » du FGDCT a été maintenu avec des modifications à la marge. Or, toutes ces modifications devraient précisément être réalisées lors du comité de pilotage de gestion du FGDCT.

¹⁰⁸Composition : 20% du prix de vente par paquet de cigarettes ; 5 % sur les primes d'assurance ; 20 gourdes sur les plaques ou vignettes d'immatriculation ; 8 gourdes par appel public international ; 2% de la majoration des bordereaux de douane ; 25 gourdes par billet d'avion vers l'étranger ; 1 % du revenu net imposable de tout contribuable ; 5 % des montants gagnés à la loterie où tous autres jeux assimilés ; 85% des dividendes résultant de la participation aux SEM et les redevances locatives provenant des concessions.

De fortes différences nationales en matière d'impôts locaux

Comme abordé au Chapitre F.1, les ressources municipales principalement issues de la CFPB et de la patente sont très inégales d'une Mairie à l'autre, avec quelques rares Mairies très performantes, et une majorité aux recettes fiscales propres très faibles. Le tableau ci-dessous illustre le cas spécifique de la Mairie de Delmas au cours des 2 dernières années fiscales, qui à elle seule a recouvré de 33% à 99% de la CFPB au niveau national.

Tableau 12 : L'exemple de la Mairie de Delmas – part du recouvrement de la CFPB par Delmas comparativement au recouvrement national, en HTG (Sources : MEF/BRH et Mairie de Delmas)

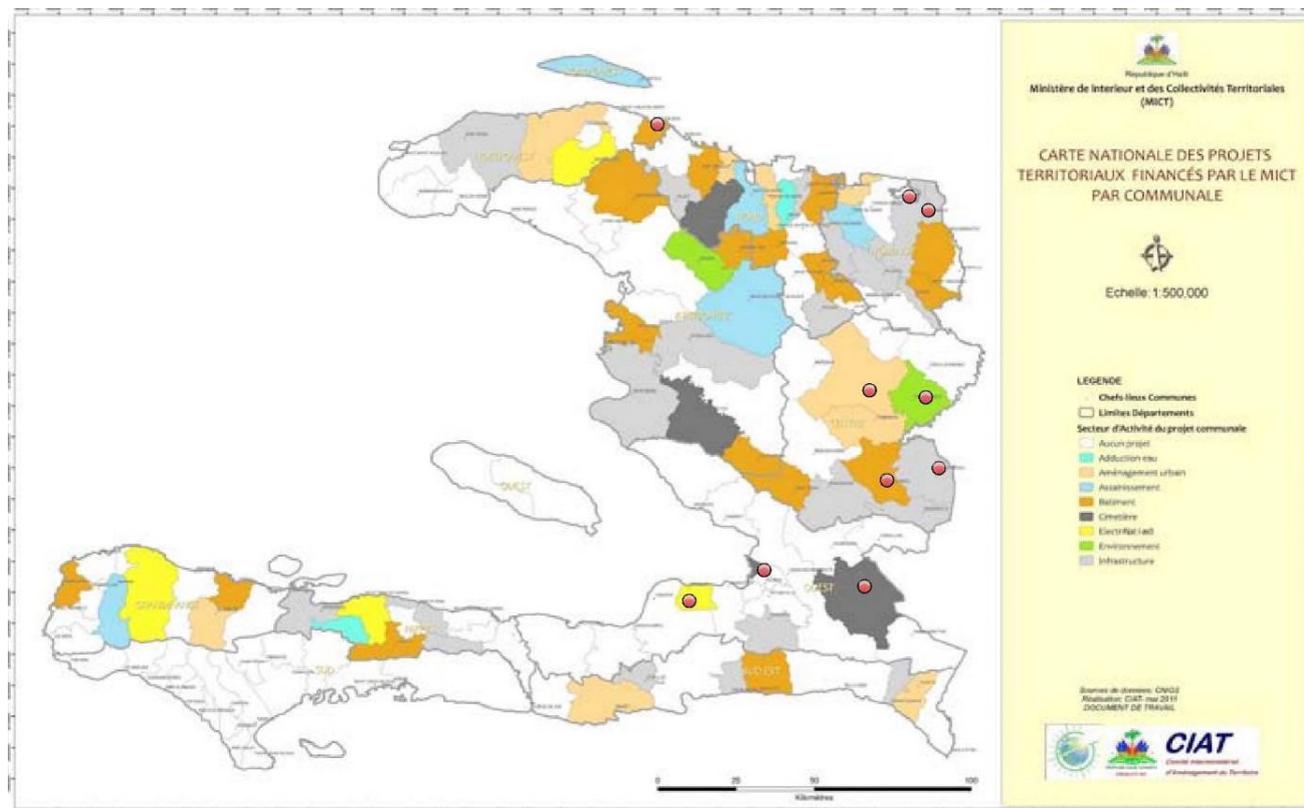
PERIODE	2013-2014			2014-2015		
	National (140 communes)	Mairie de Delmas uniquement	soit	National (140 communes)	Mairie de Delmas uniquement	soit
Octobre	24 170 309,29	13 368 130,00	55%	40 016 429,51	17 000 000,00	42%
Novembre	31 859 990,83	10 499 216,75	33%	21 644 728,14	16 388 000,00	76%
Décembre	24 554 560,13	9 597 000,35	39%	18 051 147,80	16 169 000,00	90%
Janvier	31 903 712,31	16 400 448,00	51%	34 645 370,19	21 108 000,00	61%
Février	42 829 057,08	22 522 904,00	53%	31 921 843,13	15 846 000,00	50%
Mars	70 699 766,16	42 766 818,90	60%	85 972 870,33	60 467 000,00	70%
Avril	52 970 723,46	22 402 190,00	42%			
Mai	24 454 827,18	8 927 435,00	37%			
Juin	18 200 710,11	7 822 039,00	43%			
Juillet	20 067 774,16	15 200 630,00	76%			
Août	13 486 680,08	10 331 215,50	77%			
Septembre	14 542 738,06	14 409 705,43	99%			
TOTAL	369 740 848,85	194 247 732,93	53%	232 252 389,10	146 978 000,00	63%

D'après la DCT, le taux de réalisation moyen du potentiel fiscal¹⁰⁹ des communes est de 32%, mais avec de fortes amplitudes selon les communes, les plus importantes ayant tendance à présenter des taux plus élevés, comme le présente le graphique ci-dessous¹¹⁰.

¹⁰⁹ Il est important de préciser que ce taux compare les objectifs que chaque commune se fixe en matière de mobilisation fiscale (soit les recettes hors transferts de l'Etat), qu'elle consigne dans son budget annuel (prévision budgétaire), et les montant effectivement recouverts, qui lui ont permis de réaliser ses dépenses annuelles (exécution budgétaire). Il est donc très différent du véritable taux de réalisation du potentiel fiscal total d'une commune, qui lui est estimé à en moyenne 4% sur l'ensemble des communes (avec de grandes disparités également : Lokal+ estime par exemple que Delmas est à 80% de réalisation, contre en moyenne 9% pour les autres communes du programme).

¹¹⁰ Par ordre décroissant : 105% à Pétiou-Ville et 81% à Delmas, mais aussi 69% aux Cayes, 51% à Jérémie, 34% au Cap Haïtien, 32% à Tabarre et 31% à Port de Paix. Le taux de réalisation du potentiel chute ensuite à 22%, puis en dessous de 10% à partir de la 17^e ville, et de 4% à partir de la 32^e ville.

Figure 9: Projets réalisés par les collectivités territoriales en maîtrise d'ouvrage propre sur fonds FGDCT (Source : MICT, 2011)



Il en est de même pour l'expérience portée par le FSP français de subvention à 10 projets communaux d'investissement, sur la base d'un concours lancé auprès des collectivités.

Tableau 4 : Appui à la maîtrise d'ouvrage municipale pour la réalisation de 10 investissements en 2011 (Source : FSP/Coopération Française)

Document	Date	Objet	Montant Total	Subvention FSP	Subvention MICT
Convention N°17/2010-	28 sept 2010	Projet d'appui au programme de renforcement de la fiscalité de la commune de St Marc	3 392 000	1 025 641	670 359
Convention N°15/2010-	28 sept 2010	Appui à l'intercommunalité de la Vallée des Palmes : parc d'équipements en matériels	8 647 080	4 933 890	3 713 190
Convention N°30/2010	22 nov 2010	Contribution au financement du projet de développement de la commune de Thomassique	1 226 990	1 103 173	123 817
Convention N°31/2010	22 nov 2010	Contribution au financement du projet de développement de la commune de Lestere	1 041 670	877 575	97 425
Convention N°37	22 nov 2010	Contribution au financement du projet de développement de la commune de Bombardopolis	976 083	822 609	153 473
Convention N°38/2010	22 nov 2010	Contribution au financement du projet de développement de la commune de l'Île à Vache	1 000 000	880 250	94 750
Convention N°39/2010	22 nov 2010	Contribution au financement du projet de développement de la commune de St Louis du Nord	974 763	877 118	97 646
Convention N°41/2010	22 nov 2010	Contribution au financement du projet de développement de la commune de Dame-Marie	1 622 130	1 415 380	206 750
Convention N°40/	22 nov 2010	2010 Contribution au financement du projet de développement de la commune de Fond-des-Nègres	975 001	784 625	190 376

L'ensemble de ces projets ont été réalisés. Ils comprenaient initialement un dossier descriptif précisant la pertinence du projet et un rapport technique et financier expliquant les difficultés rencontrées et justifiant les dépenses. Ces projets ont pu être réalisés essentiellement parce qu'ils étaient basés sur des opérations simples avec des

montants faibles. Ils ont démontré que les communes étaient capables de réaliser la maîtrise d'ouvrage tant que l'on reste dans des projets adaptés à leurs capacités d'élaboration et de mise en œuvre.

Vers la facilitation de la maîtrise d'ouvrage locale : pistes pour la mise en place d'une véritable ingénierie de projet territoriale

Au niveau communal : la formation et l'installation de ressources humaines : l'omniprésence de l'international a dépossédé les institutions de leurs ressources humaines. La concurrence salariale opérée par l'ensemble de ces organismes en est la principale raison. Dans ce contexte, les pouvoirs locaux se retrouvent le plus souvent les spectateurs de leur propre développement.

Les programmes PINNE et PISSUD représentent une solution pour construire une administration communale capable d'assurer la gestion quotidienne du territoire communal et le montage de documents de projets. Il paraît indispensable que ces programmes soient élargis aux autres départements afin de donner à chacune des communes, connaissant des dynamiques de développement suite à un récent désenclavement, des capacités de gestion.

Au niveau des vices délégations : l'installation des ingénieurs municipaux dans les délégations a été probante, néanmoins, les territoires départementaux étant très larges, ces techniciens ont essentiellement opéré dans leur proximité immédiate. Dans le même esprit que pour les questions de finances locales, il serait nécessaire de positionner un ingénieur municipal par arrondissement dont la mission serait d'assurer l'appui au montage de projet, le suivi des chantiers et leur évaluation.

Au niveau des délégations : il paraît indispensable de compléter les programmes PI par l'installation d'un représentant du MICT au niveau de la délégation qui pourra assurer localement la logistique des formations, l'installation et le suivi des nouvelles équipes municipales. Ces agents pourraient ensuite assurer le contrôle de légalité sur les actes administratifs des collectivités territoriales et renvoyer des rapports d'activités aux services centraux de la Direction des Collectivités Territoriales. De même, un coordonnateur des ingénieurs municipaux pourrait être installé au niveau de la délégation pour assurer le suivi et l'évaluation des projets sous maîtrise d'ouvrage locale de l'ensemble du département.

Au niveau des sections communales, il serait nécessaire que les programmes PI tiennent compte des sections communales des communes concernées afin d'inclure dans le recrutement de techniciens un agent administratif de section communale, qui assurerait des fonctions transversales (finances, état civil, gestion des équipements collectifs de la section communale...). Ces agents territoriaux pourraient ensuite poursuivre, s'ils le désirent, leur carrière au sein des équipes municipales en se spécialisant vers un métier municipal. Cette logique d'installation vertueuse aurait l'intérêt de construire l'administration territoriale par le bas avec des agents qui seraient au plus proche des réalités locales vécues par les administrés.

L'Agence Technique Locale intervenant sur un territoire intercommunal s'avère une solution permettant d'appuyer les collectivités dans l'élaboration des documents réglementaires et le montage de documents de projets. L'aide internationale pourrait supporter financièrement cette structure technique au service de la ou des collectivités pour qu'elle élabore et accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire validé et porté par les élus, et dans le même temps qu'elle participe au renforcement de la fiscalité pour assurer sa pérennisation.

J.13. Données de bases pour les formations initiale, professionnelle, continue et la recherche en urbain

J.13.1. La formation initiale

Tableau 13 : Offre de formation initiale et professionnelle dans l'urbain dans les universités haïtiennes et de la région

Etablissement	Offre de formation initiale et professionnelle	Expériences récentes d'action de formation dans l'urbain
Université de l'Etat d'Haïti (UEH)	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle d'ingénieur architecte • Cycle d'ingénieur en génie civil • Diplôme de topographe (Bac+2) • Un Master en planification en partenariat avec le CTPEA (promotion de 22 personnes, 70% de professionnels / 30% d'étudiants) va être lancé en septembre 2016 	La Coopération Suisse a lancé en 2015 un atelier pratique de Maçonnerie Chainée ainsi qu'un concept de visite de chantier avec la Faculté des Sciences de l'UEH. Le module a été intégré de manière permanente au cours de construction civile de l'UEH.
Université QUISQUEYA	<ul style="list-style-type: none"> • Cursus de formation des architectes avec une option urbanisme • Cycle d'ingénieur en Génie civil sur 5 ans (15 diplômés par promotion) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un programme financé par l'ACDI, l'Université a mis en place entre 2007-2013 un Master sur l'aménagement des quartiers précaires ; deux promotions (15 puis 17 étudiants) ont suivi ce cursus ; la 2^{ème} promotion a pu être relancée grâce au financement recherche du PARAQ (appui de l'UQAM) • L'Université Quisqueya et l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Suisse) espèrent ouvrir un Master en planification et gestion urbaine à partir de septembre 2016 : ce Master comprendra un volet d'orientation professionnelle, avec une partie à distance (tablette + visioconférence) • 2015 : lancement d'ateliers pratiques de Maçonnerie Chainée et visites de chantier, prodigués tous les 3 mois par la Coopération Suisse (pas encore internalisé aux cours via les professeurs permanents)
ESIH	Licence en génie civil orientée énergies positives	
CTPEA	<ul style="list-style-type: none"> • Licence en planification ; • Licence en Statistiques ; • Licence en économie appliquée ; • Un Master en planification en partenariat avec l'UEH va être lancé en septembre 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur financement de l'ACDI à travers le Programme PDLH, un Master en Développement local a été mis en place (héritier du Master lancé à la fin des années 1990 par un groupe interuniversitaire de Montréal sur des financements de l'ACDI qui avait 2 options « Développement régional » ou « Aménagement urbain ») ; la 1^{ère} cohorte est en cours ; cette formation s'appuie sur l'expertise du Centre de formation et de recherche en développement local intégré au CTPEA
Université publique en région du Cap haïtien		L'Université du Cap, en partenariat avec l'Université d'Aix Marseille et l'AUF, envisage la mise en place d'un Master en Economie et gestion des collectivités locales à partir de septembre 2016
Agence universitaire francophone (AUF)	Chaque année le Pôle caraïbes effectue un appel à projets autour de 4 thématiques pour une enveloppe globale de 500.000 € : a) formation (développement de Masters) ; b) Recherche universitaire y compris appliquée et partenariat ; c) Gouvernance universitaire ; d) Appui aux manifestations scientifiques (colloques / séminaires, en terme de prise en charge) et soutien à la francophonie	L'AUF a octroyé des bourses à des fonctionnaires pour faire des Master ciblés dans les universités de la région

Etablissement	Offre de formation initiale et professionnelle	Expériences récentes d'action de formation dans l'urbain
CNIAH (Collège national des ingénieurs et architectes haïtiens)	Le CNIAH a un mandat par la loi du 29 mai 1994 de validation des formations d'ingénieurs et architectes en Haïti	
Université de Guadeloupe Caraïbe		Dispose d'un Master en urbanisme tropical en collaboration avec l'Institut national de la formation professionnelle

J.13.2. La formation professionnelle

Tableau 14 : Expériences récentes en matière de formation professionnelle aux métiers de l'urbain

Institution / Organisation	Expérience récente en formation professionnelle
INFP	<ul style="list-style-type: none"> Entre 2011 et 2015, différentes ONG ont dispensé des formations en construction parasismique à des boss maçons du secteur informel sur des chantiers de la reconstruction. Ces formations, très hétérogènes, étaient certaines fois certifiées par l'INFP, d'autres fois non. En 2015, la Plateforme de Coordination Opérationnelle – Filière Construction mise en place par INFP et Coopération Suisse qui réunit les acteurs impliqués dans la formation en construction (y compris MTPTC) harmonise les différentes formations et élabore le Nouveau Programme National de Perfectionnement en Maçonnerie Chainée et Bonnes Pratiques de construction. Parallèlement différents Centres de Formation Professionnelle reçoivent un appui pour intégrer les nouveaux concepts parasismiques.
Coopération Suisse	Janvier 2016 : lancement du nouveau programme de perfectionnement en maçonnerie chainée sur le chantier de construction d'une Ecole Nationale Louverture du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), en partenariat avec le Centre de Formation de Carrefour : un pool de formateurs certifiés par l'INFP est en train d'être mis en place
INFP / DINEPA	Mise sur pied d'un Lycée Technique de l'Eau et de l'Assainissement (projet compétences pour les jeunes, financement AFD), prévu pour la rentrée 2016 : mettre en route des corps de métiers EPA au niveau des écoles techniques de l'INFP tout en renforçant l'institut
AECID	Atelier-école de formation aux métiers de la rénovation de bâtiments anciens à Jacmel
Fondation FOKAL	Fokal avec l'appui de l'Institut de Patrimoine Wallon (Belgique) a réalisé un cycle formation professionnelle continue par la pratique de 40 ouvriers / artisans haïtiens aux techniques de rénovation par des maitres maçons et charpentiers belges
Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Haïti (CMAH)	Rôle dans la certification des métiers de la construction

J.13.3. La formation continue

Tableau 15 : Expériences récentes en matière de formation continue dans l'urbain et infrastructures potentielles

Institution / Organisation	Expériences récentes en formation continue	Infrastructures pouvant servir à des actions de formation continue
OMRH	<ul style="list-style-type: none"> Auteur de la politique nationale de formation et perfectionnement des fonctionnaires publics et en charge de la standardisation de modules de formation pour les agents de l'Etat En réflexion avec le MICT sur la mise en place d'une structure permanente de formation de la fonction publique territoriale 	

Institution / Organisation	Expériences récentes en formation continue	Infrastructures pouvant servir à des actions de formation continue
Université QUISQUEYA (UNIQ)	<ul style="list-style-type: none"> Enquête menée par l'UNIQ auprès des professionnels pour connaître les besoins en formation continue Expérience de formation dans les métiers de l'eau notamment l'ouverture de l'accès à des professionnels de la DINEPA pour des modules spécifiques 	Salles de cours, amphi et laboratoires équipés
ESIH		L'ESIH a effectué un investissement de plus 200 000 USD pour disposer d'une infrastructure de qualité pour offrir des formations en ligne et à distance (<i>Massive Open Online Courses</i> – MOOC), avec un système d'évaluation de type présentiel. Cette infrastructure offre une possibilité pour développer des modules de formation professionnelle et continue à moindre coût.
CTPEA	<ul style="list-style-type: none"> Le CTPEA a déjà réalisé un programme de formation continue pour des cadres municipaux sur financement d'OXFAM sur les thèmes « Gestion du développement » et « Leadership féminin » Expérience avec CONCERN pour la réalisation d'une enquête sur la problématique des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Salles de cours, amphi et laboratoires équipés Centre de documentation sur la thématique du développement local
Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle	Réflexion en cours dans le cadre de la préparation du 11 ^{ème} FED volet Education sur la mise en place d'un dispositif de formation continue pour le personnel de l'éducation nationale	<ul style="list-style-type: none"> 39 EFACAP – Écoles fondamentales d'application centres d'appui pédagogique (4 par département) sous exploitées Réseau des 9 Universités publiques en région (UPR) Dans cadre du volet « Education » du 11^{ème} FED, réflexion sur le renforcement du dispositif de formation continue du Ministère, en présentiel et à distance (possibilité de partage de cette infrastructure qui sera loin d'être utilisée à plein temps) Dans le cadre du volet Education du 11^{ème} FED, possibilité de mise en place d'un Hub de lien de formation entre les 39 EFACAP, le réseau des 9 universités publiques en région et l'Institut des sciences de l'éducation
INFP	Certification de formations continues aux métiers du bâtiment (programme national de renforcement)	Réseau de 17 centres publics de formation professionnelle
MTPTC / BTEB	Le Bureau Technique d'Evaluation des Bâtiments (BTEB) de la DTP dispense des formations continues gratuites aux techniques de construction parasismique, de niveau technicien et ingénieur.	Formations dispensées dans les locaux du MTPTC à PaP et dans des locaux ad-hoc sur le reste du territoire national
AUF		12 centres de l'AUF localisés dans les établissements membres équipés de matériel de formation
Association française AGIR-abcd	<ul style="list-style-type: none"> Cycle de formation (sur 10 semaines d'ici à fin 2016) dans le cadre du PAIFU (programme UE/PARAQ du 10^{ème} FED), intéressant car il allie la théorie à la pratique et les formateurs sont des professionnels expérimentés Deux experts d'AGIR vont travailler sur des pistes pour le pilotage de la formation continue dans l'urbain à la demande de la DUE sur financement PAIFU ; les pistes préliminaires sont attendues pour fin février 2016 	

Institution / Organisation	Expériences récentes en formation continue	Infrastructures pouvant servir à des actions de formation continue
CNIAH (Collège national des ingénieurs et architectes haïtiens)	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'entente avec l'UniQ sur la formation continue des professionnels de l'aménagement du territoire • Organisation et animation de la Biennale de l'architecture 	
Syndicat des notaires haïtiens	Organisation de la 4 ^{ème} Université notariale sur la thématique du foncier	
IFOS (Institut de Formation du Sud)	Opérateur privé spécialisé dans la conduite d'action de formation continue, expériences positives avec la coopération française, l'USAID (Lokal+), le MTPTC et la DCT	
Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) – Antilles françaises	Organisation d'une formation de cadres locaux tendant à être l'ébauche d'une fonction publique territoriale en Haïti avec l'appui de la coopération française et du programme AGIL de l'UE dans 16 communes du Nord et Nord-Est et 11 communes du Sud. 6 profils identifiés par municipalité, travail en cours sur la sécurisation administrative des postes, financement des salaires assuré par le FGDC	

J.13.4. Pistes de développement

Tableau 16 : Pistes préliminaires pour le volet formation de l'appui au secteur urbain

Type de formation	Pistes préliminaires	Acteurs
Formation académique initiale	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité d'un partenariat avec l'AUF pour l'octroi de bourses pour suivre des Masters dans les universités de la région, ciblés sur des thématiques liées à l'urbain, et pour la mise en place d'une offre délocalisée dans la région avec un transfert de compétence • Etudier la possibilité d'utiliser l'infrastructure numérique de formation à distance et en ligne de l'ESIH et des Universités pour développer des formations diplômantes à moindre coût et sans exiger une présence physique permanente 	AUF, ESIH, Universités...
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la faisabilité de l'instauration de conventions de stage avec les acteurs clés de l'urbain (et bourses de stage ?) • Ouverture de l'accès à des professionnels pour des modules spécifiques dans les établissements d'enseignement supérieur • Rôle majeur à jouer par l'INFP dans la certification des formations continues et professionnelles pour les métiers de l'urbain, y compris les formations techniques (boss) : travail en partenariat avec la Coopération suisse comme chef de file du renforcement des métiers de la construction, rôle de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat • Capitaliser sur l'expérience de FOKAL avec l'appui de l'Institut du Patrimoine Wallon (Belgique) pour la formation professionnelle par la pratique de 40 ouvriers / artisans haïtiens aux techniques de rénovation par des maîtres maçons et charpentiers belges / Expérience Jacmel/AECID sur l'atelier-école de réhabilitation 	Universités, CTPEA, INFP, CMAH, EFACAP, AUF, FOKAL, AECID, Coop. Suisse...
Formation continue	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les possibilités de capitaliser sur l'approche du cycle de formation AGIR • Capitaliser sur l'expérience des universités notariales d'Haïti • Explorer le rôle des universités publiques en région dans la mise en place d'une offre de formation continue en province (valeur ajoutée et coûts) • Explorer les possibilités de passerelles avec le 11^{ème} FED volet Education sur le partage de l'infrastructure numérique • Etudier les possibilités de passerelles également à travers les commissions municipales des secteurs sociaux¹¹¹ (challenge d'emmener les municipalités à bord) 	AGIR, Syndicat des notaires, UPR, CNIAH, CTPEA...

¹¹¹Les commissions municipales sont placées sous la présidence du maire et sont composées de représentants de la mairie et des services déconcentrés de l'Etat, des réseaux associatifs (notamment d'écoles non publiques), avec un mandat de prendre en charge graduellement la gestion des équipements sociaux au niveau communal.

Type de formation	Pistes préliminaires	Acteurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les liens entre éducation et infrastructures urbaines en ce qui concerne l'espace pour la construction d'établissements scolaires (synergie avec 11^{ème} FED volet Education) • Capitaliser sur l'expérience de la biennale d'architecture • Possibilité de collaboration avec le CTPEA pour une offre de formation continue dans le domaine de la planification et des statistiques (notamment les enquêtes) pour les métiers de l'urbain • Capitaliser sur l'expérience de l'Université Quisqueya dans les métiers de l'eau • Etudier la possibilité d'utiliser l'infrastructure numérique de formation à distance et en ligne de l'ESIH, des EFACAP, de l'AUF et de l'éducation nationale (synergie avec le 11^{ème} FED) pour développer des modules de formation continue à moindre coût • Consolider l'expérience de la formation au personnel municipal du CNFPT français • Travailler en synergie avec l'OMRH en charge de la standardisation de modules de formation pour les agents de l'Etat en vue de la mise en place d'un dispositif de pilotage de la formation continue dans le secteur de l'urbain 	
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'impact des programmes de recherche financés par le PARAQ sur les politiques publiques et programmes urbains • Explorer les possibilités d'appui à des activités de recherche appliquées liées à des problématiques spécifique à Haïti dans le secteur urbain 	UniQ, UEH, Paris 8, EPFL, UQAM...

J.14. Analyse générale des finances publiques

Remarques préliminaires

Tous les chiffres sont en HTG courantes, et l'inflation varie entre 4 et 7%/an sur la période. Des chiffres constants en valeur signifient donc une baisse des investissements en volume.

Les analyses générales portent sur les exercices 2009-2010 à 2015-2016, afin d'avoir une vue globale depuis avant le séisme de 2010. Les comptes administratifs ne sont disponibles que jusqu'en 2013-2014 inclus.

Le PIB d'Haïti était de 389 Mds de HTG en 2013 – 2014. Ce chiffre servira de référence pour les estimations en % du PIB, et les analyses approfondies concerneront principalement cet exercice, car il s'agit d'une part de l'exercice le plus récent pour lequel des données sur l'exécution du budget existent, et d'autre part du seul exercice pour lequel des informations relativement précises sur la programmation et l'exécution des investissements par projet et programme sont disponibles.

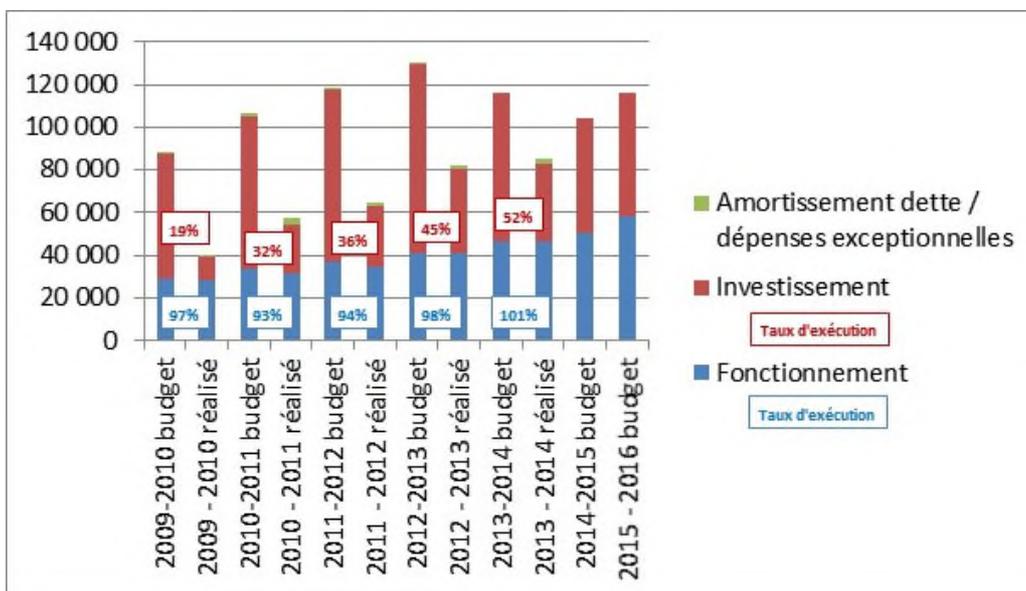
Les comptes de plusieurs entités et entreprises publiques ne sont pas consolidés avec ceux de l'Etat mais en dépendent (en plus des collectivités territoriales) : EDH, la plus grosse et significative au niveau macro-économique (voir Chapitre E.3.3) ; Autorité Portuaire Nationale (APN), Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN), Office des Postes d'Haïti (OPH), Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA), Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT), Usine Sucrière Jean Léopold Dominique de Darbonne (USJLDD), NATCOM (entreprise de télécommunications, dont l'Etat détient 40% du capital) ; Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA), assurance fonctionnaire et privée obligatoire.

Les données budgétaires chiffrées varient fréquemment entre les documents (pourtant tous issus du MEF), avec des totaux qui affichent souvent des différences, et des variations dans les lignes d'affectation des fonds. La comptabilisation de ces sources varie également dans le temps. Pétrocaribe est d'abord compté comme ressource interne avant d'apparaître spécifiquement. Les chiffres ne sont pas toujours totalement les mêmes entre les tableaux et entre documents de budget et rapport d'exécution, même si globalement les grandes masses sont cohérentes.

J.14.1. L'évolution du budget de l'Etat

Une première analyse des dépenses budgétées / réalisées de l'Etat donne les données suivantes :

Figure 24 : Budget / exécution en millions de HTG courantes (Source : MEF)



Le budget de l'Etat augmente régulièrement jusqu'en 2012-2013 (130 Mds de HTG), avant de diminuer sur les dernières années, prenant notamment en compte la diminution des recettes liées aux dons extérieurs et à Pétrocaribe (compensés en 2015-2016 par des prévisions optimistes de recettes fiscales). A l'intérieur de ce budget, la partie « fonctionnement » augmente régulièrement, pour doubler en valeur courante entre 2009-2010 et 2015-2016. Le volet « investissement » suit une évolution beaucoup plus irrégulière, avec une augmentation jusqu'à un pic de 88 Mds HTG en 2012-2013, puis une baisse significative. Si le budget de fonctionnement a des taux de réalisation globalement élevés (entre 93 et 101%), ce n'est pas le cas du budget d'investissement, même si ce

taux s'améliore régulièrement et significativement entre l'exercice 2009-2010 (19%) et l'exercice 2013-2014 (52%).

En 2013-2014, les dépenses réelles de l'Etat représentent 22% du PIB haïtien, dont 12% pour la partie « fonctionnement » et 9,3% pour la partie « investissement » (0,7% de remboursement d'emprunt et dépenses exceptionnelles).

J.14.2. Les dépenses d'investissement

Les investissements sont financés par 3 sources principales :

1. Les excédents budgétaires et ressources internes (bons du trésor et autre endettement interne, « annulation de la dette du FMI »¹¹²,...) : certaines de ces ressources sont en voie d'épuisement, comme celles liées à l'annulation de la dette du FMI, et d'autres sont de plus en plus coûteuses, comme l'endettement interne, du fait de l'augmentation des taux d'intérêt appliqués aux bons du Trésor et BRH, liée à la fragilisation de la gourde et à la politique de soutien à cette monnaie.
2. Endettement lié aux fonds Pétrocaribe¹¹³ et vénézuéliens (seule source d'endettement sur la période) : ce financement sert à payer une partie du déficit d'EDH, ainsi que des projets d'investissement dont la liste est décidée chaque année en Conseil des Ministres. Ces financements sont gérés par une structure spécifique, le Bureau de Monétisation du Programme d'Aide au Développement (BMPAD) qui dépend du MEF. Ils sont en forte baisse sur les dernières années, car leur montant dépend des cours du pétrole. Par exemple, pour un cours à 100 USD/baril, 60% du coût (soit 60 USD/baril) est transformé en prêt, contre 30% pour un cours à 40 USD/baril (soit 12 USD/baril), soit une division par 5 du montant global à volume égal. Cette baisse des ressources se conjugue à une augmentation régulière des remboursements depuis 2010.
3. Dons bi- et multilatéraux liés à des programmes et projets (par opposition aux appuis budgétaires, principalement provenant de BID/UE/BM) : ces dons viennent principalement de la BID, de la Banque Mondiale (BIRD et IDA), de l'Union Européenne, et dans une moindre mesure de l'AFD, de la KfW et de FIDA. En 2013 – 2014, la BID, la BM et l'UE représentent 94% des dons projets. La liste des donateurs est disponible dans les budgets et les comptes, mais on peut constater l'absence des financeurs qui ne passent pas par l'Etat haïtien, comme notamment USAID, qui est de loin le plus important de cette catégorie¹¹⁴. Une partie de ces ressources est en voie de diminution, du fait de l'épuisement de l'effet post-séisme.

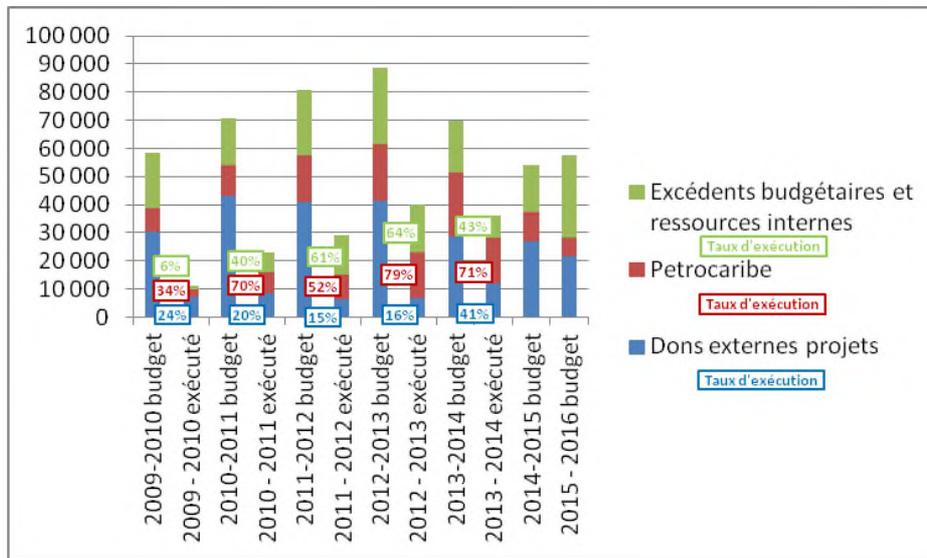
Comme on l'a vu, **les budgets d'investissement augmentent jusqu'en 2012-2013 (88,5 Mds HTG), puis baissent, sans doute pour être plus réalistes et anticiper la baisse des investissements post-séisme et l'impact de la baisse du pétrole sur les fonds Pétrocaribe.**

¹¹²Ces ressources, d'un montant global de 268 MUSD, correspondent aux fonds prélevés annuellement sur le budget de l'Etat pour rembourser la dette contractée auprès du FMI et conservée sur un compte de la BRH en attendant l'échéance (les remboursements du FMI étant effectués sur une base pluriannuelle). Lors du séisme de 2010 et de l'annulation de la dette du FMI, il a été décidé que ces fonds seraient progressivement reversés au budget de l'Etat pour financer la reconstruction de 7 bâtiments publics et plusieurs autres programmes définis dans le cadre d'un protocole entre l'Etat haïtien et le FMI (dont une part très minoritaire concerne des projets liés aux sous-secteurs du développement urbain). Ces fonds devraient être entièrement utilisés dans les 2 ou 3 ans à venir.

¹¹³Dispositif dont Haïti a bénéficié à partir d'octobre 2007, et qui permet de transformer une partie de la valeur des importations de pétrole en provenance du Venezuela en prêt concessionnel (sur 23 ans dont 2 ans de grâce).

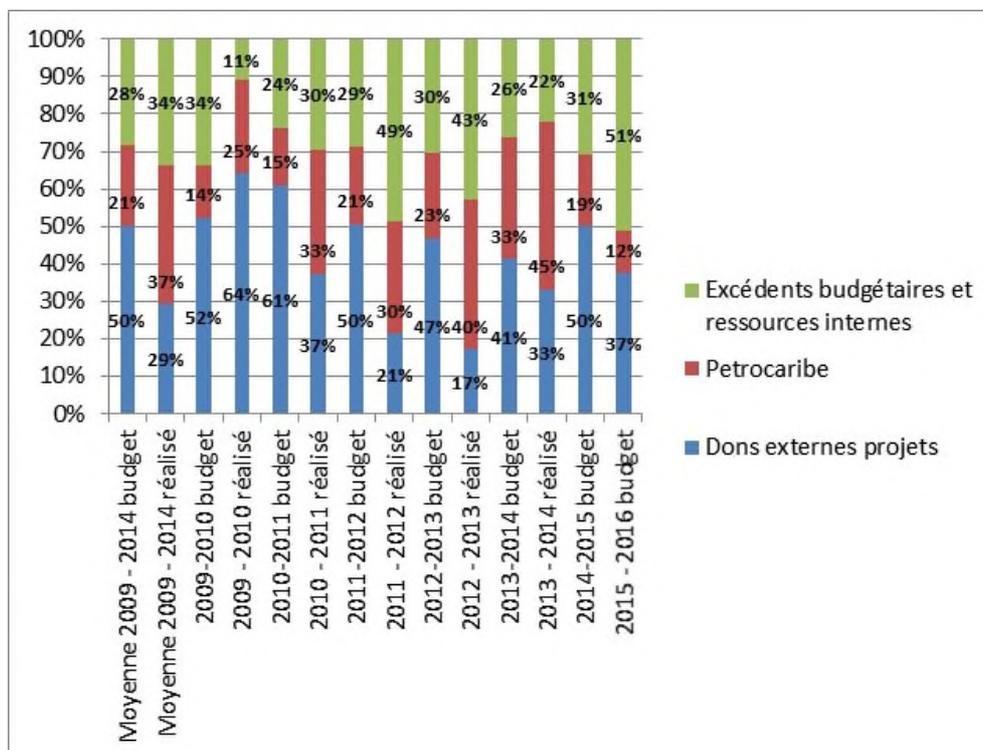
¹¹⁴Son portefeuille représentait environ 900 millions de USD lors de la revue de portefeuille multi-bailleurs de septembre 2013.

Figure 25 : Composition et taux d'exécution du budget d'investissement par source de financement en millions de HTG (Source : MEF)



Le montant exécuté augmente de 11 Mds HTG en 2009-2010 à 40 Mds HTG en 2012-2013, puis baisse. Le taux d'exécution est faible mais en augmentation constante jusqu'à 52% en 2013-2014. **Ce sont les fonds Péto-caribe qui présentent le meilleur taux d'exécution, et les projets liés à des dons externes le moins bon.** Sur la période 2009-2014, alors que les dons représentent la moitié des investissements budgétés, et les fonds Péto-caribe seulement 21%, dans l'exécution les 3 sources (avec les excédents budgétaires et ressources internes) se répartissent à peu près à parts égales. Les parts respectives budgétées et exécutées varient beaucoup par source selon les années.

Figure 26 : Répartition du budget d'investissement et de son exécution par source de financement (Source : MEF)



J.14.3. Détail des données présentées sur l'urbain

Tableau 17 : Part du développement urbain dans le budget d'investissement 2013-2014 - prévisions et exécution (Source : MEF)

Sous-secteur	Budget		Exécuté (hors dons)	
	HTG	%	HTG	%
Développement urbain (général)	2 110 702 198	10,2%	1 050 796 179	13,5%
Voirie / drainage	3 586 295 680	17,3%	1 533 580 401	19,8%
Eau/assainissement	2 335 086 992	11,3%	354 982 656	4,6%
Déchets	217 764 000	1,1%	77 521 600	1,0%
Electricité	1 117 250 000	5,4%	704 714 912	9,1%
Equipements	432 197 482	2,1%	241 009 679	3,1%
Logement	1 761 653 915	8,5%	0	0,0%
Foncier	10 000 000	0,0%	0	0,0%
Reconstruction	1 390 624 313	6,7%	0	0,0%
Environnement/risques	600 775 556	2,9%	436 939 308	5,6%
Patrimoine	449 900 039	2,2%	77 605 000	1,0%
Développement territorial	5 338 538 651	25,8%	2 349 023 018	30,3%
DU Partiel voirie / drainage	1 380 268 628	6,6%	933 622 451	12,0%
DU TOTAL	20 731 057 453	100,0%	7 759 795 204	100,0%
DU total en % du PIP	30,3%		33,8%	
TOTAL PIP Tous ministères	68 397 047 378		22 950 623 215	
Dons bi- et multilatéraux			11 880 950 263	

J.15. Tableau des projets en cours ou programmés par les principaux PTF en urbain en Haïti

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
Projets en phase de clôture									
Banque Mondiale	Urbanization Review	?	?	2014	2016	Objectifs spécifiques : Créer une meilleure connaissance et base analytique sur le développement urbain en Haïti ; Fournir des recommandations techniques & institutionnelles pour informer la politique urbaine au niveau national ; Apporter une base d'informations et d'analyse pour contribuer à la mise en œuvre des opérations & des stratégies urbains du Gouvernement d' Haïti et d'autres intervenants/partenaires en Haïti. Questions centrales traitées : Les tendances de l'urbanisation et ses conséquences ; Le rôle des villes pour réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée ; Les réponses politiques et institutionnelles pour faire face aux défis urbains.	National	CIAT	Banque Mondiale
Banque Mondiale	Projet national de développement communautaire participatif en milieu urbain (PRODEPUR)	16,7 M USD	16,7 M USD	03/06/2008	30 Juin 2016	Objectif : financer l'enlèvement des décombres, la réparation et la reconstruction de logements, et améliorer l'infrastructure des services communautaires de base dans les zones ciblées gravement touchées Le volet PRODEPUR-HABITAT s'est concentré sur la reconstruction de logements	Port-au-Prince (Cap-Haitien, Cité Soleil, Dondon, Gonaïves, Hinche, Martissant, Milot, Mirabalais, Saint-Marc sont terminés)	BMPAD (Maîtrise d'ouvrage) UCLBP, EPPLS, Municipalités	PADF, CECI
Banque Mondiale	PRODEPUR	7,5 M USD	7,5 M USD	20/06/2014	Juin 2016				
Banque Mondiale	PRODEPUR-HABITAT	30 M USD	30 M USD	26/10/2010	Juin 2016		Port-au-Prince		PADF à Delmas 32 et CECI à Carrefour Feuilles
Banque Mondiale	Reconstruction des logements des quartiers de Port-au-Prince (PREKAD)	65 M USD	65 M USD	04/05/2011	30/06/2016	<ul style="list-style-type: none"> Composante 1 : Enlèvement des décombres, réparation et reconstruction des logements (38 M USD) Composante 2 : Réparation, amélioration et extension de l'infrastructure de services communautaires (20 M USD) Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et études (5 M USD) - inclut la structuration de la gestion de l'EPPLS (guide de procédure relatif à la copropriété) Composante 4 : Gestion du projet (2 M USD) 	Port-au-Prince	BMPAD (Maîtrise d'ouvrage), Maitrise d'ouvrage déléguée à l'UCLBP	OIM & JPH/RO (relocalisation des déplacés vers les quartiers), CHF & Habitat for Humanity (reconstruction dans d'autres zones)
Banque Mondiale	Rétablissement d'urgence des infrastructures et des institutions (PRU2I)	65 M USD	?	18/03/2010	30/06/2016	Objectif : appuyer le gouvernement haïtien dans ses premiers efforts de redressement durable contre les effets de l'urgence, grâce à des interventions choisies visant à contribuer à la reconstruction des institutions et des infrastructures majeures. 3 composantes: (1) Restaurer les principales fonctions économiques et financières ; (2) Remise en état de certaines infrastructures publiques ; (3) Appui aux institutions, planification de la reconstruction et gestion de projet (notamment mise en place du Bureau technique d'évaluation des bâtiments (BTEB) au sein du MTPTC)	National	MTPTC et MEF	MTPTC et MEF
Banque Mondiale	PRU2I	35 M USD	?	27/09/2012	2016				

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
Banque Mondiale	Gestion des risques de catastrophes et reconstruction	60 M USD	10 M USD (sans le volet transport)	01/12/2011	31/12/2016	Objectif: améliorer la capacité d'Haïti à répondre aux catastrophes, réduire les risques et accroître la résilience des infrastructures de transport essentielles.	National	MICT and MTPTC	MICT and MTPTC
ECHO	Gestion des Risques et des Désastres	2 M €	?	2015	2016	Préparation aux désastres (équipes d'intervention communautaires, support à la DPC, petits travaux de mitigation), définition d'une méthodologie nationale de réalisation des Plan de Prévention des Risques et des Désastres (PPRD)	National	DPC	?
DFID	Gestion des risques urbains	1 M GBP	1 M GBP	Aout 2014	Septembre 2016	Exercice de réalisation de 6 cartes de risque à échelle communale (prévues pour aout 2016) devant servir d'outils à la planification et à la gestion urbaine. Travaux menés dans 6 communes de la Grande Anse. La formulation de la méthodologie a été une part importante du projet et devrait être un outil réutilisable. Initialement un projet de 1,5 millions de livres sterling (2,5 millions USD) réduit de 30% suite aux différents retards.	Jérémie Abricot Beaumont Roseaux Dame-Marie Moron	Direction de la Protection Civile (DPC) Ministère de l'Environnement (MDE)	PNUD
Cities Alliance	Système d'information urbaine pour Canaan	190 850 USD	190 850 USD	Novembre 2014	Novembre 2016	Design and implement an integrated, participatory urban information system to guide interventions in the Canaan neighborhood of Port-au-Prince.	Canaan	UCLBP, CNIGS	UN-Habitat
UE/AFD	Programme d'Appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers (PARAQ), inclut Programme d'Aménagement Intégré des Quartiers Informels de Port-au-Prince (AIQIP)	76 M € dont 10 M € AFD et 10 M € contreparties	76 M € dont 10 M € AFD et 10 M € contreparties	2011	2015, 2016 et 2017 (selon les composantes)	Réhabilitation de 9 quartiers dans 4 communes de la RMPP (espaces publics, réseaux, logements) Appui institutionnel à la DTP en matière de reconstruction Projet d'Appui Interinstitutionnel aux Fonctions Urbaines (formation, cadre légal, gestion de l'information) Appui à 2 programmes de recherche	Région Métropolitaine de Port-au-Prince	UCLBP MTPTC 4 Mairies ST du CIAT	9 ONG internationales et locales ONU-Habitat AGIR Abcd Bureaux d'études 2 groupements universitaires
AFD	Projet Gestion intégrée des déchets dans les villes des Gonaïves et du Cap-Haïtien (GIDE)	6 M € (3 millions d'euros par municipalité)	idem	2011	Septembre 2016	1) Cap-Haïtien : - amélioration du service de la collecte et de traitement des déchets solides et construction d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET). - renforcement des capacités institutionnelles et financières de la collectivité 2) Gonaïves : les difficultés d'identification du terrain pour la construction d'un CET ainsi que le manque de volonté de la maîtrise d'ouvrage municipale ont reporté l'accent du projet sur la viabilisation du plateau du Morne Blanc, zone d'extension d'urbaine future de la ville située en terrain non inondable (construction d'un hôpital départemental et du système AEP de Morne Blanc).	Cap-Haïtien et municipalités voisines / Gonaïves	Mairies du Cap-Haïtien, de Quartier Morin et de Limonade Mairie de Gonaïves MTPTC	Pour le Cap-Haïtien : UTE pour construction CET, Ville de Suresnes, Mairies du Cap-Haïtien, de Quartier Morin et de Limonade. Pour Gonaïves : Région Ile de France, Groupe 8, DINEPA



Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
AFD	Environnement et développement urbain à Jacmel	12 M €	12 M €	2008	2016	Améliorer l'environnement urbain des habitants de la ville en luttant contre les inondations récurrentes et en appuyant la municipalité dans sa gestion des services urbains à la population. Composante A : Lutte contre les inondations et drainage des eaux pluviales - réalisation d'ouvrages de protection (ponts, berges, digue) Composante B : Appui à la municipalité de Jacmel (gestion des déchets ménagers, fonctionnement des services municipaux, gestion des marchés et finances locales, réhabilitation du complexe municipal) Composante C : Appui au Ministère des travaux publics des transports et des communications (assistance technique auprès de la Cellule Eau Potable et Assainissement et appuis à la DTP - SPU et SGU)	Jacmel	MTPTC MEF Mairie de Jacmel	UTE (Composante A) IRCOD et SERTIT (Composante B) Experts techniques internationaux (Composante C)
MINUSTAH	Renforcement des capacités de planification communautaire de la commune de Cité-Soleil	400 000 USD	400 000 USD	Février 2015	Mars 2016	Appui à la commune pour : - Renforcer les capacités de planification communautaire pour finir les PCD (activités centrées sur 2 quartiers) - Développer un processus de planification communautaire venant appuyer le Programme de Réduction des Violences Communautaires (CBR) financé par la MINUSTAH (créer du lien entre administrés et administration). Le financement d'interventions physiques n'est pas compris dans le projet.	Cité-Soleil	Mairie de Cité-Soleil	UN-Habitat
ARC	From Camps Transformation to Urban Revitalization (CATUR)	1,5M USD	1,5M USD	Avril 2014	Mars 2016 (extension en discussion)	Component 1: Set up a decision making structure on camp exit strategies supported by data gathering, analysis, monitoring, and proper dissemination Component 2: Conduct participatory urban planning exercises on selected camps and the surrounding neighborhoods Component 3: Implementation of priority physical interventions where possible through community-led process: Villambetta. Component 4: Develop and disseminate a simple toolkit on camp formalization/conversion. Advocacy on lessons learned, roadmap.	Région Métropolitaine de Port-au-Prince / Camp Villambetta (TABARRE)	UCLBP, Ministry of Public Works, Municipalities, local authorities and communities	UN-Habitat
USAID (OIEE)/CRS	POSITEC Camp Formalization Pilot Project	3,5 M USD dont 1 CRS	3,5 M USD dont 1 CRS	Septembre 2013	Novembre 2016	The project aims to provide permanent infrastructure, services and facilities in the informal settlement/IDP camp of Villambetta in Tabarre, while also improving first-time access to a water supply and improved sanitation services	Villambetta (TABARRE)	UCLBP	CRS
USAID (OIEE)/ARC	Urban Development Initiative	2,27 M USD dont 500 000 ARC	2,27 M USD dont 500 000 ARC	mars 2015	septembre 2016	3 composantes: (1) Renforcement des capacités locales (Communes, ASECs, CASECs) pour la future gestion urbaine des investissements à venir. (2) Appui à l'UCLBP dans la gestion de l'information : absorption du SILQ par l'UCLBP en tant qu'outils de Suivi/évaluation. (3) Planification urbaine et stratégique (jusqu'au niveau réglementaire) : organisation de la densification de la zone, développement des pôles d'emploi, réalisation d'un Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE) à mi-chemin entre quartier et commune.	Zone d'expansion Nord de Port-au-Prince	UCLBP	UN-Habitat

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
USAID (OIEE)/Habitat For Humanity International	Vil-Ka-Bel (Canaan Safer Building)	1,81 M USD dont 905,423 HFHI	1,81 M USD dont 905,423 HFHI	avril 2015	avril 2016	Global Development Alliance (GDA) with Habitat for Humanity International to engage in community development activities and to promote safer building practices and improved building material value chains a) Objective 1: Engage with the community of the emerging city of Canaan while establishing a Habitat Resource Center (HRC); implement technical training programs for private sector construction professionals b) Objective 2: Carry out a construction typology assessment, whilst at the same time provide safer construction messaging to residents and offering technical training to private sector construction professionals c) Objective 3: Carry out a housing value chain assessment to determine private sector market level interventions and implement programs which address weaknesses and gaps in the sector ability to respond to demand d) Objective 4: Implement Quick Impact Projects in the area to address public needs and gain acceptance and confidence from the community e) Objective 5: Influence the overall perception of the emerging city of Canaan at the national and international level through strategic communication strategies towards a more positive dialogue on the housing discourse	Canaan	UCLBP Municipalities of Croix des Bouquets, Thormazeau and Cabaret	Habitat for Humanity International
USAID (OIEE)/ USAID (OFDA)	Neighborhood Risk Reduction in Metropolitan Port-au-Prince	3 M USD dont 1,5 OFDA	3 M USD dont 1,5 OFDA	2014	2016	1) Reducing Vulnerabilities and Impacts of Neighborhood Emergencies (RAVINE)-1,5 M USD : is implemented by Global Communities and aims to mitigate geological and hydrometeorological hazards in three vulnerable communities in the Ravine Nicolas area of Port-au-Prince. It extends the work that USAID and World Bank (PREKAD) have already done in the zone. Ends in May 2016. 2) Reducing Urban Risk in Port-au-Prince - 750 000 USD : Using participatory risk mapping as part of an integrated neighborhood approach, GOAL is increasing disaster resilience through physical infrastructure projects—such as renovating access routes, clearing out ravines, and constructing retaining walls—to mitigate risks at the household and community level while building capacity for disaster preparedness and response. Ends in March 2016 3) Enhancing Physical and Social Capital in Tabarre Commune - 750 000 USD : COOPI continues to implement an urban DRR program in the Tabarre Commune increasing the capacity of existing community-level groups to prepare for and respond to emergencies, while also rehabilitating community infrastructure to reduce hazard risks and mitigate the impacts of disasters. Ends in March 2016	1) Ravine Nicolas 2) Haut Turgeau, Debussy, and Vallée de Bourdon 3) Tabarre	UCLBP	1) Global Communities 2) GOAL 3) COOPI

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
USAID (OIEE)/State of Qatar - Fund for the Reconstruction of Haiti (Qatar Haiti Fund)	Integrated Housing Construction and Community Development Project	11,6 M USD dont 5 QHF	11,6 M USD dont 5 QHF	Février 2015	Septembre 2016	<p>Composante 1: Construct 148 housing units and associated public infrastructure and community governance mechanisms. The infrastructure investments will include improving access to a water supply and improved sanitation services.</p> <p>Composante 2: \$1.5M of this total award is dedicated to strengthening the capacity of key GOH partners (UCLBP and EPPLS). This technical assistance sub-component will improve the ability of UCLBP to oversee multi-stakeholder programming in Canaan and on the Sites and Services program, as well as their capacity to accept direct Government-to-Government (G-to-G) funding from USAID in the future. It will also provide targeted assistance to EPPLS to help them with their data and financial management systems for their social housing stock across the country.</p>	Titanyen (DLA 3)	Composante 1: UCLBP Composante 2: UCLBP & EPPLS	UNOPS
USAID (OIEE)	Land Administration & Management Program (LAMP)	380 480 USD	380 480 USD	Décembre 2014	Juin 2016	<p>Cooperative Agreement to Habitat for Humanity International to increase the capacity of key stakeholders involved in land administration and management in Haiti:</p> <p>1) Inform Haitian public and private sector stakeholders about how to buy and sell property in Haiti based on the Haiti Property Law Working Group (HPLWG) Manual 1 and the training provided;</p> <p>2) Work with government officials and other key stakeholders to advance property rights based on the content of Manual 1 and the training provided;</p> <p>3) Build a general consensus among key Haitian stakeholders around procedures and standard practices to secure land rights. A tool is available in French, English and Kreyol for key stakeholders to use, inform and educate others about securing land rights in Haiti;</p> <p>4) Disseminate information, policy and advocacy recommendations to the GOH to improve Haitian land administration strategies, practices and policies.</p>	National	?	Habitat for Humanity International
Trésor Public/ Gouvernement du Chili	Appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat en Haïti	5,2 M USD dont 3,5 Trésor Public	5,2 M USD dont 3,5 Trésor Public	2013	2015 (extension en discussion)	Projet pilote selon l'approche « Sites et Services » à La Tremblay	La Tremblay n°5	UCLBP	UCLBP
KfW	Programme de Promotion de la Lutte Contre la Pauvreté et du Développement Local (PLCPDL) et Programme d'Appui à la Reconstruction de Léogane (RELEO)	8 M € pour PLCPDL et 10,9 M € pour RELEO	8 M € pour PLCPDL et 10,9 M € pour RELEO	2007	juin 2016	<p>PLCPDL : Accompagner les municipalités des 12 communes du département du Centre dans leur exercice de planification participative (formulation de leur PCD) et l'amélioration de leur fiscalité locale. L'assistance technique de la GIZ est encore en appui au bureau régional Centre du FAES (fin : juin 2016).</p> <p>RELEO: Accompagner la reconstruction de Léogane (renforcement des capacités Municipales). Travaux engagés d'abord avec le bureau du FAES à leogane puis il y a eu une prise de relais par la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes (CMRP). L'assistance technique de la GIZ est d'abord venue renforcer le FAES puis a été transférée à la CRMP.</p>	Région Centre des Palmes	FAES CMRP	Assistance Technique : GIZ

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gouv.	Opérateur
BID	Emerging & Sustainable Cities Initiative (ESCI)	1,6 M USD	1,6 M USD	2013	2016	Initiative de la BID dans plusieurs pays pour contribuer au développement urbain durable. Dans le cas d'Haiti, il s'agit d'un ensemble de coopérations techniques centrées sur le Couloir de Développement Cap-Haitien – Ouanaminthe pour objectif de réaliser une série d'études techniques (diagnostic), couplées à des études de pré-investissement après avoir mené un exercice de priorisation : Etude sur les Transports : « Sustainable Mobility Plan » (terminée) ; Etude sur les risques (terminée) ; Etude sur la croissance urbaine (terminée) ; Etude sur les conditions de vie ; Etude en cours pour l'élaboration des plans d'urbanisme de Caracol, Limonade, Terrier-Rouge et Trou-du-Nord (en cours).	Couloir Cap-Haitien – Ouanaminthe et Plans d'urbanisme pour Caracol, Limonade, Terrier-Rouge et Trou-du-Nord	CIAT	Consortium Genser / AC&A / HR&A / Global Communities
BID	Drinking Water and Sanitation Sector Reform (HA 0014)	6,6 M USD	6,6 M USD	Septembre 2010	juillet 2016	The rehabilitation and expansion of the potable water systems of 5 medium-sized cities in Haiti.	Saint Marc, Les Cayes, Ouanaminthe, Jacmel, Port de Paix	DINEPA	?
BID/AECID	Water and Sanitation for Intermediate Cities (Phase 2)	39 M USD dont 19 M BID	39 M USD dont 19 M BID	Aout 2010	octobre 2016	Investments in Sanitation, water services coverage and support DINEPA and its public operators of water provision in the intermediary cities. It beneficiate from a co-financing from the Spanish Fund for water.	St Marc, Cayes, Ouanaminthe, Jacmel, Port de Paix and Cap	DINEPA	?
BID/AECID	Port-au-Prince Water and Sanitation Project (Phase 1)	50 M USD dont 15 M BID	50 M USD dont 15 M BID	juillet 2010	aout 2016	Investments in bulk water supply and extension of the coverage in water services in Port-au-Prince. Projet mis en œuvre sur Port-au-Prince à travers l'assistance technique de SUEZ au CTE-RMPP.	Port-au-Prince	DINEPA	CTE PaP SUEZ
Projets en cours									
USAID	LOKAL +	19,8 M USD	?	Janvier 2013	Janvier 2018	1: Strengthening the capability of communal governments to provide services: By consulting its citizenry, planning strategically, budgeting realistically, managing funds transparently, and executing projects efficiently. 2: Generating a sustainable increase in local revenues to pay for local services: The project will install locally developed municipal tax management software and train municipal fiscal agents to census taxable capital, value assets, and manage a taxpayer database to both increase the tax base and streamline collection. 3: Leveraging greater access to central government funding and services: By working with line ministries, departmental delegations, and the Ministry of the Interior, the project will strengthen the central government's ability to fulfill their roles and responsibilities on which the quality of municipal services depends. 4: Improving national-level policy and legislation in support of decentralization and deconcentrated services: The project will support the Haitian government to write and promulgate laws and regulations that improve local public administration and bring government close to the people. 5: Increasing transparency, oversight and accountability of local governments and deconcentrated service providers: LOKAL+ plans to engage a broad network of civil society organizations in municipal oversight, work with mayors to improve transparency and communication, and provide support for municipal audits.	Acul du Nord Cap-Haitien Caracol Carrefour Delmas Kenscoff Limonade Ouanaminthe Saint-Marc	9 Municipalités	Tetra Tech ARD

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
USAID (OIEE)/ARC	Canaan Upgrading and Community Development Program (CUCD)	13,7 M USD dont 13,2 ARC	13,7 M USD dont 13,2 ARC	19 juin 2015	18 juin 2017	Two integrated pillars: (1) basic services, infrastructure and housing support (totaling approximately US\$9.5 million), (2) livelihoods (with funding of approximately US\$2.5 million). The program will also operate at two geographic scales: (1) a "target upgrading neighborhood" where the implementer will engage in more intensive infrastructure investments, and (2) the larger Canaan zone, where a broader set of interventions intended to help guide coherent and sustainable urban development will take place.	Canaan	UCLBP	Global Communities
USAID (OIEE)	Port-au-Prince Northern Extension Zone Community Revitalization Program	12,34 M USD	12,34 M USD	Septembre 2015	Mars 2017	The program aims to address the extreme demographic pressure as a result of the 2010 Public Utility declaration and ensuing land invasions for small-scale infrastructure and community development activities in Canaan and along the critical Route Nationale 1 corridor that connects Port-au-Prince and Canaan to the North of Haiti. This project contains: 1) a Community Stabilization/Neighborhood Upgrading sub-component (valued at \$6,752,755) 2) An ongoing Sites & Services (S&S) sub-component (valued at \$5,281,604) on St. Etienne IDP camp, located in the municipality of Tabarre. This S&S sub-component will provide serviced housing plots to up to 330 low-income families living in and around the St. Etienne IDP camp, located in the municipality of Tabarre. These efforts will include access to improved water supply and sanitation services.	Zone nord de Port-au-Prince et site de Saint-Etienne (TABARRE)	Composante 1 : MEF Composante 2 : UCLBP	COM
USAID (OIEE)	Port-au-Prince Metropolitan Architecture and Engineering Services Project	1,4 M USD	1,4 M USD	Septembre 2015	Avril 2017	Help provide quality assurance oversight for all USAID-funded housing and settlements and construction activities in the Port-au-Prince metropolitan area. Note: this project will help ensure quality engineering and construction for programming under both "Neighborhoods Upgraded" and "New Settlements Developed"	Région Métropolitaine de Port-au-Prince		MWH
USAID (OFDA)	Supporting Emergency Preparedness in Cité Soleil	625 000 USD	625 000 USD	2015	Février 2017	Strengthen disaster risk management capacity in Cité Soleil. In coordination with national and local authorities, Oxfam/GB is working with residents to increase hazard awareness, update community evacuation maps, develop family emergency plans, and implement small-scale mitigation projects. Oxfam/GB also plans to collaborate with the GoH to assess and rehabilitate current emergency shelters in the municipality, while also identifying additional shelters.	Cité Soleil	?	Oxfam/Great Britain (Oxfam/GB)
USAID (OIEE)	Housing Finance	5,7 M USD	?	Juillet 2015	Juillet 2018	The initiative will provide targeted technical assistance to financial sector actors, developers or NGOs, along with incentives and risk mitigation measures through a HOME catalytic housing facility (the "HOME Facility") to provide demonstration models of success in developing and securing pro-poor financing for affordable housing.	National	?	World Council of Credit Unions

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
Coopération canadienne	Programme de Coopération Municipale Phase 2 (PCM 2)	21,4 M USD	21,4 M USD	2014	2018	Comporte 3 composantes : - la Région des Palmes, - Port-au-Prince, - un appui aux fédérations d'élus. Et 4 objectifs : 1) renforcer les capacités des autorités locales (formation, appui à la rémunération du personnel, appui au fonctionnement des fédérations) 2) augmenter les recettes fiscales des communes 3) par le biais d'un fonds de réalisation de petits projets, assez modeste, mettre en application les connaissances 4) appuyer le MICT pour relayer au niveau national les outils développés par le programme (gestion des connaissances)	la Région des Palmes et Port-au-Prince	Mairies de Petit-Goave, Grand-Goave, Léogane, Gressier et Port-au-Prince	Consortium composé de la Fédération Canadienne des Municipalités, la Ville de Montréal et l'Union des Municipalités du Québec
Banque Mondiale	HT Center and Artibonite Regional Development	58 M USD	7 M USD (Urban transport)	19/05/2014	28/02/2020	Composante A : Amélioration de la logistique, la connectivité des transports et la résilience au changement climatique. Composante B : Amélioration des infrastructures et de la capacité de gestion des marchés. Composante C : Soutien au développement de la connaissance du territoire, de la capacité de planification et de la participation locale. Composante D : Composante de Réponse d'Urgence ou d'« Intervention Rapide en Cas de Crise »	Boucle Centre Artibonite : - Saint Raphaël - Saint Michel de l'Attalaye - Hinche - Saut d'Eau Mirebalais - Titanyen	MEF, MTPTC, CIAT, MICT	MEF, MTPTC, CIAT, MICT
Banque Mondiale	Cultural Heritage Preservation and Tourism Sector Support Project (PAST)	45 M USD	39 M USD	19/05/2014	31/08/2020	Objectifs : création d'emplois, renforcement des capacités municipales en gestion du patrimoine, promotion du patrimoine bâti/culture, appui projet AFD sur déchets, structuration du dialogue municipalités/OSC pour développement de la ville. Inclut à Milot et Dondon la mise en place de plateformes pour financer une douzaine de projets d'investissement, afin de lancer une culture de maîtrise d'ouvrage municipale. The objectives of the Project are to: (a) increase the attractiveness of the cultural heritage sites in North of Haiti for tourists; (b) improve the living environment for the residents living in North of Haiti; and (c) support the Recipient's capacity to respond promptly and effectively to an Eligible Emergency, as needed.	Cap-Haïtien et environs	MEF, Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture	MEF, Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture
Banque Mondiale	Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables en milieu rural et dans les petites villes	50 M USD	En cours de définition	26/05/2015	30/09/2021	The proposed objectives of the Project are to: (i) increase access to improved water supply and sanitation in targeted rural areas and small towns in zones affected by cholera; (ii) strengthen the Recipient's water and sanitation service delivery mechanism at the deconcentrated level; and (iii) improve the Recipient's capacity to respond promptly and effectively to an Eligible Emergency. The project just started, so there is not yet enough elements to say what 'share' is going to be urban (small town) versus rural, though the main focus is rural	Grande Anse Nippes Sud Centre	DINEPA	DINEPA
BID	Support for Haiti's Transportation Sector (Phase 3)	50 M USD	9 M USD	Novembre 2013	2018	Adoquinage de routes urbaines en province	Villes de province dont Nippes	?	?
BID	Port-au-Prince Water and Sanitation Project (Phase 2)	35,5 M USD	35,5 M USD	Juin 2013	2018	Investments in bulk water supply and extension of the coverage in water services in Port-au-Prince.	Port-au-Prince	DINEPA	DINEPA

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gov.	Opérateur
BID	Régions intégrées d'aménagement touristique (RIAT Sud)	36 M USD	?	Avril 2015	Avril 2020	L'objectif général du Projet est d'augmenter les emplois et les revenus provenant du tourisme pour les populations locales et les personnes à faibles revenus sur la Côte Sud. Composante 1 (28 M USD). Renforcement du produit touristique : (i) renforcer et développer des attractions touristiques ; (ii) améliorer l'infrastructure publique et les services de base ; et (iii) améliorer la durabilité et la résilience environnementale et sociale. Composante 2. Gouvernance du secteur tourisme et développement de capacités	Côte Sud (D'Aquin à Port-au-Piment)	Ministère du Tourisme	ISPAN pour la restauration du patrimoine, Autorité Portuaire Nationale pour les Letées, Bureau National d'Ethnologie
BID	Etude sur les transports publics	En définition	En définition	2016	En cours de définition	A la suite de la commission présidentielle sur les transports en commun	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition
AECID	Water and Sanitation for Intermediate Cities (Phase 3)	100 000 USD	100 000 USD	2016	mars 2017	Inclut un programme urbain qui vise les villes secondaires, avec pour objectif de perfectionner les capacités de 13 villes (Aquin, Jérémy, Miragoâne, Cap-haitien...) à travers des interventions différents dans chacune d'elles (et pas forcément tout le système complet comme dans la phase 2 avec la BID, parfois seulement 1 élément financé pour un impact maximal des fonds). Au Cap vont utiliser les études faites en phase 2.	13 villes secondaires (Aquin, Jérémy, Miragoane, Cap-haitien...)	DINEPA	
AECID	Projet École-Atelier de Jacmel (EAJ)	750 000 €	750 000 €	2008	indéterminée	Centre de formation professionnelle dans les métiers artisanaux liés au patrimoine culturel, afin de contribuer à la formation et la création d'emploi en rapport avec le patrimoine bâti.	Jacmel	Ministère de la Culture et de la Communication	
AECID	Projet de Renforcement Institutionnel en matière de Culture et de Conservation du Patrimoine pour le Développement (RIMCCPD)	600 000 €	600 000 €	2008	indéterminée	Composante 1 : Gestion urbaine du Centre Historique de Jacmel : Renforcement des capacités techniques de la Mairie de Jacmel en matière de planification et de gestion urbaine du centre-ville : création d'un Bureau Technique du Centre Historique, élaboration d'un Plan de Sauvegarde du Centre Historique (à travers l'adaptation des avant-projets d'intervention urbaine du Plan Directeur du Tourisme du Sud-Est pour Jacmel). Ces activités ont permis 1/ de réhabiliter la Mairie, 2/ de lancer une dynamique de réhabilitation : le bureau de la Mairie réalise des diagnostics pour que l'atelier-école ait du travail. Composante 2 : Inventaire du patrimoine bâti du Centre Historique de Jacmel : Elaboration de la base de données de l'Inventaire du Patrimoine Bâti de Jacmel (nécessaire pour la nomination de Jacmel à la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO), formation de techniciens locaux, élaboration de l'inventaire de l'architecture traditionnelle, révision des lois de protection du patrimoine et création d'emplois liés aux questions de catalogage. L'idée initiale de ces projets était de renforcer les capacités des organes déconcentrés (ISPAN) et décentralisés dans le Sud-Est (Mairie de Jacmel), pour que in fine le GoH prennent le relais. A ce jour, le constat de l'AECID est que les institutions renforcées ne sont pas encore en capacité d'être autonomes et que la présence de l'AECID est encore nécessaire.	Jacmel	Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) Ministère du Tourisme ISPAN Mairie de Jacmel	UNESCO & EAJ
ECHO	Interventions humanitaires	10,5 M €	?	2016		activités: Insécurité alimentaire, choléra, camps de déplacés, gestion des risques et désastres	A définir	A définir	A définir

Bailleur	Projet	Montant TOTAL	Dont urbain	Date démarrage	Date fin (prévue)	Activités	Où	Partenaire gouv.	Opérateur
Projets en phase de lancement ou d'identification									
Banque Mondiale	Municipal Development and Urban Resilience Project - P155201	37,5 M USD	37,5 M USD		Proposé pour passage au Board en Mai 2016 Pour 5 à 7 ans d'implémentation	(i) Appui aux investissements et au renforcement des capacités des autorités locales au sein de l'aire métropolitaine (10M): Ligne de financement pour l'amélioration de l'infrastructure locale et de la prestation de services locaux; Renforcement des municipalités au niveau institutionnel et des capacités techniques; Soutien à la planification et stratégie de développement métropolitain. (ii) Investissements en matière de réduction de la vulnérabilité et pour des infrastructures urbaines résilientes au climat (20M): Gestion intégrée de ravines urbaines; Travaux de réduction du risque d'inondation le long de la Rivière Haut du Cap et du Bassin Roda. (iii) Composante de réponse d'urgence contingente (1M). (iv) Gestion de projet et appui à la mise en œuvre (6,5M).	Zone métropolitaine du Cap-Haïtien : Quartier Morin Limonade Plaine du nord Acul du nord Milot Cap-Haïtien	2 agences d'implémentation chacune responsable d'une composante : - MICT (UCP) - MTPTC (UCE) Partenaires: MPCE, CIAT, Municipalités	A définir
BID	Port-au-Prince Water and Sanitation Project (Phase 3)	30 M USD	30 M USD		En réflexion	Investissement important en travaux (20 millions sur les 30) avec pour objectif d'augmenter la production.	Carrefour	DINEPA	A définir
BID	PIC autour du PIC	A définir	A définir		A partir de 2016	Eau, assainissement, routes, planification urbaine, renforcement des capacités des mairies	Caracol et communes alentours	A définir	A définir
BID	Gestion des déchets dans le couloir Nord - Nord Est	A définir	A définir		A partir de 2017	Etudes en cours, capitalisation sur le pilote déchets AFD	6 communes: Cap-Haïtien Quartier Morin Limonade Caracol Trou du Nord Terrier Rouge	A définir	A définir

Observations :

Ce tableau porte exclusivement sur les programmes en cours et à venir (en date de décembre 2015). Il n'est pas exhaustif et peut comporter des erreurs (tous les bailleurs concernés n'ont pas systématiquement fourni toutes les informations) : son objet n'est pas d'établir un inventaire complet, mais bien de saisir les flux les plus importants. Il est également neutre, dans le sens où il liste les projets indépendamment de leur succès ou échec. Enfin, certaines données sont globales, car il est parfois difficile d'isoler les fonds dédiés à l'urbain dans des projets qui touchent également le rural. Quoi qu'il en soit, il permet de capter les grandes tendances d'investissement.

J.16. Bibliographie

A. Urbanisme

1. « Cadre méthodologique-type du Plan communal de développement », MPCE, juin 2012.
2. « Guide du professionnel les étapes de la planification urbaine », CIAT, mai 2013.
3. « Lois et règlements, guide du Professionnel d'urbanisme », CIAT, juillet 2013.
4. « Guide de l'urbanisme simplifié et illustré ; rapport d'étape », Cahier 1 / 2, MPCE/PNUD, février 2012.
5. « Avant-Projet de loi-cadre fixant les règles générales relatives à l'Aménagement du territoire et au Développement local », MPCE, avril 2014.
6. « Forum Urbain National, Construire la Ville, ateliers et session officielles », CIAT/PRIMATURE, mars 2014.
7. « Déclaration des participants au 1^{er} forum urbain national d'Haïti », Forum Urbain National, Mars 2014.
8. « Principes, règlements et outils opérationnels de la législation haïtienne sur le développement urbain », Garry LHERISSON, MPCE, août 2015.
9. « Politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain, document pour commentaire et suggestions », UCLBP, avril 2012.

B. Foncier

1. « Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural », Banque Interaméricaine de Développement.
2. « Projet Cadastre et sécurisation foncière en Haïti, évaluation interne », Ambassade de France, janvier 2015.
3. « Présentation du processus de réforme foncière en Haïti et du projet 'pré-cadastre et sécurisation foncière' », MAEDI/Expertise France.
4. « Land Administration and Management in Haiti Project, USAID-Haiti - annual progress report », septembre 2015.
5. « Land Administration and Management in Haiti, Project Implementer: Habitat for Humanity International-Haiti », mars 2015.
6. « Rapport d'activités janvier-mars 2013 », Office National du Cadastre (ONACA), mars 2013.

C. Services urbains

1. « Étude de formulation de la politique stratégique de gestion des déchets solides dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Diagnostic et proposition de scénarios de gestion des déchets solides, rapport de première étape », MTPTC, août 2010.
2. « Étude de formulation de la politique stratégique de gestion des déchets solides dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Diagnostic et proposition de scénarios de gestion des déchets solides, livrable 2 », MTPTC, décembre 2010.
3. « Étude de formulation de la politique stratégique de gestion des déchets solides dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Diagnostic et proposition de scénarios de gestion des déchets solides, livrable 3 », MTPTC, janvier 2011.
4. « Gestion Intégrée des Déchets et de l'Environnement (GIDE) », Sylvain JOACHIM, AFD, novembre 2015.
5. « Prestation d'appui-conseil en vue d'une réorientation du projet GIDE à Haïti : analyse critique et propositions », Xavier GARCIA, AFD, novembre 2015.
6. « Comité des États Étrangers de l'Agence Française de Développement : Subvention de 6 millions d'euros pour le financement du Projet Gestion intégrée des déchets dans les villes des Gonaïves et du Cap-Haïtien (GIDE) », Guillaume JOSSE, mai 2010.
7. « Note de présentation de projet au CDOD : Environnement et développement urbains à Jacmel, octobre 2006.
8. « Plan stratégique de gestion des déchets solides, version définitive », Mairie du Cap Haïtien, janvier 2014.
9. « Rapport de mission, gestion des déchets, Communes de Quartier Morin, Limonade et Caracol, Nord et Nord-est d'Haïti », Luc Boudet, avril 2014.
10. « Gestion intégrée des déchets dans les villes des Gonaïves et du Cap-Haïtien (GIDE) », AFD.
11. « Plan Directeur pour la réhabilitation et la gestion du site de Truitier à Port-au-Prince ; rapport du diagnostic », Louis Berger, novembre 2013.
12. « Termes de référence : Programme d'inclusion du recyclage informel du site de Truitier à Port au Prince - (HA-T1166) », Banque Interaméricaine de Développement.
13. « Notion de transfert ville-campagne : possibilité d'un cercle vertueux entre la gestion des déchets organiques à Port-au-Prince (Haïti) et la production agricole de la campagne », J.-C. Fernandes, S. Jean Denis, J. Lacour, Evens Emmanuel, H. Duchaufour, P. Vermande et R. Bayard, Novembre 2012.

14. « Projet JEFKAP (Jesyon Fatra Kafou Fey) : Dispositif intégré de gestion des ordures ménagères à Port-au-Prince ; rapport narratif final », Gret, mars 2014.
15. « Dispositif intégré de gestion des ordures ménagères à Port-au-Prince Quartiers de Savane Pistache, Petit Descayette et Fort Mercredi, rapport d'évaluation / version finale », CGS/Urbaconsulting, août 2015.
16. « Problems and current practices of solid waste management in developing countries - case study from Port-au-Prince, Haiti », C. Berdier, Evens Emmanuel, M. Zimmerman.
17. « Fiche de projet, République d'Haïti et le PNUD », projet No 85996, du 1 mars 13 au 28 février 2015, unité de gestion des déchets (UGD), janvier 2015.
18. « Présentation financement fonds de l'eau et de l'assainissement », DINEPA, juin 2015.
19. « Evaluation de la mise en œuvre de la réforme du secteur eau potable et assainissement en Haïti et préparation du plan d'action Actualisation du Plan Stratégique Sectoriel : bilan 2014 vis-à-vis du PSS 2008 » Office International de l'Eau, DINEPA, avril 2015.
20. « Evaluation de la mise en œuvre de la réforme du secteur eau potable et assainissement en Haïti et préparation du plan d'action, actualisation du plan stratégique sectoriel, rapport diagnostic », Office International de l'Eau, DINEPA, décembre 2015.
21. « Actualisation du plan stratégique sectoriel eau potable et assainissement défis et enjeux », Office International de l'Eau, DINEPA, avril 2015.
22. « Rapport de l'Atelier sur les schémas directeurs de la DINEPA », Ginette P. Mathurin, octobre 2014.
23. « Typologie des villes », document à l'intention des Directeurs des Opérations Régionales Direction Technique (OREPA).
24. « Conférence sur le transport terrestre en Haïti : Transport en commun en Haïti : enjeux et défis de la modernisation, la recherche de viabilité pour une structure du transport et de la mobilité axée sur la durabilité en Haïti », CNMTC et CEPALC/ONU, septembre 2015.
25. « Rapport de la conférence sur le transport terrestre en Haïti : enjeux et défis de la modernisation ; rapport final », CNMTC et CEPALC/ONU, 2015.
26. Rapport : « Transition management contract », Electricité d'Haïti, USAID/Haïti, mars 2014.

D. Collectivités Territoriales

1. « Lokal program Evaluation ; rapport final », Bertrand Laurent, Yves-François Pierre, USAID Haïti, Avril 2012.
2. « Democracy, human rights, and governance fact sheet: Strengthening local governance in Haiti (2014) », USAID Haiti, mise à jour le 14 août 2015.
3. « Commune Selection Decision Memorandum: Limiyè ak Òganizasyon pou Kolektivite yo Ale Lwen (LOKAL+) », Martin Blackburn, Adrienne Raphael, USAID Haiti, 28 mai 2013.
4. « Plan d'action 2015-2016 », Direction des Collectivités Territoriales, MICT.
5. « Plan d'action 2014-2015 recadré », Direction des Collectivités Territoriales, MICT, février 2015.
6. « Plan d'action 2013-2014 », Direction des Collectivités Territoriales, MICT.
7. « Plan d'action 2012-2013 », Direction des Collectivités Territoriales, MICT, octobre 2012.
8. « Evaluation du projet appui au processus de décentralisation en Haïti, rapport de revue approfondie ; version provisoire », Christophe Mestre, Antonio Etienne, Centre International d'Etudes pour le Développement Local, août 2014.
9. « Organisation Territoriale des Collectivités, document de travail N° 1 », Unité de Décentralisation et des Collectivités Territoriales, commission nationale à la réforme administrative, mars 2002.
10. « Compte rendu de mission 2011-2015 », Olivier Solari.
11. « Etat de mise en œuvre, programme d'intervention 2013-2015 », MICT.
12. « Politique Nationale de Déconcentration (PND) », Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), Primature, octobre 2014.
13. « Atelier de travail des acteurs de la coopération décentralisée en Haïti », Délégation de l'Union Européenne en Haïti et Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement, 12 février 2014.
14. « Les Collectivités Territoriales entre 1991 et 1993 », Michèle Oriol, Pierre André Guerrier et Daniel Saint Lot, décembre 1993.
15. « Forum national de capitalisation des pratiques d'appui à la gouvernance territoriale », AGIL, LOKAL +, USAID, UE, Ambassade de France, décembre 2014.
16. « Inventaire des interventions dans la décentralisation en Haïti ; rapport provisoire », Rachid KARROUM, novembre 2011.
17. « Capitalisation des stratégies d'accompagnement des élus locaux et des cadres de l'administration communale pour une prise en charge de leurs collectivités », Programme de développement local en Haïti, CECI, CRC SOGEMA, ENAP, SOCODEVI, juin 2012.

18. « Les collectivités territoriales : analyseurs du processus démocratique bloqué en Haïti », Bénédicte Paul et Charles Charleston, Haïti Perspectives, vol. 4 n° 3, Automne 2015.

E. Finances publiques

1. « Loi de finances de l'exercice 2008-2009 », journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 5, vendredi 19 juin 2009.
2. « Loi de finances de l'exercice 2009-2010 », journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 9, vendredi 9 octobre 2009.
3. « Décret établissant le budget de la République pour l'exercice 2010- 2011 », journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 1, 14 janvier 2011.
4. « Loi de finances de l'exercice 2011-2012 », journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 2, mardi 5 juin 2012.
5. « Loi de finances de l'exercice 2012-2013 », journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 6, lundi 1^{er} octobre 2012.
6. « Loi de finances de l'exercice 2013-2014 », journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 2, mardi 10 juin 2014.
7. « Arrêté portant adoption du budget général de la république pour l'exercice 2014-2015 déposé au parlement le lundi 30 juin 2014 et Budget général de la République de l'exercice 2014-2015 », journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 3, mercredi 1^{er} octobre 2014.
8. « Budget rectificatif de l'exercice 2014-2015 », journal officiel de la République d'Haïti, Spécial No 2, vendredi 27 mars 2015.
9. « Décret établissant le budget général de la République pour l'exercice 2015-2016 », journal officiel de la République d'Haïti, Spécial N° 4, 1^{er} octobre 2015.
10. « Loi de finances de l'exercice 2009-2010 (tome 2) documents annexes au budget », octobre 2009, Journal officiel de la République d'Haïti, Spécial No 9, 9 octobre 2009.
11. « Documents annexes au budget 2010-2011 », volume 2, Journal officiel de la République d'Haïti, spécial N°1, vendredi 14 janvier 2011.
12. « Loi de finances de l'exercice 2011-2012 (tome 2) documents annexes au budget », Journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 2, Mardi 5 juin 2012.
13. « Documents annexes au budget 2012-2013, Journal officiel de la République d'Haïti », spécial N°6, lundi 1^{er} octobre 2012.
14. « Documents annexes au budget 2013-2014 », Journal officiel de la République d'Haïti, spécial N° 2, Mardi 10 juin 2014.
15. « Projet de loi de règlement exercice 2008-2009 », Direction du Trésor / MEF, Mai 2010.
16. « Projet de loi de règlement et compte général de l'administration centrale exercice 2009-2010 », Direction du Trésor / DGB et BRH, avril 2011.
17. « Projet de loi de règlement et compte général de l'administration centrale exercice 2010-2011 », Direction du Trésor / DGB et BRH, avril 2012.
18. « Projet de loi de règlement et compte général de l'administration centrale exercice 2011-2012 », Direction du Trésor / DGB et BRH, mai 2013.
19. « Projet de loi de règlement et compte général de l'administration centrale exercice 2012-2013 », Direction du Trésor / DGB et BRH, mai 2014.
20. « Projet de loi de règlement et compte général de l'administration centrale exercice 2013-2014 », Direction du Trésor / DGB et BRH, mai 2015.
21. « Article IV, revue économique FMI, Rapport No. 15/157 », Fonds Monétaire International, juin 2015.
22. « Audit du Fond d'Entretien Routier, rapport final », IGF, mars 2013.
23. « Revue de portefeuille de la coopération internationale », MPCE, septembre 2013.
24. « Les cadres de dépenses à moyen terme : un instrument utile pour les pays à faible revenu ? », Marc Raffinot et Boris Samuel, 2006.

F. Autres documents Haïti

1. « Appui à la Prise en compte du Changement Climatique dans le Développement national d'Haïti (AP3C) », septembre 2014-juillet 2019.
2. « Contribution Prévue Déterminée au niveau National » d'Haïti, Ministère de l'Environnement, Septembre 2015.
3. « Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) », Ministère de l'Environnement, Octobre 2006.
4. « Guide méthodologique sur l'impact environnemental des déchets inertes utilisés en zone côtière », MTPTC / PNUD / SNC-Lavalin, décembre 2015.

5. « Projet de renforcement décentralisé du Système national de gestion des risques des désastres (PRD-SNGRD) République d'Haïti et PNUD », projet N° 76717, janvier 2015.
6. « Guide méthodologique de réduction des risques naturels en zone urbaine en Haïti (mieux prendre en compte le risque naturel dans l'urbanisation et l'aménagement du territoire) », ARTELIA – Contrechamp, 2015.
7. « Microzonage sismique de Port-au-Prince, Rapport de synthèse - Rapport Final », BRGM / MTPTC, décembre 2013
8. « L'industrie des pavés de béton les adoquins », Association des Producteurs de Blocs et de Pavés de Béton (APRO-BP), février 2014.
9. « Politique nationale de formation et de perfectionnement des fonctionnaires », OMRH/PRIMATURE, novembre 2015.
10. « L'habilitation urbaine post-séisme de Port-au-Prince : quel rôle pour les universités et la recherche? Séminaire atelier : développement et renforcement des capacités de recherche en Haïti », Colloque International, UQUAM, UNIQ et IRD, avril 2012.
11. « Programme-Cadre de réforme de l'Etat : modernisation administrative et décentralisation 2007-2012 », PNUD-Haïti, 1^{ère} Edition, mars 2008.
12. Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement d'Haïti (CAED), MPCE, septembre 2012.
13. « Termes de référence de la table sectorielle du logement », UCLBP.
14. « Rapport et recommandations du groupe de travail, Sites et Services, de la Table Sectorielle du Logement ; version final », Sergio BLANCO, Alexis DOUCET, Adriana NAVARRO-SERTICH, Guillermo ROLANDO VICENTE, 14 mai 2014.
15. « Demographia world urban areas, built up urban areas or world agglomerations », 11^{ème} édition, janvier 2015.
16. « Résultats définitifs : Estimations de population », IHSI, 12 février 2015.
17. « L'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme. », Herrera J., Lamaute-Brisson N., Milbin D., Roubaud, F., Saint-Macary C., Torelli C., Zanuso C., IHSI, DIAL, Paris, Port-au-Prince, Juin 2014.
18. « Rapport de situation du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP-Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation), Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement : rapport 2015 et évaluation des OMD », UNICEF, OMS, 2015.
19. « Constitution Haïtienne », 1987.
20. « Loi portant organisation et fonctionnement de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) », 3 mai 2012.
21. « Loi fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils de passation de marché », 13 juin 2009.
22. « Décret définissant l'organisation et les modes de fonctionnement du MPCE », 10 mars 1989.
23. « Décret fixant la réglementation des marchés publics de services, de fournitures et de travaux », 3 décembre 2004.
24. « Décret portant création de l'Inspection Générale des Finances (IGF) », 17 mai 2006.
25. « Décret établissant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) », 23 novembre 2005.
26. « Décret portant sur l'organisation de l'administration centrale de l'Etat » 17 mai 2005.
27. « Arrêté créant un organisme à caractère administratif dénommé Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) », 8 septembre 2004.
28. « Arrêté portant organisation et fonctionnement du Conseil de Développement Economiques et Social (CDES) », 17 juillet 2012.
29. « Manuel de procédures sur la gestion de l'investissement public, Tome I : Elaboration du Programme d'Investissement Public (PIP) », mai 2014.
30. « Les règles de prévention des conflits d'intérêts dans la fonction publique Haïtienne », Uder Antoine, OMRH.

G. Documents bailleurs Haïti

1. « Cadre de partenariat pays coopération espagnole en Haïti 2015-2017, annexe II procès-verbal de la II commission mixte hispano-haïtienne de coopération », AECID, juin 2015.
2. « Supplemental Concept Note for Haiti Urbanization Review », World Bank.
3. « Revue de l'Urbanisation en Haïti, présentation de la Banque Mondiale », septembre 2015.
4. « International development association international finance corporation and multilateral investment guarantee agency country partnership framework for the Republic of Haiti for the period FY16-FY19, Report No. 98132-HT », The World Bank Group, août 2015.
5. « Haiti PPP Roadmap: Project Screening and Prioritization, Results from Fact Finding Mission, the World Bank », avril 2013.

6. « Haiti Toward a New Narrative: Systematic Country Diagnostic », Raju Jan Singh, Mary Barton-Dock, the World Bank Group, 2015.
7. « Pauvreté et inclusion sociale en Haïti: gains sociaux à petits pas », the World Bank Group, 2012.
8. « Projet de développement municipal et de résilience urbaine (P155201), ébauche de description préliminaire du projet », Banque Mondiale, 2015.
9. « Suggestion for coastal protection, public space and tourism development Waterfront Les Cayes, Haïti » et « Options techniques – Comment sortir Les Cayes des eaux ? Recommandations de la mission d'expertise d'Arcadis, 22-26 septembre 2014 », Arcadis / ONU-Habitat, 3 octobre 2014

H. Documents Union Européenne Haïti

1. « Programme Indicatif National (PIN) 2014-2020 de coopération entre l'Union Européenne et Haïti », 11^{ème} FED, Juillet 2014.
2. « Convention de financement entre la commission européenne et la République de Haïti », Haïti-AGIL, X^{ème} FED, 23 avril 2010.
3. « Avenant N° 1 à la convention de financement No. 21788 Haïti, entre la commission européenne et la République de Haïti », Haïti-AGIL, 27 mars 2013.
4. « Avenant N° 1 Devis-Programme de démarrage du 27 janvier au 26 juillet 2012 », AGIL, 28 juin 2012.
5. « Assistance technique long terme au Programme AGIL rapport narratif final révisé pour la période du 21 mai 2013 au 5 mai 2015 », Merzhauser Strabe, septembre 2015.
6. « Etat des lieux du FICT, rapport final », AGIL, avril 2015.
7. « Programme d'Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local, présentation pour le GBGL », (Ambassade du Canada), DUE, 3 décembre 2015.
8. « Cadre stratégique LRRD européen 2016 -2020 en Haïti », novembre 2015.
9. « Cadre d'action préliminaire UE pour la prise en compte de la résilience en Haïti 2015 – 2020 », DUE, juillet 2015.
10. « Supporting durable solutions to urban, post-disaster displacement: Challenges and Opportunities in Haiti », Angela Sherwood, Megan Bradley, Lorenza Rossi, Rosalia Gitau, Bradley Mellicker, 2014.
11. « Note sur les actions de l'Université Paris8 en Haïti », Bezunesh TAMRU, Olivier Archambeau, 27 février 2015.
12. « Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (CRAPU) », Annie BRAS.
13. « La Gouvernance métropolitaine à Port-au-Prince, projet de recherche dans le champ de l'urbain », Jean Goulet, novembre 2015.
14. « Mission d'identification et de formulation du programme d'appui UE au secteur éducation en Haïti dans le cadre du 11ème FED, rapport final », CE et AESA Consortium, Novembre 2015.
15. « Concept note Education Programme 11FED 5.02.16 (Final cleaned) », Février 2016.
16. « Note de stratégie sectorielle pour l'identification de l'action du 11ème FED en Sécurité alimentaire et nutritionnelle », Patrick DUMAZERT, Hervé BUSSCHAERT, 2015.
17. « Analyse de la situation des bidonvilles aux Cayes », ETL/ONU-Habitat, 30 novembre 2014.
18. « Diagnostic urbain des bidonvilles aux Cayes – Produit n°1 », ETL/ONU-Habitat, version non validée du 15 septembre 2015.
19. « Analyse du cadre politique et réglementaire pour l'amélioration des bidonvilles », ETL/ONU-Habitat, 5 janvier 2015.
20. « Analyse du cadre institutionnel, politique et réglementaire pour l'amélioration des bidonvilles aux Cayes - Résultat n°2 », ETL/ONU-Habitat, version non validée du 30 septembre 2015
21. « Stratégie pour l'amélioration des bidonvilles au niveau de la ville des Cayes », ETL/ONU-Habitat, 24 décembre 2014.
22. « Stratégie pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles au niveau de la ville des Cayes - Résultat n°3 », ETL/ONU-Habitat, version non validée du 20 septembre 2015.
23. « Note Conceptuelle de Projet (NCP) pour l'amélioration des bidonvilles aux Cayes », ETL/ONU-Habitat.
24. « Note Conceptuelle de Projet (NCP) pour l'amélioration des bidonvilles aux Cayes, Amélioration de la durabilité des logements & augmentation de l'espace de vie à travers la densification verticale contrôlée des quartiers résidentiels, ETL/ONU-Habitat.
25. « Mid-Term Evaluation of the Participatory Slum Upgrading Programme II (PSUP II), the European Union's 10th EDF (European Development Fund) program; final report », Rémi STOQUART, Michael MAJALE, août 2015.
26. « Identification Programme Société Civile du 11ème FED, draft final », 2015.
27. « Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile en Haïti 2014 – 2017 », DUE, Ambassade de France, Ambassade d'Espagne, 2014.

28. « Lignes directrices : Programme thématique 'Organisations de la société civile et autorités locales dans le développement' en Haïti 2015-2017 », Commission Européenne, 2015.
29. « Mission d'appui à la programmation du 11ème FED : La Société civile en Haïti: du 10ème au 11ème Fonds Européen de Développement, capitalisation des interventions de l'UE et des EM, entre 2010 et 2015 avec les OSC en Haïti, version finale », Danielle Baris, 7 septembre 2015.
30. « Mission d'appui à la programmation du 11ème FED : La Société civile en Haïti du 10ème au 11ème Fonds Européen de Développement, évaluation du PARSCH, version finale », Thierry Houngue, 27 juillet 2015.
31. « Mission d'appui à la programmation du 11ème FED : La Société civile en Haïti: du 10ème au 11ème Fonds Européen de Développement, cartographie de la société civile, actualisation, état de lieux diagnostique et perspectives, version finale », Patricia L. Reynoso, 2015.
32. « Document révisé de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2011-2013 », Haïti-EU, 6 mars 2012.
33. « Mission d'évaluation finale du Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable, rapport provisoire », Yacine Khelladi, Arnaud Durand, novembre 2015.
34. « Evaluation à mi-parcours du Programme d'appui à la reconstruction et à l'aménagement de Quartiers-Haïti, projet de rapport final », Jacques-Emmanuel REMY, octobre 2015.
35. « Evaluation de la coopération de l'Union européenne avec la République d'Haïti, rapport final, volume II », Août 2014.
36. « Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement », Commission Européenne, 15 mai 2013.
37. « Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the regions: the urban dimension of EU policies, key features of an EU urban agenda », European Commission, 18 juillet 2014.
38. « Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures », Commission Européenne, 12 septembre 2012.
39. « Consultative guidelines for sustainable urban development cooperation: new perspectives for urban development a strategic approach », December 2011.
40. « Document d'analyse : Les autorités locales dans le développement », Commission Européenne.
41. « Lignes directrices n° 2 : Appui aux programmes sectoriels couvrant les trois modalités de financement: appui budgétaire sectoriel, fonds commun et procédures spécifiques de la Commission Européenne », collection outils et méthodes, Juillet 2007.
42. « Lignes directrices : gestion du cycle de projet, pour la mise en œuvre efficace de l'aide européenne, Commission Européenne », collection outils et méthodes, mars 2004.
43. « EU State Building Contracts Early lessons from the EU's new budget support instrument for fragile states », Myra Bernardi, Tom Hart and Gideon Rabinowitz, février 2015.
44. « Document de référence N° 4 : Analyse et prise en compte de la gouvernance dans les interventions sectorielles », collection outils et méthodes Document, Novembre 2008.
45. « Document de référence no 2 : Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers », collection outils et méthodes, Janvier 2007.
46. « Lignes directrices sur l'appui budgétaire, programmation, conception et gestion de l'appui budgétaire », collection outils et méthodes, Septembre 2012.

J.17. Réponses aux commentaires du Comité de Suivi

J.17.1. Commentaires sur la version provisoire

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
A	Remarques générales du Comité de Suivi			
	<p>L'information existe et est présente dans le rapport mais il est difficile de se faire une idée claire du contexte, et ensuite des enjeux et défis du secteur. Ce qui fait défaut à ce travail est une vraie analyse du phénomène urbain et du secteur urbain en Haïti. L'urbain est présenté à travers une analyse élémentaire des données statistiques disponible et d'une analyse sommaire de l'étalement de villes suivi de l'inventaire des acteurs œuvrant dans l'urbain. On passe aux axes stratégiques très rapidement. Ce passage aux axes stratégiques est faussé par le manque d'analyse du secteur urbain. Les axes/pistes thématiques sont des axes classiques : (renforcement de capacité, formation, planification stratégique, etc.) Répondent-elles vraiment à la spécificité du territoire et de l'économie politique du secteur urbain haïtien ? Quel est l'état des lieux qui identifie le(s) problème(s) auxquels nous sommes confrontés quand nous disons travailler dans le secteur. Il est difficile d'y retrouver les grands enjeux de la ville en Haïti et une pensée stratégique qui facilitera, orientera, la formulation du programme. L'analyse présentée a surtout porté sur les acteurs impliqués de près ou de loin dans le secteur « urbain ». C'est une analyse institutionnelle du secteur urbain plus qu'une analyse de ce secteur lui-même. Il y a un survol de l'étalement urbain et de la croissance démographique en zone urbaine. Nous n'avons pas une appréciation pour le secteur en son ensemble, des enjeux, carences, opportunités ; aucun des thèmes classiques n'a été abordé comme tel, e.g. logement, mobilité, infrastructures, assainissement, prévention des risques, espaces publics. L'absence de politique urbaine nationale ou autres outils de politiques fédérateurs n'a pas été abordé. L'information est dans le rapport, mais la logique de présentation ne nous permet pas de conclure et d'avoir les arguments directs pour arriver à ces enjeux. Pour arriver à ces enjeux urbains et donc ensuite à une certaine priorisation, il nous manque la description des sous-secteurs : constats, obstacles, dynamique en cours, défis et enjeux futurs. Il manque la description du pays avec un œil « urbain », par « l'état des lieux en termes sectoriels », nous attendons un constat du secteur en général et des sous-secteurs.</p>			
	Actions à prendre			
1	<p>Le rapport ne répond pas aux termes de référence qui demandent un recueil des données sur les populations urbaines les plus vulnérables désagrégées par sexe et âge, et surtout, l'état des lieux, en termes sectoriels, institutionnels et juridiques (<u>données de base du secteur / sous-secteur, compétences et cadre juridique</u>), des questions liées au développement urbain <u>non traitées dans l'état de lieux institutionnel du secteur</u> (ou ayant évolué depuis) comme par exemple gestion des déchets (y compris excréta), mobilité urbaine, logement social / public, services de base, gestion du foncier et aménagement du territoire, l'espace public, gestion des équipements publics, gestion des risques et désastres, financement (outils financiers et bancaires), le cadastre, la fiscalité locale, la planification urbaine...</p>	Chapitres C, D et E	<p>Les données démographiques présentées dans le rapport, autant que les données de base techniques, financières, institutionnelles et juridiques, sont celles que les différents interlocuteurs rencontrés ont bien voulu mettre à disposition de la mission : les données recueillies semblent donc réunir l'essentiel des informations existantes en Haïti à l'heure actuelle. Néanmoins, quelques données complémentaires obtenues par le biais d'une seconde campagne de recueil bibliographiques ont été ajoutées au rapport (voir synthèse au nouveau chapitre J.7.1). L'ensemble des thématiques listées qui n'avaient pas été traitées lors de l'état des lieux de 2014 ont bien été étudiées et restituées (voir position dans le rapport final).</p>	<p>Population urbaine et population urbaine vulnérable : D.2 et annexe J.7 Gestion des déchets, mobilité, logement, services de base, foncier, espaces et équipements publics, gestion des risques et désastres, cadastre : E et annexes J.9, J.10 et J.11 Financement : H Fiscalité locale : F.1.1 Planification urbaine : C.3, D.3 et annexe J.8</p>

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
2	Chaque sous-secteur mériterait d'être traité d'abord sur sa situation générale, son contexte, sur base des données existantes (y compris statistiques), avant d'aborder l'acteur institutionnel qui en a la charge légale. Un lecteur ne connaissant pas le contexte haïtien doit pouvoir s'en faire une idée claire. Sur la base de ce contexte ("données de base du secteur/ sous-secteur"), l'acteur institutionnel et le cadre juridique, une analyse par sous-secteur devra permettre de dégager des diagnostics sur les défis majeurs rencontrés (y compris le manque éventuel de données, voire d'institution le prenant en charge que ce soit dans les textes ou dans les faits). La coordination, les lieux de dialogue multisectoriels et multi-acteurs où ces divers sous-secteurs se rencontrent doivent aussi être analysés.	Chapitres C.2 et F	Accepté. La structure du rapport a été entièrement remodelée pour répondre à cette préoccupation.	Analyse des sous-secteurs : E, F et G Analyse du dialogue sectoriel : C.4
3	De même, il manque une analyse sur les points communs des villes haïtiennes (géographie / climat, histoire / évolution morphologique et démographique, dont étalement actuel), qui ont une conséquence dans les autres sous-secteurs (menaces climatiques, résilience urbaine, planification, potentiel économique...), et qui permettraient de mieux cerner la problématique urbaine, qui est par nature multisectorielle.	Chapitre C.1.2	Les TDR ne prévoient pas une telle analyse. En effet, une étude climatique et historique des villes dépasse largement le cadre temporel alloué à la présente mission. En revanche, grâce à la collaboration de l'IHSI et du CNIGS, le rapport a pu présenter des données relativement récentes sur l'évolution démographique et morphologique des principales villes haïtiennes, ainsi que sur les indicateurs de pauvreté.	Chapitre D.2
4	Revoir la section "cartographie", qui dans la mouture actuelle ne permet pas de comprendre les actions envisagées et les montants alloués. Les interventions dans chaque secteur / sous-secteur, qui se trouvent maintenant éparpillées dans le document, mériteraient d'être regroupées dans ce chapitre. Les documents graphiques sont sous-utilisés et leur lisibilité doit être améliorée. Par ailleurs, noter dans ces interventions que 1) L'urbain ne peut être assimilé au communal. La commune est un espace plus large que la ville et la plupart des projets du ministère de l'Intérieur (y compris la mise en place des ATL, le FGDCT, etc.) sont des projets ou des actions qui ciblent la commune. 2) La plupart des projets de logement n'intègrent pas la dimension urbaine de leur intervention. 3) les interventions dans les bidonvilles (escaliers, fontaines ou autres actions-types développées au cours des dernières années) ne peuvent être assimilées à des projets d'urbanisme. Ce sont certes des investissements en milieu urbain mais il y manque ce qu'apporte justement l'urbanisme : un concept englobant, structurant de ces actions éparses.	Chapitre D	Rappelons que les interventions de la cartographie sont compilées dans un tableau exhaustif, qui est présenté en annexe plutôt que dans le corps du texte étant donné sa longueur, conformément aux instructions reçues dans les TDR. C'est ce tableau qui détaille les actions en cours et programmées, ainsi que les montants alloués. Par conséquent, la cartographie produite et présentée dans le corps du texte s'attache avant tout à faire ressortir les grandes tendances et paramètres clés permettant d'apporter des éléments d'aide à la décision. Du reste : 1) L'assimilation entre l'urbain et le communal est effectivement un risque, et la mission a en ce sens perçu une certaine confusion auprès de certains de nos interlocuteurs. Cependant, dans le rapport le choix a été fait d'analyser en détail la question de la gouvernance communale, alors qu'elle est effectivement commune à l'ensemble des municipalités et pas seulement aux municipalités urbaines, c'est parce que la municipalité doit en théorie assurer une grande partie des fonctions relatives au développement urbain. Or, un des questionnements majeurs de nombreux interlocuteurs rencontrés, que la mission a souhaité retranscrire dans son analyse,	Chapitre H et Annexe J.14

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
			<p>est le positionnement des Mairies par rapport à ces enjeux (forces, faiblesses, expériences à tirer, potentiels à explorer, etc.).</p> <p>2) La cartographie vise à lister les projets indépendamment de leur qualité ou de leur succès. Elle comprend les projets de logement situés en zone urbaine. Une mention complémentaire a été ajoutée à la fin du tableau pour lever toute ambiguïté sur cet aspect du statut de l'inventaire.</p> <p>3) De même, la cartographie a listé les projets intervenant dans les bidonvilles, sans jugement sur leur approche conceptuelle et opérationnelle.</p>	
5	<p>L'indication des termes de référence concernant le nombre de pages (40 hors résumé et annexes) est à suivre; même si on accepte une certaine flexibilité, les 95 du rapport actuel c'est trop long. Le rapport doit être condensé et beaucoup d'informations plus détaillées doivent être mises dans les annexes, le cas échéant.</p>	<p>Longueur initiale : 90 pages</p>	<p>Le rapport condense 2 produits initialement prévus de manière distincte, ce qui explique, en partie, la longueur du produit final. Ce choix a été opéré dans le but d'obtenir un document unique rassemblant l'ensemble des analyses, plus instructif et pratique pour sa divulgation future. Dans un souci de cohérence, ce choix est conservé dans la 2^{ème} mouture du rapport.</p> <p>En revanche, l'analyse sectorielle selon les piliers de l'UE, qui constitue une étude en soi, est transférée en annexe. D'autres ajustements permettent de réduire encore le corps du rapport.</p>	<p>Longueur actuelle (livrables 2 + 3) : 65 pages</p>
6	<p>Ajouter un tableau résumé avec les principaux indicateurs urbains (présentés dans le contexte), pas seulement population mais aussi : environnement, accès eau potable, assainissement, foncier, couverture électrique,...</p>	<p>Chapitre C</p>	<p>Comme abordé à la réponse au commentaire n°1, ces indicateurs urbains sont soit inexistants, soit très fragiles : les institutions en charge de l'environnement ou du foncier ne disposent pas de statistiques sectorielles sur l'urbain, la DINEPA est actuellement en cours de révision des données officielles d'accès à l'eau et à l'assainissement, l'EDH n'a pas pu répondre précisément aux questions de la mission sur les taux d'accès en milieu urbain, et les données les plus pertinentes et exhaustives du recensement général de population datant malheureusement de 2003 sont obsolètes et non pertinentes (les projections de 2015 ne concernent que les évolutions démographiques et non les données sur l'accès aux services). Par ailleurs, les quelques données disponibles ne sont pas harmonisées, que ce soit au niveau de la dissociation urbain/rural, ou que ce soit à l'échelle de la ville.</p> <p>Malgré toutes ces limitations, qu'il est important de rappeler pour inciter le lecteur à manier les chiffres avec précaution, un tableau récapitulatif a été inséré au rapport afin de consolider les données existantes.</p>	<p>Chapitre J.7.1</p>

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
7	Les conclusions / défis /recommandations ne font pas partie des commentaires de cette première mouture, car ils sont conséquence du corps du rapport, qui est à revoir. Cependant, quelques membres du comité de suivi ont voulu faire part de leurs réflexions sur la question. Une autre remarque faite est l'absence des services de base dans les défis.	Chapitre F	Le chapitre sur « les grands défis de l'urbain » (anciennement F) a été entièrement remanié dans le cadre de la réorganisation du rapport, afin de présenter une vision par secteur plus complète et un raisonnement plus fluide pour le lecteur. Quant aux services de base, le chapitre sur la résilience urbaine (anciennement F.4) leur était presque exclusivement dédié. Pour plus de clarté, les services urbains sont mis plus en évidence dans la nouvelle mouture, au chapitre intitulé « L'accès du citoyen à la ville : questions foncières, habitat et accès aux services, réseaux et équipements urbain »	Chapitre E
B Concernant le PEA				
8	<ul style="list-style-type: none"> - Ces 10 dernières années ce passage démographique vers l'urbain met en relief plusieurs difficultés du au niveau de l'Etat : (1) une tendance de travailler en vase clos ; (2) carence en ressource humaine pour les positions intermédiaires ; il n'y a pas de cadres dans les échelons de l'administration ; (3) action publique basé sur les choix des bailleurs et pas nécessairement les priorités, lorsqu'il y en a, gouvernementales ; l'urbain en tant que secteur n'est pas pris en compte car chacun s'occupe de sa chapelle. En 2016, 6 ans après une catastrophe de nature urbaine, il n'y a toujours pas un porteur de la chose urbaine a part le ST/CIAT qui dans son rôle fait du plaidoyer. - Est-ce que l'approche PEA est utilisable dans le cas qui nous concerne ? Nous sommes face à un problème structurel et duquel découlent plusieurs problématiques dont une entraîne des tensions entre des entités s'il arrive qu'elles ont des compétences qui se chevauchent.... Il y a des approches de gestion plus appropriée pour illustrer. - L'analyse institutionnelle repose essentiellement sur les déclarations des acteurs ou le mot à mot des textes et rapports. Elle juxtapose les rôles et actions tel qu'ils semblent exister sans entrer en profondeur dans les contenus et le fonctionnement réel de ces institutions et leurs articulations entre elles. C'est un handicap notamment au niveau du fonctionnement des mairies et leurs relations avec l'ensemble des institutions publiques d'État d'un côté, avec les CASECs d'autre part. - Le diagnostic institutionnel en particulier a été bien mené et a donné une image fidèle de la réalité. l'analyse y est plutôt exhaustive. - Les réactions qui ont suivi la mise en évidence par ce document de diagnostic des « divergences » existant entre différentes structures de l'Etat, montrent qu'à minima, un malaise existe et 	Tout le rapport	D'une manière générale, les réactions au rapport illustrent bien la difficulté d'une approche PEA, et le risque inhérent de mauvaise perception par les institutions. Ce risque avait clairement été identifié par la mission dès son offre technique, et est bien connu par tous les acteurs qui font le choix d'une analyse objective, quelles que soient les tensions qu'elle peut provoquer. A ce titre, le BON a ouvert la 2 ^{ème} réunion du Comité de Suivi du 20 janvier 2016 en saluant le caractère objectif des analyses et en reconnaissant le malaise existant entre institutions qu'il était nécessaire d'acter puis de surmonter. Cette volonté de dépasser les problèmes identifiés nous semble être la clé pour parvenir à identifier un programme de développement urbain répondant à la réalité haïtienne.	Analyse PEA : tout le rapport

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
	plaident en faveur de ce dialogue interinstitutionnel prôné par le Programme d'Appui Interinstitutionnel aux Fonctions Urbaines (PAIFU). C'est en effet, une opportunité à saisir pour aplanir une fois pour toutes, ces difficultés de fonctionnement et atteindre cette saine synergie indispensable à l'efficacité de l'appareil étatique. Revoir certaines formulations suivant les remarques du comité de suivi ci-dessus. A noter que l'analyse PEA fait partie de la demande expresse des termes de référence.			
9	Les remarques sur le dysfonctionnement du CIAT sont mal venues, de même que les rumeurs de couloir sur les conflits entre le MPCE et le CIAT. Le CIAT est une institution publique créée par arrêté en 2009 et ses missions ont été clairement définies : définir les politiques nationales en matière d'aménagement du territoire et coordonner l'action gouvernementale dans ce domaine. Contester la légitimité de l'action du CIAT c'est contester l'autorité du bureau du Premier ministre sur les ministères et celle du Premier ministre sur les ministres.	Chapitre C.2.1	La mission s'est limitée, sans jugement de valeurs, à un rôle de relai de ces informations, en retranscrivant fidèlement les positions exprimées clairement par certains interlocuteurs rencontrés. Rappelons que lors de la 2 ^{ème} réunion du Comité de Pilotage du 20 janvier 2016, « Le MPCE acte que des tensions ont pu exister, mais il y a aujourd'hui une envie de les surmonter et de collaborer. ». Toutefois, au vu du malaise exprimé, la mission a choisi de retirer cette phrase dans la version finale.	Chapitre C.2
10	Des avancées réelles sont totalement ignorées, notamment le premier forum urbain haïtien réalisé l'année dernière et qui a produit une déclaration cadrant les grands enjeux de l'urbanisme en Haïti. Il en est de même pour la compilation « les lois et règlements d'Urbanisme : guide du professionnel » et de l'analyse juridique de ces lois.	Chapitre E.2.1 et annexe H.8	Le rapport consacre dès sa première mouture un chapitre entier (E.2.1 initialement, C.4 actuellement) au Forum Urbain, effectivement essentiel pour le secteur. Pour renforcer les références à cet événement, un lien entre le(s) défi(s) abordé(s) dans chaque chapitre et les conclusions du Forum a été inséré en chaque tête de chapitre. Le document sur les Lois et Règlements d'Urbanisme, initialement cité qu'en bibliographie, est désormais présenté pleinement dans un chapitre listant les outils sectoriels clés.	Forum Urbain : C.4 et annexe J.6 Outils sectoriels clefs, dont le document sur les Lois et Règlements d'Urbanisme : C.3.3
C Concernant les grands défis de l'urbain				
11	La croissance démesurée, la gestion des risques et les besoins de résilience au sens large demandent une solution. Ce qui est clair est de ne pas rester sur une programmation sectorielle ; il faut des réponses intersectorielles. Les priorités pour Haïti sont d'avoir une politique nationale urbaine ; de repenser les liens entre les acteurs publics, privés et associatifs pour permettre que pour ce qui a trait des actions urbaines dynamiques vertueuses s'établissent – Dans le cas d'Haïti ceux on demande a des acteurs de considérer des rôles qu'ils ne connaissent pas encore; d'identifier les nouvelles formes de l'action publique (nouveau ministère ? structure opérationnelle déployé sur des territoires, des autorités d'aménagement, des opérateurs d'aménagement ?). Proposition d'une utilisation presque exclusive d'acteurs haïtiens à proposer dans la mise en œuvre du programme et éviter ainsi le	Tout le rapport	La mission est entièrement d'accord avec ce commentaire général. Concernant spécifiquement la question du rôle des acteurs haïtiens par rapport à celui des ONG internationales, ce changement de paradigme par rapport à la période post-séisme avait déjà été souligné dans notre rapport de démarrage et a été rappelé dans la conclusion du rapport. Quant à la présentation des enjeux, nous espérons qu'elle sera désormais beaucoup plus claire avec la réorganisation du rapport.	Tout le rapport

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
	<p>plus possible de faire appel aux ONG comme ce fut le cas dans les projets passés de reconstruction après séisme, ce, pour garantir une plus grande retombée du programme sur l'économie locale. Il faut tenir en compte des compétences de fait des gouvernements locaux et celles (traditionnelles) du pouvoir central ce, pour guider dans les choix (réalistes) à faire (une maîtrise d'ouvrage municipale conséquente pour mener à bien des "projets d'envergure à impact certain", par exemple, étant difficilement envisageable dans les années à venir qui verront l'implémentation du programme). Il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'un portage politique fort qui conditionne le succès des projets, surtout de ce projet d'envergure qui est contemplé avec le 11e FED. Ce serait utile d'avoir une présentation plus spécifique des enjeux, permettant leur comparaison et du même coup leur priorisation pour supporter objectivement les décisions d'investissement et en particulier la répartition spatiale des engagements à prévoir.</p>			
12	<p>Notre lecture du document s'est davantage concentrée sur les grands défis de l'urbain. Elle nous a amené à émettre, suivant l'ordre de présentation des enjeux, des éléments complémentaires qui se traduisent dans les termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer du niveau de cohérence et d'applicabilité des instruments de planification existants; - fixer l'attention sur la problématique de l'insécurité foncière ; - mettre en évidence le rôle du MTPTC dans la livraison du permis de lotir ou permis de construire pour des constructions d'envergure ; - élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de logement et de l'habitat dans un cadre global d'aménagement du territoire, qui prendrait en compte l'épineuse question du foncier associée à la croissance accélérée de la population urbaine et au degré de sismicité des régions, entre autres ; - prendre en considération les engagements de l'Etat haïtien via le document CPDN (Contribution Prévues Déterminées au Niveau National) portant sur la problématique du changement climatique ; <p>Enfin, on ne saurait omettre que les actions structurantes à réaliser n'auraient pas les fondements suffisants si elles ne sont réalisées en dehors de la mise en place d'une politique nationale de développement urbain. Cette démarche augurera au terme du 11e FED les balises devant assurer la pérennisation des actions et des acquis de son volet Développement urbain. Et du coup,</p>	Chapitre F	<p>Les 5 éléments complémentaires proposés ont été ajoutés ou revalorisés dans le rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la question des instruments de planification, y compris le rôle du MTPTC dans la délivrance des permis, fait désormais l'objet d'un sous-chapitre spécifique ; - l'insécurité foncière est soulignée dans le sous-chapitre sur le foncier ; - la nécessaire mise en œuvre de la PNLH est soulignée dans le sous-chapitre sur le logement ; - un nouveau sous-chapitre a été rédigé sur le changement climatique, sur la base du CPDN. <p>L'absence de politique nationale de développement urbain et l'importance d'y remédier rapidement sont remises en exergue dans un nouveau sous-chapitre consacré aux outils de gouvernance sectorielle.</p>	<p>Instruments de planification, dont permis : C.3 Foncier : E.1 Logement : E.2 Changement climatique : E.8 Politique nationale : C.3</p>

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
	cela aidera à l'Etat d'assurer avec plus d'efficacité le pilotage stratégique du sous-secteur au regard des tendances d'actions éparses et désordonnées constatées aujourd'hui.			
D	Remarques sur le texte			
13	Résumé ne doit pas contenir les éléments des tdr ni méthodologiques, il doit permettre au lecteur de se faire une idée complète de la logique et les enjeux du rapport. Il n'y a pas une suite logique / fil conducteur, et il manque dans les enjeux les services de base.	Résumé exécutif	Accepté. Les références aux TDR ont été retirées du résumé exécutif. Le résumé a été entièrement remanié afin de s'adapter à la nouvelle mouture du rapport.	Résumé exécutif
14	« On peut dire que d'un point de vue institutionnel la réalité pratique diffère sensiblement des attributions théoriques des institutions, et que les tensions et compétitions sont fortes entre les différents <u>protagonistes</u> . » Doit-on utiliser cette expression quand il s'agit d'agents publics et/ou des fonctionnaires évoluant dans des institutions avec des prérogatives qui se chevauchent ? Attention aux termes utilisés. Les Administrations publiques ont leur réalité !	Page 11	Accepté. Cette phrase a été retirée du résumé exécutif.	S/O
15	« Cette discordance [??] entre les acteurs institutionnels (interne) est à l'image de leur déconnexion avec les autres acteurs non-institutionnels (externe), notamment le secteur privé, la société civile et le monde académique : ces groupes d'acteurs évoluent souvent en vase clos et une certaine défiance [ou méfiance ?] est de mise entre le gouvernement et ceux qui devraient en théorie être leurs plus grands alliés. » Attention à ces assertions qui ont plus à voir avec les préjugés des analystes venant de l'extérieur. La réalité dans la de l'Administration publique haïtienne est tout autre. Trop ouverte d'ailleurs.	Page 12	Accepté. Cette phrase a été retirée du résumé exécutif.	S/O
16	« 2. Le foncier : (...) passage de la connaissance des droits fonciers à leur sécurisation. » Il serait aussi primordial de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des institutions étatiques concernées devant prendre des décisions sur le foncier et aussi arriver à la formulation de politique publique ou revisiter les lois émises en la matière. Dernière phrase pas claire.	Page 12	La refonte des lois en la matière (et spécifiquement les 4 avant-projets déjà rédigés) est décrite au chapitre concernant le rôle du ST/CIAT dans le foncier, notamment avec l'appui du projet de la Coopération Française en la matière (anciennement page 36) ; les difficultés institutionnelles associées au cadastre sont décrites longuement dans le chapitre dédié aux acteurs du foncier (anciennement pages 42-43). Le passage de la connaissance des droits fonciers à leur sécurisation est également décrit dans le chapitre sur les enjeux du foncier (anciennement F.2, page 91). La refonte du rapport rassemblant l'ensemble des informations sur le foncier en un même chapitre devrait faciliter la compréhension des enjeux.	Chapitre E.1
17	« des projets de relogement de populations particulièrement vulnérables situées dans des zones à risque » Propos prématuré	Page 12	Accepté. La formulation initiale a été modifiée : « devrait intégrer : » a été remplacé par « pourrait correspondre à ».	Résumé exécutif

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
18	« 5. <i>La formation et le renforcement des capacités</i> : » Séparer ce qui est prévu dans le secteur public et le secteur privé	Page 13	Dans le chapitre consacré à ce thème (anciennement F.5), vous trouverez un argumentaire visant précisément à ne pas séparer le secteur privé et le secteur public sur la thématique du renforcement de capacités mais au contraire à rétablir le lien entre les 2 sphères dans une approche programmatique intégrée.	Chapitre G.3
19	« <i>La collaboration étroite avec les Etats Membres</i> » Il ne s'agit pas seulement de la programmation conjointe, mais aussi du principe d'efficacité de l'aide; si un EM est déjà présent dans un secteur, il est plus efficace de rejoindre ses efforts plutôt que de les multiplier.	Pages 14-15	Accepté. Cet éclaircissement a été ajouté.	Introduction
20	« <i>Education : peu de liens semblent a priori évidents avec ce secteur qui a choisi de se concentrer sur l'éducation primaire</i> » Il y a aussi un volet sur la formation professionnelle.	Page 15	Accepté. La mise à disposition du document « Concept note – EU Programme to support quality education and vocational training in Haiti, 11 EDF » du 5 février 2016 permet de mieux comprendre les actions envisagées en matière d'éducation pour le 11 ^{ème} FED, et notamment le volet n°3 Formation Professionnelle, potentiellement en partenariat avec l'AFD. La référence aux synergies possibles a donc été modifiée en conséquence.	Introduction
21	« <i>Les résultats de la présente analyse (...)</i> » Les explications du déroulement de la mission / méthodologie sont à inclure dans le livrable 4, plutôt.	Page 16	Accepté. Ces informations ont été retirées, ou déplacées en note de bas de page (comme l'existence d'un comité de suivi gouvernemental).	Introduction
22	« <i>C. 1.1 Différentes acceptions coexistent</i> » Le détail des diverses définitions de la ville est à mettre en annexe- ici, il suffit de rappeler qu'il n'y a pas de consensus sur la définition et qu'il y a des définitions pragmatiques de chaque administration; de même sur la région métropolitaine. Par contre, ajouter la base légale existante.	Pages 17 à 20	Accepté. En réalité, il ne s'agit pas de définitions mais bien d'acceptions, dans la mesure où elles relèvent de pratiques et non pas de normes : la remarque formulée lors de l'atelier de restitution sur les acceptions a été prise en compte. Il n'y a pas de base légale existante. Les données détaillées ont été transférées en annexe.	Chapitre C.1 et Annexe J.4
23	« <i>Qu'est-ce que l'urbain en Haïti</i> » L'approche de cette section est strictement basée sur les pratiques en cours et de noter les incohérences. Ne serait-il pas nécessaire qu'une des recommandations soit de travailler sur une harmonisation de ces acceptions ? Nous demandons une plus grande vigilance sur certaines affirmations. Le MPCE n'a pas produit une définition de ville ; la définition présentée dans la présentation est celle de l'article 65 de la loi du 29 mai 1963. La DINEPA conduit ses opérations en utilisant une segmentation d'espace qui n'a pas vocation à définir ce qui est ville et ce qui n'est pas. La DINEPA est en demande de recommandations sur ce sujet. Il en est de même de l'IHSI qui produit des cartes censitaires pour les besoins du recensement et n'a aucune volonté de produire des définitions à vocation plus large. Les chiffres pour la ville de Borgne doivent être vérifiés.	Page 17	Accepté. La nouvelle mouture du rapport met mieux en exergue cette recommandation des acteurs sectoriels. La reformulation des phrases d'ouverture permet également de mieux différencier les acceptions fonctionnelles présentées d'une définition normative à proprement parler. La référence à la loi de 1963 a été ajoutée dans le texte. Enfin, les chiffres pour la ville de Borgne sont bien ceux mis à disposition par l'IHSI (document Excel intitulé « Résultats définitifs 12 février 2015 à publier », distribué sur CD officiel, présentant l'ensemble des projections de population pour 2015) : 8 028 habitants pour une superficie de 0,28 km ² , soit une densité de 28 671 habitants par km ² .	Absence de définition légale : C.1 Données statistiques incluant la ville de Borgne : D.2

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
24	« C.1.2 Données existantes » Dans ce chapitre, nous attendions des données beaucoup plus précises sur toute une série de questions, traitées d'une façon similaire à celle de la pauvreté: - population / densité / accès à l'eau+ WASH / sécurité alimentaire / énergie / sante / éducation... Qui sont les habitants urbains d'Haïti? Et comment sont les villes?	Page 21	L'étude inclut l'ensemble des données qui ont été fournies aux consultants qui sont effectivement lacunaires et/ou obsolètes selon les thématiques. Il est important de noter également que les TDR de la mission prévoient uniquement la collecte d'informations existantes et non la production d'informations primaires.	Chapitre D.2
25	« Tableau "une population majoritairement urbaine" » dans le tableau, expliquer la différence légale entre ville et quartier à ce moment-ci plutôt qu'à la page 25 (ce qui n'est pas si évident).	Page 21	Accepté. La nouvelle mouture du rapport permet de présenter d'abord les définitions légales (chapitre C) puis dans un second temps les données (D), ce qui facilite désormais la compréhension pour le lecteur.	Définitions : C.1 Données de population : D.2
26	« Images "évolution de la tache urbaine" » Ces images ne sont pas lisibles; chaque ville doit être séparée, l'échelle doit être mentionnée et constante.	Page 26	Accepté. Le CNIGS, qui a produit à la demande de la mission l'ensemble des cartes nationales présentées dans le rapport provisoire, a eu l'obligeance de compléter la carte nationale d'évolution de la tâche urbaine par 6 cartes zoomées sur des agglomérations urbaines, qui remplacent donc désormais les précédentes images trop petites et déséquilibrées. Les nouvelles cartes, produites conformément à la sollicitation reçue à savoir à échelle constante, sont présentées en annexe, en grand format, pour plus de lisibilité.	Annexe J.7.3
27	« "tache de croissance urbaine" » Quelle est la relation de cette tâche à la croissance de la population; en d'autres mots, est-ce que la densité se maintient?	Page 27	La mise en regard de l'évolution morphologique et de la densité serait effectivement très intéressante, malheureusement les données disponibles au CNIGS ne permettent pas de réaliser une telle analyse (par exemple les données sur la densité du bâti en 2014 ne sont pas disponibles).	S/O
28	« Cet afflux massif vers les villes justifie de centrer les efforts publics sur le principal défi que la ville doit relever aujourd'hui : celui de l'étalement urbain contrôlé et de la densification urbaine. » Quid des services? Tant l'étalement que la densification urbaine sont faits, principalement, à travers la construction de logements (en auto construction hors règles pour le premier, et à travers des opérations de promotion pour le second). Or le rapport ne traite la question du logement qu'à travers les acteurs qui y sont portés (UCLBP et EPPLS).	Page 28	L'enjeu décrit est celui de l'absorption par la ville des populations en croissance. Les moyens pour y parvenir – services urbains, entre autres – sont traités dans les chapitres suivants. Les questions de logement (abordées initialement dans le C.2.2) ne sont pas restreintes à des questions institutionnelles, un paragraphe traite par exemple spécifiquement du mode de production du logement en Haïti (anciennement page 46). Pour plus de clarté, la structure du rapport a été révisée et aborde les thématiques de manière plus globale , à la fois du point de vue des acteurs, de la situation opérationnelle et des enjeux.	Services urbains : E.3 à E.6 Logement : E.2
29	« En conclusion sur les caractéristiques » La Banque Mondiale a apporté un avertissement quant aux conclusions du rapport sur la distinction entre la pauvreté rurale et urbaine en Haïti. Les limites des enquêtes, données et type d'analyse effectuée pour cette publication ont sous-évalué la pauvreté urbaine. Le pourcentage	Page 28	Accepté. Une mention sur ces limites a été ajoutée.	Chapitre D.2

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
	de quartiers informels sont des indications de poches de pauvreté extrême en zone urbaine			
30	« Il est vrai que l'équipe de la DATDLR réunit en son sein un staff qualifié, qu'il serait donc pertinent de mobiliser en appui au SPU pour les activités de planification urbaine. » C'est difficile d'imaginer une mobilisation de ce type- il vaut mieux rester sur la formulation de la capacité de la DATDLR.	Page 29	Accepté. Cette mention a été retirée.	Chapitre C.2
31	« Le Secrétariat Technique du CIAT » Le CIAT n'est pas une agence d'exécution; il faut caler les « ont dit » et les faits dans une telle analyse institutionnelle. A noter que le Secrétariat technique du CIAT coiffe en un sens ses différentes agences vu sa position à la Primature. En fait le ST devrait faciliter le lien entre ses différentes unités. On montre le système des acteurs en pièces détachées mais les relations institutionnelles ne sont pas présentées. En fait dans l'architecture actuelle les ministères sont indépendants vis à vis de l'autre cependant ils sont tous rattachés à la primature. C'est au sein du CIAT et au travers du travail du secrétariat technique certaines discussions de nature interinstitutionnelle se font.	Page 29	La mission a rapporté des informations qui lui ont été exprimées clairement lors de ses entretiens avec les représentants des institutions gouvernementales et retranscrits ici. La formulation explicitait clairement qu'il ne s'agit pas d'un fait mais d'une analyse formulée par d'autres institutions : « De ce fait, les ministères sectoriels lui reprochent régulièrement d'outrepasser ses fonctions de coordination en se transformant en agence d'exécution. » Cependant, pour éviter toute confusion, cette phrase a été retirée du texte. Enfin, le paragraphe a été reformulé pour mettre en exergue que le ST/CIAT coiffe le secteur de par son rattachement à la Primature.	Chapitre C.2
32	« en attendant le renouveau du SPU ; » Quel renouveau du SPU? Il n'a pas été mentionné avant cette page (mais plus tard oui).	Page 30	Accepté. Une indication a été ajoutée pour faire référence au renouveau du SPU décrit à la page suivante.	Chapitre C.2
33	« Il est à noter que les 3 dernières fonctions ont été conçues par le législateur comme étant toutes à réaliser en étroite collaboration avec la Municipalité : » Quels sont les mécanismes prévus pour assurer cette collaboration étroite? Sont-ils fonctionnels, s'ils existent?	Page 31	Accepté. Les éléments déjà existants dans le rapport provisoire sur les outils de gestion urbaine ont été complétés dans un sous-chapitre consacré exclusivement aux outils sectoriels.	Chapitres C.2 et C.3.2
34	« l'analyse de demandes de permis de construire transmises par les Mairies (l'instruction des permis de construire est une activité récurrente, mais minime par rapport à la loi - en moyenne 8 à 10 dossiers par mois) » Ce faible afflux de permis est-il dû au fait que les mairies ne reçoivent pas de permis à traiter, ou qu'ils traitent une partie en interne et ne les envoient pas au MTPTC?	Page 31	Accepté. Cette clarification a été ajoutée à la note de bas de page initialement n°26.	Chapitre C.2, note de bas de page n°18
35	« si la dynamique de revalorisation du SPU » Il s'agit de la dynamique de revalorisation du personnel du SPU avec les formations mentionnées.	Page 31	Accepté. Cette précision a été apportée.	Chapitre C.2
36	« Le GUSI qui a malheureusement, jusqu'à présent, été très peu circulé parmi les acteurs du secteur, ne remplit donc pas encore sa fonction de guide. » reformuler pour que ce soit plus explicite que c'est sa faible circulation qui l'empêche de remplir sa fonction de guide.	Page 35	Accepté. La phrase a été reformulée.	Chapitre C.3.3
37	« La cellule urbanisme et habitat » Ajouter le plan d'action de la cellule et ses publications (en annexe).	Page 36	Ces documents n'ont pas été mis à la disposition des consultants. En revanche, les travaux du CIAT en matière de politique de la ville ont été retranscrits au travers	Annexe J.6

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
			de la figure « Articulation entre les fora urbains et la définition d'une politique de la ville pour Haïti » présentés dans le chapitre relatif au Forum National Urbain (anciennement E.2.1, figure n°19).	
38	« Les principales informations utiles dans le cadre d'un programme de développement urbain sont celles relatives au type de bâti (nombre d'étages, type de matériaux...), à l'accès aux services et leurs types (eau, électricité, déchets...), à la mobilité (migrations), etc. » Pas seulement ces infos ne sont utiles! Cela dit, sont-elles disponibles?	Page 37	Accepté. La phrase a été complétée pour préciser qu'il s'agit des informations utiles « disponibles dans le questionnaire du recensement ».	Chapitre D.1
39	« Foncier et ONACA » La problématique du foncier et les données de l'insécurité foncière ne sont pas présentées.	Page 42	Les principales problématiques du foncier en Haïti (caractéristiques domaniales et petite propriété, pression foncière, propriété du sol dissociée de la propriété du bâti, démembrements des droits de la terre, modes de règlements de conflits fonciers, structure institutionnelle, etc.) étaient présentées dans l'encadré de la page 42 de l'ancienne mouture. Elles étaient complétées par les informations présentées au Chapitre F.2. La réorganisation du rapport devrait permettre une meilleure appréhension globale de la thématique.	Chapitre E.1
40	« la production de logement en Haïti est à l'initiative privée : promoteurs, mais surtout ménages (...).En l'absence de politique publique de subventionnement de l'accès à la terre, aux services ou aux techniques de construction agréées (pour les familles en capacité de construire leur logement), ou bien de politique d'aide au marché locatif (subventions ou exonérations aux promoteurs, subventions aux loyers...) pour les familles en besoin d'assistance sociale complète, la croissance urbaine continuera à s'opérer en dépit des règles d'urbanisme et dans des conditions de grande précarité pour la plupart des familles. » Ce paragraphe est à développer davantage, pour expliquer le contexte du sous-secteur logement. Le lien à faire entre la croissance non contrôlée des villes et le rôle du logement dans celui-ci est à mettre encore plus en évidence. Par contre, les politiques mentionnées ne sont pas exhaustives (d'autres solutions existent); donc il vaut mieux ne pas les mentionner comme conclusion.	Page 46	Accepté. Le paragraphe, ainsi que l'ensemble du chapitre consacré au logement, ont été modifiés et étoffés en conséquence.	Chapitre E.2
41	« peu sont celles qui ont réussi à mettre sur pied un service de collecte des déchets et à l'opérer convenablement (principalement les grandes villes). » Préciser quelles villes ont réussi, avec quel degré de satisfaction.	Page 49	Accepté. Des informations supplémentaires sur la filière déchets ont été ajoutées.	Chapitre E.3
42	« Les projets en matière de déchets sont relativement peu nombreux en Haïti, du fait notamment de leur degré élevé de risque. (...) » Il y a beaucoup de projets à petite échelle; par ex., la plupart	Page 51	Accepté. Cette référence a été ajoutée dans le texte.	Accepté.

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
	des opérateurs PARAQ ont inclus la filière dans leur projet; le rapport ne parle que des projets à plus grande échelle, et des projets plus "institutionnels". Or, dans ces plus petits projets, le potentiel de retombées économiques à travers des projets d'économie sociale est exploité, ce serait utile de le mentionner, voire faire le lien potentiel entre les deux échelles. Voir exemple mentionné dans la page 66 du centre de valorisation des déchets.			
43	« D'autres ministères sectoriels (éducation, santé...) construisent également des équipements, qui ne sont pas stricto sensu des équipements urbains (donc ne sont pas considérés dans la présente analyse), » Cela fait partie des services de base, et donc devraient être pris en compte dans l'analyse	Page 55	La 1 ^{ère} réunion du Comité de Suivi, tenue le 24 novembre 2015, a tranché cette question. C'est la raison pour laquelle il a été convenu que la mission se concentre sur les institutions qui sont chargées de définir l'urbain et dont c'est la mission première. C'est cette approche à la fois réaliste (vu le temps imparti) et pertinente (vu le risque de perdre le focus essentiel de l'urbain en le diluant dans tous les secteurs) qui a été validée.	Chapitre E.5.1
44	« dans les projets PARAQ/AIQIP : Martissant, Baillergeau, Croix-Desprez » Tous les projets PARAQ sont concernés, pas seulement ceux mentionnés.	Page 56	Accepté. Toutefois, au cours de l'exercice de réduction du rapport, ces détails sur les PPR ont été retirés.	Chapitre E.6.1
45	« Patrimoine urbain : ISPAN » Le patrimoine urbain (voire centres historiques) a un potentiel de développement important, en particulier en faisant le lien avec le PSDH et l'axe du tourisme.	Page 57	Accepté. Cette affirmation a été ajoutée au chapitre.	Chapitre E.5.2
46	« Matériaux de construction » Faire mention des carrières (sable, gravier, + pierre) et de la filière bois.	Page 58	Accepté. Des détails ont été apportés sur ces matériaux et filières.	Chapitre G.1.2
47	« Parmi les projets en cours de définition, aucun ne concerne le développement urbain stricto sensu : port du Cap Haïtien, hôpitaux et gestion d'équipements publics, gare routière interurbaine de la RMPP. » La gare routière interurbaine de la RMPP est certainement un projet de développement urbain.	Page 60	Accepté. Cette erreur a été corrigée.	Chapitre G.1.5
48	« et l'Université Quisqueya (UniQ), qui a été reconnue d'utilité publique par le Gouvernement haïtien. » C'est la seule qui a été reconnue d'utilité publique? Faire la liste en commençant par les établissements reconnus d'utilité publique.	Page 60	Les TDR attendent de l'état des lieux qu'il donne une vision exhaustive de la question du développement urbain. Les Universités sont abordées dans le rapport pour le lien qu'elles peuvent entretenir avec les questions urbaines. Par conséquent, le statut administratif des différentes universités du pays ne nous semble pas essentiel dans une telle étude, qui, qui plus est, doit être raccourcie (cf. commentaire n°5).	Chapitre G.2.1
49	« La formation continue » Inclure la formation offerte par le bureau technique du bâtiment du MTPTC	Page 63	Accepté. Cet élément a été ajouté au tableau.	Chapitre G.2.3
50	« Enfin, la feuille de route de l'UE pour l'engagement stratégique avec la société civile en Haïti, qui devrait constituer la base stratégique des actions envers et avec la société civile, prend beau-	Page 66	Accepté. La phrase a été reformulée en conséquence.	Chapitre G.3.1

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
	<i>coup de retard et risque de se retrouver dépassée par la formulation du 11ème FED.</i> » La feuille de route a été préparée en 2014. Une version mise à jour est attendue au début de 2016.			
51	« <i>Tableau 7 : Actions de la société civile dans l'urbain</i> » Pourquoi les autres ONG PARAQ n'y sont pas?	Page 66	Sur le plan méthodologique, la mission a ciblé les plateformes comme point d'entrée pour le dialogue avec les organisations de la société civile dans le secteur de l'urbain. Le rapport de cartographie de la société civile réalisé en 2015 par la DUE avec ses limites a été utilisé pour identifier ces plateformes, et le rapport complémentaire de capitalisation des interventions a permis de vérifier que les acteurs de projets urbains étaient bien membres desdites plateformes. Les contacts ont donc été pris avec les administrations de ces plateformes, qui se sont chargées de mobiliser leurs membres intéressés, bien au-delà des seules ONG impliquées dans le PARAQ. Les informations retranscrites dans le rapport sont donc issues des OSC ayant accepté de prendre part aux focus groups organisés, dont certaines font partie des ONG bénéficiaires de subventions du PARAQ. Cet éclaircissement a été ajouté au texte sous forme de note de bas de page.	Chapitre G.3.1
52	« <i>Carte d'interventions</i> » Manque le projet UE aux Cayes.	Page 73	Conformément aux TDR, les projets présentés dans l'inventaire des interventions (cartes et tableau complet correspondant) sont ceux en phase de clôture (c'est-à-dire dont la fin est prévue pour l'année 2016), en phase de mise en œuvre, et en phase de lancement ou de formulation. Les projets déjà clôturés (comme le PPAB aux Cayes) n'ont pas été intégrés à la cartographie. En revanche, ils font partie de l'inventaire des documents de planification existants, qui vise précisément à valoriser toutes les productions des projets déjà finis.	Cartographie des projets : H.3.2 et annexe J.14 Inventaire des documents de planification existants : J.8
53	« <i>Le chapitre F.1 aborde la question de la planification urbaine, en soulignant la masse d'études réalisées et de projets déjà identifiés qu'il semble extrêmement pertinent d'utiliser et de prolonger</i> » en effet, il s'agit de pérenniser les acquis et de renforcer le rôle des institutions publiques dans le développement urbain. L'accent doit être mis sur les activités découlant de la mise en œuvre des schémas d'aménagement réalisés dans le cadre du PARAQ, programme qui a renforcé la coordination interinstitutionnelle	Page 74	Accepté. C'est effectivement la position défendue, autant dans l'ancien chapitre F.1 que dans les recommandations techniques et géographiques (capitalisation et continuité) du rapport n°4/5. Pour renforcer ces propos, cette idée a été reprise dans la conclusion du rapport.	Chapitre D.3 et conclusion
54	« <i>les investissements en développement urbain ont un impact direct sur l'amélioration de l'économie urbaine (circulation, échanges, attrait des investissements, etc.), mais également un</i>	Page 74	Accepté également.	Chapitre D.3 et conclusion

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
	<p><i>potentiel impact sur le recrutement d'entreprises et de main d'œuvre locale.</i> » La poursuite des activités initiées dans le PARAQ permettra de gagner le temps des études, de la mise en place des acteurs et surtout de tirer les leçons apprises du contexte post-séisme. Il serait regrettable de ne pas profiter de la mise en place institutionnelle initiée par le PARAQ. Port-au-Prince restant la ville la plus vulnérable du pays. Comment justifier la mise en œuvre de schémas d'aménagement seulement sur trois ans alors que la poursuite des activités sur les fonds du trésor public est peu probable, vu la conjoncture économique actuelle?</p>			
55	<p>« <i>En matière internationale, on constate une diminution à la fois du nombre d'acteurs présents et des volumes de ressources, et d'importantes réorientations géographiques à l'œuvre, principalement caractérisées par une sortie des bailleurs de la RMPP et une réorientation vers le Nord/Nord-Est principalement, complétée par des interventions plus isolées sur quelques pôles stratégiques.</i> » un rééquilibrage s'impose: investissements dans les villes secondaires, poursuite des activités initiées dans le PARAQ à Port-au-Prince.</p>	Page 75	Accepté.	Chapitre H.3.2
56	<p>« <i>La distribution d'électricité est également un enjeu majeur pour l'économie productive, mais extrêmement lié à la problématique de la production électrique (non constitutif du développement urbain)</i> » Pourquoi dit-on que la production électrique ne constitue pas du développement urbain, alors que le non accès à l'énergie est un des facteurs plus bloquants en termes de développement économique y compris en ville?</p>	Page 78	L'idée développée ici est que le 1 ^{er} enjeu énergétique d'Haïti est avant tout celui de produire suffisamment de ressource (production), pour ensuite en garantir l'accès aux usagers (distribution), notamment en milieu urbain. Pour plus de clarté, la phrase a été modifiée.	Annexe J.5.1
57	<p>« <i>Le Plan d'Action pour l'Environnement élaboré en juin 1999 pour fixer les orientations et établir 10 programmes prioritaires</i> » Faire ressortir les priorités qui ont un impact sur l'urbain (p.ex. les bassins versants).</p>	Page 81	Accepté. Le paragraphe a été complété.	Chapitre E.6.2
58	<p>Résilience urbaine ici semble englober WASH, VRD, et foncier ; on ne parle pas de prévention de risques ou des autres éléments classiques de la résilience comme discuté dans la littérature. Ceci semble être une distorsion des enjeux de résilience urbaine.</p>	Page 96	Le chapitre aborde amplement la question de la prévention des risques, autant dans le point n°1 sur LRRD, chocs récurrents et populations vulnérables (« une entrée première de tout programme de développement en milieu urbain doit viser la réduction des risques (physiques, économiques et politiques) »), que dans le point n°2 sur la sécurisation foncière et la réglementation urbaine (« adoption et mise en œuvre effective des Plans de Prévention des Risques en milieu urbain »), et le point n°4 qui lui est exclusivement consacré (L'environnement sanitaire et la réduction des risques et maladies).	Chapitre E.7

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
59	« Les interventions devront toutes cibler un impact fort sur l'économie locale, et pourront être conçues en 2 temps : à court terme plusieurs projets simples à opérationnaliser, soit parce qu'ils se situent dans le prolongement de dynamiques existantes, soit parce qu'ils sont en maturation depuis longtemps chez leurs protagonistes ; à moyen terme, plusieurs projets plus complexes – mais tout autant justifiés – qui nécessitent une prise de parti franche de la part du Gouvernement et qui ne pourront être réalistes qu'à la condition d'un portage politique fort. » l'arrêt des activités initiées par el PARAQ risque d'être perçu comme un coup d'épée dans l'eau, ce qui est le contraire de l'objectif visé qui est l'amélioration des conditions de vie des populations concernées. Il s'agit de continuer à appuyer les institutions publiques et les populations pour la poursuite du dialogue et de la concertation nécessaires à la réalisation de programmes de développement. L'UE aura le mérite d'avoir initié et renforcé cette dynamique de développement inclusif et participatif.	Page 103	Accepté. La mission est tout à fait d'accord avec ce commentaire, qui va dans le sens des recommandations formulées.	Conclusion

J.17.2. Commentaires sur la version révisée

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
A	Observations d'ordre général			
1	Un problème conceptuel persiste : on ne peut assimiler l'urbain au communal, tant au niveau des données de la démographie qu'au niveau des projets ou du budget national. Ceci fausse complètement la compréhension des questions de gouvernance et d'investissements.	Tout le rapport	Les données démographiques présentées sont bien celles relatives aux villes et non aux communes (chefs-lieux) ; les autres données sont effectivement plus générales, ce sont cependant les seules mises à disposition par les institutions concernées. Les informations présentées sur les communes en général ont pour objectif de relater une réalité de maîtrise d'ouvrage urbaine confrontée à de nombreuses difficultés (techniques, financières...), même si ces obstacles se posent pour l'aménagement du territoire en général et pas seulement les zones urbaines. Elles reflètent la préoccupation des institutions pour un rôle accru des municipalités dans l'urbain, mais un certain réalisme face à des faiblesses chroniques.	Tout le rapport
2	La dimension politique de la gestion de l'urbain a été totalement négligée. D'où viendra le « portage politique fort » ?	Tout le rapport	Les dimensions politiques de l'urbain sont abordées au travers de plusieurs réalités tout au long du rapport : question des délimitations territoriales, processus constaté de choix des investissements publics, visions contradictoires de réformes institutionnelles, etc. La question du portage politique est un enjeu majeur, qui est	Tout le rapport

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
			plutôt placé au niveau de la responsabilité des institutions nationales que de la mission de consultants, qui d'après la commande a peu d'interaction avec les acteurs politiques clefs comme la Présidence, la Primature ou le Parlement.	
3	On parle d'étalement urbain sans problématiser des aspects importants : la dégradation accélérée et l'augmentation de la vulnérabilité dans certains territoires-type comme le littoral urbain, les mornes (morne l'Hôpital à Port-au-Prince, le morne Lory au Cap-Haïtien), les zones fortement frappées par le séisme et qui 6 ans plus tard n'ont pas été sites de projets comme le centre ancien de la ville de PAP en ruine.	Tout le rapport	Bien noté. Ces éléments ont été remis en exergue au chapitre E.	E.7.5
4	L'analyse n'est pas stratégique : on a du mal à définir les priorités car tous les thèmes sont sur le même plan.	Tout le rapport	Le rapport d'état des lieux n'a pas priorisé les recommandations reçues de la part des différents interlocuteurs, souvent différentes, car le choix stratégique des priorités est l'objet de la Phase 2 de la mission. Ce choix pourra s'appuyer sur la formulation claire par les institutions de leurs priorités, comme c'est le cas par exemple dans le tableau de recommandation du ST/CIAT présenté à l'Annexe J.18 ci-dessous.	Tout le rapport
B	Observations spécifiques			
5	Ne tient pas assez compte des tentatives historiques (PNUD, création des régions et de la région métropolitaine de Port-au-Prince).	Chapitre C. Délimitation du secteur urbain	Bien noté. Le rappel historique sur la formation des municipalités et les tentatives de structuration métropolitaine sont rappelées au Chapitre C.1 et à l'Annexe J.4 consacrée spécifiquement à cette zone.	Chapitre C.1 et Annexe J.4 sur les particularités de la RMPP
6	La situation particulière de la région métropolitaine doit être mise un peu plus en évidence. Tant par la démographie que par les risques ou son économie urbaine criminelle, la région métropolitaine doit nécessairement faire l'objet d'une approche plus lourde.	Chapitre D. Croissance urbaine non planifiée	Les données présentées sur la RMPP dans le rapport sont celles qui ont été mises à la disposition de la mission, qui sont malheureusement assez lacunaires (par exemple sur le volet économique et la place de la RMPP dans le PIB). En revanche en termes de recommandations, la situation particulière de la RMPP est mise en exergue dans le rapport correspondant aux livrables 4/5.	Chapitre D et Rapport 4/5 Chapitre C.1.2
7	Il faut revoir les chiffres sur la région métropolitaine et la croissance urbaine : ils ne recoupent pas les données que nous avons. Ni sur Port-au-Prince, ni sur Ouanaminthe par exemple.	Chapitre D. Croissance urbaine non planifiée	Les seuls chiffres dont dispose la mission sont ceux qui sont mis à sa disposition par le Gouvernement, dans ce cas précis l'IHSI et le CNIGS, qui ont fourni les données les plus récentes disponibles.	Chapitre D. Croissance urbaine non planifiée
8	Trop de considérations sur les acteurs au détriment des actions à identifier et à entreprendre	Chapitre E5. Accès du citoyen à la ville : Equipements publics et patrimoine	L'identification des actions à entreprendre est l'objet de la Phase n°2 d'identification.	Chapitre E5. Accès du citoyen à la ville : Equipements publics et patrimoine

N°	Commentaire	Position dans le rapport provisoire	Action et/ou remarques	Position dans le rapport final
9	On a omis le secteur privé impliqué dans 98% du transport en commun. Une amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine passe par ce secteur privé.	Chapitre G. professionnels non publics de l'urbain	Bien noté. Un nouveau chapitre a été rédigé pour présenter les acteurs privés des transports, mais aussi des autres services urbains.	Chapitre G.1.5
10	Le redéveloppement urbain des zones affectées par le séisme est un enjeu. On ne mentionne pas les essais novateurs sur 2 sites de redéveloppement urbain : le Centre-ville et Morne-à-Tuf qui montrent bien les besoins du secteur privé en tant que constructeur, financier, et ingénierie de montage pour la mise en œuvre de ces projets.	Chapitre G. professionnels non publics de l'urbain	Bien noté. Ces mentions ont été ajoutées.	Chapitre G.1.6
11	L'analyse institutionnelle ne met pas assez en évidence le fait que l'essentiel des investissements en infrastructures urbaines sont sous le contrôle de trois ministères (TPTC, MPCE et MEF), ainsi que cela apparaît clairement au point H (du poids de l'urbain en Haïti). Ce dispositif permet de comprendre clairement que le pilotage de l'urbain n'est pas aux mains des autorités locales et que le ministère de l'Intérieur joue un rôle mineur dans le dispositif. L'inefficacité de l'action publique en ville a sa source majeure dans ce dispositif.	Chapitre H. Le poids de l'urbain en Haïti	Nous ne comprenons pas ce commentaire, qui déplore l'absence de mise en évidence d'un élément tout en reconnaissant qu'il est bien présenté au chapitre H. En outre sur ce thème, nous rappelons qu'en réponse à la requête de diminuer la longueur du rapport, les questions de concentration des décisions au niveau de quelques ministères clefs ont également été déplacées en annexe.	Chapitre H.1 et Annexes J.5.2 et J.5.4
12	Remarques de la DUE réparties dans le contenu du texte	Tout le rapport	L'ensemble des remarques ont été prises en compte et ont fait l'objet d'ajouts dans le texte.	Tout le rapport

J.18. Pistes de réflexion proposées par le ST/CIAT

Plusieurs éléments de commentaires du ST/CIAT à l'attention de la version révisée du rapport correspondent aux réflexions à mener dans le cadre de la Phase n°2 d'Identification du programme de développement urbain du 11^{ème} FED. Ces éléments sont donc présentés ici afin d'être mis à profit au cours des prochaines activités. Les points particuliers correspondant à des remarques au rapport ont été repris dans le tableau de réponse aux commentaires présenté à l'Annexe J.17.2.

Grandes idées du rapport	
Commentaires sur ces grandes idées	
Orientations souhaitées	

C. Délimitation du secteur urbain
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de définition légale • Gouvernance sectorielle à préciser • Des outils peu utilisés
Ne tient pas assez compte des tentatives historiques (PNUD, création des régions et de la région métropolitaine de Port-au-Prince)
<ol style="list-style-type: none"> 1. La nécessaire production d'une politique urbaine nationale qui prendrait la forme d'une loi d'orientation 2. Un pilotage fort au plus haut niveau du gouvernement, au bureau du Premier ministre 3. L'intégration des différentes études et plans produits au cours des années pour en tirer les orientations essentielles (synthèse) 4. Produire des outils simples de gestion en fonction des thèmes d'intervention retenus

D. Croissance urbaine non planifiée
<ul style="list-style-type: none"> • Urbanité haïtienne récente • Croissance urbaine rapide • Contrôler et organiser la croissance urbaine, notamment le logement
<ol style="list-style-type: none"> 1. La ville existe en Haïti depuis le 17^e siècle ; on a perdu sa maîtrise avec la croissance démographique et l'affaiblissement de l'appareil d'Etat. 2. La situation particulière de la région métropolitaine doit être mise un peu plus en évidence. Tant par la démographie que par les risques ou son économie urbaine criminelle, la région métropolitaine doit nécessairement faire l'objet d'une approche plus lourde. 3. Il faut revoir les chiffres sur la région métropolitaine et la croissance urbaine : ils ne recourent pas les données que nous avons. Ni sur Port-au-Prince, ni sur Ouanaminthe par exemple. 4. le phénomène de zone en croissance accélérée sans gouvernance et prise en charge comme et la zone de Canaan Corail Cesselesse dans la région métropolitaine de PAP et le petit bourg de Labadie dans la commune du Cap Haïtien. Ceux de vrais enjeux urbains dont aucune institution en fait une priorité.
La vitesse de la progression de l'urbanisation, les moyens limités de l'Etat haïtien (y compris les ressources apportées par l'aide internationale) et la faiblesse des institutions obligent à des choix sévères :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Il faut agir là où les enjeux sont les plus importants : lieux qui confrontent forte densité de population et risques majeurs, lieux où l'étalement urbain met en péril les ressources en eau et la production agricole 2. Construire les outils de gestion urbaine en fonction de ces enjeux (permis de construire au centre de l'action publique)

E1. Accès du citoyen à la ville : le foncier
Un thème qui effraie
<p>Premiers constats sont maintenant connus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des propriétaires absents (50% dans certains quartiers de Port-au-Prince) • Un domaine de l'Etat disputé entre la DGI et les municipalités • Des populations poussées vers les lieux les plus dangereux par les politiques municipales de collecte de loyer sur les terres de l'Etat

<ul style="list-style-type: none"> • Une fiscalité erratique
<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition du domaine des collectivités territoriales 2. Définition du domaine public et de son usage 3. Mettre en place des outils d'intervention de l'Etat : droit de préemption, valorisation du foncier privé versus espaces publics, etc. 4. Le remembrement urbain comme pari sur la structuration urbaine

E2. Accès du citoyen à la ville : le logement
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu clé • Bâti aux normes
Analyse très sommaire
<ol style="list-style-type: none"> 1. Il faut rester dans la ligne de la PNL : l'Etat ne produit pas de logements sociaux 2. Structuration des professions de maçon et de contremaître qui sont les opérateurs les plus importants 3. Meilleure gestion du foncier : densification d'abord et meilleur dimensionnement du parcellaire/lotissement

E3. Accès du citoyen à la ville : les services de base
<ul style="list-style-type: none"> • Série de statistiques • L'urbain est mieux servi que le rural • Les grands acteurs : DINEPA, EdH, SEEUR
Même s'il est mieux servi, l'urbain est quand même très mal servi
<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelle partition pour les élus locaux et leur administration ? 2. Comment faire évoluer les responsabilités et les budgets de l'Etat central vers les collectivités territoriales ?

E4. Accès du citoyen à la ville : trame urbaine et déplacements
Interventions ponctuelles sans plan d'ensemble
Ce point pose problème essentiellement dans la région métropolitaine. Il est indissociable de l'inexistence d'une carte scolaire, de la superposition des fonctions dans les mêmes espaces (marchés, gares routières, dépôts de produits alimentaires, etc.), d'infrastructures incomplètes (on fait la rue mais on ne fait pas les trottoirs et on ne conçoit pas les espaces de stationnement, etc.) et des équipements sanitaires
<ol style="list-style-type: none"> 1. C'est un enjeu majeur de la région métropolitaine de Port-au-Prince d'abord. 2. Il est souhaitable de l'aborder comme une question méritant une étude globale mais aussi en termes de réponses ponctuelles à des goulots d'étranglement connus 3. Un appui indispensable aux syndicats et propriétaires de véhicules faisant le transport public 4. Structurer les centres-villes 5. Les espaces publics

E5. Accès du citoyen à la ville : Equipements publics et patrimoine
<ul style="list-style-type: none"> • Différents acteurs ministériels • FGDCT (mict) • FLDAT (parlement)
Trop de considérations sur les acteurs au détriment des actions à identifier et à entreprendre
<ol style="list-style-type: none"> 1. Espaces publics à créer : question au cœur des demandes de la population 2. Créer une armature pour les villes : les centres-villes et les espaces publics

E6. Accès du citoyen à la ville : gestion des risques et désastres, environnement urbain et changement climatique
<ul style="list-style-type: none"> • Les PPR d'après le tremblement de terre • Le rôle du MDE • La réponse aux catastrophes
<ul style="list-style-type: none"> • On est restés dans la réponse et pas dans la prévention des risques • Mais des outils méthodologiques importants ont été mis au point

1. Intégrer le risque dans les options d'urbanisme
2. Permettre aux municipalités de prendre en charge des domaines où une action systémique est possible et où la pression des ministères est moindre : gestion des embouchures qui ont un effet dévastateur sur l'environnement marin (la plupart des villes sont côtières), gestion des ravines (maîtrise des inondations), équipements privés nécessaires pour la collecte de l'eau (citernes)
3. Hygiène publique : services aux populations à valoriser pour les mairies sans conflit d'attribution avec d'autres institutions publiques : le funéraire, les lavoirs et bains publics, la gestion des marchés

E7. Accès du citoyen à la ville : résilience urbaine

- Cibler les populations les plus vulnérables
 - Sécurisation foncière et réglementation urbaine
 - Economie urbaine fonctionnelle (combattre la pauvreté urbaine)
 - Retour aux services de base
- Difficile avec la déstructuration urbaine actuelle d'arriver à cibler les vulnérables aux dépens de l'organisation de la ville qui va bénéficier à tout le monde
 - Difficile d'entrer dans le combat contre la pauvreté urbaine directement (création d'emplois ?)
1. Lier la résilience urbaine à la question du risque dans un premier temps, le temps de ce programme
 2. Revoir la question foncière plus haut

F. Gouvernance urbaine au niveau local

- « les communes sont légalement responsables de la majeure partie des compétences qui font des villes un espace fonctionnel ou non »
 - Systématiser et augmenter les transferts de l'Etat
 - Potentiel de mobilisation fiscale des communes
 - Encadrement technique de proximité
 - Revaloriser les acteurs locaux et la gestion territoriale de proximité
- Attention aux mobilisations de ressources peu respectueuses des droits des citoyens
 - Attention aux transferts de l'Etat sur lesquels aucun contrôle a priori ou a posteriori n'est fait
 - Pas de dimension politique de la gestion territoriale de proximité
1. Equilibre déconcentration/décentralisation prôné par l'OMRH à mettre en œuvre (forte implication du MICT et des délégations)
 2. La question de la représentativité des élus et d'une forte implication citoyenne dans l'élection locale au cœur du « fort portage politique » souhaité
 3. L'incontournable fonction publique territoriale
 4. Un accompagnement fort pour une vraie maîtrise d'ouvrage municipale au terme du programme
 5. Une redéfinition des espaces urbains et des aires métropolitaines versus les populations concernées pour une maîtrise du territoire par les autorités locales

G. professionnels non publics de l'urbain

- Matériaux de construction
 - Recherche/formation
 - Ingénierie sociale urbaine
 - Réconcilier les citoyens avec l'Etat
 - Renforcer les capacités et les partenariats entre les acteurs de la ville
1. On a omis le secteur privé impliqué dans 98% du transport en commun. Une amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine passe par ce secteur privé.
 2. Il n'est pas du tout prouvé que le secteur associatif haïtien est capable et ou intéressé de faire l'ingénierie sociale dans les projets urbains. Il n'y a que la FOKAL qu'y fait du plaidoyer et développe un savoir-faire.
 3. Le redéveloppement urbain des zones affectées par le séisme est un enjeu. On ne mentionne pas les essais novateurs sur 2 sites de redéveloppement urbain : le Centre-ville et Morne-à-Tuf qui montrent bien les besoins du secteur privé en tant que constructeur, financier, et ingénierie de montage pour la mise en œuvre de ces projets.
1. Susciter des opérateurs d'aménagement

2. Structurer les métiers de maçon et de contremaîtres et organiser l'apprentissage
3. Revisiter le crédit immobilier
4. Rester dans la formation de niveau BTS pour prendre en charge tous les petits métiers de la ville
5. Fixer les responsabilités des institutions en matière de contrôle des matériaux de construction

H. Le poids de l'urbain en Haïti

20% de l'investissement public (budget) gérés en quasi-totalité par 3 ministères

1. L'analyse institutionnelle ne met pas assez en évidence le fait que l'essentiel des investissements en infrastructures urbaines sont sous le contrôle de trois ministères (TPTC, MPCE et MEF), ainsi que cela apparaît clairement au point H (du poids de l'urbain en Haïti). Ce dispositif permet de comprendre clairement que le pilotage de l'urbain n'est pas aux mains des autorités locales et que le ministère de l'Intérieur joue un rôle mineur dans le dispositif. L'inefficacité de l'action publique en ville a sa source majeure dans ce dispositif.
2. Les projets d'infrastructures, logement, environnement ou autre n'intègrent pas la notion d'urbain et ne présentent pas un caractère intégré.

Une appropriation par les autorités locales de leurs missions traditionnelles se fera progressivement. Il faut cibler les deux ou trois missions par lesquelles il faut commencer, dans le souci de créer le moins de confrontation institutionnelle et plus faciles à maîtriser techniquement.

Conclusions

- De la reconstruction au développement durable
 - Des approches transversales à valoriser
 - Un impact fort sur l'économie locale
 - 2 temps : un temps court de projets simples à opérationnaliser et un temps long de projets plus complexes
1. Ne pas revenir aux schémas d'aménagement de quartiers conçus comme des isolats ; la juxtaposition des projets quartiers ne fait pas un projet urbain
 2. Les collectivités devront être à la prise en charge de leurs missions de base : il est trop tôt pour en faire des acteurs de l'économie
 3. Concevoir ce programme comme un vrai projet de redéveloppement urbain : mobilité liée à la transformation des espaces publics, densification du bâti, optimisation du foncier urbain (remembrement et création d'espaces publics)
 4. Faire jouer le marché pour la fourniture des services